

Actes

de la XI^e Conférence
des chefs d'État
et de gouvernement des pays
ayant le français en partage

Bucarest (Roumanie), 28-29 septembre 2006



NOTE D'INFORMATION

Les débats et les décisions relatifs au suivi du Sommet de Ouagadougou et à la préparation du Sommet de Bucarest sont consignés dans les documents suivants :

- ◆ *Actes de la 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie* Antananarivo (Madagascar), 22-23 novembre 2005
- ◆ *Actes de la 22^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie* Bucarest (Roumanie), 26 septembre 2006

Historique des Sommets de la Francophonie

- ◆ I^{er} Sommet à Versailles (France) du 17 au 19 février 1986
- ◆ II^e Sommet à Québec (Canada) du 2 au 4 septembre 1987
- ◆ III^e Sommet à Dakar (Sénégal) du 26 au 28 mai 1989
- ◆ IV^e Sommet à Paris, Chailot (France) du 19 au 21 novembre 1991
- ◆ V^e Sommet à Grand-Baie (Maurice) du 16 au 18 octobre 1993
- ◆ VI^e Sommet à Cotonou (Bénin) du 2 au 4 décembre 1995
- ◆ VII^e Sommet à Hanoi (Vietnam) du 14 au 18 novembre 1997
- ◆ VIII^e Sommet à Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick) du 3 au 5 septembre 1999
- ◆ IX^e Sommet à Beyrouth (Liban) du 18 au 20 octobre 2002
- ◆ X^e Sommet à Ouagadougou (Burkina Faso) du 26 au 27 novembre 2004
- ◆ XI^e Sommet à Bucarest (Roumanie) du 28 au 29 septembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES	7
ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE	15
Première partie	
RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE	25
SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL	67
Deuxième partie	
DOCUMENTS ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE	
LISTE ACTUALISÉE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES	79
DÉCLARATION DE BUCAREST	81
RÉSOLUTIONS	97
VADE-MECUM RELATIF À L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ADOPTÉ PAR LA CMF DE BUCAREST	109
RAPPORTS ET AVIS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE	
RECOMMANDATIONS DE LA CMF SUR LES DEMANDES D'ADHÉSION ET DE MODIFICATION DE STATUT	115
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AU SOMMET	121
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	127
AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE SUR LE THÈME DU SOMMET	135
LIVRE BLANC DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES	141
Troisième partie	
DISCOURS À LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE	
DISCOURS INAUGURAL DU PREMIER MINISTRE DE LA ROUMANIE	157
DISCOURS DU PRÉSIDENT DU BURKINA FASO	161
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	165
DISCOURS DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE DU LAOS.....	169
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES.....	171
MESSAGE DU ROI DU MAROC	175
DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI	179
DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DU CANADA	183
DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO	187
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE.....	191
DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	195
COMMUNICATIONS DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES DE PLEIN DROIT, ASSOCIÉS OU OBSERVATEURS	
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE.....	201
COMMUNICATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE	203
COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE	205
COMMUNICATION DU CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE	207
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	209
COMMUNICATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU GHANA.....	211
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE.....	213
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE L'UKRAINE	215

COMMUNICATIONS DES INVITÉS DE MARQUE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE..... 219

INTERVENTIONS SUR LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET SUR LE THÈME DU SOMMET

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE 225
MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE 227
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE..... 231
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC 233
INTERVENTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM 237
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD..... 241
INTERVENTION DU VICE-PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE 245
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG 247
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK 251
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA MAURITANIE 255
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE 259
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE 261
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR..... 263
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SÃO TOMÉ ET PRINCIPE..... 265
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE..... 269
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES..... 273
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE 277
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO..... 281
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL 283
INTERVENTION DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA CFB 289
INTERVENTION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE SAINTE-LUCIE 295
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE 299
INTERVENTION DU CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE 303
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE..... 305
INTERVENTION DU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO 307

DISCOURS DE CLÔTURE

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE 309

Quatrième partie

LISTE GÉNÉRALE DES PARTICIPANTS..... 313

PRÉFACE

Dans le monde d'aujourd'hui, la Francophonie est devenue un grand projet politique, structuré autour d'une langue porteuse de valeurs et réunissant plus de 200 millions de personnes. Fidèle à ses principes de savoir, comprendre et respecter, la Francophonie ne veut pas être un simple témoin des évolutions du monde actuel. Les documents adoptés lors du XI^e Sommet de la Francophonie, qui s'est déroulé du 28 au 29 septembre 2006 à Bucarest, en Roumanie, mettent en évidence précisément le rôle actif que la Francophonie entend jouer dans un domaine crucial pour le développement durable de tous les États : l'éducation.

La Déclaration de Bucarest, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, souligne l'intérêt et l'importance accrue que nous accordons à l'accès à l'éducation pour tous, à la qualité de l'acte éducationnel, à l'adéquation des divers systèmes d'enseignement aux défis posés par l'utilisation, devenue inévitable, des technologies de l'information et de la communication. Les décisions prises et les lignes d'action que nous avons établies utilisent au potentiel maximum les ressources propres de chaque État et gouvernement, tout en leur ajoutant les ressources et l'expertise spécifique des opérateurs de la Francophonie, dans un souci de pragmatisme et d'obtention de résultats concrets et durables.

La dimension politique de la Francophonie se trouve exprimée elle aussi dans le corpus de la déclaration. Les engagements que nous avons pris constituent une nouvelle affirmation sans équivoque du respect des droits et des libertés fondamentaux de l'Homme, des principes démocratiques et de l'État de droit. Les foyers de crise qui existent encore dans un certain nombre de pays francophones ont bénéficié de toute notre attention. La nécessité d'une approche concertée et adaptée, utilisant les instruments dont notre communauté s'est dotée, valorisant les exemples et les expériences de tous nos membres, retrouve ainsi toute son importance.

Je veux remercier particulièrement le secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, qui a œuvré et œuvre toujours d'une manière exemplaire pour la résolution des situations problématiques apparues, pour la promotion des valeurs de la Francophonie qui nous sont chères à tous. Nous avons exprimé toute notre confiance et notre soutien pour son activité en lui confiant à l'unanimité la charge de secrétaire général pour un nouveau mandat.

Les transformations politiques de notre organisation ne nous ont pas éloignés du but premier de notre communauté : la protection et la promotion de la langue française. Le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* est un outil précieux pour la mise en pratique de nos engagements déjà pris dans ce domaine.

La Roumanie est très fière d'avoir été choisie comme pays hôte du premier sommet qui se soit déroulé en Europe centrale et orientale.

Maintenant, plus que jamais auparavant, dans un monde menacé par l'intolérance et le terrorisme, nous devons pratiquer une collaboration étroite entre toutes les régions de la Francophonie. Nous devons continuer à œuvrer ensemble pour assurer le plein épanouissement de nos capacités de coopération et de solidarité, tout en respectant notre diversité.

Son Excellence Traian Băsescu
Président de la Roumanie
Président de la XI^e Conférence
des chefs d'État et de gouvernement des
pays ayant le français en partage

**Liste des chefs de délégation
des États et gouvernements membres**

**LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES PARTICIPANTS**

**Président de la XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Son Excellence Monsieur Traian Băsescu, Président de la Roumanie

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE PLEIN DROIT

Albanie

S.E. M. Sali Berisha
Premier ministre

Andorre

S.E. M. Albert Pintat
Chef du gouvernement de la Principauté

Belgique

S.E. M. Guy Verhofstadt
Premier ministre

Bénin

S.E. M. Thomas Boni Yayi
Président de la République

Bulgarie

S.E. M. Gueorgui Parvanov
Président de la République

Burkina Faso

S.E. M. Blaise Compaoré
Président de la République

Burundi

S.E. M. Martin Nduwimana
Vice-président de la République

Cambodge

S.E. M. Namhong Hor
Vice-Premier ministre

Cameroun

M. Djibril Cavaye Yeguie
Président de l'Assemblée nationale

Canada

Le Très Hon. Stephen Harper
Premier ministre du Canada

Canada-Nouveau-Brunswick

L'Honorable Bernard Lord
Premier ministre du Nouveau-Brunswick

Canada-Québec

S.E. M. Jean Charest
Premier ministre du Québec

Cap-Vert

S.E. M. Jose Armando Ferreira Duarte
Ambassadeur du Cap-Vert en France

République centrafricaine

S.E. M. François Bozizé
Président de la République

Communauté française de Belgique

S.E. M^{me} Marie Arena
Ministre-Présidente

Comores

S.E. M. Ahmed Abdallah Sambi
Président de l'Union

Congo

S.E. M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République

République démocratique du Congo

S.E. M. Baya Ramazani
Ministre des Affaires étrangères

Côte d'Ivoire

S.E. M. Charles Konan Banny
Premier ministre

Djibouti

S.E. M. Dileita Mohamed Dileita
Premier ministre

Égypte

S.E. M^{me} Faiza Aboul Naga
Ministre de la Coopération internationale

**Ex-République yougoslave de
Macédoine**

S.E. M. Zoran Petrov
Vice-ministre des Affaires étrangères

France

S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République

Gabon

S.E. M. El Hadj Omar Bongo Ondimba
Président de la République

Grèce

S.E. M. Prokopios Pavlopoulos
Ministre de l'Intérieur

Guinée

S.E. M. Mamadi Traoré
Ambassadeur

Guinée-Bissau

S.E. M. Joao Bernardo Vieira
Président de la République

Guinée équatoriale

S.E. M. Teodoro Obiang Nguema
Mbasogo
Président de la République

Haïti

S.E. M. Jacques Édouard Alexis
Premier ministre

Laos

S.E. M. Soubanh Srithirath
Ministre près de la présidence, chargé
de la Francophonie

Liban

S.E. M. Tarek Mitri
Ministre de la Culture

Luxembourg

S.E. M^{me} Octavie Modert
Ministre chargée de la Francophonie

Madagascar

S.E. M. Marc Ravalomanana
Président de la République

Mali

S.E. M. Amadou Toumani Touré
Président de la République

Maroc

S.E. M. Mohamed Benaissa
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

Maurice

Le Très Hon. Navinchandra Ramgoolam
Premier ministre

Mauritanie

S.E. M. Ely Ould Mohamed Vall
Président du Conseil militaire pour la
justice et la démocratie

Moldavie

S.E. M. Marian Lupu
Président du Parlement

Monaco

S.A.S. Albert II
Prince souverain

Niger

S.E. M^{me} Aïchatou Mindaoudou
Ministre des Affaires étrangères

Roumanie

S.E. M. Traian Băsescu
Président de la République

Rwanda

S.E. M. Bernard Makuza
Premier ministre

Sainte-Lucie

S.E. Dame Pearlette Louisy
Gouverneur général

São Tomé et Principe

S.E. M. Fradique Melo de Menezes
Président de la République

Sénégal

S.E. M. Abdoulaye Wade
Président de la République

Seychelles

S.E. M. James Alix Michel
Président de la République

Suisse

S.E. M. Moritz Leuenberger
Président de la Confédération

Tchad

S.E. M. Ahmad Allam-Mi
Ministre des Affaires étrangères, de
l'Intégration africaine et de la Coopération

Togo

S.E. M. Faure Essozimna Gnassingbé
Président de la République

Tunisie

S.E. M. Mohamed Ghannouchi
Premier ministre

Vietnam

S.E. M^{me} My Hoa Truong
Vice-présidente de la République

ÉTATS ASSOCIÉS

Chypre

S.E. M. Yiorgos Lilikas
Ministre des Affaires étrangères

Ghana

S.E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo
Ministre des Affaires étrangères

ÉTATS OBSERVATEURS

Arménie

S.E. M. Vartan Oskanian
Ministre des Affaires étrangères

Autriche

S.E. M. Peter Jankowitsch
Ambassadeur, ancien Ministre fédéral

Croatie

S.E. M. Stipe Mesic
Président de la République

Géorgie

S.E. M^{me} Natia Djaparidze
Ambassadeur de Géorgie en France

Hongrie

S.E. M. János Terényi
Ambassadeur de Hongrie en Roumanie

Lituanie

S.E. M. Giedrius Cekuolis
Ambassadeur de Lituanie en France

Mozambique

S.E. M. Armando Guebuza
Président de la République

Pologne

M^{me} Bozena Opiola
Directrice générale
Chancellerie de la présidence

Serbie

S.E. M. Boris Tadic
Président de la République

Slovaquie

M. Igor Grexa
Directeur général
Ministère des Affaires étrangères

Slovénie

M^{me} Marija Adanja
Coordonatrice nationale pour la
Francophonie

République tchèque

S.E. M. Pavel Svoboda
Vice-ministre des Affaires étrangères

Ukraine

S.E. M. Andriy Veselovski
Vice-ministre des Affaires étrangères

INVITÉS DE MARQUE et INVITÉ SPÉCIAL

Algérie

S.E. M. Mohammed Bedjaoui
Ministre d'État des Affaires étrangères

Lettonie

S.E. M^{me} Vaira Vike-Freiberga
Présidente de la République

Louisiane

M. Warren Perrin
Président du Conseil du développement
du français en Louisiane

Thaïlande

S.E. M. Warawit Kanithasen
Ambassadeur de Thaïlande en Roumanie

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

S.E. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie

**ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT
DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE**

ORDRE DU JOUR

THÈME DU SOMMET DE BUCAREST *Les technologies de l'information dans l'éducation*

Jeudi, 28 septembre 2006

Cérémonie solennelle d'ouverture

Première séance plénière

1. Ouverture des travaux

- 1.1. Ouverture des travaux de la plénière par le président sortant
- 1.2. Passation des pouvoirs de la présidence du Sommet
- 1.3. Composition du bureau de la Conférence
- 1.4. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux

2. Rapports au Sommet

- 2.1. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)
- 2.2. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie
- 2.3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie
- 2.4. Débats
- 2.5. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Vendredi, 29 septembre 2006

Huis clos restreint: Situation politique internationale

Huis clos strict: élection du Secrétaire général de la Francophonie

Deuxième séance plénière

3. Déclaration de Bucarest: examen et adoption

4. Date et lieu du XII^e Sommet

5. Questions diverses

6. Adoption de la synthèse du rapport du Sommet et des résolutions

7. Clôture des travaux

ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Jeudi, 28 septembre 2006

10h00-12h30 Cérémonie solennelle d'ouverture

- Discours du Président et du Premier ministre de la Roumanie
- Discours du Président du Burkina Faso
- Discours du Président de la République française
- Discours du Ministre chargé de la Francophonie du Laos
- Discours du Président de la République des Seychelles
- Message du Roi du Maroc
- Discours du Premier ministre de la République d'Haïti
- Discours du Premier ministre du Canada
- Discours du Directeur général de l'Unesco
- Discours du Président de la Commission européenne
- Discours du Secrétaire général de la Francophonie

Moment solennel et médiatisé, la cérémonie d'ouverture du Sommet est marquée par deux types de discours: les représentants des États et gouvernements, choisis en fonction des équilibres géographiques, ainsi que des représentants des organisations internationales et régionales. Compte tenu du nombre d'orateurs, les interventions sont limitées à dix minutes par intervenant.

12h30 Photo de famille

13h00 Déjeuner offert par le Secrétaire général de la Francophonie

15h00-18h30 Première séance plénière

15h00-15h15 1. Ouverture des travaux

1.1. Ouverture des travaux de la séance plénière par le président sortant

En quelques mots, le président sortant ouvre les travaux de la plénière.

1.2. Passation des pouvoirs de la présidence du Sommet

Le président sortant transmet les pouvoirs de la présidence au président roumain. La Roumanie préside, à partir de ce moment, le Sommet. Le président roumain adresse quelques mots à la conférence.

1.3. Composition du bureau de la Conférence :

Le Président annonce la composition du bureau, constitué d'un président, de six vice-présidents et d'un rapporteur général; la composition du bureau reflète la diversité de l'espace francophone.

1.4. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux

Le président invite la Conférence à approuver les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet issus des travaux de la CMF.

- 15h15-18h30 **2. Rapports au Sommet**
- 2.1. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut: huis clos (1+1)
- Le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie présente les recommandations formulées par cette dernière. Après décision du Sommet sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, le président invite les nouveaux États admis à rejoindre la Conférence; ceux-ci peuvent, s'ils en ont exprimé le souhait, prendre la parole très brièvement (2 à 3 minutes), notamment pour remercier la Conférence.*
- 2.2. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie
- Le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie rend compte des travaux de la 22^e session de la CMF du 26 septembre. Il présente les résolutions préparées par la Conférence ministérielle.*
- 2.3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie
- Conformément aux dispositions de la Charte (art. 6 § 7), le Secrétaire général rend compte à la Conférence de l'exécution de son mandat, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération multilatérale francophone. Le rapport du Secrétaire général aborde également les questions liées au thème du Sommet: "Les technologies de l'information dans l'éducation".*
- 2.4. Débats
- Le président du Sommet ouvre les débats sur le rapport d'activités du Secrétaire général ainsi que sur le thème du Sommet.*
- 2.5. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Le président en exercice de l'APF présente une communication articulée sur le thème du Sommet.*
- 18h30 Suspension de séance**
- 20h30 Dîner de gala offert par le Président du Sommet**

Vendredi, 29 septembre 2006

- 9h00-11h00** **Situation politique internationale : Huis clos restreint (1+1)**
Les chefs d'État et de gouvernement débattent entre eux des questions politiques d'actualité: état et pratiques de la démocratie et des libertés dans l'espace francophone, pays en situation de crise ou de sortie de crise, opérations de maintien de la paix, prévention des conflits et sécurité humaine....
- 11h00-11h30** **Élection du Secrétaire général de la Francophonie : huis clos strict (1+0)**
La Conférence élit le Secrétaire général de la Francophonie.
- 11h30-12h35** **Deuxième séance plénière**
- 11h30-12h00 3. Déclaration de Bucarest : examen et adoption
Comme au cours des précédents sommets, le Sommet de Bucarest sera marqué par l'adoption d'une déclaration, axée notamment sur le thème du Sommet, "Les technologies de l'information dans l'éducation", et sur des questions de politique internationale. La Conférence entend le rapport du président de la CMF relatif aux conclusions de la Conférence ministérielle sur la Déclaration de Bucarest.
- 12h00-12h20 4. Date et lieu du XII^e Sommet
Le président du Sommet rappelle la décision du Sommet de Ouagadougou acceptant la candidature du Canada et du Canada-Québec pour accueillir le XII^e Sommet en 2008. En qualité d'hôtes du Sommet, le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Québec pourront adresser quelques mots à la Conférence.
5. Questions diverses
À ce point de l'ordre du jour peuvent être énoncées des questions éventuelles qui n'auraient pas été évoquées.
- 12h20-12h35 6. Adoption de la synthèse du rapport du Sommet et des résolutions
La Conférence adopte la synthèse des travaux du Sommet présentée par le rapporteur général ainsi que les projets de résolutions.
7. Clôture des travaux du Sommet
Le secrétaire général élu et les hôtes du XII^e Sommet sont invités à prononcer des allocutions de clôture. Le président du Sommet prononce la clôture de la Conférence.
- 12h35** **Conférence de presse**
La Roumanie, la France, le Canada et le Canada-Québec, hôtes du XII^e Sommet, ainsi que le Secrétaire général de la Francophonie participent à la conférence de presse du Sommet.

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

RAPPORT GÉNÉRAL

La XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage s'est réunie à Bucarest, les 28 et 29 septembre 2006, sous la présidence de S.E. M. Traian Băsescu, président de la Roumanie.

I. CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Discours du Président et du Premier ministre de la Roumanie

En ouvrant officiellement le Sommet de Bucarest, le Président Traian Băsescu souhaite la bienvenue aux participants et déclare que c'est un grand honneur pour la Roumanie d'être le premier pays d'Europe, hormis la France, à accueillir un Sommet de la Francophonie. Il cède ensuite la parole au Premier ministre Călin Popescu-Tăriceanu, lequel souhaite à son tour la bienvenue aux participants.

Le Premier ministre indique que la Roumanie est le plus important vecteur de la langue française en Europe centrale et orientale, ce qui se traduit notamment par l'adhésion de vingt-quatre universités roumaines à l'Agence universitaire de la Francophonie. Le pays compte 14 000 professeurs de français, 40 000 étudiants francophones et 88% des élèves apprennent le français à l'école. L'enseignement du français en Roumanie est par ailleurs une tradition vieille de presque deux cents ans, la langue et la culture française ayant été l'élément formateur des élites roumaines à partir du XVIII^e siècle avant d'accompagner le processus d'adaptation du pays à la modernité occidentale et de représenter pour beaucoup, pendant les années du totalitarisme, un moyen à travers lequel s'exprime la liberté. Au nom de son pays, il remercie le Secrétaire général Abdou Diouf pour ses efforts ininterrompus en faveur de la langue française et pour la façon dont il a su mobiliser la communauté francophone en vue de l'adoption de la convention internationale sur la diversité culturelle. La Roumanie est fière de figurer parmi les premiers pays à avoir ratifié cette convention.

En soulignant qu'il est dans l'intérêt de tous de valoriser la dimension européenne de la Francophonie, le Premier ministre relève qu'un tiers des pays membres de l'OIF sont européens et que sur les vingt-sept États qui seront membres à part entière de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007, quatorze font partie de l'OIF. La Roumanie, qui souhaite être à la fois une voix francophone en Europe et une voix européenne au sein de la Francophonie, estime que, dans le cadre de l'OIF, la coopération et la solidarité ne doivent plus désormais s'exprimer seulement entre le Nord et le Sud mais aussi entre l'Est et le Sud. Ayant énoncé que le développement durable ne peut être imaginé sans stabilité politique, le Premier ministre affirme que l'organisation francophone repose sur la réponse de ses États membres aux deux impératifs que sont le respect des valeurs démocratiques et de l'État de droit, et le respect des droits de l'Homme. Il exprime la disponibilité de la Roumanie à partager son expérience en matière de transition démocratique auprès des États membres qui en ont besoin.

Le Premier ministre Popescu-Tăriceanu déclare qu'il serait illusoire de parler du développement durable sans mentionner l'éducation. Il indique que c'est précisément

la situation précaire de l'éducation dans certains pays qui a déterminé la Roumanie à choisir ce sujet comme thème du XI^e Sommet de la Francophonie. Tout en étant conscient des écarts qui existent entre les pays au niveau de l'accessibilité et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, il appelle l'attention sur la nécessité quotidienne inéluctable de l'utilisation, dans l'éducation, de ces technologies, l'alphabétisation numérique étant désormais aussi nécessaire que l'alphabétisation de base. À cet égard, il appelle au soutien de la démarche de l'Unesco visant l'émergence d'une société du savoir pour tous.

En exprimant le souhait que les décisions prises par le Sommet de Bucarest soient durables et en réitérant l'attachement de son pays à l'éducation et aux technologies de l'information, le Premier ministre annonce la création à Bucarest, en partenariat avec l'organisation francophone et son opérateur spécialisé, l'AUF, de l'Université francophone de l'Europe centrale et orientale, appelée à devenir un centre d'excellence pour la formation de formateurs. Il déclare que le gouvernement roumain investira une somme importante dans la mise en œuvre de ce projet d'envergure internationale. Convaincu que la mobilisation exemplaire des États et des gouvernements d'Europe centrale et orientale prouvera l'intérêt et l'implication de la région dans ce domaine, il précise que les programmes de l'université seront accessibles à tous les étudiants et chercheurs du monde francophone, soit directement, soit par le biais de sa composante virtuelle.

Discours du Président du Burkina Faso

Le président du Burkina Faso, S.E. M. Blaise Compaoré, remercie le Président Băsescu et les autorités roumaines pour l'attention spéciale accordée aux délégations, dont la présence traduit l'attachement de la communauté francophone à la paix, à la démocratie et à la solidarité.

Il indique que, depuis le Sommet de Ouagadougou de novembre 2004, qui a doté l'organisation d'un cadre stratégique décennal, renforcé par l'adoption d'une programmation quadriennale à Antananarivo, en novembre 2005, la Francophonie a exprimé sa détermination à apporter sa contribution à la résolution des problèmes mondiaux, notamment en accordant une place de choix à la diplomatie préventive et à l'ouverture démocratique. Il se réjouit de ce que l'élan de fraternité qui a marqué le dernier sommet se soit traduit par une aide d'urgence aux pays de l'espace francophone touchés par les conflits. Il salue par ailleurs le travail de sensibilisation consenti par l'OIF à travers les concertations entreprises au profit des négociateurs des pays en développement en vue de l'aboutissement heureux du cycle de négociation à l'OMC.

Ayant souligné que le thème du Sommet, « les technologies de l'information dans l'éducation », interpelle la communauté francophone sur l'urgence des réformes des systèmes éducatifs afin de valoriser l'investissement humain et de favoriser des formations axées sur l'emploi, il insiste sur le fait que dans les pays du Sud, où le déficit en personnel enseignant et en infrastructures scolaires et universitaires constitue une préoccupation majeure, l'enseignement à distance constitue une solution intéressante. L'accroissement des moyens de financement de l'éducation apparaît également comme un impératif. L'édification de la société de l'information et du savoir impose en outre la réduction de la fracture numérique, qui crée des

rapports de force préjudiciables aux pays du Sud. Toutefois, le plaidoyer en faveur des technologies de l'information et de la communication ne doit pas occulter les besoins de première nécessité que sont le livre et la documentation non virtuelle.

Relevant par ailleurs la forte implication de la société civile en faveur de la diversité culturelle au niveau national, le président burkinabé invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à accélérer le processus de ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il plaide en faveur du plurilinguisme dans les organisations internationales et du dialogue avec les autres espaces linguistiques.

Avant de conclure, le Président Compaoré rend un hommage appuyé au Secrétaire général Abdou Diouf pour sa compétence et sa grande disponibilité, et renouvelle ses remerciements à l'endroit du peuple et du gouvernement roumains pour leur accueil chaleureux.

Discours du Président de la République française

Le président de la République française, S.E. M. Jacques Chirac, remercie le président et le Premier ministre roumains pour leurs mots chaleureux. Il se réjouit de l'organisation de ce XI^e Sommet en Roumanie, pays qui a entretenu au fil des ans une relation intense avec la Francophonie. La tenue, pour la première fois, d'un Sommet francophone dans cette partie du continent européen, enfin réconcilié, témoigne de la vitalité et de la diversité du mouvement francophone.

Convaincu que l'avenir du monde dépendra pour une large part du dialogue des cultures, le président souligne l'originalité et la modernité de la démarche de la Francophonie, qui montre la voie à cet égard. Signalant tout à la fois le succès du Festival francophone accueilli par la France au long de cette année et le rôle déterminant joué par l'organisation pour l'adoption à l'Unesco, en octobre dernier, de la convention sur la diversité culturelle, il appelle tous les États signataires à ratifier sans délai cet outil commun pour lui donner sa pleine portée.

Pour le Président Chirac, le thème des travaux du Sommet, consacré à l'éducation et donc à la jeunesse, appelle l'attention vers l'avenir et de nouveaux réseaux de solidarité. À cet égard, il salue le projet du secrétaire général de mettre en place un programme de « volontaires de la Francophonie ». Il annonce par ailleurs la signature à la Sorbonne d'une charte de qualité novatrice pour l'accueil des étrangers boursiers en France, laquelle complète les dispositions en matière de circulation des étudiants. Enfin, relevant que les technologies de l'information donnent aux étudiants un moyen supplémentaire de devenir citoyens du monde, il cite l'initiative que la France mène, en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie, s'agissant de la formation à distance des personnels médicaux en Afrique.

Rappelant qu'il n'est pas d'horizon possible pour le monde et pour la Francophonie sans la paix, le Président Chirac déplore la tragédie qui vient, une nouvelle fois, d'ensanglanter le Liban. Il appelle à privilégier le dialogue et la négociation dans toutes les situations, comme c'est le cas à Haïti, en Mauritanie et au Togo, où de nombreuses initiatives vont dans le sens d'une vie politique apaisée. Confiant que le respect du choix des électeurs en République démocratique du Congo permettra

d'ouvrir pour ce pays une ère de réconciliation et de prospérité, il appelle de ses vœux une réconciliation comparable pour la Côte d'Ivoire, en affirmant que seules des élections ouvertes et fiables, fondées sur des listes électorales renouvelées et rigoureuses, peuvent permettre une sortie de crise.

Le président français rend hommage au Secrétaire général Abdou Diouf, qui s'emploie, au nom de l'OIF, à dissiper les malentendus et à désamorcer les crises, et dont l'action en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme a permis que la vocation politique de l'organisation francophone soit entrée dans les faits.

Enfin, il annonce la signature entre l'OIF et le gouvernement français, en marge du présent sommet, de la convention de la Maison de la Francophonie par laquelle la France, en sa qualité d'État de siège, entend faciliter la collaboration entre les institutions relevant de l'organisation, qui seront installées dans un bâtiment situé près de l'Unesco à compter de 2008.

En concluant son intervention, le Président Chirac fait observer que Léopold Sédar Senghor aurait eu cent ans le 9 octobre prochain et que son rêve, la Francophonie, devenue réalité, reste l'aventure d'une langue, le pari du développement et le défi de la paix.

Discours du Ministre chargé de la Francophonie de la République démocratique populaire lao

Au nom du président de la République démocratique populaire lao, S.E. M. Choummaly Sayasone, le Ministre chargé de la Francophonie Sroubanh Srithirath remercie tout d'abord le gouvernement et le peuple roumains pour leur hospitalité. Se réjouissant de la tenue d'un Sommet de la Francophonie pour la première fois en Europe centrale et orientale, il constate avec plaisir que, depuis le Sommet de Ouagadougou, l'OIF a pu poursuivre les grandes missions que sont la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ; l'appui à l'éducation ; le développement de la coopération et de la solidarité.

Le ministre laotien note avec satisfaction que la charte révisée, adoptée à Antananarivo en 2005, a permis la rationalisation des structures et du fonctionnement de la Francophonie, ce que confirme la nomination d'un nouvel administrateur, en janvier 2006. Il encourage l'OIF à développer les synergies qui ont été engagées avec la société civile de même qu'avec les autres organisations internationales et assure le Secrétaire général du soutien de son pays pour l'aider à mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

Se réjouissant que le Sommet de Bucarest place l'éducation au cœur des préoccupations de la Francophonie, M. Srithirath souligne qu'au Laos, la formation de ressources humaines de qualité constitue un des facteurs importants pour atteindre d'ici 2020 les objectifs du plan de développement national. Il plaide en faveur du renforcement de la coopération en matière d'éducation dans la nouvelle programmation de l'OIF.

Concernant la paix et la sécurité, à la lumière des événements inquiétants survenus au cours des derniers mois, le ministre tient à exprimer la solidarité de son pays avec le peuple libanais, victime d'une guerre aveugle et injuste. Il salue les efforts et la détermination de certains pays membres, la France en tête, pour faire adopter par le Conseil de sécurité la résolution 1701 et permettre ainsi à la communauté internationale de venir en aide au Liban, meurtri et ruiné.

Après avoir réitéré son appréciation pour l'efficacité avec laquelle la Roumanie a organisé les présentes instances et a su y mettre son empreinte culturelle et artistique, le ministre saisit l'occasion pour annoncer le lancement des préparatifs de la 23^e Conférence ministérielle de la Francophonie, qui se tiendra à Vientiane en 2007. En exprimant la satisfaction de son gouvernement d'accueillir cette manifestation, il assure la Conférence que tous les efforts seront faits afin d'en assurer le succès. Soulignant l'actuel contexte d'ouverture économique au Laos, lequel se traduit par la préparation à adhérer à l'OMC, la construction d'axes routiers reliant les pays de la région et l'encouragement aux investissements étrangers, notamment dans le domaine de l'énergie hydroélectrique, il fait état du souhait de son pays d'organiser une réunion du Forum francophone des affaires en marge de la conférence ministérielle.

Discours du Président de la République des Seychelles

Sensible aux attentions dont sa délégation fait l'objet, le président de la République des Seychelles, S.E. M. James Alix Michel, adresse à son tour ses remerciements au gouvernement roumain et saisit cette coïncidence heureuse pour présenter également ses félicitations à la Roumanie et à la Bulgarie pour leur accession à l'Union européenne.

Porteur d'un message d'amitié du gouvernement et du peuple des Seychelles, le Président Michel réaffirme la mobilisation de son pays au sein de l'organisation francophone. Il évoque l'histoire du peuplement des Seychelles, qui a commencé avec la France, il y a 250 ans, et la solidarité de proximité avec les voisins francophones avec lesquels se sont tissés des liens économiques, sociaux et culturels qui donnent toute leur mesure au sein de la Commission de l'océan Indien, créée il y a plus de vingt ans.

Ayant posé que la mondialisation substitue à la géographie traditionnelle une nouvelle carte d'échanges et que l'interdépendance fixe un destin commun, quels que soient les écarts de développement, souvent injustes et inacceptables, le président déclare que la Francophonie a l'obligation morale de poursuivre son œuvre de dialogue pour répondre à l'aspiration légitime des nations à plus de justice et de solidarité.

Relevant que le thème de ce XI^e Sommet de la Francophonie aborde une question vitale, le Président Michel affirme la nécessité pour l'éducation d'être avant tout citoyenne, pour des raisons qui renvoient à la dignité et à la liberté de la personne humaine mais aussi parce qu'elle contribue à augmenter la résistance individuelle et collective aux pressions extérieures. L'éducation permet en effet à ceux qui en bénéficient de s'approprier une part de responsabilité dans le devenir de la société à laquelle ils appartiennent, enjeu essentiel, surtout pour les pays en

développement comme les Seychelles, où la jeunesse représente 65% de la population. Au regard des ressources naturelles limitées de son pays, dont le caractère insulaire contribue à l'éloigner de la plupart des débouchés économiques, le président souligne l'importance de disposer d'une masse critique de compétences pour prendre part de façon avantageuse aux négociations commerciales multilatérales. Il indique en outre que le fait d'être un pays à revenu intermédiaire est préjudiciable à son redressement économique car, à mi-chemin du processus de développement, il est privé de toute aide et doit recourir à des emprunts dont les taux sont souvent prohibitifs.

Dans un tel contexte, le recours aux nouvelles technologies de l'information en matière d'éducation revêt une importance capitale. L'enseignement à distance, pour un petit pays comme les Seychelles où il n'y a pas d'université, apparaît comme la porte ouverte pour être en prise directe avec la réalité planétaire des savoirs, quels que soient les domaines d'application. En déclarant que chaque défi peut inclure une opportunité et que le capital humain reste la principale ressource, le Président Michel signale que les technologies de l'information s'imposent également comme le véhicule privilégié d'une démocratie agissante, laquelle ne peut donner toute sa mesure que dans un cadre multilatéral comme celui qu'offre la Francophonie.

En concluant son intervention, le président émet le souhait que la Francophonie poursuive son activité de restructuration pour s'exprimer davantage encore dans tous les domaines de l'activité humaine où ses valeurs sont de puissants ressorts de développement, de justice et de paix. Enfin, il félicite le secrétaire général et l'ensemble de ses collaborateurs pour la qualité de leur travail.

Message du Roi du Maroc

En remerciant le Président Băsescu et les autorités roumaines pour l'organisation de ce grand rendez-vous francophone, M. Mohamed Benaïssa, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc, transmet les regrets du roi, dont il délivre le message.

Le Roi Mohammed VI félicite le Président Băsescu pour la tenue à Bucarest de ce sommet, qui consacre l'enracinement en Roumanie de la langue française depuis plus de deux siècles et rend hommage à d'éminents esprits francophones comme Panait Istrati, Cioran ou Ionesco. Il salue le président du Burkina Faso pour la concrétisation des décisions historiques prises au Sommet de Ouagadougou ainsi que le Secrétaire général Abdou Diouf pour son engagement au service de l'organisation. Il relève que le Sommet de Bucarest commémore à la fois le 20^e anniversaire du premier Sommet de la Francophonie, tenu à Versailles en 1986, et le centenaire de la naissance d'un de ses illustres pères fondateurs, feu le Président Léopold Sédar Senghor.

Le Roi Mohammed VI salue le rôle exaltant que la Francophonie, appelée à défendre une vision humaniste du monde, doit jouer pour faire de son espace une zone de développement durable et contribuer à y ancrer les valeurs de la démocratie, en particulier à travers l'éducation, droit fondamental à la base de tout développement. Il relève que la mondialisation est désormais l'objet d'un débat permanent, qui ne

doit déboucher ni sur la résignation ni sur l'exclusion. Il appelle la communauté à veiller à ce que la globalisation de l'économie ne soit pas une source de marginalisation pour les plus démunis mais, au contraire, contribue à réduire les disparités sociales et économiques, et à prévenir l'aggravation de la fracture numérique. Il souligne le rôle essentiel d'une Francophonie dynamique pour défendre la diversité et l'accès de ses membres aux technologies de l'information. Il appelle toutefois à ne pas perdre de vue que si la société de l'information repose sur les technologies de l'information et de la communication, la société du savoir reste le fruit de la connaissance que sous-tend l'éducation. Conscient de cette réalité, le Royaume du Maroc s'est engagé dans une réforme profonde de son système éducatif incluant la promotion et l'extension des TIC dans les établissements scolaires. Cette stratégie globale, appelée « e-Maroc », vise à réduire la fracture numérique et à faire de l'école un vecteur incontournable du développement durable. Parallèlement, le Maroc a proclamé la période 2000-2010, « Décennie de l'éducation-formation », mettant en chantier un projet sociétal axé sur des priorités telles que l'alphabétisation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la bonne gouvernance du système éducatif. Après avoir signalé que ces avancées ont valu au ministère de l'Éducation nationale l'obtention du Prix d'alphabétisation Confucius de l'Unesco et du Grand prix humanitaire de France, le roi précise que les réformes précitées s'inscrivent dans le cadre plus large de l'Initiative nationale pour le développement humain, lancée en 2005.

En affirmant que le Maroc attache un intérêt particulier aux décisions qui seront actées par le Sommet de Bucarest, le roi se félicite des engagements pris par la Conférence de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, dont les recommandations devraient offrir une plus grande visibilité à la Francophonie et assurer sa pleine contribution aux grands débats internationaux. Il informe la Conférence que le devoir de solidarité qui a depuis toujours conduit le Maroc à dépêcher des contingents dans les pays francophones, notamment en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et à Haïti, fait du Maroc le deuxième contributeur francophone et le douzième sur la liste des pays pourvoyeurs de troupes de l'ONU.

Le roi salue par ailleurs l'engagement de la famille francophone pour faire aboutir la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le Maroc, pour sa part, accorde une attention particulière à ce processus, qui fera de la convention un catalyseur favorisant la compréhension entre les peuples. Il déclare, enfin, que la rencontre de Bucarest est l'occasion idoine pour approfondir la réflexion et exprimer la volonté commune de faire de l'espace francophone une zone de coopération et de prospérité partagée. Il importe donc de tout mettre en œuvre pour capitaliser les potentialités que recèlent les pays en faveur d'une politique francophone cohérente et agissante. Enfin, le Roi Mohammed VI exprime la conviction que la déclaration issue des travaux du Sommet contribuera assurément à l'atteinte de ces objectifs.

Discours du Premier ministre de la République d'Haïti

Au nom du Président René Préal, du peuple et du gouvernement haïtiens, le Premier ministre d'Haïti, S.E. M. Jacques-Édouard Alexis, présente ses félicitations au pays hôte pour son accession à la présidence du Sommet, adresse ses encouragements

au Secrétaire général de la Francophonie et exprime la satisfaction de sa délégation pour la qualité de l'accueil qui lui est réservé. Il relève que la participation haïtienne au Sommet a lieu quatre mois après l'installation d'un gouvernement démocratiquement constitué à la suite d'élections régulières, bien que précédées par des perturbations souvent marquées par la violence. Ce retour à la démocratie marque néanmoins la volonté de la nation haïtienne de prendre en main sa destinée politique, tout en acceptant les mouvements de solidarité et de coopération de la communauté internationale. À cet égard, il remercie l'OIF pour son engagement en faveur de la paix et de la démocratie à Haïti.

La sortie de crise ne représente qu'une première étape dans la restauration de la démocratie à Haïti et de son redressement socio-économique. Depuis le retour à l'ordre constitutionnel, le gouvernement s'est attelé à relever ce défi avec détermination car il est urgent d'assurer des conditions de vie acceptables à la majorité de la population, qui se débat depuis des décennies contre le chômage, les carences en matière d'éducation, les maladies endémiques et autres insuffisances. Le Premier ministre annonce, parmi les mesures déjà prises : l'adoption par le parlement de la déclaration de politique générale du gouvernement, l'organisation d'une conférence internationale pour le développement économique et social d'Haïti, le lancement d'un programme d'apaisement social et la création d'une commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion. Des stratégies et programmes ont été identifiés dans les secteurs clés de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la Justice, de la sécurité et des infrastructures.

Soulignant la pertinence de la priorité accordée par le Sommet à l'éducation, le Premier ministre souhaite faire état des difficultés, tant humaines que financières et matérielles, rencontrées par son pays pour assurer à sa population l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à un enseignement supérieur de qualité. Il signale en outre la fuite effrénée des cerveaux que subit la nation haïtienne depuis fort longtemps et contre laquelle le gouvernement a l'intention de lutter par des mesures appropriées. Dans un tel contexte, la question de la fracture numérique représente un défi de taille. Il est par ailleurs facile de mesurer l'enjeu de tout ce qui se rattache au thème de l'éducation.

En concluant son allocution, le Premier ministre Alexis indique que son gouvernement, conscient de la nécessité de conjuguer éducation et technologies de l'information, prend note des recommandations de la Confémen et des trois axes prioritaires qui contribueront à la prise en compte des TIC dans les processus pédagogiques, la formation à distance et le renforcement des capacités institutionnelles. Il entend veiller à établir les conditions favorisant l'accès pour tous à ces technologies et leur utilisation dans l'éducation sur toute l'étendue du territoire haïtien.

Discours du Premier ministre du Canada

Le Premier ministre du Canada, le Très Honorable Stephen Harper, remercie les hôtes roumains pour leur hospitalité et rend hommage au secrétaire général. Il salue la présence au Sommet du Premier ministre du Québec et du Premier ministre du Nouveau-Brunswick. Réaffirmant l'engagement de son pays envers la Francophonie, il révèle que, depuis 1867, le respect du caractère francophone du Canada fait partie des principes fondateurs du parti qu'il représente et de la

Confédération canadienne. La tenue du prochain Sommet de la Francophonie à Québec, en 2008, pour commémorer le 400^e anniversaire de la fondation de la ville, est l'occasion de rappeler que le français est la langue fondatrice du Canada et que si elle y est encore parlée aujourd'hui, c'est grâce à la ténacité et à la créativité de générations de francophones. En effet, dès 1609, l'écrivain français Marc Lescarbot constatait que : « *ne devront aller en Canada que des gens avides de grandes entreprises, désireux d'obtenir un renom honorable par des actions extraordinairement belles et difficiles d'exécution* ». Le Premier ministre entend veiller à ce que la personnalité bilingue et multiculturelle du Canada soit reflétée fidèlement sur la scène internationale. Tout en saluant le rôle majeur joué par la Francophonie en faveur de l'adoption de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, il signale avec fierté que le Canada a été le premier pays à la ratifier.

Pour le Premier ministre Harper, l'un des rôles majeurs de la Francophonie est de contribuer à réduire les tensions et les conflits. L'OIF doit devenir un partenaire important dans les efforts de paix et de réconciliation. C'est le principal message exprimé à Saint-Boniface par la Ministre Josée Verner, qui a présidé la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine. Le Premier ministre invite les chefs d'État et de gouvernement à entériner la Déclaration de Saint-Boniface et à demander au Secrétaire général de définir un programme d'action pour sa mise en œuvre.

Faisant observer qu'au niveau bilatéral, les engagements canadiens s'exercent naturellement au sein de la Francophonie, le Premier ministre Harper indique qu'Haïti, par exemple, est aujourd'hui le principal bénéficiaire de l'aide canadienne dans les Amériques, à hauteur de plus de cinq cent millions de dollars sur cinq ans. Une centaine de policiers civils canadiens travaillent également au sein de la mission des Nations unies à Haïti. En soulignant la participation de l'OIF à l'effort collectif, le Premier ministre fait état de l'ampleur de la tâche, qui englobe la réforme judiciaire, la reconstruction sociale et économique et, surtout, la réconciliation nationale et le renforcement des institutions démocratiques, ce qui nécessite une action dans la durée afin d'éviter les risques de rechute.

Le Premier ministre évoque ensuite la persistance de la crise du Darfour, en dépit des efforts remarquables déployés par l'Union africaine. Il signale que le Canada est le troisième contributeur à la mission de l'organisation continentale au Soudan. La lutte contre les violences sexuelles, la réduction du trafic des armes, la réforme de la Justice et le renforcement des institutions de gouvernance sont les priorités canadiennes dans les efforts pour trouver une solution au drame soudanais dont il souligne qu'il traverse les frontières et menace la paix dans les pays francophones voisins, notamment le Tchad, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Cette situation est une illustration tangible de la responsabilité de protéger, qui consiste à agir pour sauver une population désespérée.

S'agissant des événements dramatiques au Moyen-Orient, le Premier ministre salue le mouvement de solidarité de la Francophonie et annonce la création d'un fonds d'aide humanitaire canadien de plus de trente millions de dollars pour aider à la reconstruction et à la stabilisation au Liban. À la veille de l'adhésion de Chypre

à la Francophonie, il saisit l'occasion pour remercier ce pays ami pour son aide inestimable dans le rapatriement des Canadiens du Liban. Tout en énonçant que l'aide promise au Liban par la communauté internationale doit être acheminée sans délai, il rappelle qu'à long terme, l'objectif reste l'instauration d'une paix juste et durable pour tous les pays de la région. Il note avec satisfaction que douze pays membres ou observateurs de l'OIF sont présents en Afghanistan.

Tout en affirmant le rôle des TIC pour démocratiser l'accès aux savoirs, le Premier ministre se réjouit que l'éducation, qui est l'un des piliers de la politique canadienne d'aide internationale, se trouve au cœur du Sommet de Bucarest. Il salue la réforme entreprise par l'OIF et assure le secrétaire général qu'il peut compter sur l'appui du Canada pour la parfaire. Évoquant la célébration de l'Année Senghor, il rappelle que cet homme d'État, écrivain et pédagogue percevait la Francophonie comme « *un idéal qui anime les peuples en marche vers une solidarité de l'esprit* ». En terminant, le Premier ministre réitère la joie qui est la sienne à la perspective d'accueillir, avec le Premier ministre Charest, le XII^e Sommet de la Francophonie à Québec.

Discours du Directeur général de l'Unesco

Heureux de participer pour la deuxième fois à un Sommet de la Francophonie, le directeur général de l'Unesco, M. Koïchiro Matsuura, relève l'importance de la thématique du Sommet, s'agissant à la fois de l'éducation et des perspectives offertes par les TIC pour le développement durable et l'édification de sociétés démocratiques. Notant le risque d'aggravation de la fracture cognitive, parallèlement à la fracture numérique, il affirme que les technologies telles que l'internet, la télévision ou les multimédias constituent des outils exceptionnels au service de la société du savoir car elles ont le potentiel de rendre accessible autour du globe un nombre illimité d'informations et de connaissances, tout en ayant un impact positif sur l'enseignement et l'apprentissage. En effet, pour le directeur général de l'Unesco, l'éducation ne peut plus se concevoir comme étant le seul apanage des systèmes formels. Reste à savoir comment mettre à profit ces technologies, qui ont un rôle majeur à jouer dans l'acquisition des connaissances et la formation des esprits. Il convient, selon lui, de réaliser les investissements appropriés afin que ces outils soient disponibles pour le plus grand nombre et contribuent à élargir l'accès à l'éducation à des franges de population qui n'y avaient pas accès jusqu'à présent. Il attire toutefois l'attention sur la qualité des contenus véhiculés, qui doivent contribuer à former des citoyens responsables, au service du développement des pays et du renforcement de la démocratie, de la sécurité et de la compréhension internationale. Pour lui, l'une des compétences majeures du 21^e siècle consistera à relever ces nouveaux défis, en trouvant des solutions adaptées aux réalités locales. Il indique que les pays qui se sont lancés dans l'aventure récoltent d'ores et déjà les fruits de ce renouveau pédagogique. Ainsi, certaines universités délivrent aujourd'hui dix fois plus de diplômes qu'il y a dix ans. Ces technologies constituent par ailleurs un apport appréciable en matière de planification et de gestion des systèmes éducatifs. Partant du constat que les langues sont à l'origine de la transmission des connaissances, M. Matsuura appelle les pays francophones à saisir l'occasion offerte de mutualiser les investissements afin d'offrir à l'ensemble de la communauté un choix toujours plus large d'outils communs.

En soulignant l'ouverture au dialogue si cher à la Francophonie et à l'Unesco, le directeur général mentionne les deux conventions clés mettant à l'honneur la diversité culturelle et, en particulier, l'expression artistique adoptées respectivement en 2003 et 2005 : la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par 62 pays, et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dont le processus de ratification est sur la bonne voie, douze pays l'ayant ratifiée un an seulement après son adoption par l'Unesco. Dix-huit ratifications supplémentaires sont toutefois nécessaires pour que cette dernière convention puisse entrer en vigueur.

Après avoir cité quelques initiatives lancées par l'Unesco s'agissant de l'utilisation des technologies de l'information au service de l'éducation et de l'interculturalité, M. Matsuura conclut son intervention en exprimant sa conviction que le Sommet de Bucarest marquera à cet égard une étape décisive pour la communauté francophone.

Discours du Président de la Commission européenne

En rappelant que c'est la première fois que le Sommet de la Francophonie se tient dans cette partie de l'Europe réunifiée, le président de la Commission européenne, M. José Manuel Durão Barroso, exprime sa fierté d'avoir pu, dans ce contexte, venir à Bucarest pour confirmer l'entrée de la Roumanie comme membre à part entière de l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007. Il salue le long chemin parcouru et souhaite la bienvenue à la Roumanie et à la Bulgarie dans la famille européenne.

Monsieur Barroso relève que la paix, la liberté et la démocratie, de même que la diversité culturelle et linguistique sont des valeurs fondamentales communes à l'Europe et à la Francophonie et qu'elles constituent un élément essentiel de l'identité européenne. En saluant le père fondateur de la Francophonie, Léopold Sédar Senghor, qui voyait dans le mouvement francophone le moteur de la solidarité universelle, il note que, loin du repli sur une conception fermée de l'identité, la Francophonie est un moteur de l'humanisme et de la culture mondiale. Relevant que l'Union européenne et l'OIF poursuivent des objectifs similaires dans nombre de batailles en faveur du développement, des droits de l'Homme et de la diversité culturelle, il signale que plusieurs partenaires africains sont au premier rang de la lutte que mène l'Europe dans ce sens. Pour lui, la tolérance et le respect sont des éléments clés du dialogue entre les cultures et vont de pair avec la promotion de la connaissance. Il exprime à cet égard la volonté européenne d'investir dans le capital humain, notamment par la qualité de l'enseignement et de la formation.

Soulignant la diversité des langues en Europe, M. Barroso énonce que la langue constitue tout à la fois un patrimoine et une façon de véhiculer un savoir et une sensibilité. Il signale qu'en réponse à l'avertissement lancé par le linguiste français Claude Hagège s'agissant du danger de minorisation des langues par submersion, l'Union européenne s'est engagée dans la défense du multilinguisme, en investissant trente millions d'euros par an dans des projets locaux, et préconise que chaque Européen apprenne deux langues en plus de sa langue maternelle. Après avoir cité le philosophe genevois Jean-Jacques Rousseau, pour qui « *il n'y a qu'une science à enseigner aux enfants, c'est celle des devoirs de l'homme* », M. Barroso exprime la conviction qu'en s'ouvrant aux différentes langues, l'école contribue au débat démocratique aussi bien qu'au dialogue culturel.

Témoignant de l'attachement de l'Union européenne à la question de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, M. Barroso annonce qu'il a été décidé de la ratifier à la fin du mois de décembre 2006. Tout en relevant que la diversité culturelle, qui fait la richesse de l'Europe, apparaît parfois sur le plan global comme source de tensions, il informe l'assemblée que 2008 a été déclarée « Année européenne du dialogue interculturel ». En concluant son intervention, il réaffirme l'universalisme des valeurs de paix, de liberté et de solidarité que la Francophonie entend promouvoir et qui sont partagées par les États membres de l'Union européenne.

Discours du Secrétaire général de la Francophonie

Après avoir apprécié les paroles fortes et stimulantes qui ont exprimé avec conviction l'engagement collectif au service du projet francophone, mais aussi la responsabilité et l'immense travail qui reste à faire, le secrétaire général de la Francophonie, S.E. M. Abdou Diouf, exprime sa fierté de participer à ce XI^e Sommet de la Francophonie. Il remercie les autorités et le peuple de la Roumanie pour leur accueil chaleureux et pour l'enthousiasme avec lequel ils ont œuvré afin d'assurer le succès de ce sommet. Il se réjouit de l'entrée annoncée de la Roumanie dans l'Union européenne qui, avec celle de la Bulgarie, portera à quatorze le nombre d'États membres de l'Union européenne adhérant à l'OIF.

Convaincu que le Sommet de Bucarest marque un nouvel élan pour la communauté francophone, le secrétaire général salue le président du Burkina Faso, président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage jusqu'à la passation de pouvoirs avec le président de la Roumanie, et remercie le Premier ministre du Canada pour son invitation chaleureuse à tenir, après l'Afrique sahélo-saharienne et l'Europe centrale et orientale, le prochain Sommet de la Francophonie en Amérique du Nord.

Soulignant l'importance exceptionnelle du thème de ce XI^e Sommet de la Francophonie, qui consacre à la fois l'éducation et les technologies de l'information et de la communication, M. Diouf affirme qu'il est impossible d'installer une paix durable, une démocratie crédible et un développement solide sans renforcer et moderniser les systèmes éducatifs. Il rappelle que cent vingt millions d'enfants dans le monde ne sont pas scolarisés dont pas moins d'un tiers en Afrique subsaharienne. L'espace francophone est particulièrement touché avec deux enfants sur cinq qui ne connaissent pas l'école. Cette situation est un drame pour l'humanité car elle favorise l'incompréhension et constitue un terrible handicap pour réussir le dialogue des civilisations et enraciner la démocratie.

Se réjouissant que l'éducation devienne enfin une grande priorité de l'agenda international, le secrétaire général indique que la Francophonie a toujours placé ce sujet au cœur de son action et, à travers la rencontre de Bucarest, doit renforcer ses interventions et prendre toute sa place dans l'effort international. Selon lui, il ne faut plus perdre de temps à se demander si l'éducation pour tous est une utopie mais il faut plutôt amplifier les efforts collectifs pour atteindre les objectifs fixés, car il en va de l'avenir des enfants du monde.

Le secrétaire général estime que les technologies de l'information et de la communication, porteuses de solutions novatrices, constituent un outil majeur en faveur de l'éducation. Il ne faut pourtant pas perdre de vue que les pays en développement francophones sont les plus durement touchés par la fracture numérique, ce qui les met en position de faiblesse pour bénéficier des avantages de la société de l'information. C'est à cette priorité que le secrétaire général entend s'attacher avant toute chose. L'OIF et les opérateurs de la Francophonie y travaillent activement.

En réitérant la volonté de la Francophonie que l'éducation serve la paix, la liberté, l'égalité, comme l'ont indiqué les instances de Ouagadougou, Antananarivo et Saint-Boniface, le secrétaire général se félicite des progrès politiques encourageants, par exemple aux Comores, à Haïti, en Centrafrique, en République démocratique du Congo, au Togo et en Mauritanie. Il déplore cependant que tous les pays de la Francophonie n'avancent pas au même rythme sur le chemin de la paix. Afin d'y parvenir, il appelle au respect des espérances des populations et à l'abnégation, dans l'intérêt supérieur des nations.

Monsieur Diouf saisit l'occasion pour rendre un vibrant hommage au secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, au moment où celui-ci arrive au terme de sa mission. Le citant lorsqu'il constate que « *même les plus forts ne peuvent réussir seuls* », il rappelle que M. Annan a su défendre, souvent dans des conditions d'extrême difficulté, la plus haute idée de la communauté internationale et de ses valeurs, faisant honneur aux Nations unies et à l'Afrique. Pour lui, c'est d'ailleurs grâce à la défense du multilatéralisme à laquelle le secrétaire général s'est attaché qu'une étape historique a pu être franchie, en novembre 2005, avec l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il assure le directeur général de l'Unesco de l'accélération certaine de la ratification de cette convention, grâce au dynamisme des États membres de la Francophonie, qui préparent déjà sa mise en œuvre et s'engagent à renforcer la coopération culturelle internationale.

Le secrétaire général cite encore le président de la République française, dont il salue la sagesse et la clairvoyance s'agissant de l'urgence « *d'agir sur le front politique et diplomatique, pour la paix, d'agir par le dialogue des sociétés et des cultures* » et de son affirmation que « *ces deux modes d'action, le mode politique et le mode culturel, le traitement des crises et le dialogue des cultures, doivent être conduits en parallèle* ».

Pour le secrétaire général de la Francophonie, un tel engagement, à l'aube du troisième millénaire, n'est pas anodin. Un monde qui sait vivre harmonieusement ses identités par le dialogue est en effet un monde qui refuse la discrimination, l'intolérance et l'oppression, un monde qui sait imposer la dignité, la paix et la liberté. En mettant en garde contre le triomphalisme et l'autosatisfaction face aux avancées réalisées, il appelle à progresser dans cette voie et cite, pour conclure, André Malraux lorsqu'il affirmait que « *la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert* ».

II. PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1. Ouverture des travaux

1.1. Ouverture des travaux de la séance plénière par le président sortant

En ouvrant les travaux, le président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, S.E. M. Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, souhaite la bienvenue aux participants et remercie ses pairs pour leur présence à cette rencontre au sommet.

1.2. Passation des pouvoirs de la présidence du Sommet

Se félicitant d'avoir pu bénéficier de la sollicitude des États membres et des conseils avisés du secrétaire général de la Francophonie pendant ces deux années à la tête du mouvement francophone, le Président Compaoré réaffirme l'importance de cette organisation au sein des relations internationales. En exprimant à la communauté francophone sa profonde gratitude, il l'appelle à cultiver avec ferveur le dialogue et la concertation sur lesquelles elle se fonde. Le président sortant cède ensuite la parole au président de la Roumanie, qui reprend le flambeau pour les deux années à venir.

Le Président Băsescu remercie son homologue burkinabé et exprime sa reconnaissance à la communauté francophone. Il annonce qu'il partagera la présidence des travaux de la présente session avec le Premier ministre Călin Popescu-Tăriceanu.

1.3. Composition du bureau de la Conférence

La Conférence approuve la composition de son bureau :

- président : Roumanie ;
- vice-présidents : Cambodge, Canada, Canada-Québec, Comores, Moldavie, Sénégal ;
- rapporteur général : Cameroun.

1.4. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

La Conférence adopte les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement de ses travaux.

2. Rapports au Sommet

2.1. Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis-clos 1+1)

Le président de la Conférence invite les membres associés et observateurs ainsi que les représentants des opérateurs et autres partenaires et invités de la

Francophonie à quitter la salle afin que les délibérations sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut se déroulent uniquement en présence des représentants des États et gouvernements membres de plein droit, en application des textes.

Le ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, S.E. M. Mihai-Razvan Ungurueanu, fait part au Sommet des recommandations issues des délibérations de la 22^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qu'il a présidée, à Bucarest, le 26 novembre dernier.

Le ministre précise que les douze requêtes examinées par la CMF avaient été adressées par :

- la République d'Albanie, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, la Principauté d'Andorre et la République hellénique, qui ont demandé le passage du statut de membre associé à celui de membre de plein droit ;
- la République de Chypre et la République du Ghana, qui ont demandé l'accès direct au statut de membre associé ;
- la République de Serbie, État continuateur de la Serbie-et-Monténégro, la République du Soudan, le Royaume de Thaïlande, l'Ukraine, le Mozambique et l'Ordre souverain de Malte, qui ont demandé l'accès au statut d'observateur.

Ces requêtes ont préalablement été instruites par la commission *ad hoc* mandatée à cette fin par le CPF qui, conformément aux procédures en vigueur, a transmis à la CMF un avis.

Le Ministre Ungurueanu annonce qu'à l'issue de ses délibérations à huis clos, la Conférence ministérielle est parvenue aux conclusions suivantes :

S'agissant des demandes de passage du statut de membre associé à celui de membre de plein droit, elle a approuvé l'avis favorable formulé par le Conseil permanent de la Francophonie au sujet des candidatures de la République d'Albanie, de la Principauté d'Andorre et de la République hellénique. Elle s'est également prononcée en faveur de l'acceptation de la candidature de l'Ex-République yougoslave de Macédoine en qualité de membre de plein droit.

S'agissant des demandes d'accès direct au statut de membre associé, la Conférence a marqué son accord sur l'avis favorable du Conseil permanent de la Francophonie concernant la candidature de la République de Chypre. Elle s'est également prononcée en faveur de l'acceptation de la candidature de la République du Ghana en qualité de membre associé.

S'agissant des demandes d'accès au statut d'observateur, la Conférence a repris à son compte l'avis du Conseil permanent de la Francophonie concernant : les candidatures de l'Ukraine et de la République de Serbie. Elle entérine les conclusions du CPF selon lesquelles, en l'état, la candidature de la République du Soudan n'a pas remporté le consensus et, en raison du coup d'État intervenu récemment dans le Royaume de Thaïlande, préconise la suspension de l'examen de cette candidature jusqu'au XII^e Sommet. Par ailleurs, compte tenu du fait que les textes ne permettent pas l'octroi du statut d'observateur à une entité non territoriale, la Conférence a acté le consensus obtenu au sein du CPF consistant

à proposer à l'Ordre souverain de Malte la conclusion d'un accord de partenariat avec l'OIF. Elle a également pris acte de la demande d'adhésion du Mozambique, qu'elle soumet à l'attention du Sommet, qui est maître de ses procédures.

Enfin, à la suggestion du CPF, la Conférence ministérielle porte à l'attention du Sommet, pour décision, les trois propositions d'amendements au texte portant « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage », adopté par le Sommet de Beyrouth le 20 octobre 2002. La révision de ce texte, en vue notamment de l'harmoniser avec la nouvelle Charte de la Francophonie, porte essentiellement sur les modalités de participation des observateurs aux activités de la Francophonie et sur la question de la contribution financière des différentes catégories de membres.

À l'issue de cette présentation, la Conférence approuve l'ensemble des recommandations de la CMF à ce sujet. Sur proposition de la France, elle répond également favorablement à la requête du Mozambique, malgré le léger retard de transmission de sa candidature. Les amendements proposés aux « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage » sont également adoptés.

Ayant annoncé que la Francophonie compte désormais 68 États et gouvernements membres de plein droit, associés et observateurs, le président invite les nouveaux membres à rejoindre l'assemblée.

En remerciant la Conférence des chefs d'État et de gouvernement d'avoir admis son pays comme membre de plein droit, le représentant de la Grèce évoque l'itinéraire spectaculaire et positif de la Francophonie, et rappelle que ce terme, depuis son apparition sous la plume du géographe Onésime Reclus pour décrire la communauté linguistique et culturelle que la France constituait dans le monde, en est venu à représenter aujourd'hui une organisation internationale à part entière, laquelle promet de devenir un interlocuteur privilégié de l'ONU et de l'Union européenne. Pour le ministre grec, le dynamisme de l'organisation francophone lui a permis de dépasser la dimension initiale de défense et de valorisation du français pour inclure les valeurs essentielles du principe démocratique, de la paix internationale et du respect des droits de l'Homme. En soulignant que la Grèce, de par sa position géographique et son histoire, est attentive aux différentes sensibilités, le ministre indique que le respect de la diversité culturelle et linguistique constitue une priorité pour son pays, qui souhaite participer à l'effort commun d'intensification du dialogue des cultures. En terminant son intervention, il félicite le président et le peuple roumains pour la récente décision confirmant l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007. Enfin, il remercie les autorités roumaines pour leur hospitalité remarquable et la tenue exemplaire des travaux du Sommet.

Le représentant de Chypre remercie à son tour les autorités roumaines pour leur hospitalité et la qualité de l'organisation du Sommet, tout en les félicitant pour l'adhésion de leur pays à l'Union européenne. Honoré de s'adresser pour la première fois à l'assemblée francophone avec laquelle, au-delà de la langue française, Chypre partage le respect de la démocratie et des droits de l'Homme, il exprime la gratitude de son pays d'être accueilli au sein de cette grande famille. Relevant les liens que Chypre entretient de longue date avec la langue française,

le ministre signale que l'apprentissage du français langue seconde est obligatoire dans l'enseignement secondaire chypriote. Il affirme par ailleurs l'engagement de son pays à œuvrer en faveur du développement dans le cadre du nouvel humanisme mondial qui, comme le décrivait Léopold Sédar Senghor, consiste à « *s'enrichir de nos différences pour converger vers l'universel* ». En exprimant le vœu que les rêves du président Senghor deviennent une réalité, il se dit convaincu que si les valeurs qui unissent la Francophonie se transforment en une volonté politique commune, elles pourront contribuer à la paix, non seulement dans le monde francophone mais dans le monde entier.

Le Premier ministre de l'Albanie adresse ses plus vifs remerciements à la Conférence pour son soutien à la candidature albanaise, qui a permis à son pays de trouver au sein de la famille francophone la place qui lui revient. Il se fait le porte-parole de tous les acteurs politiques et sociaux, des associations, des milieux culturels et académiques ainsi que de tous les individus attachés à la langue française qui considèrent la pleine adhésion de l'Albanie à la Francophonie comme le juste retour de leurs efforts incessants pour maintenir et développer l'esprit francophone dans leur pays. Relevant le plaidoyer de la Francophonie pour avoir la place qu'elle mérite sur l'échiquier international, le Premier ministre souligne que le respect de la diversité culturelle et linguistique dont elle s'est fait le chantre fait partie des principes fondamentaux défendus par son pays. À l'heure de la mondialisation, qui s'installe durablement et qui change en profondeur les modes de vie, alors que l'écart entre le Nord et le Sud se creuse davantage, il souhaite assurer la Conférence que l'Albanie ne ménagera aucun effort pour renforcer les principes et les valeurs de la Francophonie, qui sont aussi ceux de la démocratie. Il termine en se réjouissant de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, qui constitue une bonne nouvelle pour toute la région des Balkans, et en félicitant le secrétaire général de la Francophonie pour le soutien sans faille manifesté à l'égard de la candidature albanaise et la détermination avec laquelle il dirige l'organisation.

Le chef du gouvernement de la Principauté d'Andorre se réjouit que son pays, qui figure parmi les benjamins de la Francophonie institutionnelle, intègre l'OIF comme membre de plein droit. En réponse aux questions que d'aucuns pourraient avoir sur les liens d'Andorre avec la Francophonie, il explique qu'à l'issue d'un traité de paix conclu en 1278, les deux seigneurs féodaux belligérants sont devenus, de manière conjointe et indivise, les souverains de la principauté. C'est ainsi qu'aujourd'hui, les chefs d'État d'Andorre sont S.E. M. Jacques Chirac et M^{gr} d'Urgell. Le chef du gouvernement indique par ailleurs que l'État, dont le catalan est la langue officielle, tient à perpétuer la tradition plurilingue et multiculturelle qui lui vient de sa situation privilégiée au carrefour des cultures française et hispanique. En précisant que la langue française y est langue de travail et qu'elle y est enseignée depuis plus d'un siècle, il annonce que des mesures ont été prises récemment pour consolider encore sa présence dans le système éducatif andorran. L'adhésion parallèle d'Andorre à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'Organisation des États ibéro-américains témoigne également de son ouverture à la diversité. Le chef du gouvernement déclare en outre que la Francophonie peut compter sur son pays pour la promotion des valeurs sur lesquelles elle se construit : démocratie, État de droit, respect des droits de l'Homme et solidarité internationale. Fier de sa tradition démocratique, Andorre compte apporter sa pierre, humble mais solide, à l'édification d'un espace francophone de tolérance et de prospérité partagées. En

concluant son intervention, le chef du gouvernement andorran félicite les autorités et le peuple de la Roumanie pour leur adhésion à l'Union européenne.

En soulignant l'importance pour l'Europe centrale et orientale de la tenue du Sommet de la Francophonie dans un pays de la région aussi prestigieux au regard de la langue française, le représentant de l'Ex-République yougoslave de Macédoine remercie la Conférence pour l'octroi à son pays du statut de membre de plein droit et, en particulier, la Roumanie et la Bulgarie, pays voisins et amis, qui ont toujours soutenu la candidature macédonienne et qu'il félicite pour leur adhésion à l'Union européenne. En attirant l'attention sur le rôle que son pays a été appelé à jouer dans le domaine des droits de l'Homme pendant les crises qui ont sévi dans la région, il souligne que si le changement de statut représente un honneur mérité, il signifie également une responsabilité accrue, que son pays est déterminé à assumer. Après avoir annoncé que le gouvernement macédonien élu en juillet a créé un nouveau poste de coordonnateur national auprès du ministre, chargé lui-même de la promotion de la francophonie, il signale que son pays est actuellement le seul pays de la région à être à la fois membre de l'OIF et candidat à l'entrée à l'Union européenne, et qu'il est aussi déterminé que ses voisins roumain et bulgare à promouvoir la francophonie au sein du mouvement européen lorsqu'il y aura accédé.

Le ministre des Affaires étrangères du Ghana présente les excuses du président de la République en même temps que ses salutations et l'expression de sa reconnaissance pour l'avis positif donné à la demande d'adhésion de son pays en qualité de membre associé. En soulignant l'importance que son gouvernement accorde à la Francophonie, il fait observer que des liens géographiques et historiques font du Ghana un membre naturel de l'espace francophone. Tout en révélant que l'acquisition de la langue française occupe une place importante dans le système éducatif et la vie du pays, notamment au regard du développement du tourisme, le ministre fait toutefois état de besoins en assistance et en conseil, notamment en ce qui concerne la formation des ressources humaines. Il signale l'initiative d'enseignement à distance télévisuel lancée par le Président Kufor en appui aux programmes scolaires pour permettre une meilleure compréhension de la langue française à un public élargi. Enfin, il déclare que le Ghana, qui s'est engagé dans le processus démocratique et a placé le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit au cœur de son organisation politique, est fier de faire partie de la Francophonie et s'attend à participer pleinement à ses activités et à contribuer à son évolution pour le bénéfice de tous.

En exprimant sa joie de rejoindre la famille francophone, le président du Mozambique s'engage à mettre en œuvre les objectifs fixés par l'OIF en matière de développement durable, de démocratie et des droits de l'Homme. Se félicitant de l'ouverture d'une nouvelle fenêtre pour l'accès aux savoirs, il exprime la certitude de trouver dans le forum de solidarité francophone un soutien à l'agenda national de lutte contre la pauvreté. Il apprécie à sa juste valeur l'accent mis par l'organisation sur la concertation politique et diplomatique et sur la recherche d'une plus grande convivialité entre les nations. Enfin, il assure la Conférence de sa reconnaissance pour l'accueil au sein de cette assemblée et adresse ses remerciements chaleureux au peuple et au gouvernement de la Roumanie pour les dispositions prises à l'égard de sa délégation.

En transmettant le message du président de la République de Serbie, son représentant remercie la Conférence d'avoir fait à son pays l'honneur de devenir observateur de l'OIF. Se référant au passé récent des Balkans, le Président Tadic souligne le rôle crucial de la Serbie dans le projet de consolidation démocratique de la région et insiste sur l'importance pour la réconciliation régionale d'une coopération totale et immédiate avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Œuvrant à bâtir l'avenir de son pays, il souhaite tirer la région entière vers l'adhésion future à l'Union européenne, à l'instar du pays hôte du Sommet. Il indique que la Serbie a assimilé depuis longtemps les idées et les valeurs de l'héritage commun de la Francophonie, ce dont témoigne, par exemple, la traduction et l'adoption du Code civil Napoléon, devenu Code civil serbe dès 1834. Il évoque également les sacrifices consentis pendant les deux guerres mondiales au service des valeurs de liberté, d'égalité, de démocratie et de progrès, et exprime la reconnaissance éternelle de son peuple envers la France pour la prise en charge de l'éducation de plusieurs générations d'étudiants serbes de l'après-guerre. Il relève en outre que des dizaines de milliers d'étudiants francophones africains, arabes et asiatiques ont fait leurs études en Serbie, contribuant au rapprochement des cultures qui est l'essence même de la Francophonie. Il n'oublie pas non plus le rôle positif joué par le Canada dans l'histoire récente de son pays et sa contribution à l'application des réformes sociales nationales. En conclusion, le Président Tadic s'engage personnellement à poursuivre avec fermeté les réformes démocratiques, économiques, culturelles et sociales serbes afin d'approfondir les valeurs qui sont celles de la Francophonie. Il formule l'espoir qu'au prochain sommet, la Serbie soit en mesure de faire la preuve des progrès réalisés et de mériter le statut de membre à part entière de l'OIF.

Au nom du Président Victor Yuchtchenko, le représentant de l'Ukraine se réjouit de l'obtention du statut d'observateur auprès de la Francophonie. Il remercie la Conférence pour la confiance accordée à son pays. Il apprécie l'ouverture de la Francophonie aux nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale, qui trace de nouvelles voies de coopération internationale. Il souligne que si la Francophonie représente une réalité linguistique et géopolitique, elle donne également à son pays le sentiment d'appartenir à une communauté fondée sur des valeurs qui lui sont chères, la paix et la sécurité en particulier. En exprimant le souhait du gouvernement ukrainien de développer la coopération multilatérale et bilatérale avec les pays membres de la Francophonie dans les domaines économique, politique et culturel, il tient à affirmer la présence et l'utilité de son pays dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique. Convaincu que la langue française est un puissant facteur de médiation, il considère que l'OIF procure un espace de dialogue, de coopération et de partenariat, respectueux de la diversité de ses éléments constitutifs. Il réitère le souhait de l'Ukraine de s'y engager activement et adresse ses félicitations à la Roumanie, pays voisin et ami, ainsi qu'à la Bulgarie pour leur accession à l'Union européenne.

2.2. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie présente les principales conclusions des travaux de sa 22^e session. Il indique qu'à cette occasion la Conférence a entendu le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil permanent de la Francophonie, qu'il préside. Les ministres ont porté leur

attention sur la question de la relance du français dans la vie internationale, laquelle a fait l'objet d'une réflexion soutenue au sein d'un comité *ad hoc* dont les résultats ont été consignés dans un *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*. Ce texte, entériné par la Conférence, exprime la volonté de défendre la place de la langue française au sein des enceintes internationales et régionales où elle bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle.

Le Ministre Ungurueanu signale qu'après avoir apprécié l'excellente organisation des instances de Bucarest, la Conférence ministérielle a confirmé les options proposées par le Conseil permanent concernant les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux ainsi que les propositions relatives aux prises de parole à la séance inaugurale du Sommet et à la composition des bureaux de la Conférence ministérielle et du Sommet. Elle a également procédé à l'examen du projet de déclaration de Bucarest, articulé autour du thème dont la Roumanie a eu l'initiative : « les technologies de l'information dans l'éducation ». Du point de vue de la CMF, le projet de texte soumis à l'attention du Sommet marque l'ancrage de la Francophonie dans la modernité et trace des perspectives nouvelles de solidarité dans le domaine de l'éducation. Cette proposition à la fois ambitieuse et pertinente énonce les engagements des chefs d'État et de gouvernement ainsi que leurs prescriptions à l'OIF et aux opérateurs. Le texte aborde également la dimension politique ainsi que les situations de crise et de sortie de crise, le tout dans une perspective pragmatique.

Le président de la CMF informe ensuite les chefs d'État et de gouvernement que la Conférence a entendu l'exposé du secrétaire général sur l'état de la coopération multilatérale, désormais structurée autour des quatre missions fondamentales du cadre stratégique décennal adopté par le Sommet de Ouagadougou en novembre 2004. Il signale en outre que le secrétaire général a tenu à rappeler à l'attention des États et gouvernements membres leurs obligations financières. C'est en effet grâce à ces contributions que la solidarité francophone peut se manifester concrètement auprès des populations. À cet égard, la Conférence ministérielle a appuyé la proposition du secrétaire général de confier à un groupe de travail le mandat de poursuivre la réflexion sur la réforme du barème des contributions statutaires à l'OIF. Elle a par ailleurs décidé de confier à la Cour des comptes de France la responsabilité du contrôle externe des finances de l'OIF et du Fonds multilatéral unique pour une période de quatre ans.

Le président indique que la Conférence ministérielle a pris acte des propositions du secrétaire général visant à restaurer le Haut conseil de la Francophonie dans ses principales fonctions d'observatoire des évolutions linguistiques, de réflexion stratégique et de plaidoyer. Les ministres ont exprimé la gratitude de la communauté francophone envers les autorités françaises à l'occasion de la signature d'une convention relative à la mise à disposition d'une Maison de la Francophonie, qui réunira bientôt les institutions francophones dans un cadre prestigieux et fonctionnel. Elle a également évoqué la nécessité d'une mobilisation élargie en vue de parachever le processus de ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, pour permettre l'entrée en vigueur et la mise en œuvre effective de ce nouvel instrument. Enfin, les ministres ont unanimement salué l'action du secrétaire général

au cours des quatre dernières années et ont rendu hommage aux équipes qui sont les artisans d'une Francophonie de terrain.

2.3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie

En invitant le secrétaire général de la Francophonie, S.E. M. Abdou Diouf, à présenter son rapport, le président de la Conférence salue son engagement personnel, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération internationale, depuis sa prise de fonctions au Sommet de Beyrouth.

Le Président Diouf assure la Conférence que c'est avec toute sa foi qu'il a œuvré durant les quatre années du mandat qui s'achève à donner à la Francophonie l'élan souhaité et que les décisions prises au Sommet de Ouagadougou pour le développement de la dynamique francophone ont été pour lui de puissants stimulants. Il rappelle les quatre grands axes fixés par le cadre stratégique décennal qui y a été adopté : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité. Il salue l'adoption, en novembre 2005 à Antananarivo, d'une nouvelle charte, qui constitue une étape majeure dans l'évolution institutionnelle de la Francophonie et a conduit l'organisation à se doter de règles de gestion plus transparentes et plus rigoureuses.

Il souhaite partager quelques observations liées aux leçons tirées du travail accompli et portant sur :

1. l'importance de la concertation, outil privilégié du dialogue et du partage chers à la Francophonie ;
2. le renforcement des synergies entre l'OIF et les opérateurs, en vue duquel le Conseil de coopération a été réorganisé ;
3. la nécessité de renforcer les partenariats prometteurs engagés avec les organisations internationales et les grandes aires linguistiques et culturelles qui partagent les valeurs de la Francophonie ;
4. l'utilité de la démarche visant à rendre la Francophonie plus visible qu'illustrent la célébration de l'Année Senghor et l'organisation du Festival francophone en France ;
5. l'importance du soutien par les chefs d'État et de gouvernement de chantiers novateurs concernant la jeunesse, l'éducation ou les TIC pour en assurer la réussite ;
6. la légitimité et le rayonnement accrus que procure l'association de la société civile aux actions de l'organisation, concrétisée par le renouvellement du partenariat de l'OIF avec les OING, les ONG et les OSC.

En annonçant la transmission d'un rapport qui rend compte de manière exhaustive des activités menées au cours des deux dernières années, le secrétaire général manifeste la confiance qu'il place dans l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, à qui il a délégué l'administration et la gestion de la coopération multilatérale.

Il signale que les efforts déployés dans le domaine politique et diplomatique ont été axés davantage sur l'appui aux pays de l'espace francophone en situation de crise ou de sortie de crise, notamment en République centrafricaine, à Haïti, en Mauritanie, en République démocratique du Congo et au Togo. Il note que le bilan dont témoignent la signature d'accords de paix et l'état des processus électoraux paraît satisfaisant dans la plupart de ces pays. Il considère que le dispositif de référence, établi par la Déclaration de Bamako en 2000 et confirmé par le rendez-vous, en novembre 2005, de « Bamako+5 » a pu être pleinement utilisé. Il relève également que la Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, tenue en mai 2006 à Saint-Boniface à l'initiative du Canada, a permis d'approfondir la démarche francophone sur ces aspects fondamentaux. Il appartient toutefois aux chefs d'État et de gouvernement de créer les conditions permettant la mise en application des recommandations de la déclaration qui en est issue.

Le secrétaire général indique ensuite que l'OIF a placé ses actions en faveur du rayonnement de la langue française dans le cadre du combat pour la diversité linguistique. L'organisation mise sur des programmes de renforcement du français dans les organisations internationales lesquels doivent cependant être appuyés par des engagements nationaux clairs. Le secrétaire général souligne le succès rencontré par le plan pluriannuel pour l'Europe et l'accent mis sur la coopération dans ce domaine avec les organisations régionales africaines, de même que le lancement d'un nouveau plan pour la valorisation du français en Asie du Sud-Est. Les institutions francophones s'attachent par ailleurs à mieux ancrer le français dans les systèmes éducatifs, les médias, la recherche scientifique et sur internet.

S'agissant de la diversité culturelle, le secrétaire général note que la Francophonie a su jouer le rôle que l'on attendait d'elle et a contribué activement à l'avancée que constitue l'adoption à l'Unesco, en octobre 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il se réjouit que les États francophones aient confirmé l'importance qu'ils attachent à cet instrument en figurant dans le peloton de tête des premières ratifications. Dans la perspective de la mise en application de cette convention, l'OIF réévalue sa programmation autour de deux grands objectifs : l'appui aux politiques culturelles nationales et la stimulation des industries culturelles, d'une part ; le renforcement de la coopération culturelle internationale, d'autre part.

Se référant à la Déclaration de Ouagadougou, laquelle a précisé les orientations à suivre en matière de développement durable, le secrétaire général confirme que les programmes de solidarité économique porteront sur l'appui à la politique de lutte contre la pauvreté et le soutien aux pays francophones du Sud dans l'économie mondiale.

Il annonce que, conformément à l'orientation donnée par le thème du Sommet, il a demandé que les actions de coopération de l'OIF en matière d'éducation soient amplifiées, que celles portant sur les technologies de l'information soient davantage centrées sur l'éducation et que les synergies soient renforcées entre l'OIF et l'AUF dans ce domaine. En rappelant l'ampleur des difficultés et des besoins en matière d'éducation et de diffusion des savoirs, il conclut son exposé en exprimant la conviction que le Sommet de Bucarest permettra à la Francophonie de clarifier ce

que pourra être sa contribution aux efforts internationaux dans ce sens en vue de donner les meilleures chances de réussite aux jeunes générations.

2.4. Débats

Avant d'ouvrir les débats, le président de la Conférence donne la parole au ministre algérien des Affaires étrangères afin qu'il délivre le message du président de la République algérienne, invité de marque du Sommet.

En relevant que son pays est invité pour la troisième fois à un Sommet de la Francophonie, le Président Abdelaziz Bouteflika signale que l'Algérie occupe la deuxième position mondiale en termes de diffusion et d'utilisation de la langue française. Il assure le Président Traian Băsescu de la considération que le peuple algérien porte à la Roumanie et à sa personne. Il se réjouit également que la présence de l'Algérie au Sommet de la Francophonie corresponde au vœu du Président Jacques Chirac, pour qui la langue française en Algérie est un élément de mémoire partagée auquel l'histoire donne une portée particulière. Il se réjouit aussi de l'évolution positive de l'Organisation internationale de la Francophonie qui, au-delà de l'espace culturel qui en est le creuset originel, s'impose graduellement comme un forum de solidarité où sont débattus les thèmes de l'actualité internationale et les questions pressantes de la paix, de la sécurité et du développement durable. En consacrant le thème du Sommet de Bucarest aux technologies de l'information mises au service de l'éducation, qui est le fondement de tout développement humain durable, la Francophonie investit l'un des chantiers les plus dynamiques de la globalisation.

Le Président Bouteflika reprend à son compte l'affirmation du Sommet mondial sur la société de l'information selon laquelle les technologies de l'information et de la communication présentent un immense potentiel pour l'alphabétisation et l'éducation primaire ainsi que pour l'accès à un enseignement de qualité, et ont vocation à ouvrir la voie à une société de l'information susceptible de privilégier le développement et la paix, dans le respect de la diversité culturelle. Il rappelle qu'à l'occasion du SMSI de Tunis la communauté internationale s'est engagée de manière solennelle à édifier une société de l'information à dimension humaine, permettant d'atteindre les objectifs du millénaire dont l'éducation est une composante essentielle. Il attire toutefois l'attention sur le fait que l'utilisation des TIC dans l'éducation ne peut se faire sans une réelle solidarité numérique, la réduction de la fracture numérique étant elle-même inséparable des efforts d'éradication de la pauvreté, et que l'Afrique, en particulier, attend une aide de la communauté internationale. En nourrissant l'espoir d'un engagement actif pour soutenir la Décennie africaine de l'éducation, le président algérien annonce que son pays a adhéré en tant que membre fondateur au Fonds de solidarité numérique auquel il a apporté une contribution de 500 000 dollars. Il signale en outre que les TIC et l'éducation figurent parmi les priorités du programme national de relance de la croissance économique et que l'Algérie a le souci d'offrir à ses apprenants, à tous les niveaux, des conditions de qualité tournées vers les impératifs d'un monde compétitif. En conclusion de son message, le président exprime la conviction qu'en vulgarisant l'accès aux connaissances, les TIC doivent favoriser la propagation de la culture de la paix et le respect mutuel entre les civilisations.

Avant de délivrer le message du président de la République tunisienne, le Premier ministre Mohamed Ghannouchi adresse ses félicitations au président et au peuple roumains et les remercie pour leur accueil chaleureux. Dans son message, le Président Zine El Abidine Ben Ali adresse ses félicitations au président roumain ainsi qu'au président sortant Blaise Compaoré et au secrétaire général de la Francophonie. Il se félicite du choix du thème du Sommet, qui s'inscrit dans le droit-fil du Sommet mondial sur la société de l'information accueilli par son pays en novembre 2005. Il cite l'Engagement et l'Agenda de Tunis, où il est énoncé que : *« les TIC présentent un énorme potentiel pour élargir l'accès à un enseignement de qualité, pour favoriser l'alphabétisation et l'éducation primaire universelle et pour faciliter le processus même d'acquisition, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'une société de l'information et d'une économie du savoir vraiment solidaires et privilégiant le développement, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique »*. Il rappelle que les chefs d'État et de gouvernement avaient également encouragé l'élaboration de stratégies nationales des TIC dans l'éducation et la formation. Pilier du développement mais également levier pour la promotion sociale, l'éducation est, selon le président tunisien, une priorité nationale aussi bien qu'internationale. Il indique que, depuis son indépendance, la Tunisie a axé sa stratégie de développement sur la promotion des ressources humaines et, plus récemment, a mis en place un plan de modernisation du secteur de l'éducation, secteur auquel le tiers du budget de l'État est consacré. Divers programmes visant à diffuser la culture numérique ont été lancés en direction des zones rurales, de même qu'un projet destiné à permettre l'acquisition d'ordinateurs à prix abordables. La formation à distance des formateurs et la généralisation de l'utilisation des TIC dans les établissements scolaires et les institutions universitaires figurent parmi les priorités nationales, ces mesures étant complétées par le développement de synergies entre la recherche et l'entreprise, notamment par la création de parcs technologiques. Pour le Président Ben Ali, il convient toutefois de ne pas perdre de vue qu'en dépit des engagements politiques, l'égalité des chances n'est pas acquise en matière d'éducation et d'accès aux technologies : réaliser une certaine équité au sein de la jeunesse doit rester l'un des objectifs de la Francophonie, qui peut assumer un rôle mobilisateur en aidant à la formation de spécialistes francophones dans le domaine des TIC dans l'éducation, et à la concrétisation de projets communs qui s'inspirent d'expériences nationales réussies, notamment dans le cadre de la coopération triangulaire.

L'ensemble des intervenants ont tenu à exprimer leur profonde gratitude aux autorités roumaines pour leur chaleureuse hospitalité et ont salué la tenue d'un premier Sommet de la Francophonie en Europe centrale et orientale. Ils ont saisi l'occasion pour féliciter la Roumanie de son adhésion à l'Union européenne.

Pour le président de la République gabonaise, le thème du Sommet de Bucarest s'inscrit dans la continuité de celui du Sommet de Ouagadougou car les TIC et leur impact sur l'éducation sont l'un des faits majeurs de la mondialisation qui, mal maîtrisée, ne cesse de creuser l'écart entre les pays développés et les pays en développement. Il estime que les États et gouvernements doivent offrir aux jeunes francophones un accès équitable aux TIC. Il indique que l'école obligatoire, l'éducation de base gratuite et les allocations d'études font partie de la politique éducative gabonaise. Il évoque en outre la création, à Franceville, d'une école doctorale, qui constitue à ses yeux un bon exemple de partenariat Nord-Sud au

sein de la Francophonie. Il aborde ensuite le problème des migrations et du développement, qui concerne pleinement l'espace francophone. Pour le président gabonais, qui rappelle que l'action de la Francophonie doit s'appuyer sur les valeurs que sont la solidarité, le dialogue des cultures, les droits de l'Homme et la démocratie, il faudrait renforcer l'action de l'OIF selon les axes suivants : mobilisation des compétences en faveur des pays du Sud ; mobilité des jeunes à travers l'éducation ; concertations visant à mieux assurer la protection des droits des migrants ; encouragement aux opérateurs à prendre des initiatives associant les migrants. En concluant son intervention, il espère qu'à travers de semblables initiatives, les élites dispersées des pays du Sud pourront apporter leur contribution au progrès de leurs nations.

En insistant sur l'importance de la mission éducative de la Francophonie et sur l'opportunité que sa plus haute instance se penche sur son avenir, le Premier ministre du Québec relève que le développement dépend plus que jamais du sort réservé aux systèmes éducatifs nationaux. Il appelle à mieux soutenir les politiques nationales, de sorte que les technologies de l'information jouent pleinement leur rôle et contribuent à l'élaboration de réformes en faveur du développement. S'agissant de l'engagement de la Francophonie en faveur de la paix et de la démocratie, il note que le rapport du secrétaire général illustre l'efficacité du recours à la médiation et au dialogue pour résoudre les conflits. En évoquant la réforme du dispositif politique adoptée à Madagascar, il exprime son soutien au secrétaire général et à l'administrateur de l'OIF dans leurs efforts visant une rigueur accrue et le souci de transparence et de résultats. Il estime que l'adoption par la Conférence ministérielle du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* constitue un premier pas vers la mise en œuvre des engagements de la Francophonie en faveur du français et du plurilinguisme. À cet égard, il invite l'OIF à ne pas limiter son action à la seule vie des organisations internationales. Ayant rappelé que les systèmes éducatifs sont les canaux privilégiés de la diffusion du français, il se réjouit de la mise en œuvre prochaine du programme de valorisation du français en Asie du Sud-Est et souscrit pleinement à la proposition du secrétaire général de convenir des voies et moyens permettant de renforcer le statut et l'usage du français dans l'espace francophone, et sa diffusion à travers le monde. Rappelant que son gouvernement a toujours plaidé en faveur d'une participation active de tous les membres de l'organisation aux concertations francophones, il se réjouit que la Déclaration de Bucarest propose de mettre en œuvre les recommandations correspondantes de la Conférence de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine. Enfin, après avoir salué le leadership du Président Chirac sur le dossier de la diversité culturelle, il exhorte les États membres à s'assurer de l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et saisit l'occasion pour féliciter la Roumanie, quatrième pays à avoir déposé ses instruments de ratification à l'Unesco.

En transmettant les vœux de succès du Président Nguyen Minh Triet, la vice-présidente de la République socialiste du Vietnam souligne les efforts internationaux pour promouvoir la paix, la sécurité et la coopération depuis le dernier sommet. Elle est toutefois préoccupée par la situation de certains pays membres africains ainsi que par l'escalade de la violence au Proche-Orient, notamment au Liban. Elle est d'avis que l'éducation, qui est une composante essentielle du développement durable peut

être grandement stimulée par les TIC. Cependant, pour pouvoir saisir les opportunités offertes par celles-ci, l'un des défis les plus ardues réside dans la fracture numérique, qui touche plus des deux tiers de l'humanité et rend très inégales les chances d'accès aux connaissances. Tout en appréciant le thème du Sommet, la vice-présidente souhaite rappeler que l'espace francophone compte encore des dizaines de millions d'enfants analphabètes. Il appartient à la Francophonie d'apporter son assistance à ses pays membres les moins avancés afin de permettre à leurs populations d'accéder à une éducation universelle moderne. Au plan national, elle souligne l'importance que le Vietnam attache depuis toujours à la formation des jeunes générations et la place centrale qu'occupe l'éducation dans la politique de l'État. Ainsi, l'éradication de l'analphabétisme y est un fait accompli et les objectifs du millénaire au regard de l'éducation de base ont de fortes chances d'être atteints avant terme. Le gouvernement vietnamien, qui accorde une attention particulière aux TIC dans l'éducation, remercie la communauté internationale et en particulier la Francophonie pour son soutien précieux dans ce domaine. En appelant à intensifier la solidarité francophone face à la pauvreté et au sous-développement, la vice-présidente invite l'OIF à s'inspirer du modèle réussi de coopération tripartite pour l'autosuffisance alimentaire afin de l'appliquer aux TIC dans l'éducation. Enfin, évoquant les réformes successives de Hanoi et d'Antananarivo, elle assure le secrétaire général de son estime et salue les efforts qu'il a déployés au titre de la promotion des actions de la Francophonie et de la réforme institutionnelle.

Le ministre des Affaires étrangères du Tchad transmet les regrets du président de la République. Il évoque l'évolution de la situation dans son pays où des élections présidentielles ont été organisées en mai 2006, en dépit des tentatives de déstabilisation du pouvoir. Ces élections, où le peuple tchadien a renouvelé la confiance accordée au Président Déby, ont été suivies par la tenue d'un forum pour le renforcement du processus démocratique auquel ont pris part 54 partis politiques. Le gouvernement s'est engagé à traduire en actes les recommandations issues de ce dialogue, qu'il entend poursuivre à travers un mécanisme de suivi permanent. Espérant parvenir à faire cesser l'attitude non citoyenne de boycottage systématique émanant de certains partis radicaux, le Tchad souhaite que l'OIF puisse l'accompagner dans ses efforts de consolidation de la démocratie. Le ministre estime toutefois illusoire de croire que son pays puisse y atteindre tant que la stabilité sera menacée par la crise du Darfour. En indiquant que le Tchad vient de normaliser ses relations diplomatiques avec le Soudan, il indique que son gouvernement demeure préoccupé par cette crise qui menace non seulement la sécurité nationale mais aussi celle de toute la sous-région. Premier pays à avoir accueilli les réfugiés soudanais avant que la communauté internationale n'intervienne, le Tchad ne peut que se féliciter de la prolongation de la mission de l'Union africaine au Darfour. Toutefois, face aux difficultés rencontrées par le gouvernement soudanais et l'Union africaine pour contenir la crise, il demande que l'ONU prenne le relais afin de porter secours aux victimes et permettre aux réfugiés soudanais de regagner leur pays en mettant un terme au sacrifice des populations hôtes tchadiennes. En réfutant toute allégation portant à croire que le Tchad appuierait la rébellion soudanaise, le ministre signale que les camps de réfugiés près de la frontière constituent des abris pour les rebelles. C'est pourquoi son gouvernement a demandé l'envoi de forces internationales pour garantir leur neutralité. Le ministre signale par ailleurs l'aboutissement à un compromis acceptable et la reprise de la coopération avec la Banque mondiale, institution avec laquelle son pays a eu des démêlés liés à la gestion des revenus

pétroliers. En concluant son intervention, il assure la Conférence que le Tchad partage les réflexions pertinentes des orateurs précédents sur le thème du Sommet. Enfin, il salue l'action hardie du secrétaire général visant à faire de la Francophonie un espace exemplaire de coopération multilatérale.

Ayant présenté les compliments et les regrets du Premier ministre du Royaume du Cambodge, le vice-premier ministre, qui approuve le choix du thème du Sommet, souligne l'importance des TIC, qui ont transformé profondément le mode de vie et de travail à l'échelle planétaire. Il constate toutefois avec regret que, si l'éducation dans les pays développés a grandement bénéficié de ces nouvelles technologies, leur accès reste limité, voire inexistant, pour la majorité des pays en développement dont la plupart sont membres de la Francophonie. Du fait du manque de ressources financières, techniques et humaines, cette situation contribue à une marginalisation de plus en plus grande de ces pays et s'inscrit dans un cercle vicieux. Dans ces conditions, le vice-premier ministre estime que le problème fondamental est de savoir comment faire bénéficier tous les pays de ces technologies de pointe et pas seulement ceux qui en ont les moyens. Il indique que le Cambodge a, pour sa part, commencé à introduire des programmes d'informatique dans les centres nationaux de formation pédagogique ainsi que dans les écoles secondaires, et tente de généraliser cet enseignement à l'ensemble du pays. En relevant que le thème du Sommet de Bucarest s'inscrit dans le prolongement de celui du Sommet de Ouagadougou, consacré à un espace solidaire pour le développement durable, il espère que ce XI^e Sommet trouvera une solution au double défi que constituent, d'une part, l'introduction des TIC dans l'enseignement et, d'autre part, le développement équitable, qui prend appui sur l'éducation et la formation. Enfin, il exprime le vœu que les déclarations issues de ces deux sommets puissent être traduites par des actions concrètes.

La ministre responsable de la Francophonie du Grand-Duché de Luxembourg rend hommage au travail exemplaire du secrétaire général et de l'administrateur de l'OIF. Elle exprime sa joie de participer au Sommet de la Francophonie dans un pays avec lequel le Luxembourg entretient des liens fraternels depuis la fin du XII^e siècle, période à laquelle des émigrés de l'ancien duché, connus sous le nom de « saxons », ont trouvé une nouvelle patrie en Transylvanie, contribuant au fil du temps à son développement et au rayonnement de sa capitale : Sibiu. Ces liens, devenus presque mythiques, ont été renoués au début du XX^e siècle, tout d'abord à travers les travaux de linguistes ayant mis en évidence la similitude, après huit siècles d'évolution isolée, du luxembourgeois et de la langue saxonne locale. Les échanges culturels roumano-luxembourgeois n'ont cessé de s'intensifier depuis et, en 2007, au moment de l'accession de la Roumanie à l'Union, Sibiu et Luxembourg seront toutes deux « capitales européennes de la culture ». Après cette excursion dans le domaine bilatéral, la ministre marque sa pleine adhésion au projet de déclaration de Bucarest. Elle considère que l'OIF a été renforcée dans sa crédibilité par les conclusions de la Conférence de Saint-Boniface, lesquelles corroborent la mise en œuvre du dispositif de Bamako. L'organisation a par ailleurs affirmé sa vocation multiculturelle en militant pour l'adoption de la convention sur la diversité culturelle. En soulignant l'ouverture de la Francophonie aux autres aires linguistiques impulsée par le Secrétaire général Boutros-Ghali et poursuivie par le Président Diouf, elle salue les efforts de l'OIF en faveur de l'enseignement du français et de son usage dans les organisations internationales. Elle renouvelle l'appui du Luxembourg au

programme visant à promouvoir le français dans l'Union européenne. S'agissant du thème du Sommet, elle préconise une vision d'ensemble qui place l'éducation au centre des grands défis de l'époque. Sans contester le rôle révolutionnaire des TIC dans l'éducation, elle craint que le problème non résolu de l'analphabétisme dans le monde ne soit relégué au second plan : or c'est là où se situe la véritable fracture dont la fracture numérique n'est qu'une manifestation. La ministre souligne l'importance du rôle et de la formation des enseignants, auxquels il faut apprendre à intégrer l'outil informatique dans une nouvelle pédagogie, inspirée par le principe de la maïeutique socratique, en alléguant que le savoir est l'information maîtrisée par un esprit critique qui sait analyser, choisir et synthétiser. Enfin, elle exprime la conviction que la société du savoir ne résultera pas d'une simple maîtrise technique ; elle procédera d'une réflexion qui n'ira pas sans un retour à une certaine sagesse. En conclusion, elle cite Confucius, qui écrit dans le Livre des rites chinois : « *Ce que l'on sait, savoir qu'on le sait ; ce que l'on ne sait pas, savoir qu'on ne le sait pas : voilà le véritable savoir.* ».

En relevant que la tenue d'un sommet constitue un moment privilégié pour mesurer l'efficacité des actions réalisées en faveur du développement, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick rappelle que lors du Sommet de Ouagadougou, il affirmait que la Francophonie devait être reconnue pour ses actions concrètes et non seulement pour ses déclarations. Or il constate sur ce plan des avancées certaines, les interventions de la Francophonie ayant gagné en visibilité et attirant de plus en plus de partenaires. Il estime toutefois que l'organisation doit encore se doter d'instruments de suivi afin de mesurer le niveau d'atteinte de ses objectifs. Interpellé par le thème du présent sommet, qui met l'éducation au premier plan et propose la piste prometteuse des TIC pour parvenir à en élargir l'accès et en améliorer la qualité, il souligne que cette orientation correspond aux priorités de son gouvernement. En effet, outre l'équipement des écoles et la généralisation de la formation à distance, un réseau de plus de 200 centres d'accès communautaire à internet en élargit désormais l'accès aux populations les plus isolées, tandis qu'un centre de recherche de renommée mondiale sur l'apprentissage en ligne a été mis sur pied. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut également s'enorgueillir d'avoir lancé un projet pilote unique, en dotant des enseignants et des élèves d'ordinateurs portables afin de soutenir des actions visant l'utilisation intelligente des TIC. Les effets bénéfiques constatés sur l'apprentissage témoignent du rôle efficace de ces technologies dans l'éducation. Le Premier ministre indique que son gouvernement est prêt à partager son expérience et son expertise en la matière. Il plaide en outre en faveur de la participation des jeunes aux décisions qui les concernent. À cet effet, il salue la création du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (Cijef) et exprime le souhait que la Francophonie reconnaisse cette tribune officielle, représentative des jeunes francophones, comme organe consultatif auprès de l'OIF.

Après avoir adressé ses félicitations au nouveau président en exercice du Sommet et à son prédécesseur, le président du Conseil militaire pour la justice et la démocratie de Mauritanie rend hommage au secrétaire général et adresse ses vœux de succès au nouvel administrateur de l'OIF. En rappelant que les chefs d'État réunis à Tunis avaient mis l'accent sur l'importance de la solidarité internationale pour assurer l'accès universel à la société de l'information, il relève qu'il existe de nombreuses possibilités de mettre les TIC au service de l'éducation. Au plan national,

la Mauritanie expérimente quatorze centres d'accès à internet en milieu scolaire et envisage l'introduction des TIC dans le système éducatif dès l'année prochaine. Le chef de l'État insiste sur le fait que la solidarité est une valeur cardinale de la Francophonie. Il se réjouit que la communauté francophone ait réaffirmé avec force à Saint-Boniface, en mai dernier, son engagement résolu en faveur de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'État de droit, de la prévention des conflits et de la sécurité humaine. Il note avec satisfaction que, dans son rapport d'activités, le secrétaire général a bien voulu faire une évaluation positive de l'évolution du processus démocratique en Mauritanie et souligne que cette évaluation repose sur le constat que, depuis que le Conseil militaire s'est solennellement engagé, en août 2005, à créer les conditions d'un jeu démocratique ouvert et transparent, les autorités mauritaniennes ont œuvré sans relâche, à travers le dialogue et la concertation, pour une transition démocratique sereine. Cette volonté s'est traduite notamment par l'adoption d'une ordonnance constitutionnelle consacrant l'inéligibilité des membres du gouvernement provisoire aux élections. Après l'étape décisive du référendum constitutionnel de juin 2006, dont le bon déroulement a été salué par tous, le chef de l'État indique que le pays est engagé dans la préparation des prochaines échéances électorales : élections municipales et législatives, élections sénatoriales, puis élection présidentielle, fixée au 11 mars 2007. Le président du Conseil militaire assure la Conférence que les dispositions sont prises pour qu'à travers des élections libres, fiables et transparentes, la Mauritanie puisse jouir pour la première fois d'une démocratie pluraliste effective. Il saisit, enfin, l'occasion pour renouveler à l'OIF, au secrétaire général et aux États et gouvernements membres l'expression de sa gratitude pour leur accompagnement du processus en cours.

Pour le président de la Confédération suisse, la Francophonie ne revendique pas de monopole culturel mais, au contraire, célèbre l'expression de la diversité, qui doit être protégée. Tout en affirmant que l'éducation, principal instrument du dialogue culturel, constitue la condition élémentaire de toute évolution sociale, il émet l'avis que les TIC peuvent faciliter l'accès au savoir et à la culture. Il importe de faire en sorte que ces technologies nouvelles contribuent à l'épanouissement social et culturel des populations et que tous puissent y accéder librement. Pour le président suisse, il est en outre essentiel que les logiciels soient disponibles dans la langue des utilisateurs à un prix abordable pour tous. En relevant que, dans la plupart des pays membres, le français est une langue seconde, il salue la réalisation par TV5Monde d'un intéressant programme didactique favorisant l'apprentissage de cette langue. Il exprime la fierté de son pays de présider, en 2006 et 2007, la Conférence ministérielle de cet opérateur francophone, que la Suisse soutient avec conviction. En annonçant que trois pays membres de la Francophonie (le Mali, la Tunisie et la Suisse) ont proposé leurs candidats au poste de secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, il appelle les États membres à concentrer leurs efforts sur un unique candidat francophone. En concluant son intervention, il exprime la conviction que la Francophonie a le devoir de promouvoir le dialogue des cultures afin de continuer à nourrir l'espoir d'une coexistence pacifique sur cette planète.

La ministre des Affaires étrangères du Niger présente les regrets du président de la République, empêché de participer à ce sommet par des obligations nationales impératives. Elle félicite le secrétaire général pour son excellent rapport. En faisant remarquer que son pays ne peut que se réjouir du thème du Sommet, elle

souligne que le Niger a souvent exprimé sa préoccupation au sein des instances francophones quant à la part consacrée à l'éducation. Convaincue que les pays en développement doivent concentrer leurs efforts sur un enseignement libre et gratuit, elle indique qu'au niveau national, d'importantes ressources financières ont été injectées dans le secteur de l'éducation, ce qui a permis d'augmenter sensiblement le taux de scolarisation, en particulier celui des filles, qui est passé de 27% en 1999 à 49% en 2006. Tout en reconnaissant l'importance du rôle des TIC dans l'amélioration de l'enseignement et des méthodes pédagogiques, et en adhérant pleinement au projet de déclaration de Bucarest, elle considère que la mise en œuvre devrait aller de pair avec la poursuite des efforts permettant d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Pour terminer, elle rend hommage au secrétaire général dont elle estime qu'il a accompli avec succès la mission historique qui lui a été confiée à Beyrouth.

Se réjouissant que le Sommet de la Francophonie se tienne en Europe centrale et orientale, le chef de délégation de la République de Moldavie exprime sa satisfaction quant aux activités politiques de l'organisation, dont la présence est de plus en plus forte et cohérente sur la scène internationale. Il salue le rôle positif de la mission francophone d'observation des élections parlementaires moldaves de 2005. En sa qualité de président du parlement constitué à la suite de ces élections, il souligne que son institution s'est engagée à rendre plus efficace le processus législatif, notamment en prêtant une attention particulière au dialogue avec la société civile. Il remercie les États membres qui appuient son pays dans ses efforts pour rétablir la légalité et le développement démocratique dans la région, s'agissant de la résolution du différend séparatiste de Transnistrie. Abordant ensuite le thème du Sommet, il relève le rôle fondamental des TIC, qui donnent la possibilité de prendre une part active à l'édification de la société moderne, en réduisant les effets négatifs des processus globaux. Convaincu que ces nouvelles technologies sont la clé de voûte du processus éducationnel des jeunes générations francophones, il insiste sur la formation appropriée des formateurs. À cet égard, il soutient l'initiative du Président Băsescu de créer une université francophone d'Europe centrale et orientale qui concentrera tous les programmes d'études doctorales en français organisées par les établissements d'études supérieures et qui sera un porte-drapeau de la Francophonie dans le monde. En concluant son intervention, il annonce la candidature de la Moldavie pour abriter le XIV^e Sommet de la Francophonie, en 2012.

Le président de la République de Madagascar félicite le secrétaire général pour ses actions, qui donnent à l'organisation une dynamique nouvelle, porteuse des ambitions et des objectifs fixés par la Conférence ministérielle d'Antananarivo, avec l'adoption de la nouvelle Charte de la Francophonie. Il rappelle que son pays pour lequel la Francophonie, au-delà d'une institution, représente un vecteur de solidarité nécessaire, s'est porté candidat pour accueillir le XIII^e Sommet, en 2010. Cette décision, fondée sur la détermination à contribuer au rayonnement de la Francophonie dans le monde, contribuera à réaffirmer l'engagement de Madagascar après l'organisation de la Conférence ministérielle de la Francophonie en 2005. Reconnu pour la richesse et l'originalité de sa biodiversité, c'est tout naturellement que Madagascar propose comme thème du Sommet de 2010 : « la biodiversité et la diversité culturelle pour le développement du bien-être des communautés ».

Le président de la République démocratique de SãoTomé et Príncipe met d'abord l'accent sur la générosité et la solidarité du peuple roumain qui, dans un passé récent, a permis à plusieurs jeunes santoméens de faire des études universitaires : c'est le cas de l'actuel Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères. En joignant sa voix à celles qui ont souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de l'organisation, il félicite en particulier le Mozambique, avec lequel son pays partage une autre langue latine : le portugais. Il rend ensuite hommage au dévouement du secrétaire général, grâce auquel l'OIF est aujourd'hui un acteur international respecté. Il salue, enfin, le choix du thème du Sommet, qui permettra d'analyser ce que les TIC peuvent offrir aux systèmes éducatifs des pays membres et de définir le rôle qui revient à l'organisation dans ce processus. Tout en constatant que, grâce aux moyens de communication offerts par ces technologies, l'accès à l'information n'a jamais été aussi proche des citoyens, le président remarque que les carences dans le secteur de l'éducation, pilier du développement, restent dramatiques, malgré quelques progrès enregistrés et les importants efforts déployés. Dans plusieurs pays dont le sien, des enfants sont privés du droit élémentaire de l'accès à la connaissance, notamment par manque d'infrastructures ou de professeurs formés. Ayant posé le problème des investissements colossaux que sous-entend l'introduction des technologies de l'information dans l'apprentissage, alors même que l'éducation de base universelle reste hors d'atteinte et que la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations sont des enjeux toujours aussi cruciaux, le président signale que son gouvernement s'est engagé à mettre en place une politique visant l'utilisation des TIC comme soutien à l'enseignement, en mettant l'accent sur la formation des enseignants. Il espère pouvoir compter sur le soutien de l'OIF et des États et gouvernements membres les plus nantis pour doter les établissements scolaires en matériel informatique, créer des points d'accès à internet sur toute l'étendue du territoire national et, surtout, former une masse critique de formateurs de formateurs.

Pour le président de la Guinée équatoriale, la Francophonie, par son action en faveur des droits fondamentaux, encourage les liens entre les peuples ayant une langue commune en partage. Il souligne les efforts inlassables du gouvernement de la Guinée équatoriale, depuis son adhésion en 1985, pour renforcer son intégration dans la famille francophone : ainsi, la langue française a-t-elle le statut de langue officielle dans le système éducatif national, du niveau préscolaire jusqu'au niveau universitaire. Le président insiste sur la nécessité de prendre en compte la différence de maîtrise de la langue française entre pays membres et d'accroître en conséquence l'aide matérielle et technique pour appuyer les efforts déployés au niveau national, la mise en place de centres d'apprentissage francophones, par exemple. Il exprime par ailleurs la conviction que, dans le contexte de la mondialisation, la Francophonie ne constitue pas seulement un cadre linguistique mais un forum politique appelé, par sa diversité et du fait que la plupart de ses membres sont des pays en développement, à faciliter l'équilibre entre le Nord et le Sud. En terminant, il salue les efforts du secrétaire général et appuie la Déclaration de Saint-Boniface.

Le Premier ministre de Maurice remarque qu'aucune stratégie de développement inclusif et durable ne peut être élaborée sans recours aux TIC. Il relève que la question de l'adéquation de l'offre éducative se pose d'emblée face à la demande de la population de participer au réseau international des échanges. En signalant

qu'à Maurice, l'école est gratuite depuis 1976, il indique que l'intégration de l'outil informatique dans le système éducatif se poursuit mais que la dotation en équipements doit être complétée par la formation des enseignants et la mise en place de conditions favorables au développement d'une culture de l'informatique. Il souligne l'importance pour les ressortissants des pays en développement de se donner les moyens de devenir des citoyens du monde à part entière et non seulement des consommateurs de savoirs venus d'ailleurs. À cet effet, le gouvernement mauricien propose, à travers la Banque de développement, des conditions avantageuses pour faciliter l'accès aux TIC. Le Premier ministre exprime le souhait que cette politique volontariste soit étendue à un partenariat international entre les pays membres de l'OIF. Selon lui, la mise en place d'une infrastructure de communication et d'information moderne entre ses membres devrait être un objectif central de l'OIF. Il souligne que le développement des TIC s'inscrit dans les objectifs du millénaire pour le développement et peut constituer un raccourci pour les pays qui n'ont pas profité de la révolution industrielle. Il remercie le secrétaire général pour la contribution de l'OIF au processus électoral dans la région de l'océan Indien et souscrit aux mesures d'accompagnement d'Haïti et de la RDC. Il manifeste par ailleurs son inquiétude face au renvoi des élections présidentielles ivoiriennes. Après avoir souligné les efforts des pays ACP visant à favoriser un commerce international équitable dans le cadre du cycle de Doha, il informe la Conférence que, lors du récent Sommet de la SADC au Lesotho, sa proposition d'organiser une conférence sur le développement et la pauvreté a été acceptée. Il souhaite que ce thème puisse également faire l'objet de discussions à un prochain Sommet de la Francophonie.

Honoré de participer pour la première fois au Sommet de la Francophonie, le président de l'Union des Comores souligne qu'en consacrant le Sommet de Bucarest aux technologies de l'information dans l'éducation, instrument essentiel du développement, la Francophonie prend position en faveur de la réduction de la fracture numérique. Il rappelle qu'il y a plus d'un demi-siècle, les nations reconnaissent par la Déclaration universelle des droits de l'Homme que « *toute personne a droit à l'éducation* ». Pourtant, plus de 100 millions d'enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation de base et plus de 900 millions d'adultes sont analphabètes. Outre l'accentuation de la disparité entre les nations, le monde doit affronter les problèmes liés aux guerres et conflits, à l'insécurité et au terrorisme, à la pauvreté, aux pandémies et à la dégradation de l'environnement. Pour le président comorien, l'éducation, clé d'un monde plus prospère, est le meilleur moyen de répondre à ces défis : les efforts doivent être redoublés pour garantir l'éducation de base, qui pourrait contribuer à réduire les disparités sociales et à prévenir les conflits. Au niveau national, la réalisation de l'objectif du millénaire visant à assurer l'éducation pour tous d'ici 2015 semble probable. En ce qui concerne les TIC, le gouvernement comorien a pris certaines initiatives visant le développement des infrastructures, la gouvernance électronique et la création d'activités génératrices de revenus. Avant de conclure son intervention, le président souhaite aborder la dimension politique de l'action francophone. Il évoque la situation au Liban, qui appelle la Francophonie à la solidarité avec ce peuple frère. Au sujet de la lutte contre le terrorisme, il faudrait selon lui réaffirmer l'attachement francophone au respect de la souveraineté nationale et des droits de l'Homme. Il salue les actions de l'OIF en matière d'accompagnement des processus de transition, non seulement dans son pays, où la réconciliation nationale a été menée à terme, mais aussi en RDC, en Mauritanie et à Haïti. En réaffirmant la volonté de son

gouvernement d'instaurer un État de droit soucieux du respect des libertés et des droits de l'Homme, il compte sur la solidarité francophone pour y parvenir.

Le président de la République centrafricaine exprime sa gratitude à la Francophonie pour l'accompagnement de la transition démocratique dans son pays, depuis le sursaut patriotique de 2003 jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel après les élections de 2005, et remercie tout particulièrement le Président Chirac pour l'appui multiforme dispensé par la France. Il rend un hommage appuyé au Secrétaire général Abdou Diouf, qui a donné à la Francophonie un prestige international indéniable. En rappelant que le thème du Sommet s'inscrit dans la droite ligne des rendez-vous internationaux ayant placé l'éducation au cœur de leurs débats, il relève que l'état des lieux confirme le fossé existant entre le Nord et le Sud, entre les pays du Sud et même entre la ville et l'arrière-pays. En ce qui concerne son pays, où seules quelques villes sont desservies par les télécommunications, il souligne que l'éducation pour tous et l'alphabétisation restent les principaux défis à relever. Convaincu que l'organisation francophone peut aider ses pays membres à identifier leurs besoins en matière d'éducation de base, de formation technique, d'enseignement supérieur et de TIC pour permettre un passage harmonieux vers la société du savoir, il se réjouit à la perspective de discussions dans ce sens dans le cadre d'une prochaine mission de l'OIF dans son pays. En appréciant les efforts de l'AUF, quant à la mise en place, en février 2006, d'un campus numérique au sein de l'Université de Bangui, il espère voir cette expérience s'étendre à d'autres sites. Il appelle ensuite l'attention des membres de l'OIF sur les événements préoccupants du Darfour, qui menacent la stabilité de son pays et de la sous-région. Il évoque également la lancinante question de l'immigration clandestine. Enfin, après avoir annoncé la création, à Bangui, d'un « Village francophone » offrant de nombreuses activités linguistiques et culturelles, il confirme que la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sera ratifiée par le parlement centrafricain lors de sa session d'octobre.

Après avoir présenté les regrets du Président Joseph Kabila, empêché de prendre part au Sommet de Bucarest en raison de la préparation du second tour des élections présidentielles, le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo salue la part prépondérante prise par l'OIF dans la préparation et l'observation des élections législatives et présidentielles du 30 juillet dernier. Il relève que les affrontements violents du 20 au 22 août qui ont suivi la proclamation des résultats du premier tour de l'élection présidentielle ont attiré l'attention sur la fragilité du processus en cours. Dans ce contexte, le gouvernement congolais ne peut que se réjouir de la décision de l'OIF de continuer à appuyer la RDC en vue de voir aboutir un processus électoral transparent et crédible. En concluant son intervention, le ministre renouvelle la candidature de son pays pour la tenue du XIII^e Sommet en République démocratique du Congo, en faisant valoir que l'année 2010 marquera le 50^e anniversaire de l'indépendance de son pays et qu'aucun Sommet de la Francophonie n'a encore été organisé en Afrique centrale, qui compte un grand nombre de pays francophones.

Après avoir souligné la coïncidence de la tenue du Sommet de Bucarest avec la célébration du 100^e anniversaire de la naissance de son illustre compatriote,

fondateur de la Francophonie, feu le Président Léopold Sédar Senghor, le président de la République du Sénégal adresse au Secrétaire général Abdou Diouf le témoignage de sa fierté et de sa satisfaction pour la compétence et l'efficacité avec laquelle il dirige l'organisation. Sensible à la qualité du rapport qu'il a présenté, il l'encourage et le félicite pour la réforme qu'il est en train de mener ainsi que pour toutes les actions politiques entreprises dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme. Heureux que la CMF ait adopté un vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, il attire toutefois l'attention sur le fait que cette affirmation du fait francophone requiert en amont qu'un enseignement de qualité soit dispensé aux ressortissants des pays membres afin de mieux les outiller. Il rappelle à cet égard qu'au 2^e Forum mondial sur l'éducation pour tous, tenu à Dakar en 2000, la communauté internationale s'engageait à atteindre la scolarisation universelle à l'horizon 2015 : toutefois, le constat à mi-parcours n'est guère encourageant. Le président sénégalais indique que son pays a choisi de parier sur ses ressources humaines en consacrant 40% du budget national à l'éducation, ce qui lui a valu la mention de « leader mondial de l'éducation » par l'Unesco. Il cite quelques-unes des initiatives novatrices adoptées afin d'améliorer la qualité de l'éducation. Il s'agit, à la base, de la « Case des tout-petits », qui s'adresse aux enfants de 2 à 6 ans, et, au sommet de la pyramide, de « l'Université du futur africain », destinée à former les cadres de l'Afrique de demain. Cet établissement permettra à ses futurs étudiants de suivre en temps réel, par satellite, les cours d'universités partenaires américaines et européennes, qui conduiront à l'obtention des mêmes diplômes que leurs collègues des universités partenaires. Entre ces deux extrêmes, des initiatives intermédiaires portent sur des collèges universitaires régionaux, dispensant un enseignement professionnel de quatre ans, et sur des écoles communautaires de base, expérimentant l'enseignement en langues nationales. Enfin, les efforts faits en faveur de l'éducation des filles sont complétés par la réforme du cadre législatif, qui renforce la protection des jeunes filles contre le mariage précoce et les mutilations génitales, facteurs influant sur le taux d'achèvement de la scolarité. En réaffirmant sa croyance dans les possibilités offertes par les TIC et dont l'Afrique doit se saisir, le Président Wade rappelle le lancement à Genève, en mars 2005, suivant la suggestion qu'il avait faite au SMSI, du Fonds de solidarité numérique (FSN). Il signale que l'appui de la quasi-totalité des membres de l'ONU à ce fonds, couronné par l'adhésion de la République populaire de Chine, renforce sa vocation universelle. Il invite tous les États et gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à formaliser leur adhésion par lettre au secrétariat exécutif du FSN dont il note qu'il est alimenté exclusivement par des contributions volontaires, publiques et privées. Il suggère en outre aux différents pays d'adhérer au « Principe de Genève », qui consiste à insérer dans les appels d'offres portant sur le domaine numérique un versement au FSN de 1% du montant des marchés. Il signale que ce fonds, qui a pour objet de mettre l'ordinateur à la portée des Africains, a déjà aidé certains pays à installer la télémédecine. Enfin, tout en plaidant en faveur du maintien de la mobilité universitaire, qui reste importante dans sa dimension humaine, il appelle à inventer de nouveaux modèles de coopération à la dimension des problèmes de notre temps, contribuant à ancrer les populations dans leur terroir, tout en les ouvrant au monde, par des échanges économiques équitables et un enrichissement culturel mutuel.

La ministre-présidente de la Communauté française de Belgique s'alarme de la persistance d'informations insupportables s'agissant de l'atteinte de la scolarisation universelle malgré le fait que l'éducation aura sans doute été au 20^e siècle la question qui aura le plus mobilisé les réflexions. En saluant la volonté de la communauté francophone de contribuer à réaliser les objectifs du millénaire déjà manifestée au Sommet de Ouagadougou, elle estime qu'il est temps de reconnaître que la formation et l'éducation constituent le fondement de toutes les politiques et qu'il est vain d'espérer le développement économique ou l'instauration de la démocratie dans des pays ne disposant pas de main-d'œuvre qualifiée et où 70% de la population est analphabète ; il faut toutefois s'attaquer à l'ensemble des causes et, particulièrement, au rôle que l'école doit jouer comme facteur d'intégration sociale et de construction de l'identité, en replaçant le problème dans les réalités linguistiques nationales. Elle relève à cet égard que, selon le dernier rapport du Haut conseil de la Francophonie, dans plusieurs pays d'Afrique où le français est langue nationale, le nombre de francophones est généralement inférieur à 10%, ce qui remet en cause la pertinence de l'alphabétisation dans cette langue. De nombreuses statistiques relatives au taux de réussite des écoles bilingues en témoignent, l'utilisation des langues maternelles donnant de bons résultats dans toutes les aires linguistiques, étant efficaces du point de vue économique, notamment par l'abaissement du taux de redoublement, et permettant une meilleure acquisition de la langue internationale. En soulignant qu'en soutenant les langues nationales, la Francophonie ne renoncerait pas à son objectif de défense de la langue française, la ministre-présidente plaide pour le développement de programmes à cet effet en Afrique, continent qui fait preuve de la plus grande frilosité dans ce domaine. Elle exprime la conviction que, comme elle l'a fait pour la diversité culturelle, la Francophonie pourrait jouer un rôle majeur dans la mise en place d'une autre politique de l'éducation sur le continent africain, prenant ainsi part au combat contre la mort des langues. Pour elle, la traduction des logiciels dans les grandes langues vernaculaires constituerait une contribution utile à cet égard. Elle attire par ailleurs l'attention sur la menace de la mise sur le marché des services de l'éducation dans le cadre des négociations multilatérales à l'OMC et des négociations bilatérales, palliatifs fréquents de l'échec des premières. En indiquant que des groupes financiers puissants s'intéressent de très près au marché potentiel de l'éducation, qui est un secteur d'importance comptant un milliard d'élèves et d'étudiants, cinquante millions d'enseignants et un « chiffre d'affaires » correspondant au vingtième du PIB mondial, elle explique que la libéralisation des services de l'éducation permettrait, tout à la fois, de développer un nouveau marché et de mettre l'actuel réseau scolaire au service des intérêts économiques. En exposant son inquiétude face aux déclarations visant à définir l'enseignement comme un produit de commerce, elle précise toutefois que s'opposer à la libéralisation ne signifie pas s'attaquer à l'existence de réseaux éducatifs privés, qui doivent être maintenus, ni de nier le lien entre l'éducation et le développement économique. Pour elle, l'enjeu est simplement de permettre à la puissance publique de continuer à exercer son rôle de régulateur légitime. Relevant que plusieurs ONG sont mobilisées autour de cette question cruciale, elle appelle à établir avec celles-ci une alliance comparable à celle qu'avait nouée la Francophonie avec les coalitions pour la diversité culturelle en vue de l'adoption de la convention à l'Unesco. Elle estime qu'il faut que la Francophonie demande clairement que l'on cesse de faire des offres de libéralisation des services de l'éducation, tant à l'OMC que dans les accords de libre échange. En concluant son intervention, elle réitère le souhait de la

Communauté française de Belgique que la Francophonie fasse du secteur de l'éducation son chantier prioritaire au même titre que celui de la culture.

Le gouverneur général de Sainte-Lucie se réjouit de l'adoption, en novembre 2005, de la nouvelle Charte de la Francophonie, laquelle concrétise la réforme amorcée en 2004. Compte tenu des nouvelles responsabilités que celle-ci attribue au secrétaire général et dont il doit rendre compte dans l'exécution de son mandat, elle souhaite voir figurer dorénavant dans son rapport écrit un bilan détaillé des volets administratifs et financiers. Dans ce sens, elle loue les efforts de l'administrateur de l'OIF, qui s'est engagé à introduire de nouvelles méthodes de gestion rigoureuses et transparentes. Elle estime toutefois que les changements majeurs opérés dans la structure de l'organisation dont le nouvel organigramme témoigne auraient mérité une consultation préalable auprès des instances décisionnelles. Elle insiste également sur le fait que les déclarations issues de réunions thématiques, y compris ministérielles, doivent passer pour examen et adoption par les seules instances décisionnelles, selon la charte, que sont le CPF, la CMF et le Sommet ; il en va de même des résolutions soumises à l'adoption des chefs d'État et de gouvernement. En soulignant que pour Sainte-Lucie, la coopération multilatérale reste un élément prioritaire du mandat de l'OIF, elle regrette le peu de ressources et d'effectifs alloués à la mission « éducation » malgré les demandes répétées des États. Saluant le choix du thème du Sommet, elle constate que les engagements pris dans le projet de déclaration n'apportent malheureusement pas de solutions concrètes permettant de réduire la fracture numérique et de combler les lacunes existantes dans les systèmes éducatifs des pays du Sud. Elle se réjouit en revanche de la levée du moratoire sur la création de nouveaux Clac et souhaite leur implantation dans la Caraïbe. S'agissant de l'enseignement du français, elle considère que la priorité doit être donnée aux pays membres de l'espace francophone plutôt qu'aux organisations internationales. À cet égard, elle indique que son pays attend toujours une réponse à sa demande d'aide à la création d'un centre numérique de formation en français en appui à l'élaboration de sa politique linguistique nationale. Se félicitant des efforts de mobilisation ayant mené à l'adoption de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, elle annonce que le Conseil des ministres de Sainte-Lucie vient d'approuver sa ratification. Elle plaide pour que les ressources que l'OIF consacra au soutien nécessaire à l'élaboration et au développement des politiques culturelles nationales pour sa mise en œuvre soient réparties de façon équitable entre les régions de la Francophonie. Enfin, en exprimant l'appui de sa délégation aux efforts de consolidation de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme déployés par l'OIF, notamment dans les pays membres en crise, et en félicitant le Canada pour le succès de la Conférence de Saint-Boniface, elle relève que, compte tenu de la situation budgétaire critique de la Francophonie et de l'engagement du Sommet de Ouagadougou à accorder une importance égale aux quatre missions du Cadre stratégique décennal, il faudra effectuer des choix et évaluer certaines activités politiques, notamment l'observation des élections. Dans ce contexte, l'élaboration par l'OIF de programmes de formation pour les Forces de la paix des Nations unies ne lui paraît pas opportune. Enfin, elle réitère la crainte que la priorité soit donnée au seul volet politique, au détriment de la vocation de coopération de l'organisation.

À l'issue de ce tour de table, les délégations n'ayant pu intervenir en séance en raison des contraintes horaires ont été invitées à déposer le texte de leurs interventions auprès du secrétariat de la conférence aux fins de publication dans les Actes de ce XI^e Sommet de la Francophonie.

2.5. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, entouré par les représentants du Parlement francophone des jeunes, annonce que l'avis circonstancié de l'APF sur le thème du Sommet et un document préparé par les jeunes parlementaires ont été portés à l'attention de la Conférence. Les parlementaires souhaitent interpeller les États et gouvernements membres de la Francophonie afin qu'ils redoublent d'efforts pour réaliser les objectifs du programme de « l'Éducation pour tous ». Ils constatent et déplorent une fracture alphabétique doublée d'une fracture des genres, et appellent à une mobilisation active à cet égard. Le président de l'APF livre quelques-unes des recommandations que l'Assemblée souhaite porter à l'attention de la Conférence concernant : la garantie de l'accès gratuit au cycle de l'éducation primaire pour tous les enfants, sans disparité entre les sexes ; l'investissement dans la formation des maîtres, éventuellement à distance, pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé ; l'augmentation de la part de financement accordée à l'éducation de base ; la traduction des engagements en matière d'éducation pour tous dans la programmation quadriennale de l'OIF ; le respect des engagements pris dans le cadre du SMSI pour réduire la fracture numérique ; la coordination des efforts de la Francophonie pour concourir à l'édification d'une société de l'information équitable en créant un nouvel opérateur spécialisé chargé de sa mise en œuvre et dont la mission porterait à la fois sur les stratégies nationales et régionales, sur la démocratisation de l'accès aux TIC et sur la création de contenus numériques francophones.

III. DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Le président annonce qu'au terme de leurs délibérations à huis-clos, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de reconduire S.E. M. Abdou Diouf à la tête de la Francophonie pour un mandat de quatre ans.

3. Déclaration de Bucarest : examen et adoption

Invité à présenter les résultats de la réflexion de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur le projet de déclaration de Bucarest, le Ministre Ungurueanu indique que le projet soumis à l'attention des chefs d'État et de gouvernement s'articule autour de trois volets : outre le préambule, il traite en premier lieu du thème du Sommet dans un chapitre intitulé « La Francophonie vers la société du savoir » ; il aborde ensuite la Francophonie dans sa dimension politique ; enfin, il rend compte d'un certain nombre de foyers de crise et de sorties de crise.

Le président de la Conférence ministérielle informe les chefs d'État et de gouvernement que le groupe de rédaction s'est réuni une nouvelle fois sous la

présidence de la Roumanie après la première séance plénière du Sommet. Cette ultime séance a permis de lever l'essentiel des réserves qui subsistaient à l'issue de l'examen du projet par la Conférence ministérielle, le 26 septembre dernier, notamment sur les articles traitant de la situation dans le territoire palestinien occupé et en Côte d'Ivoire.

Le ministre informe l'assemblée que le groupe de rédaction s'est également concerté sur un article nouveau portant sur l'accord conclu entre le Cameroun et le Nigeria au sujet de la péninsule de Bakassi. Il précise que les participants ont par ailleurs examiné les deux projets de résolutions introduits par le Sénégal portant respectivement sur le Fonds mondial de solidarité numérique et sur les migrations internationales et le développement, ainsi qu'un projet de résolution initié par la Côte d'Ivoire sur le déversement des déchets toxiques à Abidjan et, enfin, un texte portant sur le changement climatique proposé par la France.

S'agissant du projet de déclaration, le président du Sommet annonce que les chefs d'État et de gouvernement ont débattu des questions en suspens à huis-clos sans parvenir à un consensus. Il suggère donc de conserver le texte transmis par le groupe de rédaction de la Conférence ministérielle en l'état, en y faisant figurer les réserves des délégations concernées.

Cette proposition est rejetée par la représentante de l'Égypte, qui souhaite que cette question soit discutée en séance plénière. Le président de la France appuie cette position. Au cours des discussions sur la procédure qui ont suivi, le Premier ministre du Québec suggère à la présidence de suspendre la séance pour permettre aux principaux pays interpellés par l'amendement souhaité par l'Égypte et la France au sujet du Liban de se concerter afin de se mettre d'accord sur le fond et la forme de cet article. Cette proposition est retenue. À l'issue des consultations entre le Canada, l'Égypte, la France et la présidence roumaine, la nouvelle rédaction de l'article sur le Liban emporte le consensus. La Déclaration de Bucarest est ainsi adoptée à l'unanimité.

4. Date et lieu du XII^e Sommet

En rappelant la décision prise au Sommet de Ouagadougou de tenir le prochain Sommet de la Francophonie à Québec, en 2008, le président invite les hôtes du XII^e Sommet à prendre brièvement la parole.

Au nom de leurs compatriotes, le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Québec se disent honorés de reprendre le flambeau des mains de la Roumanie et expriment leur joie d'accueillir la famille francophone dans la ville de Québec, du 17 au 19 octobre 2008, à l'occasion historique du 400^e anniversaire de sa fondation par Samuel de Champlain.

5. Questions diverses

Ce point de l'ordre du jour n'a fait l'objet d'aucune intervention.

6. Adoption de la synthèse du rapport du Sommet et des résolutions

À l'issue des débats, la Conférence adopte cinq résolutions portant sur :

- le Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) ;
- les migrations internationales et le développement ;
- le déversement de déchets toxiques à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le changement climatique ;
- le positionnement d'une force onusienne en République centrafricaine.

La Conférence adopte également la synthèse des travaux du Sommet élaborée par le représentant du Cameroun, rapporteur général du Sommet, et qui figure en annexe du présent rapport. Le président annonce que le compte rendu intégral des travaux sera préparé et transmis ultérieurement par le Service des conférences internationales de la Francophonie.

7. Clôture des travaux du Sommet

Le président de la Conférence invite le secrétaire général élu à prononcer son allocution.

En accueillant avec gratitude la décision de renouveler son mandat, le secrétaire général de la Francophonie, S.E. M. Abdou Diouf, assure les chefs d'État et de gouvernement qu'il vient de passer quatre années extrêmement enrichissantes au service de leur organisation et que les travaux de ces deux derniers jours resteront pour lui une source d'inspiration majeure. Il s'engage à assumer la responsabilité que la Conférence vient de lui confier pour les quatre prochaines années avec toute la force et la détermination qui conviennent. Confiant dans l'avenir de l'OIF, il affirme sa volonté de contribuer à donner davantage d'ampleur et d'éclat à la « Francophonie » léguée par le Président Léopold Sédar Senghor dont le centième anniversaire de naissance sera célébré dans quelques jours. Saluant l'adoption de la Déclaration de Bucarest, il confirme que l'OIF s'efforcera d'assurer le suivi des prescriptions, notamment en développant son action dans le domaine de l'éducation dont l'importance primordiale a été unanimement soulignée ; il en va de même pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, dont il renforcera la mise en œuvre dans le cadre du dispositif de Bamako et des orientations de Saint-Boniface. Le secrétaire général salue ensuite les nouveaux membres qui rejoignent l'OIF et félicite ceux qui sont devenus membres de plein droit. Il saisit l'occasion pour souligner combien il est attaché à l'implication directe et active des États et gouvernements, tant sur le plan politique qu'en matière de coopération internationale. Enfin, se réjouissant du renforcement spectaculaire de la Francophonie dont témoigne la tenue de son XI^e Sommet en Europe centrale et orientale, le secrétaire général exprime au président et au peuple de la Roumanie, au Premier ministre et à son gouvernement son admiration et sa reconnaissance pour leur généreux accueil et la pleine réussite du Sommet de Bucarest.

En clôturant les travaux du Sommet, le président s'engage, au nom de son pays, à apporter tout son appui au secrétaire général, qu'il félicite au nom de la Conférence pour sa reconduction à la tête de l'organisation, ainsi qu'à tous les acteurs de la Francophonie.

SYNTHÈSE DU RAPPORT GÉNÉRAL

Synthèse du rapport général de la Conférence

**Discours de Monsieur Djibril Cavaye Yeguie
Président de l'Assemblée nationale, chef de la délégation du Cameroun
Rapporteur général du Sommet de Bucarest**

Monsieur le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

Le Cameroun, mon pays, a été désigné comme rapporteur général de la XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. C'est un honneur pour mon pays et je tiens, avant toutes choses, à le souligner et à vous en remercier vivement.

L'intensité des travaux des présentes assises nous a fait presque oublier qu'ici, à Bucarest, notre famille célèbre le 20^e anniversaire de sa création. Permettez-moi alors de rendre hommage aux pères fondateurs de notre communauté francophone. Je veux saluer tout particulièrement leur mémoire. Ils nous ont légué un beau patrimoine que nous essayons de conserver tout en veillant à le faire évoluer.

L'excellent accueil depuis notre arrivée à Bucarest et l'hospitalité de la population et des autorités roumaines nous confortent dans la conviction que la Francophonie est véritablement une famille et, tout naturellement, nous nous sentons chez nous.

Monsieur le Premier ministre, en nous accueillant dans ce site prestigieux du Palais du parlement, haut lieu de la représentation du peuple roumain et de l'expression de la démocratie au quotidien, vous confirmez notre postulat selon lequel « Francophonie et démocratie sont indissociables ». C'est ce que nous affirmons très explicitement dans la Déclaration de Bamako.

Monsieur le Premier ministre, au nom de la Conférence, je vous exprime notre plus sincère gratitude. Soyez le porte-parole de notre Conférence auprès du peuple et du gouvernement roumain de notre totale satisfaction et aussi de notre joie de voir la Roumanie bientôt membre à part entière de l'Union européenne, avec la Bulgarie.

Conformément à nos usages, notre XI^e Sommet a débuté par une cérémonie solennelle marquée par la présence de nombreux hauts responsables de nos pays, venus de tous les continents, souvent de très loin, pour réaffirmer leur attachement aux valeurs de solidarité, de tolérance, de dialogue et de paix. Les discours prononcés à cette occasion par les chefs d'État et les chefs de délégation, ainsi que les plus hauts responsables des organisations internationales invitées, ont tous montré l'utilité d'une enceinte comme la nôtre, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, où se construisent par étapes successives de solides liens fondés sur le partage d'une langue, le français, notre patrimoine commun.

Ils ont tous évoqué l'actualité et la pertinence du thème du Sommet : les technologies de l'information dans l'éducation. Par son lien direct avec la jeunesse, avec les jeunes de tous les pays de notre espace de solidarité, citoyens de notre monde d'aujourd'hui et bâtisseurs, demain, d'un monde, espérons, plus juste, le thème du Sommet de Bucarest remet, en quelque sorte, les pendules à l'heure. Notre jeunesse a plus que jamais besoin d'une société où l'éducation et le savoir sont des biens mieux partagés, avec le concours précieux des technologies de l'information et autres outils d'apprentissage.

Tous les orateurs ont salué le niveau élevé de l'engagement de l'Organisation internationale de la Francophonie, désormais rénovée dans ses structures comme dans ses programmes. Ils ont également salué l'action du Secrétaire général de la Francophonie, S.E. M. Abdou Diouf, homme de grande sagesse et d'expérience. Ils ont appelé de tous leurs vœux l'avènement d'une société de savoir offrant des services éducatifs de qualité ainsi que des contenus pédagogiques novateurs.

Excellences mesdames et messieurs,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Après la cérémonie solennelle d'ouverture, le rituel de la photo de famille et la réception offerte par le Secrétaire général aux chefs d'État et de gouvernement, notre Conférence a siégé en séance plénière et a, d'entrée, procédé à la passation des pouvoirs de la présidence. Le Président Blaise Compaoré a alors transmis officiellement la présidence du Sommet de la Francophonie à la Roumanie, qui assumera cette responsabilité jusqu'au prochain Sommet, en 2008. La Conférence a ensuite adopté son ordre du jour et composé son bureau, présidé par la Roumanie et assisté de six vice-présidents : le Canada, le Canada-Québec, le Sénégal, la Moldavie, le Cambodge et les Comores. Mon pays, le Cameroun, assume dans ce bureau le rôle de rapporteur.

Puis, dans un premier temps, nous avons entendu le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui nous a rendu compte des conclusions de la ministérielle tenue le 26 septembre sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut. Nous avons alors délibéré sur les recommandations formulées par nos ministres et nous avons décidé d'accepter les demandes d'adhésion des pays ci-après :

1. en qualité de membres de plein droit : la Principauté d'Andorre, la République hellénique, la République d'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine ;
2. en qualité de membres associés : la République de Chypre, la République du Ghana ;
3. en qualité d'observateurs : le Mozambique, la République de Serbie, l'Ukraine.

Par ailleurs, le Sommet a recommandé la conclusion d'un protocole de partenariat entre l'Ordre souverain de Malte et l'OIF.

En revanche, en l'état, la demande d'adhésion de la République du Soudan en qualité d'observateur n'a pas remporté le consensus.

De même, en raison du coup d'État intervenu récemment dans le Royaume de Thaïlande, le Sommet a préconisé la suspension de l'examen de la candidature de ce pays jusqu'au XII^e Sommet, en 2008.

Enfin, le Sommet a adopté les propositions d'amendements au texte portant statuts et modalités d'adhésion au Sommet, et adhéré à l'idée de poursuivre au sein des instances appropriées la réflexion sur les critères d'adhésion au Sommet de la Francophonie.

En recevant les nouveaux membres qui ont été ainsi admis au Sommet, notre conférence s'est félicitée de cet élargissement, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts d'approfondissement et de consolidation des acquis francophones autour de la langue française.

Poursuivant l'examen de notre ordre du jour, la Conférence a entendu les conclusions des travaux de nos ministres, en relevant le consensus obtenu autour des dossiers clés que sont :

- la relance du français dans la vie internationale : la réflexion organisée sur ce sujet a donné lieu à l'adoption d'un Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Le Sommet a donné son aval à cet instrument en invitant les États et gouvernements à s'engager, au sein des organisations internationales, à respecter les dispositions contenues dans cet outil ;
- la confirmation de l'ensemble du dispositif organisationnel du Sommet de Bucarest : sur ce point, les ministres ont unanimement salué l'immense travail réalisé par les autorités roumaines tout au long du processus préparatoire, en liaison avec le comité de pilotage de l'OIF et adopté les dispositions qui ont été prises.

À propos de l'état de la coopération multilatérale francophone, entièrement restructurée autour des quatre missions fondamentales prescrites par le cadre stratégique décennal adopté au Sommet de Ouagadougou en 2004, les ministres ont appuyé la dynamique insufflée par le Secrétaire général dans le déploiement de la programmation quadriennale. Le Sommet confirme son soutien à cette dynamique fondée sur le dispositif institutionnel rénové à Antananarivo, en novembre 2005.

De même, le Sommet s'est félicité de la signature par le secrétaire général de la Francophonie et le ministre français des Affaires étrangères de la convention sur la Maison de la Francophonie, en présence des présidents Jacques Chirac et Traian Băsescu. Le Sommet a adressé, unanimement, sa gratitude aux autorités françaises pour cette maison, qui réunira bientôt les institutions de la Francophonie dans un cadre prestigieux et fonctionnel.

Enfin, la Conférence ministérielle, ayant fortement relayé l'appel en vue de parachever le processus de ratification de la convention sur la diversité culturelle, le Sommet s'est engagé à déployer tous les moyens nécessaires pour parachever ce processus indispensable à l'entrée en vigueur et à la mise en œuvre effective de ce nouvel instrument.

Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Au troisième point important de notre agenda, nous avons entendu notre Secrétaire général qui, conformément aux dispositions de la Charte, nous a fait rapport de son action à la tête de l'organisation, en soulignant particulièrement les leçons qu'il tire du travail réalisé au cours des dernières années. Ces leçons, qui inspireront l'action de la Francophonie dans l'avenir, portent sur :

- la concertation, élément clé de la réussite du travail de rénovation ;
- le souci de cohérence et d'efficacité, à travers la rationalisation et la recherche de complémentarités entre l'OIF et les opérateurs et autres acteurs ;
- l'ouverture aux autres organisations et aires culturelles et linguistiques dans le cadre de partenariats dynamiques ;
- la rénovation en matière de lisibilité et de visibilité de l'action, articulée sur les dispositions de la Charte et les missions du Cadre stratégique décennal ;
- enfin, la crédibilité, l'efficacité et l'utilité de la coopération conduite par l'organisation, qui passent par la nécessaire mobilisation de toutes les forces vives de la Francophonie sur des objectifs concrets et précis.

Les efforts dans le domaine politique et diplomatique ont porté sur l'appui aux pays en situation de crise et de sortie de crise, notamment en Centrafrique, à Haïti, au Togo, en Mauritanie et en République démocratique du Congo, ainsi que dans bien d'autres pays. Le Secrétaire général a fait état des avancées significatives opérées dans la mise œuvre de la Déclaration de Bamako, et souligné l'approfondissement de la démarche francophone dans les domaines de la prévention des conflits et de la sécurité humaine, à l'occasion de la Conférence de Saint-Boniface au Canada, en mai 2006.

À la suite du rapport du Secrétaire général, toutes les délégations ont été unanimes pour saluer le travail réalisé par l'Organisation internationale de la Francophonie. Elles ont adressé leurs vives félicitations au secrétaire général de notre organisation.

Notre Conférence a reçu l'avis circonstancié de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le thème du Sommet, ainsi que le document préparé par les jeunes parlementaires de la Francophonie. Le président du Sommet a adressé à l'APF et aux jeunes les félicitations de la Conférence pour leur engagement.

Au cours de la deuxième séance plénière, qui a suivi le huis clos sur la situation politique internationale et l'élection du Secrétaire général, notre Conférence a tout d'abord été informée officiellement de l'élection à l'unanimité de S.E. M. Abdou Diouf pour un nouveau mandat de quatre ans. Cette annonce a été saluée par des acclamations nourries. Le président de la Conférence a tenu à féliciter très chaleureusement Son Excellence Abdou Diouf pour sa réélection.

La Conférence a ensuite procédé à l'examen du projet de déclaration de Bucarest tel qu'il résulte des ultimes travaux réalisés dans la soirée du

28 septembre et dans la matinée du 29, sous la présidence de la Roumanie. La Conférence a adopté la Déclaration de Bucarest ainsi que les résolutions sur :

- le Fonds mondial de solidarité numérique ;
- les migrations internationales et le développement ;
- le déversement des déchets toxiques à Abidjan – Côte d'Ivoire ;
- le changement climatique ;
- le positionnement d'une force onusienne en République centrafricaine.

Au sujet de la Déclaration et des résolutions adoptées par le Sommet, la Conférence a invité les États et gouvernements ainsi que le Secrétaire général de la Francophonie à mettre tout en œuvre en vue d'un suivi diligent des différents engagements pris à Bucarest afin de donner à la jeunesse francophone de solides raisons d'espérer dans leur quête d'une vie meilleure.

Après avoir confirmé la tenue de la XII^e édition du Sommet au Canada-Québec, le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Québec ont exprimé leur joie d'accueillir à nouveau, en 2008, la famille francophone, en terre québécoise. À cette occasion unique, la Francophonie entière rendra hommage à Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec en 1608.

Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames et messieurs les chefs d'État, et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Telles sont les principales conclusions auxquelles le XI^e Sommet est parvenu. Pour terminer mon propos, je tiens encore une fois à adresser les vives félicitations de notre Conférence à S.E. M. Abdou Diouf pour sa brillante réélection à la tête de notre organisation. La responsabilité est lourde, nous le savons. Mais nous savons que sa grande sagesse et sa vaste expérience nous permettront d'accomplir des progrès plus remarquables encore dans la construction d'un espace toujours plus solidaire, toujours plus efficace et crédible.

Je tiens également à renouveler au président de notre Conférence, aux autorités ainsi qu'au peuple roumains nos plus sincères remerciements. Permettez-moi enfin d'exprimer toute ma satisfaction et ma gratitude au secrétariat pour son appui constant et son dévouement total.

Je vous remercie de votre attention.

DEUXIÈME PARTIE

**DOCUMENTS
ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE**

**LISTE ACTUALISÉE
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES**

**Liste des 68 membres de plein droit, associés et observateurs
de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

XI^e Sommet de la Francophonie, Bucarest, 28-29 septembre 2006

53 États et gouvernements membres de plein droit

- Albanie
- Andorre
- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Canada-Nouveau-Brunswick
- Canada-Québec
- Cap-Vert
- Centrafrique
- Communauté française de Belgique
- Comores
- Congo
- Congo (République démocratique)
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- Ex-République yougoslave de Macédoine
- France
- Gabon
- Grèce
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Moldavie
- Monaco
- Niger
- Roumanie
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- São Tomé et Príncipe
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam

2 États associés

- Chypre
- Ghana

13 États observateurs

- Arménie
- Autriche
- Croatie
- Géorgie
- Hongrie
- Lituanie
- Mozambique
- Pologne
- Serbie
- Slovaquie
- Slovénie
- République tchèque
- Ukraine

DÉCLARATION DE BUCAREST

Déclaration de Bucarest

29 septembre 2006

PRÉAMBULE

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, nous sommes réunis les 28 et 29 septembre 2006 pour le XI^e Sommet de la Francophonie à Bucarest, en Roumanie ;
2. Convaincus que l'éducation, socle du développement durable, constitue un droit fondamental et qu'elle doit viser le plein épanouissement individuel, favorisant ainsi la compréhension et la tolérance entre les nations ;

Déterminés à renforcer notre action pour atteindre les objectifs du millénaire et particulièrement soucieux de poursuivre la mise en œuvre des résolutions du Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000) et de la Déclaration sur l'éducation pour tous de Jomtien (1990) ;

Réitérant nos engagements, pris à Ouagadougou en novembre 2004, de permettre l'accès pour tous à un enseignement primaire obligatoire gratuit et de qualité, et faire de nos efforts en matière d'enseignement, de formation et de recherche une passerelle vers l'emploi et un moyen d'autonomisation des femmes ;

Nous avons décidé de consacrer ce XI^e Sommet à l'éducation.

3. Constatant les retards pris dans la réalisation des Engagements de Dakar et des objectifs du millénaire, que plusieurs États francophones ne pourront pas atteindre dans les conditions actuelles ;

Inquiets que, dans les pays francophones du Sud, en dépit des progrès réalisés, deux enfants sur cinq – en majorité des filles –, n'accèdent pas à l'école, victimes de la pauvreté, du travail précoce, de l'exploitation sous toutes ses formes et de l'enrôlement forcé dans les conflits armés ;

Extrêmement préoccupés de savoir que, dans ces pays, deux enfants scolarisés sur cinq n'achèvent pas leurs études primaires et que sept adultes sur dix ne sont pas alphabétisés ;

4. Conscients, d'autre part, que la qualité des systèmes éducatifs est une condition du développement durable et que les carences existantes constituent des freins, notamment à la lutte contre la pauvreté dans les pays francophones ;
5. Renouvelant notre appel à la communauté internationale à accroître la part consacrée à l'éducation dans les financements du développement, tant bilatéraux que multilatéraux, afin de permettre l'accès pour tous à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité ;
6. Conscients que les technologies de l'information et de la communication favorisent l'élargissement du savoir humain et le partage de connaissances, et reconnaissant le potentiel énorme qu'elles présentent – comme stipulé dans l'article 11 de l'Engagement du Sommet mondial sur la société de l'information de Tunis (novembre 2005) – pour élargir l'accès à un enseignement de qualité, favoriser l'alphabétisation et l'éducation primaire universelle, ouvrant ainsi la voie à l'édification d'une société de l'information et d'une économie du savoir vraiment inclusives et qui respecte la diversité culturelle et linguistique ;

7. Constatant que les pays francophones en développement sont les plus touchés par la fracture numérique et les moins en mesure d'exploiter efficacement les potentialités de la société de l'information, et qu'un accès insuffisant aux technologies de l'information menace d'exacerber toutes les autres disparités et aggrave leur marginalisation ;
8. Persuadés que l'éducation est tout d'abord la transmission d'un savoir du maître à l'élève et l'acquisition de compétences, et convaincus que le développement de l'enseignement dans nos pays passe par l'engagement et la formation des femmes et des hommes qui se consacrent à cette noble mission ;
9. Soucieux d'améliorer la qualité de l'enseignement par la modernisation des systèmes éducatifs et des méthodes pédagogiques ainsi que par la diversification des moyens utilisés, en tenant compte de l'évolution technologique et des impératifs de la société de l'information ;

**Nous avons choisi comme thème spécifique de notre XI^e Conférence :
« Technologies de l'information dans l'éducation ».**

10. Nous sommes en effet convaincus que les technologies de l'information et de la communication, sans se substituer au rôle fondamental de l'enseignant, peuvent constituer un outil important pour la réalisation de nos objectifs. Nous voulons contribuer ainsi à réduire la fracture numérique qui sépare les pays du Nord et du Sud afin de favoriser l'émergence et le développement d'une société de l'information inclusive.

I. LA FRANCOPHONIE VERS LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR

11. Résolus à assurer le droit à l'éducation à nos populations et la liberté de rechercher, de recevoir et de diffuser les informations et les idées, en conformité avec les articles 19 et 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, l'article 19 du Pacte relatif aux droits civils et politiques, et l'article 13 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
12. Déterminés à agir pour la création d'une société du savoir ;

Nous nous engageons à :

13. Donner à l'éducation une position prioritaire dans nos programmes de gouvernement, en lui consacrant les ressources budgétaires adéquates, équitablement réparties entre les enseignements primaire, secondaire, supérieur et la formation professionnelle et technique, en allouant les ressources nécessaires pour la gestion, le suivi et l'évaluation des systèmes éducatifs ;
14. Considérer l'éducation comme une activité porteuse d'identité, de valeurs et de sens. Le droit à une éducation et à une formation de qualité est un droit imprescriptible de tout être humain. En conséquence, l'éducation et la formation ne peuvent être principalement objets de commerce et méritent une approche plus globale, fondée sur la dignité et l'émancipation humaines ainsi que sur le respect des identités culturelles ;
15. Réserver à la puissance publique la responsabilité de la politique d'éducation, tout en permettant, dans les conditions déterminées par elle, le partenariat avec le secteur privé, notamment dans le domaine de la formation technique et professionnelle ;

16. Encourager la formation d'un nombre suffisant d'enseignants et veiller à leur juste rémunération ;
17. Favoriser une coopération régionale pour la formation des enseignants, en combinant la formation initiale sur place et une meilleure formation à distance ;
18. Renforcer, au besoin avec l'aide de l'OIF, de l'AUF, de l'Université Senghor et de la Confémén, les capacités des services publics de l'éducation dans la planification et la gestion scolaire, l'identification des besoins de formation, l'harmonisation des niveaux pédagogiques et la présentation de projets structurés aux bailleurs de fonds ;
19. Soutenir les instances ou collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques scolaires, en les dotant de moyens correspondant aux compétences qui leur sont transférées dans le cadre des processus de décentralisation ;
20. Développer le partenariat entre États et gouvernements francophones pour garantir à toutes les filles et à tous les garçons une scolarité primaire, complète gratuite et obligatoire. À cette fin et dans le cadre de l'initiative « Éducation pour tous », nous appuierons les États qui choisissent d'investir dans les ressources humaines et qui consacrent une part adéquate de leur budget national à l'éducation. Avec les opérateurs, nous les aiderons à élaborer de solides plans nationaux d'éducation, à poursuivre des stratégies d'éducation durables et à trouver les ressources extérieures nécessaires pour atteindre ces objectifs du millénaire ;
21. Mener une action concentrée et concertée de tous nos membres pour établir les meilleurs moyens, formels et informels, qui vont permettre l'éradication de l'analphabétisme à tous les niveaux sociaux ;
22. Adapter l'enseignement primaire et secondaire afin de favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme l'un des outils d'apprentissage pour les élèves et le personnel, de même qu'en appui aux pratiques pédagogiques et aux programmes scolaires ;
23. Engager des stratégies de réforme et de développement des systèmes de formation professionnelle et technique associant acteurs publics et privés, permettant de répondre à la demande croissante de qualification des jeunes issus de l'éducation de base et aux besoins du marché du travail, tant dans le secteur formel que non formel ;
24. Agir contre les inégalités numériques persistantes, en accélérant la mise en place d'infrastructures de base et en améliorant l'accès à Internet. Cet accès doit être durable et financièrement abordable, ce qui implique un environnement international favorable au transfert de technologie et une coopération internationale renforcée dans ce domaine ;
25. Accompagner la mise en place de nouvelles procédures pour le Fonds francophone des inforoutes et accorder une place importante aux projets reliés à l'introduction des technologies de l'information dans le domaine de l'éducation ;
26. Faire de l'utilisation de l'informatique à des fins d'apprentissage une des priorités, et pour cela encourager la production et la mise à disposition d'ordinateurs à coût minime ainsi que favoriser l'utilisation systématique de logiciels appropriés, y compris les logiciels libres ;
27. Mobiliser les technologies de l'information et de la communication au service de la solidarité internationale comme sur le plan national et, au besoin, en partenariat avec le secteur privé, telle l'Université numérique francophone mondiale en partenariat avec plusieurs pays francophones africains, pour faciliter, notamment dans le cadre de la coopération tripartite, les échanges d'expertise et permettre un plus grand partage des

- équipements technologiques, des outils pédagogiques, des savoirs et des contenus, en particulier par l'enseignement à distance ;
28. Favoriser la contribution des réseaux de radio et de télévision à l'effort d'éducation et de formation, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ne se limitant pas à l'Internet et au numérique ;
29. Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation à l'environnement, et développer des stratégies d'accès à ces technologies qui prennent en compte une gestion durable des matériels utilisés et leur recyclage sans danger pour l'environnement.

Dans l'esprit de la réforme adoptée à Antananarivo, nous appelons l'OIF, les opérateurs et tous les acteurs de la Francophonie à relever ensemble les défis de l'éducation, notamment à l'aide des technologies de l'information et de la communication :

30. L'OIF soutiendra les politiques nationales et les stratégies régionales visant à l'exploitation du potentiel des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et la formation, et à leur intégration dans l'enseignement primaire et secondaire. À cet effet, l'OIF continuera d'assister les États et gouvernements membres dans la recherche de financements internationaux ;
31. L'OIF étudiera les voies et moyens d'amplifier les programmes d'éducation et d'y consacrer les ressources humaines et financières nécessaires ;
32. Nous appelons l'OIF à encourager et à soutenir les efforts des gouvernements en vue d'élaborer des politiques linguistiques qui permettront de donner aux langues nationales une place significative dans les premières années de scolarisation ainsi que dans les activités de formation des adultes, tout en réaffirmant notre volonté de renforcer, avec le soutien de l'OIF, la présence du français dans les systèmes éducatifs de notre espace francophone ;
33. L'OIF et l'AUF, sur la base de leurs expériences et de leurs acquis, proposeront aux instances de la Francophonie une initiative commune destinée à accroître l'offre des programmes et contenus de formation axés sur les technologies éducatives ;
34. L'OIF, l'AUF et TV5Monde, dans le respect des droits d'auteur, se mobiliseront pour élargir la base de contenus éducatifs gratuits consultables sur Internet, et en faciliter l'accès et l'utilisation pédagogique, notamment par l'élaboration de guides pour les enseignants, en tenant compte des aspects éthiques de l'usage de l'Internet, s'agissant notamment de la protection des enfants ;
35. Nous saluons l'initiative du pays hôte du Sommet de mettre en place, sur ses fonds propres et en concertation avec l'AUF, une université francophone d'Europe centrale et orientale visant, notamment grâce aux ressources numériques, la mise en réseau des établissements universitaires de la région et favorisant les échanges avec les pays du Sud ;
36. Nous appelons l'AUF à renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur et la recherche. En s'appuyant sur une mise en réseau extensive de nos universités et centres de recherche, l'Agence créera de nouveaux campus numériques francophones et centres d'accès à l'information ; renforcera les chantiers de numérisation des fonds patrimoniaux scientifiques, en liaison avec les projets de bibliothèques en ligne ; développera des formations ouvertes et à distance diplômantes et appuiera l'élaboration de cours en ligne par les établissements du Sud et de l'Est, allant jusqu'à la création d'écoles doctorales virtuelles. L'Agence portera une attention particulière à l'amélioration de la qualité de l'enseignement

- supérieur, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gouvernance universitaire ;
37. L'Université Senghor développera, en association avec l'OIF et les autres opérateurs, des programmes pour la formation de gestionnaires des systèmes éducatifs ;
 38. Décidés à aider TV5Monde à renforcer pleinement le rôle éducatif qu'elle assume, nous veillerons, à cet effet, à faciliter l'accès à la chaîne sur les réseaux hertziens dans les pays du Sud qui le souhaitent et à encourager l'intégration, le cas échéant par la voie législative, de la diffusion de TV5, en sa qualité de vitrine de la diversité culturelle, aux côtés de celle de nos chaînes nationales, dans les offres des diffuseurs locaux par câble, par satellite et autres ;
 39. L'action déjà engagée par l'AIMF, grâce aux centres multimédias existants, doit être renforcée, en étroite coopération avec l'OIF et les autres opérateurs, et dans le respect de leurs mandats ;
 40. La Confémén continuera d'éclairer la prise de décisions en matière d'élaboration et d'évaluation des politiques éducatives dans les pays de l'espace francophone, notamment grâce à son programme d'analyse des systèmes éducatifs (Pasec). Un renforcement de la mise en réseau et du partage d'expertises de ses membres lui permettra de mieux remplir ses missions d'information, d'analyse et de concertation ;
 41. Nous demandons à l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation de renforcer, dans le cadre d'une approche solidaire, l'accès de nos populations, particulièrement celles des pays en développement, aux technologies de l'information et de la communication, de poursuivre la mise en œuvre des décisions arrêtées lors des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information et d'accompagner les États membres dans l'élaboration de stratégies nationales pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en vue de contribuer à l'édification d'une société mondiale de l'information équilibrée, juste et accessible à tous ;
 42. Une action efficace auprès des populations francophones appelle une synergie des opérateurs. Les lieux d'accès aux technologies de l'information et de la communication déjà en place (campus numérique de l'AUF, maisons de TV5Monde, centres de lecture et d'animation culturelle, programmes d'accès jeunesse, espaces numériques de travail, guichets uniques de la Conféjes) doivent être développés pour favoriser l'appropriation des savoirs. Nous encourageons à ce titre les actions de la Francophonie dans le domaine de l'éducation informelle, élément constitutif de l'éducation des jeunes, grâce à une présence accrue auprès de nos populations. Nous demandons à l'OIF d'étudier la possibilité d'appuyer ces actions par l'éventuelle mise en place d'un dispositif de volontariat francophone ;
 43. Conscients du potentiel que représentent les collections des bibliothèques pour la présence de la langue française sur Internet, convaincus de l'importance de cette contribution pour l'accès de tous à un patrimoine partagé, nous nous félicitons de l'initiative fondant le Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques. Nous apportons notre appui aux efforts visant à développer ce réseau en rapprochant les bibliothèques fondatrices de celles d'autres pays ;
 44. Nous demandons que les actions prescrites procèdent d'une dynamique concertée de l'OIF, des opérateurs et de tous les acteurs de la Francophonie sous la coordination du Secrétaire général, en vue de l'évaluation de leur réalisation.

II. LA FRANCOPHONIE DANS SA DIMENSION POLITIQUE

45. En décidant de nous rencontrer pour la première fois dans un pays de l'Europe centrale et orientale, nous exprimons notre volonté de créer des liens solides entre les pays membres de cette région et ceux de toutes les autres régions géographiques de la Francophonie pour assurer le plein épanouissement de nos capacités de coopération et de solidarité, avec le souci de mieux prendre en compte notre diversité. Nous saisissons l'occasion pour saluer l'adhésion prochaine à l'Union européenne de deux pays de cette région, la Bulgarie et la Roumanie, convaincus qu'elle renforcera la place du français dans la construction européenne ;
46. À l'occasion de l'adoption par la Conférence ministérielle de la Francophonie du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, nous invitons le Secrétaire général de la Francophonie à poursuivre son engagement pour renforcer l'usage de la langue française dans les organisations internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle ;
47. En nous réjouissant de la coopération entre nos États et gouvernements, qui a contribué à l'adoption en octobre 2005, à l'Unesco, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à déposer leurs instruments de ratification. Nous demandons à l'OIF de renforcer son soutien aux pays du Sud qui souhaitent développer leurs politiques nationales en matière de culture et accroître la production et la diffusion de leurs produits et contenus culturels. Nous nous engageons à mettre rapidement en œuvre cette convention, notamment ses dispositions de coopération en faveur du Sud ;
48. Nous réaffirmons le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère et demandons aux puissances occupantes de se conformer au droit international, et de respecter dans les faits le droit international humanitaire, notamment la 4^e Convention de Genève de 1949 ;
49. Nous proclamons notre conviction que la construction de la paix, le renforcement de la sécurité et le souci d'un développement durable et harmonieux ne peuvent se réaliser que dans le cadre d'un système multilatéral démocratique, fondé sur le droit international, notamment par le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, seul à même de nous permettre de mieux affronter ces défis et de nous attaquer aux causes profondes des crises et des conflits. À cet égard, nous réitérons notre condamnation sans réserve du terrorisme, quelles que soient ses formes et ses justifications, et notre engagement à lutter ensemble contre ce fléau, dans le respect des droits de l'Homme ;
50. Nous réaffirmons notre attachement à la démocratie comme système de valeurs et comme facteur de développement et de paix durables. Nous soulignons à cet égard, l'importance du consensus auquel est parvenue notre communauté, lors de l'adoption, en novembre 2000, de la Déclaration de Bamako, dont nous avons décidé la mise en œuvre à Beyrouth, en 2002. La pertinence de cet ensemble de normes et de pratiques, en tant qu'instrument au service de la prévention des conflits et du renforcement de la paix, a été confirmée par les conclusions du Symposium «Bamako +5» ;
51. Nous prenons acte des conclusions de la Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, tenue à Saint-Boniface, au Canada, en mai 2006. Elles confortent et élargissent les options auxquelles nous avons souscrit dans la Déclaration de Bamako sur laquelle elles s'alignent. Nous nous attacherons à mettre

en œuvre la Déclaration de Saint-Boniface, qui s'inscrit dans un effort d'approfondissement de la Francophonie politique. Nous invitons le Secrétaire général à proposer aux instances les éventuelles mesures qu'il jugerait opportunes à cet effet. Nous demandons également au Secrétaire général d'intensifier les consultations et la coordination de l'OIF avec les autres organisations internationales et régionales partenaires, notamment les Nations unies, ainsi que l'Union africaine et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. En application des décisions de la Conférence de Saint-Boniface, nous convenons d'intensifier les concertations francophones au sein des organisations internationales, en particulier en ce qui concerne les travaux du Conseil des droits de l'Homme et de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies ;

52. Nous réaffirmons que l'éducation et la formation aux droits de l'Homme, à la tolérance et à la citoyenneté, notamment des enfants et des jeunes, constitue une dimension importante de l'établissement durable de sociétés libres, tolérantes et démocratiques. Nous demandons à l'OIF de veiller à développer cette dimension dans toutes ses actions relatives aux droits de l'Homme, à la démocratie et à la paix ;
53. Nous réaffirmons notre attachement au dialogue des cultures et des civilisations dans notre espace, en particulier à la lumière des derniers développements sur la scène internationale. Nous sommes conscients que le dialogue, la tolérance, le respect des identités dans leur diversité, l'ouverture sur autrui et la rencontre autour des valeurs communes universelles sont des facteurs d'entente et de paix pour l'humanité. Nous sommes résolus à approfondir et à renforcer le dialogue des cultures et des civilisations en tant que facteur de rapprochement et de connaissance mutuelle entre nos peuples héritiers d'une civilisation humaine universelle et en perpétuel enrichissement.
54. Nous encourageons le Secrétaire général de la Francophonie à renforcer l'action de l'OIF dans la prévention, le règlement des crises et des conflits, ainsi que dans l'accompagnement des transitions et la consolidation des processus de réconciliation et de sorties de crise ;
55. Nous approuvons la décision prise par la Conférence ministérielle d'Antananarivo (2005) sur l'engagement de nos pays dans les opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons des initiatives prises par la Francophonie en faveur d'une présence renforcée de nos pays dans ces opérations ;
56. Nous nous engageons à soutenir l'action du Conseil des droits de l'Homme en coopérant avec lui dans le cadre de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations unies ;
57. Nous nous engageons également à une pratique plus active de ratification et de transposition au niveau national des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et de ceux qui sont évoqués dans la Déclaration de Saint-Boniface. Nous invitons l'OIF à développer ses activités d'appui à la mise en œuvre de nos engagements internationaux, notamment pour l'élaboration des rapports périodiques. Dans ce sens, nous lui demandons également de soutenir les mécanismes régionaux de protection de droits de l'Homme, comme ceux de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples dans le contexte de la mise en place de la Cour des droits de l'Homme et de celle de la Justice ;
58. Confirmant notre attachement à la liberté de la presse dans l'espace francophone, nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre les normes internationales en vigueur et les engagements de Bamako en la matière ;
59. Nous appelons à l'intensification des travaux nécessaires à l'adoption de législations et réglementations assurant la protection des personnes, de leurs libertés et de leurs

droits fondamentaux dans l'utilisation des fichiers et traitements de données à caractère personnel, et, conscients de l'accroissement de la circulation de données personnelles au-delà des frontières, marquons notre intérêt pour examiner l'opportunité d'élaborer un instrument international garantissant, dans ces circonstances, le droit des personnes à la protection des données à caractère personnel, tout en tenant compte de nos objectifs légitimes en matière de lutte contre le crime, la corruption et le terrorisme ;

60. Convaincus de l'importance d'améliorer la gouvernance démocratique dans nos États, nous réaffirmons notre volonté d'accorder des moyens substantiels à la lutte contre la corruption et contre l'impunité, ainsi qu'à l'indépendance de la Justice, en favorisant aussi l'intégration régionale par le droit ;
61. Conscients de l'importance que revêt, pour la pacification de la vie publique et l'approfondissement de l'expression démocratique, le déroulement sans heurts des processus électoraux, nous nous engageons à prendre des mesures appropriées pour assurer des élections libres, fiables et transparentes.

III. FOYERS DE CRISE ET SORTIES DE CRISE

Liban

En déplorant la tragédie au Liban et les conséquences dramatiques pour l'ensemble des populations civiles, nous appelons à une cessation totale des hostilités et au retour au calme au Liban ;

Nous appelons toutes les parties à œuvrer en vue de l'application intégrale de la résolution 1701 du Conseil de sécurité et à collaborer avec la Force intérimaire des Nations unies au Liban afin de permettre l'exercice par le gouvernement libanais de sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire national et d'aider à l'instauration de la sécurité dans le Sud-Liban ;

Nous saluons les efforts du Secrétaire général de la Francophonie visant à encourager les États francophones à envoyer des contingents pour la mise en place rapide de la Finul ;

Nous décidons d'apporter notre plein appui aux efforts du gouvernement libanais visant à faciliter le retour dans leurs foyers des populations déplacées, à apporter toute aide et assistance humanitaire aux populations civiles, ainsi qu'à réhabiliter les infrastructures endommagées et à reconstruire le pays ;

Nous réitérons notre ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale du Liban, et appelons à l'instauration d'une paix globale juste et durable au Moyen-Orient.

Côte d'Ivoire

En dépit des progrès enregistrés depuis la prise de fonctions, en décembre 2005, du Premier ministre, M. Charles Konan Banny, nous constatons que le processus de sortie de crise n'a pas progressé suffisamment dans les deux domaines clés que sont le désarmement des combattants et des milices, et l'identification des populations en vue de l'établissement de la liste électorale ;

Nous regrettons le report des élections présidentielles initialement prévues le 31 octobre 2006 au plus tard, selon les termes de la résolution 1633 du Conseil de sécurité des Nations unies. Ce report s'explique par l'apparition de nombreux blocages et le manque de volonté réelle des acteurs politiques ivoiriens d'aller résolument vers la normalisation de la situation et une sortie de crise ;

Conformément aux conclusions contenues dans le communiqué sanctionnant la dixième réunion du Groupe de travail international à Abidjan, le 10 septembre 2006,

nous estimons que l'objectif doit demeurer l'organisation d'élections libres et démocratiques, fondées sur un processus d'identification équitable, des listes électorales renouvelées et crédibles et le désarmement de toutes les forces combattantes, pour en assurer la sécurité et la régularité ;

Nous demandons en conséquence au Secrétaire général de continuer à s'impliquer fortement dans la recherche d'une solution durable et nous apportons notre entier soutien aux efforts de la classe politique ivoirienne et de la communauté internationale, dans le cadre de la Cédéao, de l'Union africaine et des Nations unies, pour aider la Côte d'Ivoire et les Ivoiriens à parvenir à la sortie de crise et à une paix durable.

République démocratique du Congo (RDC)

Nous prenons acte avec satisfaction de la tenue, le 30 juillet 2006, des élections présidentielles (1^{er} tour) et législatives, étape majeure de la mise en œuvre de l'accord global et inclusif, signé à Pretoria le 17 décembre 2002 ;

Nous exprimons notre préoccupation à l'égard des affrontements violents qui ont accompagné du 20 au 22 août 2006, à Kinshasa, la publication des résultats provisoires du premier tour des élections présidentielles. Nous appelons la classe politique congolaise à respecter le profond désir de paix et de démocratie manifesté par le peuple congolais durant la transition démocratique en cours, en conduisant jusqu'à son terme, dans la sécurité et la concorde nationale, le processus électoral ;

Nous encourageons l'OIF à poursuivre les divers appuis apportés à la République démocratique du Congo, y compris dans le domaine des médias, et invitons le Secrétaire général à maintenir la mobilisation des ressources de la Francophonie en vue de soutenir la liberté d'expression, l'aboutissement d'un processus électoral transparent et crédible, la consolidation de la paix et la réconciliation nationale, ainsi que le développement durable.

Haïti

Nous saluons l'évolution de la transition politique à Haïti, avec la mise en place d'un parlement et l'investiture, le 14 mai 2006, d'un président démocratiquement élu. Cette étape, qui doit être suivie par le parachèvement des élections législatives et par la tenue des élections locales, ouvrira une nouvelle page de son histoire, marquée par la promotion de la paix et de la stabilité, le renforcement de l'État de droit démocratique, la promotion des droits de l'Homme et la relance économique et sociale ;

À ce titre, nous appuyons le gouvernement d'Haïti dans ses efforts concertés pour réaliser ces objectifs et encourageons toutes les composantes de la société haïtienne à œuvrer avec le gouvernement à la réconciliation nationale par le dialogue et la concertation ;

Nous nous félicitons de la prorogation du Cadre de coopération intérimaire jusqu'en septembre 2007 et des résultats positifs de la réunion des bailleurs de fonds pour Haïti, tenue à Brasilia le 23 mai 2006, ainsi que de la Conférence internationale des donateurs pour le développement économique et social d'Haïti, tenue à Port-au-Prince le 25 juillet 2006, et réitérons notre volonté de contribuer activement aux efforts internationaux ainsi engagés ;

Nous prenons acte avec satisfaction des mesures d'accompagnement prises par la Francophonie et invitons le Secrétaire général à poursuivre ce soutien au parlement, en collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la Justice et aux autres institutions.

Mauritanie

Nous prenons acte avec satisfaction de la mise en œuvre accélérée des engagements pris par les autorités mauritaniennes de transition et de la réforme constitutionnelle consacrant le principe et les modalités de l'alternance démocratique, telle que massivement adoptée lors du référendum constitutionnel du 25 juin 2006. Nous les encourageons à poursuivre dans ce sens ;

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la démarche préconisée par la communauté francophone lors de la levée, en octobre 2005, des mesures de suspension des programmes de coopération de l'OIF qu'elle avait décrétées au lendemain des événements du 3 août 2005, conformément au chapitre 5 de la Déclaration de Bamako ;

Nous engageons l'OIF à poursuivre les actions qu'elle a entreprises pour l'accompagnement du processus démocratique dans ce pays, notamment dans la perspective des échéances électorales de novembre 2006 et mars 2007.

Togo

Nous nous félicitons de la signature le 20 août 2006, à Lomé, par toutes les parties concernées et sous l'égide du facilitateur, S.E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président de notre X^e Sommet, dont nous saluons ici l'engagement et la disponibilité, de l'accord politique global, consacrant la mobilisation durant l'année 2006 de toute la classe politique et de la société civile togolaises, dans le cadre du dialogue intertogolais ;

Nous considérons, en effet, que cet accord est de nature à offrir un cadre propice à l'approfondissement de la démarche de réconciliation et de réhabilitation de l'État de droit, telle qu'engagée par les autorités togolaises et qui a permis de lever les mesures spécifiques prises par la Francophonie en février 2005, sur la base du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, en vue du retour à la légalité constitutionnelle et de la restauration des droits et des libertés ;

Nous appelons tous les acteurs de la vie politique togolaise à œuvrer à la pleine application de ces dispositions, en respectant l'esprit, afin notamment de garantir la tenue en 2007 d'élections législatives libres, fiables et transparentes, assurant une participation conforme à la réalité du corps électoral et demandons au Secrétaire général d'apporter toute l'assistance de la Francophonie dans ces domaines.

République centrafricaine (RCA)

Nous avons suivi avec attention le déroulement de la transition ouverte en RCA au lendemain des événements de mars 2003, parachevée par la tenue, en mars et mai 2005, d'élections législative et présidentielle acceptées par tous les protagonistes. Nous avons apprécié l'accompagnement déployé par la Francophonie, à chacune des étapes du processus, par le soutien à l'organisation d'un dialogue national, le renforcement des capacités des institutions de la transition et la coordination de l'observation internationale des élections, ce, avec le soutien du Bureau des Nations unies en Centrafrique et des partenaires internationaux ;

Nous restons toutefois préoccupés par la situation délicate que continue de traverser la RCA, caractérisée par des conditions sociales et économiques difficiles et par la persistance de l'insécurité, notamment dans la partie nord du pays, tous facteurs aggravés par les effets de la crise du Darfour et susceptibles de remettre en cause les efforts engagés en vue de la consolidation de la paix et de la reconstruction nationale ;

Nous demandons, en conséquence, dans les meilleurs délais, l'examen par la Commission de consolidation de la paix des Nations unies des modalités selon

lesquelles la communauté internationale pourrait apporter à ce pays l'aide qui lui est nécessaire pour un développement durable ;

Nous appelons aussi le Secrétaire général de la Francophonie à une vigilance accrue, en continuant de favoriser la concertation entre tous les acteurs nationaux, et lui demandons de poursuivre sa fonction de plaidoyer auprès des institutions financières internationales, tout en identifiant les axes utiles d'une coopération diversifiée, en liaison avec les partenaires au développement réunis au sein du Comité des partenaires extérieurs pour le suivi de la politique de développement.

Tchad

Nous exprimons notre vive réprobation quant aux tentatives de déstabilisation dont le Tchad a été victime en avril 2006. Nous nous réjouissons de la stabilisation progressive de la situation sécuritaire dans le pays et de l'amélioration des relations bilatérales avec le Soudan. À cet égard, nous réitérons notre attachement aux modes pacifiques de règlement des différends. Nous nous félicitons du maintien du dialogue entre le gouvernement du Tchad et ses partenaires en vue d'une meilleure utilisation des ressources pétrolières, notamment en faveur des secteurs significatifs pour la stabilité sociale et le développement ;

Suite à la tenue, le 3 mai 2006, de l'élection présidentielle, nous encourageons l'établissement des conditions propices au dialogue politique, souhaité par toutes les parties qui ne prônent pas le recours à la violence, notamment en vue d'arrêter des modalités consensuelles pour l'organisation des futures échéances électorales, conformément aux engagements pris au titre de la Déclaration de Bamako ;

Nous réitérons la disponibilité de la Francophonie à accompagner ce dialogue politique et demandons au Secrétaire général de poursuivre les actions engagées par notre organisation dans ce pays membre.

Crise du Darfour

Nous sommes vivement préoccupés par la dégradation continue de la situation au Darfour, marquée par la poursuite des actes de violence et des violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire. Nous demandons instamment à toutes les parties de mettre fin immédiatement à toutes les attaques contre les civils ;

Nous appelons à la poursuite de la solidarité internationale en faveur des deux millions de personnes déplacées à l'intérieur du Darfour ainsi que des deux cent cinquante mille réfugiés dont la présence sur le sol du Tchad et de la Centrafrique reste une source de préoccupation pour les gouvernements de ces pays ;

Nous considérons la signature, le 5 mai 2006 à Abuja, d'un accord de paix entre le gouvernement soudanais et une partie de la rébellion comme un signe encourageant vers l'objectif impérieux de la réconciliation entre les Soudanais. Nous appelons toutes les autres parties à adhérer à cet accord ;

Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine depuis 2003, notamment par l'envoi de troupes afin de contenir la situation et appuyons la poursuite des pourparlers engagés avec le gouvernement soudanais en vue de la mise en application de la résolution 1706 du Conseil de sécurité des Nations unies, et le déploiement dans les meilleurs délais d'une force de paix des Nations unies conformément aux demandes réitérées de l'Union africaine. Dans cette perspective, nous accueillons favorablement la décision du Conseil de paix et de sécurité africain prolongeant la présence de la force africaine jusqu'au 31 décembre 2006.

Burundi

Nous avons suivi le processus démocratique au Burundi, marqué par une longue période de transition, qui a abouti aux élections de juillet et août 2005, que nous avons accueillies avec satisfaction ;

Avec la mise en place des institutions démocratiques conformes à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation nationale et à l'Accord global de cessez-le-feu de Pretoria, le retour de la paix, de la démocratie et de l'État de droit au Burundi a enregistré des progrès très importants. Nous saluons l'accord de cessez-le-feu conclu le 7 septembre 2006 à Dar-es-Salaam entre le gouvernement et la dernière rébellion active, Palipehutu- FNL ;

Toutefois, plusieurs facteurs rendent la situation encore fragile comme en témoignent les informations faisant état de tentatives de déstabilisation des institutions et d'atteinte aux libertés. Nous encourageons le gouvernement et l'ensemble de la classe politique à privilégier le dialogue et la concertation afin de continuer à œuvrer au renforcement du processus démocratique en vue d'une vie politique apaisée, dans le plein respect des droits de l'Homme et des procédures judiciaires en vigueur, conformément aux engagements souscrits dans le cadre de la Déclaration de Bamako ;

Nous nous réjouissons de la décision des Nations unies de faire du Burundi, avec la Sierra Leone, l'un des premiers pays à bénéficier des services de la Commission de consolidation de la paix et encourageons le Secrétaire général à apporter l'appui de la Francophonie à l'approfondissement de la réconciliation nationale, au renforcement des capacités des nouvelles institutions et à la reconstruction du pays.

Comores

Nous saluons les avancées enregistrées dans le processus de réconciliation nationale, de réunification du pays et de mise en application du nouvel ordre constitutionnel, illustrées par la mise en œuvre du principe de la présidence tournante et l'élection d'un président originaire de l'île d'Anjouan à la suite d'élections démocratiques tenues en avril et mai 2006 ;

À cette fin, nous appelons la communauté internationale à accélérer le versement des contributions annoncées lors de la Conférence des bailleurs des fonds pour l'Union des Comores, tenue à Grand-Baie (Maurice) le 8 décembre 2005 ;

Nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre le soutien de la Francophonie au renforcement des capacités des institutions.

Cameroun

Nous nous félicitons de l'Accord de Greentree, conclu le 12 juin 2006, à New York, entre le Nigeria et le Cameroun, qui a permis d'arrêter les modalités consensuelles de mise en œuvre de l'Arrêt de la Cour internationale de justice du 10 octobre 2002 pour ce qui concerne la péninsule de Bakassi.

Cette démarche répond à notre souci de privilégier le recours au droit et aux modes pacifiques pour le règlement des différends et des conflits. Nous encourageons dans ce sens les deux pays à œuvrer pour la pleine application de cet accord et la mise en œuvre intégrale de l'Arrêt de la CIJ.

La situation dans le territoire palestinien occupé

Nous exprimons notre préoccupation devant la sérieuse dégradation de la situation dans le territoire palestinien occupé, de même que notre vive inquiétude devant la gravité de la crise économique, sociale et humanitaire dans la bande de Gaza.

Nous condamnons tout recours à la violence ainsi que les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, qui doivent être respectés sans réserve par toutes les parties.

Nous réaffirmons notre soutien au processus de paix négociée au Moyen-Orient, fondé sur les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, sur la Feuille de route et sur le Principe de la terre contre la paix, dans la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous appelons la communauté internationale, y compris le Quartet, à redoubler les efforts pour relancer le processus menant à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

RÉSOLUTIONS

Résolution sur le Fonds mondial de solidarité numérique (FSN)

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage réunis en Conférence, à Bucarest, les 28 et 29 septembre 2006,

Rappelant	la résolution sur la solidarité numérique adoptée lors du X ^e Sommet de la Francophonie à Ouagadougou en novembre 2004 ;
Préoccupés	par les conséquences de la fracture numérique, qui aggrave l'inégalité des chances en matière d'accès et de participation à l'information, à la connaissance et aux réseaux de communication, marginalisant ainsi plus de 80% de la population mondiale ;
Conscients	de la nécessité de promouvoir une société plus inclusive, respectueuse de la diversité et partageant ses savoirs, afin de favoriser un développement humain durable ;
Convaincus	que le Fonds mondial de solidarité numérique peut constituer un élément pertinent de réponse à la fracture numérique, notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
Se référant	à la contribution de la Francophonie aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève et Tunis, et forts du soutien apporté à la création du Fonds mondial de solidarité numérique et à son mécanisme de financement ;
Considérant	la Déclaration sur les sources innovantes de financement du 14 septembre 2005, à New York, relevant l'importance d'augmenter la quantité et la qualité de l'aide au développement, et notant la pertinence de développer de nouveaux mécanismes de financement pouvant, en addition aux financements traditionnels du développement, constituer une ressource supplémentaire plus stable et prévisible ;
Se félicitant	de l'intérêt suscité par le Fonds mondial de solidarité numérique, établi en tant que nouveau mécanisme financier, ouvert à une contribution volontaire de la part des acteurs engagés dans la lutte contre la fracture numérique pour contribuer au développement d'une société de l'information plus juste et solidaire ;
Satisfaits	de l'évolution des projets de solidarité numérique en cours et de leur impact positif ;

- Appellent** l'ensemble des États et gouvernements à soutenir effectivement le Fonds mondial de solidarité numérique par des contributions volontaires ;
- Saluent** la mise en place du Principe de Genève, visant à réduire la fracture numérique et à promouvoir une société de l'information plus juste et plus équitable, et encouragent les États et gouvernements à examiner leur adhésion à ce principe sur une base volontaire ;
- Invitent** le Fonds mondial de solidarité numérique à effectuer une évaluation et à transmettre un rapport sur les progrès accomplis à l'occasion du prochain Sommet

Résolution sur les migrations internationales et le développement

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis en Conférence à Bucarest, les 28 et 29 septembre 2006,

Conscients	que les migrations internationales sont l'un des défis majeurs du 21 ^e siècle ;
Constatant	les conséquences néfastes de certaines formes de migrations, notamment la traite et le trafic des êtres humains, qui occasionnent des tragédies humaines et des tensions, et dont les causes profondes et les responsabilités sont à rechercher de part et d'autre ;
Convaincus	que le partenariat et la cohérence des politiques internationales dans la gestion des questions de migration sont essentiels afin d'apporter des solutions durables et équitables ;
Convaincus	que la question des migrations internationales dépasse le domaine sécuritaire et ne peut être réglée uniquement par des mesures restrictives ;
Persuadés	que les migrations internationales peuvent contribuer au rapprochement des peuples et qu'il importe de tirer le meilleur parti des avantages qu'elles apportent sur le plan du développement et d'en réduire autant que possible les effets négatifs ;
Soulignant	la nécessité de respecter les droits fondamentaux et la dignité des travailleurs migrants et des membres de leurs familles ;
Se félicitent	des nombreuses initiatives concertées qui ont vu le jour au niveau régional et international en réponse aux problèmes pluridimensionnels que posent les migrations internationales ;
Saluent	le Dialogue de haut niveau sur la migration et le développement tenu aux Nations unies les 14 et 15 septembre 2006, et prennent acte de la Conférence euro-africaine de Rabat « Migration et développement », organisée les 10 et 11 juillet 2006, qui prône notamment l'intensification du dialogue, tant au niveau bilatéral que multilatéral, et le renforcement de la coopération entre les pays d'origine, de transit et d'accueil ;
Veilleront	à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la coopération pour le développement et à promouvoir la

concertation sur les flux migratoires ainsi qu'une meilleure information sur les possibilités d'accès légal au marché de l'emploi pour les migrants dans les pays de destination ;

Soutiennent

les efforts de développement dans les pays d'origine, qui contribuent, entre autres, à combattre solidairement les migrations clandestines par la promotion de projets économiques générateurs d'emplois en faveur des jeunes, notamment dans le domaine de l'agriculture et dans les régions à fort potentiel migratoire :

Invitent

le Secrétaire général de la Francophonie à organiser un colloque sur la problématique des migrations internationales dans l'espace francophone.

Résolution sur le déversement des déchets toxiques à Abidjan Côte d'Ivoire

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Bucarest les 28 et 29 septembre 2006,

- Rappelant** les principes de la convention de Bâle de mars 1986 et les textes en vigueur sur le plan international, qui interdisent formellement d'exporter des déchets vers des pays ne disposant pas d'installations nécessaires ou de sites d'élimination appropriés ;
- S'indignant** du non respect de la réglementation internationale en matière de transport et de traitement des déchets toxiques ;
- Condamnant** le déversement de 581 m³ de déchets toxiques en divers endroits de la ville d'Abidjan au mois d'août 2006 ;
- Expriment** leur préoccupation quant aux conséquences graves de cet acte sur les populations et l'écosystème ;
- Expriment** leur compassion aux familles éplorées suite au décès de leurs membres et aux victimes de l'intoxication ;
- Recommandent** que toutes les mesures soient prises pour écarter les risques sur la santé et l'écosystème ;
- Encouragent** les autorités ivoiriennes à mener à bonne fin les enquêtes engagées en vue de situer les responsabilités à tous les niveaux.

Résolution sur le changement climatique

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage réunis en Conférence, à Bucarest, les 28 et 29 septembre 2006,

- Constatant** les graves conséquences du changement climatique pour l'environnement et ses effets, qui se traduisent par l'aggravation de la désertification et de la déforestation, par l'assèchement des fleuves, ainsi que par la recrudescence des maladies infectieuses et par la destruction des équilibres pathologiques et sanitaires ;
- Inquiets** des entraves que le changement climatique oppose au développement économique, singulièrement sur le continent africain et dans les petits États insulaires en développement ;
- Préoccupés** de constater que le changement climatique met en péril, dans un avenir immédiat, l'équilibre économique et écologique de la planète, et compromet ainsi directement l'avenir de nos enfants ;
- Sommes déterminés** à travailler ensemble sur cet enjeu planétaire qui nous concerne tous ;
- Nous engageons** à coopérer avec les Nations unies, chargées au premier rang de relever ce défi universel, dans le cadre du Protocole de Kyoto, à travailler ensemble dans d'autres enceintes internationales en vue de réduire les gaz à effet de serre, et à réfléchir ensemble à l'après 2012, en particulier lors de la Conférence des parties à la Convention sur le changement climatique qui se réunira à Nairobi du 6 au 17 novembre 2006 ;
- Appelons** tous les États et gouvernements à se joindre à cet effort.

Résolution sur le positionnement d'une force onusienne en République centrafricaine

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage réunis en Conférence à Bucarest les 28 et 29 septembre 2006,

- Considérant** que la crise du Darfour a des conséquences sécuritaires importantes en République centrafricaine et à Tchad ;
- Considérant** qu'une partie du conflit du Darfour fait du territoire centrafricain une véritable base arrière ;
- Considérant** qu'une telle situation représente une menace actuelle et grave pour la sécurité de la République centrafricaine ;
- Demandent** à la Communauté internationale de prendre toute la mesure d'un tel danger pour la stabilité de la République centrafricaine ;
- Rappellent** les engagements de la communauté internationale à travers la résolution 1706 du Conseil de sécurité des Nations unies relative au positionnement des forces onusiennes aux frontières de la République centrafricaine, du Soudan et du Tchad ;
- Invitent** l'ONU à prendre de toute urgence les mesures nécessaires en vue de la mise en application de cette résolution.

**VADE-MECUM RELATIF À L'USAGE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

*Document adopté par la Conférence ministérielle de la Francophonie
Bucarest, le 26 septembre 2006*

Nous, Ministres participant à la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Bucarest, le 26 septembre 2006,

Sensibles aux difficultés que rencontre l'usage du français dans les organisations internationales et régionales ;

Soulignant notre attachement, au titre de la diversité culturelle et linguistique, au plein respect du statut de langue de travail ou de langue officielle reconnu par les textes organiques des organisations internationales et régionales dont nos États et gouvernements sont membres ;

Rappelant que le français est l'une des deux langues de travail des Nations unies et de ses organes spécialisés ;

Dans les organisations internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle, nous nous engageons, ainsi que nos représentants et délégués :

- à nous exprimer en français lorsque c'est notre seule langue nationale ou officielle ;
- à faire une part équitable et équilibrée à l'expression en français lorsque notre pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, illustrant ainsi notre diversité culturelle ;
- à privilégier l'expression en langue française dans tous les autres cas où l'usage de notre ou de nos langues nationales ou officielles, autres que le français, n'est pas possible ;

Nous assurerons en outre, lors des assemblées générales et des sessions ministérielles, si nous n'utilisons pas le français, qu'en cas de distribution de versions écrites, une version française soit fournie par le secrétariat de l'organisation ou par notre propre délégation si celle-ci choisit d'en distribuer le texte ;

Par ailleurs nous nous engageons à ce que nos représentants et délégués auprès de ces organisations :

1. s'assurent auprès des secrétariats de ces organisations :
 - de l'interprétation simultanée des interventions lors de la tenue de séances officielles et aux étapes importantes de l'examen d'un texte,
 - qu'il n'y ait pas d'abus de réunions informelles sans interprétation ;

2. veillent à ce que :
 - toute la documentation et les publications, y compris électroniques, de ces organisations soient disponibles en français ou, en cas de traduction, dans une version française de qualité, conforme à l'original ;
 - les textes essentiels à la négociation soient également disponibles en français en temps utile ;
3. formulent, au sein des groupes d'ambassadeurs francophones, des propositions pour favoriser l'usage du français et réagissent auprès des secrétariats, collectivement si nécessaire, en cas de manquement aux règles du multilinguisme ;
4. veillent à l'allocation par ces organisations de ressources financières et humaines adéquates pour que le statut des langues de travail ou des langues officielles soit respecté dans les faits ;
5. interviennent collectivement afin qu'elles appliquent de manière rigoureuse le multilinguisme comme critère de recrutement ;
6. interviennent pour que, dans les opérations de maintien de la paix conduites sur le territoire d'un État francophone, les contingents de l'organisation internationale ou régionale concernée soient en mesure de communiquer avec les autorités et la population en français et que cette nécessité soit prise en compte dans le recrutement et la formation des personnels des opérations de maintien de la paix ;
7. travaillent de concert avec les représentants des autres groupes linguistiques reconnus au sein des organisations internationales et régionales, pour faire respecter les principes du multilinguisme et de la diversité culturelle ainsi que le statut des langues de travail et des langues officielles ;

À cet effet, nous appuyons les initiatives prises au sein de ces organisations pour favoriser l'apprentissage des langues par leur personnel et soutenons les actions en cours de l'OIF en vue d'enseigner le français aux fonctionnaires de ces organisations et des États et gouvernements membres dont le français n'est pas langue officielle ; nous nous concerterons également pour favoriser le recrutement d'agents maîtrisant la langue française à des postes de responsabilité au sein de ces organisations.

Nous invitons le Secrétaire général de la Francophonie à poursuivre résolument son engagement en faveur de l'usage du français dans les organisations internationales, notamment à travers les représentations permanentes de l'OIF et les autres actions d'accompagnement que nous jugerons souhaitables.

**RAPPORTS ET AVIS
PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE**

**RECOMMANDATIONS
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DE LA FRANCOPHONIE
SUR LES DEMANDES
D'ADHÉSION OU DE MODIFICATION DE STATUT**

Recommandations de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut

Intervention du Président de la CMF

S.E. M. Mihai-Razvan Ungurueanu

Ministre des Affaires étrangères de la Roumanie
Président du Conseil national consultatif pour la Francophonie

à la XI^e session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Bucarest, le 28 septembre 2006

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Bucarest le 26 septembre 2006 pour sa 22^e session, a procédé à l'examen des différentes demandes d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage en vue de sa XI^e session, ainsi que des demandes de modification de statut présentées à cette occasion.

Douze demandes ont été adressées par :

- la République d'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Principauté d'Andorre et la République hellénique, qui ont demandé le passage du statut de membre associé à celui de membre de plein droit ;
- la République de Chypre et la République du Ghana, qui ont demandé l'accès direct au statut de membre associé ;
- la République de Serbie, État continuateur de la Serbie-et-Monténégro, la République du Soudan, le Royaume de Thaïlande, l'Ukraine, le Mozambique et l'Ordre souverain de Malte, qui ont demandé l'accès au statut d'observateur.

Ces demandes ont été instruites par la commission *ad hoc* mandatée à cet effet par le CPF qui, conformément aux procédures en vigueur, a transmis à la Conférence ministérielle de la Francophonie, que j'avais l'honneur de présider, un avis ainsi que des propositions d'amendements au texte portant « Statuts et modalités d'adhésion au Sommet ». À l'issue de ses délibérations à huis clos, notre Conférence est parvenue aux conclusions suivantes :

S'agissant des demandes de passage du statut de membre associé à celui de membre de plein droit, la Conférence a approuvé l'avis favorable formulé par le Conseil permanent de la Francophonie au sujet des candidatures de la République d'Albanie, de la Principauté d'Andorre et de la République hellénique. Elle s'est également prononcée en faveur de l'acceptation de la candidature de l'ex-République yougoslave de Macédoine en qualité de membre de plein droit.

S'agissant des demandes d'accès direct au statut de membre associé, la Conférence a marqué son accord sur l'avis favorable du Conseil permanent de la Francophonie concernant la candidature de la République de Chypre. Elle s'est également prononcée en faveur de l'acceptation de la candidature de la République du Ghana en qualité de membre associé.

S'agissant des demandes d'accès au statut d'observateur, la Conférence a repris à son compte l'avis du Conseil permanent de la Francophonie concernant : les candidatures de l'Ukraine et de la République de Serbie. Elle entérine les conclusions du CPF selon lesquelles, en l'état, la candidature de la République du Soudan n'a pas remporté le consensus et, en raison du coup d'État intervenu récemment dans le Royaume de Thaïlande, préconise la suspension de l'examen de cette candidature jusqu'au XII^e Sommet. Par ailleurs, compte tenu du fait que les textes ne permettent pas l'octroi du statut d'observateur à une entité non territoriale, la Conférence a acté le consensus obtenu au sein du CPF consistant à proposer à l'Ordre souverain de Malte la conclusion d'un accord de partenariat avec l'OIF. Elle a également pris acte de la demande d'adhésion du Mozambique, qu'elle soumet à l'attention du Sommet, qui est maître de ses procédures.

Enfin, notre Conférence porte à l'attention du Sommet, pour décision, trois propositions d'amendements au texte portant « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage » adopté par le Sommet de Beyrouth le 20 octobre 2002. La révision de ce texte, en vue notamment de l'harmoniser avec la nouvelle Charte de la Francophonie, porte essentiellement sur les modalités de participation des observateurs aux activités de la Francophonie et sur la question de la contribution financière des différentes catégories de membres. Les amendements proposés figurent à la suite des présentes recommandations.

Décision n°1 : Amendements concernant les membres de plein droit

Chapitre I : Statuts, A. Statut de membre de plein droit, 2^e alinéa	
Ancien texte	Nouveau texte (modifications en italique)
<p>Ils participent également aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conférences ministérielles sectorielles de la Francophonie, - Commissions du Conseil permanent de la Francophonie (Commission politique, Commission économique, Commission de coopération). 	<p>Ils participent également aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conférences ministérielles sectorielles de la Francophonie, - Commissions du Conseil permanent de la Francophonie (Commission politique, Commission économique, Commission de coopération <i>et de programmation, Commission administrative et financière</i>).
Chapitre I : Statuts, A ; Statut de membre de plein droit, ajout d'un quatrième alinéa	
	<p><i>Les membres de plein droit s'acquittent obligatoirement d'une contribution statutaire dont le montant est fixé par la Conférence ministérielle. Ils contribuent volontairement au financement de la coopération francophone dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU).</i></p>

Décision n°2 : Amendements concernant les membres associés

Chapitre I : Statuts, B. Statut de membre associé, 3 ^e alinéa depuis la fin	
Ancien texte	Nouveau texte
Ils peuvent contribuer volontairement au financement de la coopération multilatérale francophone dans le cadre du FMU.	<i>Les membres associés s'acquittent obligatoirement d'une contribution statutaire dont le montant est fixé par la Conférence ministérielle. Ils sont appelés à contribuer volontairement au financement du Fonds multilatéral unique (FMU).</i>

Chapitre III : Constitution des dossiers C. Pour l'obtention du statut de membre associé, suppression 3 ^e alinéa	
Ancien texte	Nouveau texte
Dans un souci de cohérence, les candidats admis à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage sont invités à présenter une demande d'adhésion à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), conformément à l'article 11 de la Charte de la Francophonie.	<u>(suppression du texte)</u>

Décision n°3 : Amendements concernant les observateurs

Chapitre I : Statuts, C. Statut d'observateur, deux premiers alinéas	
Ancien texte	Nouveau texte
<p>Les observateurs assistent aux instances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- au Sommet, sans intervenir dans les débats,- à la Conférence ministérielle, dans les mêmes conditions. Ils peuvent toutefois, après accord avec la Présidence, présenter une communication. <p>Les observateurs n'assistent pas :</p> <ul style="list-style-type: none">- aux sessions du Conseil permanent de la Francophonie, ni aux réunions de ses Commissions.	<p>Les observateurs assistent aux instances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- au Sommet, sans intervenir dans les débats ;- à la Conférence ministérielle, dans les mêmes conditions. Ils peuvent toutefois, après accord avec la Présidence, présenter une communication ; <p>- <i>aux sessions du Conseil permanent de la Francophonie, sans prise de parole et sans prise en charge.</i></p> <p>Les observateurs n'assistent pas :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>aux réunions des Commissions du CPF.</i>

Chapitre I : Statuts, C. Statut d'observateur, 5^e alinéa depuis la fin

Les observateurs peuvent contribuer volontairement au financement de la coopération multilatérale francophone dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU).

Les observateurs peuvent contribuer volontairement au financement de la coopération francophone dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU). *Ils sont tenus de s'acquitter de frais de secrétariat en contrepartie de la documentation à laquelle ils ont accès. Le montant des frais est fixé par le CPF.*

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DE LA FRANCOPHONIE**

Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie au Sommet

Intervention de S.E. M. Mihai-Razvan Ungurueanu
Ministre des Affaires étrangères de la Roumanie
Président du Conseil national consultatif pour la Francophonie

Monsieur le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

En prélude à votre conférence, les ministres se sont réunis avant-hier, comme le veut l'usage, pour préparer à votre intention les principaux dossiers inscrits à l'ordre du jour des présentes assises francophones, les premières d'une telle ampleur dans mon pays, les premières de cette nature en Europe centrale et orientale, nouveau pôle de rayonnement de la Francophonie.

Il me revient à présent l'honneur de vous présenter les principales conclusions auxquelles nous sommes parvenus, après une séance fructueuse et riche d'enseignements.

Après avoir adopté l'ordre du jour de notre conférence, nous avons entendu le secrétaire général de la Francophonie, qui nous a rendu compte des travaux du Conseil permanent de la Francophonie dont il a présidé la séance, le 25 septembre, ici à Bucarest.

En nous présentant les conclusions des travaux du Conseil permanent, le secrétaire général a appelé tout particulièrement notre attention sur les dossiers qui s'inscrivent au cœur des préoccupations de la Francophonie depuis sa création.

En premier lieu, nous avons porté notre attention sur la question de la relance du français dans la vie internationale, question qui a fait l'objet d'une réflexion soutenue au sein d'un comité *ad hoc* mis en place par le secrétaire général de la Francophonie et dont les résultats ont été consignés dans un vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Ce texte exprime tout à la fois la volonté de la Francophonie de rester fermement attachée à ses racines et, en même temps, de défendre sa place au sein des enceintes internationales et régionales où elle bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle. Notre règle étant le consensus, nous avons pu trouver un dénominateur commun, à travers un texte qui aura besoin de toute la vigilance et d'un appui affirmé de chacun de nous pour assurer à notre langue de partage le rôle que nous voulons qu'elle joue dans les relations internationales.

Le secrétaire général a ensuite souligné devant notre conférence l'unanimité qui s'est manifestée autour de l'excellente organisation des instances de Bucarest. À cet égard, notre conférence a vivement salué l'immense travail réalisé par les autorités de la Roumanie tout au long du processus préparatoire, en liaison avec le comité

de pilotage de l'OIF. La Conférence ministérielle a ainsi confirmé les options proposées par le Conseil permanent concernant les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet ainsi que les propositions relatives aux prises de parole à la cérémonie solennelle d'ouverture du Sommet et à la composition des bureaux de la Conférence ministérielle et du Sommet.

Nous avons ensuite procédé à l'examen du projet de déclaration de Bucarest, articulé autour d'un thème dont la Roumanie a eu l'heureuse initiative : les technologies de l'information dans l'éducation. Depuis le 17 janvier 2006, date à laquelle la Roumanie a proposé un document de travail à la commission politique du CPF, jusqu'au 26 septembre, avant-hier, toutes les ressources intellectuelles et diplomatiques ont été mobilisées pour négocier un projet qui marque l'ancrage de la Francophonie dans la modernité et trace des perspectives nouvelles de solidarité dans le domaine de l'éducation. La mise au point d'un projet qui fait sens et autour duquel s'agrègent nos différents niveaux de développement dans ces matières n'a pas été chose aisée. Mais, grâce à la volonté manifestée à chaque étape de la construction du projet, nous sommes parvenus à une proposition à la fois ambitieuse et pertinente, qui énonce les engagements des États et des gouvernements ainsi que les prescriptions des chefs d'État et de gouvernement à l'OIF et aux opérateurs. Le projet aborde également la dimension politique ainsi que les situations de crise et sorties de crise, le tout dans une perspective à la fois audacieuse, réaliste et pragmatique. Sans préjuger de vos délibérations souveraines, je puis vous dire que le projet de déclaration qui vous est soumis constitue un véritable carnet de route, mobilisateur pour l'ensemble de notre communauté.

Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames, messieurs,

La Conférence ministérielle a entendu l'exposé du secrétaire général de la Francophonie sur l'état de la coopération multilatérale, désormais entièrement structurée autour des quatre missions fondamentales définies au sein du cadre stratégique décennal que vous avez adopté voici deux ans, au Sommet de Ouagadougou :

- la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

C'est autour de ces missions que se déploie l'ensemble de notre dispositif multilatéral de coopération depuis la Conférence ministérielle d'Antananarivo, qui a parachevé, en novembre 2005, la réforme institutionnelle de la Francophonie et adopté la première programmation quadriennale. Celle-ci mobilise toutes les ressources humaines ainsi que les moyens financiers de l'Organisation internationale de la Francophonie, des opérateurs et des autres acteurs de la Francophonie.

À cet égard, le secrétaire général a tenu à rappeler à notre attention les obligations financières qui sont les nôtres. C'est en effet grâce aux contributions des États et gouvernements que notre solidarité peut se manifester, effectivement et concrètement, sur le terrain, auprès de nos populations. L'éducation, les

centres de lecture et d'animation culturelle, l'enseignement du français, les industries culturelles, la formation technique et professionnelle, les technologies de l'information, les actions d'accompagnement et de proximité destinées aux pays en crise ou en sortie de crise, la consolidation de l'État de droit : tous ces axes de coopération ont besoin d'être financièrement abondés à un niveau adéquat. À cet égard, nous avons fortement appuyé la proposition du secrétaire général de confier à un groupe de travail le mandat de poursuivre la réflexion sur la réforme du barème des contributions statutaires à l'OIF et décidé de confier à la Cour des comptes de France la responsabilité du contrôle externe des finances de l'OIF et du Fonds multilatéral unique, pour une période de quatre ans.

La Conférence ministérielle a enfin pris acte des orientations proposées par le secrétaire général et qui ont été entérinées par le Conseil permanent en vue de restaurer le Haut conseil de la Francophonie dans ses principales fonctions d'observatoire des évolutions linguistiques, de réflexion stratégique et de plaidoyer.

Elle a par ailleurs entériné la décision du Conseil permanent de la Francophonie relative à la convention sur la Maison de la Francophonie, conclue entre l'Organisation internationale de la Francophonie et le gouvernement de la République française. À cet effet, la Conférence ministérielle a adressé, au nom de notre communauté, toute sa gratitude aux autorités françaises pour cette maison, qui réunira bientôt les institutions de la Francophonie dans un cadre prestigieux et fonctionnel.

Enfin, Monsieur le Président, mesdames et messieurs, notre Conférence a fortement relayé et appuyé l'appel lancé par le Conseil permanent de la Francophonie afin que nos États et gouvernements puissent demeurer mobilisés en vue de parachever le processus de ratification de la Convention sur la diversité culturelle et de permettre ainsi l'entrée en vigueur et la mise en œuvre effective de ce nouvel instrument.

Telles sont les principales conclusions auxquelles la Conférence ministérielle est parvenue. Pour terminer mon propos, je dois vous signaler l'unanimité qui s'est réalisée en notre sein pour saluer l'action de notre secrétaire général au cours des quatre dernières années. Nous avons également rendu hommage à toutes les équipes de l'OIF, des opérateurs de la Francophonie, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, des conférences ministérielles permanentes, ainsi que de la Conférence des OING, qui sont les artisans d'une Francophonie de terrain, partout où notre solidarité peut apporter une plus-value concrète et appréciée.

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Sur toutes ces questions que je viens d'évoquer et sur d'autres qui relèvent de votre haute appréciation, nous aurons besoin de vos décisions éclairées ainsi que de votre appui.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FRANCOPHONIE**

Rapport du Secrétaire général de la Francophonie au Sommet de Bucarest

Discours de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf

Dans quelques semaines, à la fin de l'année 2006, le mandat que vous m'aviez confié à Beyrouth va s'achever. C'est avec tout mon cœur et toute ma foi que, durant ces quatre années, j'ai travaillé sans relâche pour donner à la Francophonie cet élan nouveau que vous avez souhaité. Si des résultats significatifs ont pu être obtenus, qui aujourd'hui nous permettent de placer encore plus haut la barre de notre ambition, c'est bien, et j'ai pu en permanence le mesurer, grâce à votre soutien, aux appuis souvent décisifs que vous avez apportés à notre organisation, à notre action au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ainsi qu'à notre coopération multilatérale.

Après deux années de réflexion, d'évaluation et de concertation, vous avez, lors de notre dernier Sommet à Ouagadougou, pris des décisions d'une importance capitale pour le développement de l'OIF et de l'ensemble de la dynamique francophone. Ces décisions ont clairement confirmé la volonté politique déterminée de nos États et gouvernements d'aller de l'avant. Elles ont été pour moi, et pour tous les responsables de l'OIF et des opérateurs, de puissants stimulants et des références indispensables pour agir.

Nous avons pu mesurer combien nous avons besoin d'orientations structurées et hiérarchisées, qui nous recentrent sur notre spécificité et notre identité, qui permettent d'éviter la dispersion et qui nous aident à organiser notre activité pour plus de cohérence et d'efficacité.

Le cadre stratégique décennal que vous avez adopté lors du X^e Sommet a été cette matrice indispensable à partir de laquelle nous avons reconstruit notre programmation, autour des quatre grands axes qu'il a fixés : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

C'est à partir de là qu'a pu être conçu, dans les délais impartis, le travail sensible de parachèvement de la réforme institutionnelle que vous aviez souhaité. C'est grâce à la remarquable participation constructive de tous vos États et gouvernements membres que j'ai pu conduire ce travail délicat. La nouvelle charte qui a été adoptée à Antananarivo en novembre 2005 marque une étape majeure dans l'évolution institutionnelle de la Francophonie. Elle donne en particulier à l'OIF la possibilité de pouvoir désormais s'acquitter de sa lourde mission dans les meilleures conditions. Elle lui permet de s'affirmer à présent au sein de la communauté internationale comme un acteur reconnu et utile. Elle a conduit notre organisation à se doter sans tarder de nouvelles méthodes de fonctionnement mieux adaptées, de règles de gestion plus transparentes et plus rigoureuses.

Je voudrais, à propos de cette heureuse évolution qui a marqué ces dernières années, faire devant vous quelques observations liées aux leçons que j'ai pu tirer de ce travail que nous avons accompli.

La première porte sur la concertation. Elle a été l'élément clé de la réussite de ce travail de rénovation. Elle nous a rapprochés, elle nous a renforcés, elle nous a enrichis. Engageons-nous aujourd'hui à en faire le meilleur usage. Montrons qu'elle est un outil privilégié du dialogue et du partage qui nous sont si chers.

La deuxième observation concerne l'impératif de cohérence et d'efficacité qui a été pour moi pendant cette période un souci majeur. J'ai tenu à ce que les synergies entre l'OIF et les opérateurs soient multipliées et renforcées. J'ai réorganisé dans ce sens le fonctionnement du Conseil de coopération. J'ai engagé l'élaboration de pôles de coopération qui rationalisent nos complémentarités et l'utilisation de nos moyens respectifs. Je rends hommage et je remercie nos opérateurs, l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde, l'Université Senghor et l'Association internationale des maires francophones, qui concourent de manière déterminante et exemplaire à cette dynamique. Je n'oublie pas l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui nous accompagne si remarquablement.

Troisième observation : la nécessité, pour occuper notre place au sein de la communauté internationale, de nous ouvrir davantage aux autres grands acteurs et de renforcer nos partenariats avec les organisations internationales et régionales, les grandes aires culturelles et linguistiques qui partagent nos visions et nos valeurs. Nous avons progressé dans ce domaine et nous avons, grâce à cela, obtenu des résultats prometteurs. Notre diversité, nos appartenances à des ensembles présents sur les cinq continents font de la Francophonie un véritable carrefour, où se retrouvent tous ceux qui veulent construire ce dialogue des civilisations vis-à-vis duquel nous sommes totalement engagés.

La quatrième observation tient aux progrès que nos efforts de rénovation nous permettent de réaliser en matière de lisibilité et de visibilité. Deux exemples illustrent bien l'utilité de cette démarche. La célébration en 2006 du centième anniversaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor qui, dans le monde entier, a fait revivre l'héritage de ce grand homme, mais a aussi montré le chemin que la Francophonie a parcouru en un demi-siècle.

Par ailleurs, le Festival francophone en France, lancé à l'initiative du président de la République française, et que l'OIF a appuyé avec enthousiasme, a multiplié les occasions de montrer nos richesses, notre diversité et notre modernité. Il nous faut poursuivre cette tâche nécessaire pour convaincre et rassembler plus largement autour de notre cause.

Cinquième point : l'adoption de la nouvelle charte et du Cadre stratégique décennal nous a permis de travailler immédiatement à l'ouverture de nouveaux chantiers, dans le domaine politique et dans celui de la coopération multilatérale, que j'espère novateurs et pour lesquels je sollicite aujourd'hui votre soutien, qui est la condition de leur réussite. Ces projets concernent par exemple la jeunesse, l'éducation ou les technologies de l'information.

En sixième lieu, je veux insister sur une idée qui m'est chère, qui, je le sais, vous est aussi chère à toutes et à tous. La force de notre organisation, c'est bien sûr sa crédibilité, son efficacité et son utilité. Mais c'est aussi celle de pouvoir bénéficier de la mobilisation de toute la galaxie francophone. Les organisations, comme les États et les gouvernements, nous le savons bien, sont plus forts, plus légitimes, plus rayonnants quand ils sont à l'écoute de la société civile, quand ils savent rassembler et stimuler les forces vives, leur créativité, leur engagement, leur militantisme. La Francophonie a besoin de l'adhésion, de l'apport des femmes, des jeunes, des militants de la démocratie et des droits de l'Homme, des opérateurs économiques, des enseignants et des chercheurs, des artistes et des créateurs, des journalistes qui diffusent et font vivre les savoirs et les langues. C'est en particulier pour cela que j'ai voulu que soit mis en œuvre un nouveau partenariat avec les OING, les ONG et les organisations de la société civile.

Avec l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, qui a toute ma confiance, nous avons, en matière de gestion et dans tous les domaines de la coopération multilatérale, notablement avancé sur les bases que je viens de vous indiquer. Je vous ai transmis mon rapport, qui vous rend compte de manière exhaustive de toutes nos activités au cours des deux dernières années. J'espère qu'il vous aura permis d'évaluer les progrès accomplis et la richesse de nos activités.

Dans le domaine politique et diplomatique, j'ai tenu, depuis le Sommet de Ouagadougou, à ce que nos efforts et nos moyens soient davantage axés sur l'appui aux pays de notre espace en situation de crise et de sortie de crise. Vous connaissez nos interventions en Centrafrique, à Haïti, au Togo, en Mauritanie, en RDC et dans plusieurs autres États qui nous ont sollicités. Ce que nous avons pu réaliser, à la mesure de nos capacités, en nous appuyant sur les savoir-faire et l'engagement de la Délégation à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie, nous a permis de contribuer le plus utilement possible aux efforts nationaux et internationaux qui ont fait avancer ces pays sur le chemin d'une paix et d'une démocratie durables pour être mieux en mesure de se consacrer au développement et au mieux-être de leurs peuples. Le bilan est très encourageant dans la plupart de ces pays : nous le constatons notamment à travers la mise en œuvre des accords de paix ou à travers les processus électoraux. Nous avons su utiliser pleinement, au cours de la période, notre dispositif de référence établi par la Déclaration de Bamako de novembre 2000. Dans ce cadre, nous avons commencé à renforcer et à améliorer nos outils, en particulier les réseaux spécialisés et l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés. Le rendez-vous de « Bamako+5 », en novembre 2005, a confirmé la pertinence de notre dispositif et l'adhésion de nos États et gouvernements. Il a aussi précisé les conditions qui doivent permettre pleinement sa mise en œuvre. À Saint Boniface, en mai 2006, à l'initiative du Canada, nous avons approfondi notre démarche sur un aspect fondamental, celui de la prévention des conflits et de la sécurité humaine. Nous disposons à présent sur ce sujet complexe et difficile d'un texte riche, à partir duquel il vous appartient de créer les conditions pour que nous puissions mettre en application ses recommandations. Je suis pour cela à votre écoute.

Nous avons placé clairement nos actions en faveur du rayonnement de la langue que nous avons en partage dans le cadre du combat pour la diversité linguistique. C'est une évolution forte de la Francophonie, forte et nécessaire, qui répond à

cette uniformisation forcée et réductrice dans laquelle la mondialisation nous entraîne. Nous misons sur nos programmes de renforcement du français dans les organisations internationales, que je vous demande d'appuyer par des engagements nationaux clairs. Notre plan pluriannuel pour l'Europe est un succès et va s'amplifier. Nous mettons l'accent sur la coopération dans ce domaine avec les organisations régionales africaines. Par ailleurs, nous avons lancé un nouveau plan pour la valorisation du français en Asie. Nous travaillons à un meilleur ancrage du français dans les systèmes éducatifs, dans les médias, dans la recherche scientifique, sur Internet.

Nous mesurons l'énorme enjeu pour la diversité linguistique et pour la langue française que constitue le projet de Grande bibliothèque numérique européenne dans lequel les francophones doivent prendre toute leur part.

Au cours de mes voyages, j'ai pu constater, y compris au-delà de nos pays, une demande forte de français et je regrette qu'actuellement les capacités d'y répondre soient encore insuffisantes. Nous ne devons pas rester sans réagir.

C'est bien sûr l'adoption, en octobre 2005 à l'Unesco, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui a marqué avec éclat l'évolution de l'enjeu culturel dans les relations internationales en ce début de siècle. La Francophonie a su y jouer le rôle qu'on attendait d'elle. Avec l'Union européenne, avec l'appui des grands acteurs des autres aires culturelles, elle a contribué à cette avancée. Depuis l'adoption, les États francophones ont confirmé l'importance qu'ils attachaient à cet instrument, en étant dans le peloton de tête pour les premières ratifications. Il faut dès à présent travailler ensemble à préparer son entrée en vigueur et son application. Dans le cadre de la réforme, l'OIF a réorganisé son dispositif et réévalué sa programmation autour de deux grands objectifs : d'une part, l'appui aux politiques culturelles nationales et à la stimulation des industries culturelles ; d'autre part, le renforcement de la coopération culturelle internationale.

La Déclaration de Ouagadougou nous a précisé les orientations à suivre pour notre coopération multilatérale en matière de développement durable et de solidarité économique. Là aussi, en appui aux objectifs de développement du millénaire et aux efforts en faveur des financements innovants du développement, nous réorganisons nos programmes autour de deux axes : l'appui à la politique de lutte contre la pauvreté et le soutien aux pays francophones du Sud dans l'économie mondiale.

Je voudrais, à cet égard, souligner l'importance que nous devons attacher aux opérations de coopération triangulaire, qui favorisent la complémentarité des économies de nos pays membres et concrétisent si bien la solidarité francophone.

Le thème retenu pour notre sommet est celui des « nouvelles technologies dans l'éducation ». J'ai eu l'occasion ce matin d'évoquer l'importance majeure de cette question. L'OIF et tous les opérateurs, en particulier bien sûr l'Agence universitaire de la Francophonie, sont mobilisés depuis longtemps sur ce dossier dont la priorité a été fortement confirmée dans le cadre stratégique décennal qui nous engage pour les prochaines années. J'ai demandé que nos actions de coopération en

matière d'éducation soient notablement renforcées dans notre nouvelle programmation, que nos actions dans le domaine des nouvelles technologies soient davantage centrées sur l'éducation et que nous renforçons de manière significative les synergies entre l'OIF et l'AUF dans ce domaine.

La déclaration que vous allez adopter à l'issue du sommet va permettre, sur les bases que je viens d'indiquer, de redynamiser nos efforts, avec des orientations fortes et précises. Nous sommes là face à d'immenses défis qui conditionnent le développement de nos sociétés. Le diagnostic est connu. Nous savons combien les difficultés et les besoins sont énormes. Ce sommet va nous permettre de clarifier ce que pourra être la contribution de la Francophonie aux efforts internationaux en faveur de l'éducation et de la modernisation de la diffusion des savoirs. Je reste attentif à ce que vous allez dire et décider pour nous aider à avancer et à donner les meilleures chances de réussite à nos jeunes générations.

Je vous remercie de votre attention.

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE**

Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Discours du Docteur Bernard Patry

Député du Canada

Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je tiens tout d'abord à adresser mes plus sincères remerciements aux autorités roumaines pour leur amicale hospitalité, et à les féliciter de l'excellente préparation de ce XI^e Sommet. Mes premiers mots seront donc pour dire à quel point nous nous félicitons d'avoir récemment accueilli au sein de notre bureau la section roumaine de notre assemblée.

Une nouvelle fois, notre assemblée s'exprime dans le cadre de ce sommet. Le choix courageux fait à Hanoi de doter l'OIF d'une assemblée parlementaire est donc renouvelé.

Je tiens dès à présent à dire tout le plaisir qu'éprouve l'APF à travailler aux côtés de M. Abdou Diouf, interlocuteur attentif aux préoccupations du monde parlementaire.

Les deux années écoulées ont été marquées par une reconnaissance accrue du rôle des parlementaires dans le dispositif institutionnel francophone.

C'est ainsi que pour la première fois, notre assemblée s'est exprimée dans le débat général de la 33^e session de la Conférence générale de l'Unesco. Notre secrétaire général parlementaire, le sénateur français Jacques Legendre, y a rappelé les efforts de la Francophonie dans son ensemble, et de son assemblée consultative en particulier, en faveur de l'adoption de la convention sur la diversité des expressions culturelles.

Je ne saurais ici passer sous silence les propos du secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, qui a salué, dans une réunion des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie tenue en marge du Sommet mondial de New York, les progrès vers la démocratie dans l'espace francophone et félicité l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour le rôle qu'elle y tenait.

L'APF suspend, vous le savez, parmi ses sections celles qui représentent les parlements de pays qui ont vu leur ordre constitutionnel renversé : elle constitue de ce point de vue une sorte de pionnier au sein de la Francophonie. Lorsque dans ce contexte, un parlement est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section est temporairement suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent notre assemblée. C'est ainsi que lors de notre dernière session de Rabat, notre assemblée a, compte tenu du bon déroulement des scrutins présidentiel et législatifs récents, décidé à l'unanimité

de lever la mesure de suspension de sa section haïtienne, comme elle l'avait fait en 2005 pour sa section centrafricaine, et d'envoyer sur place une mission de haut niveau.

La délégation que j'ai eu l'honneur de conduire à Port-au-Prince, il y a trois semaines, était composée en outre de M. Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire de l'APF, de M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec, de M. Antoine Kolawole Idji, président de l'Assemblée nationale du Bénin, et de M. Bruno Bourg Broc, président délégué de la section française.

Elle s'est entretenue notamment avec M. René Garcia Préval, président de la République, M. Joseph Lambert, président du Sénat, M. Pierre Eric Jean-Jacques, président de la Chambre des députés, M. Jacques-Edouard Alexis, Premier ministre, plusieurs ministres, de nombreux représentants de la société civile et des partis politiques, et les bailleurs de fonds présents sur place.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réaffirme aujourd'hui solennellement son engagement à contribuer au renforcement du Sénat et de la Chambre des députés, et à jouer le rôle de catalyseur des coopérations bilatérales francophones à leur profit que lui a confié M. Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie.

Dans ce cadre, elle se propose de réorienter, le cas échéant, son programme de coopération au profit du parlement haïtien et d'assumer le rôle central de relais entre celui-ci et tous les parlements de l'espace francophone, compte tenu des demandes exprimées par les parlementaires haïtiens.

La première mission parlementaire à se rendre à Port-au-Prince depuis les dernières élections législatives a réaffirmé la disponibilité de tous les parlements et de tous les parlementaires de l'espace francophone à accompagner les dirigeants, la société civile et le peuple haïtien dans la nouvelle voie démocratique qu'ils ont librement choisie.

J'attire votre attention sur notre volonté politique forte de favoriser dans le choix de nos actions de coopération, et dans un contexte de diminution relative de nos moyens, les parlements en sortie de crise. C'est ainsi que nous organiserons le mois prochain un séminaire parlementaire en République centrafricaine. Dès les premiers mois de l'année 2007, des actions concrètes de coopération seront entreprises au profit du parlement haïtien. Mais je ne saurais oublier qu'il me revient devant vous de déposer l'Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le thème de ce Sommet, « les technologies de l'information dans l'éducation ».

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue à résorber la fracture numérique et à œuvrer au partage des savoirs dans tout le monde francophone, grâce à son programme de coopération Noria, financé par l'OIF, qui permet d'offrir aux parlements de l'hémisphère Sud une circulation plus rapide de l'information parlementaire grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Telle est la raison pour laquelle l'APF a décidé de mobiliser autour de cet enjeu, et cela depuis deux ans, l'ensemble de ses membres. Je tiens plus particulièrement à saluer le travail considérable effectué par nos deux rapporteurs, M. Joël Bourdin, sénateur français, et M. Jacques Chagnon, député à l'Assemblée nationale du Québec.

Les parlementaires souhaitent interpeller les États et gouvernements membres de la Francophonie afin qu'ils redoublent d'efforts pour réaliser les objectifs du programme de l'Éducation pour tous et qu'ils luttent contre la fracture alphabétique. En effet, malgré les engagements envers l'Éducation pour tous, à moins de dix ans de l'échéance de 2015, on estime que 28 pays n'atteindront aucun des objectifs fixés à Dakar. Or, parmi ces 28 pays, seize sont membres de la Francophonie.

L'APF constate et déplore une fracture alphabétique doublée d'une fracture des genres. Elle estime qu'il faut maintenir une mobilisation active pour lutter contre la fracture alphabétique et atteindre l'accès à l'éducation de base, la parité entre les sexes et l'alphabétisation.

Ainsi, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie formule-t-elle un certain nombre de demandes aux chefs d'État et de gouvernement dont je ne vous livre ici que les principales :

- Il convient de compléter le principe de l'universalité de l'éducation de base en garantissant un accès gratuit au cycle primaire pour tous les enfants, sans disparité entre les sexes.
- Il convient de promouvoir la qualité de l'enseignement en investissant dans la formation des maîtres, notamment en tirant parti des TIC pour l'enseignement à distance.
- Il faut augmenter la part de financement accordée à l'éducation de base à 5% de l'aide officielle au développement et privilégier le financement de projets dans les pays du Sud où sont investis au moins 5% du produit intérieur brut (PIB) dans l'enseignement.
- Mais il faut également une Francophonie responsable, qui s'assure que ses engagements en matière d'Éducation pour tous, notamment en matière d'éducation de base, soient traduits dans sa programmation quadriennale.
- La fracture numérique est tout aussi importante.
- Votre assemblée parlementaire vous demande de respecter vos engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information et portant notamment sur la diversité culturelle et linguistique, la démocratie, la bonne gouvernance et la recherche de la paix, le renforcement des capacités et les médias.
- Enfin et surtout, afin de dynamiser et de coordonner les efforts de la Francophonie pour concourir à l'édification d'une société de l'information équitable et diversifiée, l'Assemblée parlementaire demande à l'Organisation internationale de la Francophonie de créer un nouvel opérateur chargé de la mise en œuvre de la société de l'information, au même titre que les autres opérateurs spécialisés (notamment TV5, l'AUF, l'AIMF) et dont la mission serait, à la fois, l'élaboration de stratégies nationales et régionales, la démocratisation de l'accès aux TIC, le renforcement des capacités et la promotion de la francophonie sur Internet, en particulier par la création de contenus numériques.

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Le présent avis est certes une obligation statutaire mais il constitue surtout une occasion de démontrer à quel point les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à une meilleure éducation, condition indispensable d'un développement durable et équilibré.

L'APF est aussi consciente que toute stratégie de développement durable doit adopter une approche axée sur tous les intervenants ; elle attache en particulier une grande attention aux actions à destination des femmes et des jeunes.

Tel est le sens d'un appel contre les violences exercées à l'encontre des femmes et des enfants qu'elle a adopté lors de sa dernière session de Rabat, à l'initiative de son réseau des femmes parlementaires.

Quant aux jeunes, il convient naturellement de les préparer au rôle qu'ils tiendront nécessairement demain dans la cité.

C'est dans cet esprit que nous sommes attachés à ce qu'une délégation du Parlement francophone des jeunes puisse remettre aux chefs d'État et de gouvernement ici présents le résultat de leurs travaux. Vous l'avez accepté et nous tenions à vous en remercier, en leur nom et en notre nom propre.

Je vous remercie.

**LIVRE BLANC
DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

Livre blanc du Parlement francophone des jeunes
Une contribution du Parlement francophone des jeunes
à la réalisation des principaux objectifs du cadre stratégique décennal
arrêté par le X^e Sommet de la Francophonie de Ouagadougou

3^e session – Bruxelles, 4-9 juillet 2005

Préambule

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont adopté lors du sommet réuni à Ouagadougou le 26 et le 27 novembre 2004 un cadre stratégique décennal définissant des objectifs à long terme pour la Francophonie.

Les jeunes de l'espace francophone dont les représentants ont été réunis lors de la troisième session du Parlement francophone des jeunes (PFJ), qui s'est tenue à Bruxelles, du 4 au 9 juillet 2005, à l'occasion de la 31^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), ont pris connaissance de ce texte fondateur et décidé de s'attacher à faire valoir leur point de vue sur les quatre thèmes retenus par les quatre commissions parlementaires permanentes de l'APF :

- Le rôle de la Francophonie et des parlements dans la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone (commission politique) ;
- Les enjeux pour les jeunes de la lutte contre le VIH/Sida (commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles) ;
- La participation des jeunes à la vie politique (commission des affaires parlementaires) ;
- Jeunesse, pauvreté et développement durable (commission de la coopération et du développement).

Ils ont également tenu à se pencher sur le thème du prochain Sommet de Bucarest, « *Les technologies de l'information dans l'éducation* », et souhaitent présenter leur contribution à l'occasion de ce sommet.

Commission politique

Le rôle de la Francophonie et des parlements
dans la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme
dans l'espace francophone

Rappelant	l'urgence de la mise en application de la Charte du jeune citoyen francophone pour le XX ^e siècle et la Déclaration du Parlement francophone des jeunes sur le développement, le Parlement francophone des jeunes formule le même vœu pour le présent Livre blanc ;
Considérant	qu'il est primordial que chaque personne humaine appelée à adopter une attitude respectueuse de la démocratie et des

	droits d'autrui voit ses propres droits effectivement appliqués dès son plus jeune âge ;
Considérant	que tous les pays membres de la Francophonie ont ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 ;
Attendu	que dans de nombreuses régions de la Francophonie, les enfants sont incités et contraints à porter les armes ;
Attendu	que les femmes et les enfants, principales victimes des crises dans l'espace francophone, sont confrontés à des violences sexuelles et sévices de tous genres ;
Attendu	que la scolarisation de nombreux enfants est gravement négligée ;
Ayant conscience	que, dans certains pays francophones, les enfants ne connaissent ni leurs droits civiques ni leurs devoirs ;
Considérant	les mécanismes internationaux institués en vue d'amener les États à régler pacifiquement leurs différends ;
Mais constatant	la récurrence des conflits, la corruption tolérée par des dirigeants, le manque d'indépendance de certaines institutions et les violations graves du maintien de la paix et de la sécurité ;

Devant la persistance de prises de pouvoir par la force ;

Le Parlement francophone des jeunes adopte les présentes recommandations et demande à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

En matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de la personne, de :

- créer des parlements des enfants et des jeunes dans tous les pays membres de la Francophonie, dans le cadre des programmes de coopération parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et demander que des crédits supplémentaires soient accordés à cet effet par l'Organisation internationale de la Francophonie. À cette fin, le PFJ propose comme date l'année 2009, dans la perspective de la 5^e session du Parlement francophone des jeunes ;
- mettre en place des ateliers et forums de formation sur les droits de la personne pour les jeunes ;
- créer dans chaque parlement national des jeunes un règlement adapté à sa situation concrète en vue d'assurer son autonomie politique ;
- inviter une délégation de jeunes parlementaires francophones à assister aux travaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ainsi qu'aux sessions nationales et régionales des sections de l'APF ;
- accorder des crédits supplémentaires au Réseau des femmes parlementaires afin d'élargir leurs activités de sensibilisation aux droits des femmes au niveau des populations locales, tant dans les régions urbaines que rurales, tout en

informant les femmes du contenu normatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (Cedef) ;

- exposer la Convention des droits de l'enfant, afin que les femmes puissent exercer une action pédagogique auprès des enfants ;
- inclure, dès le niveau primaire, des cours de droits et de devoirs de la personne humaine ;
- favoriser entre les différentes écoles de l'enseignement obligatoire ainsi que l'enseignement supérieur des pays membres de la Francophonie l'instauration ou le renforcement de la coopération grâce aux nouvelles technologies de l'information, en vue d'une plus grande fluidité des échanges.

En matière de droits de la personne humaine, de :

- exhorter avec insistance les pays membres de la Francophonie à ratifier et transposer dans leur législation nationale, s'ils ne l'ont déjà fait, les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne édictés dans le cadre des Nations unies ;
- signer le traité sur le commerce des armes dont l'éventuelle adoption est prévue pour 2006 ;
- se positionner en tant que défenseur actif des principes généraux de droit international et des obligations qui en découlent, afin que l'ensemble des peuples perçoivent le caractère contraignant de ce droit au même titre que le droit national ;
- adopter au sein des parlements nationaux des lois visant à assurer une transparence rigoureuse des décisions et processus judiciaires et administratifs ;
- renforcer le mécanisme de suivi du processus démocratique pré mais surtout post-électoral ;
- diffuser à des heures de grande écoute appropriées à chaque pays des émissions d'information et d'actualités, à l'image de celles de TV5, dans l'impartialité et le pluralisme des opinions ;
- instituer un indicateur de développement démocratique établi sur le modèle de l'Indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement permettant d'évaluer, selon des critères précis, la stabilité démocratique de chaque pays ;
- mandater l'Union de la presse francophone et Reporters sans frontières pour la rédaction d'un rapport sur la liberté d'expression des médias dans l'espace francophone en vue d'une présentation devant le Sommet des chefs d'État à Bucarest et lors des Sommets suivants.

En matière d'actions des parlements (APF-PFJ), de :

- fournir un appui aux jeunes du PFJ afin qu'ils puissent présenter leurs attentes, leurs recommandations et, de manière générale, leurs réalisations devant leurs parlements nationaux respectifs ;

- s'assurer que les textes produits par le PFJ soient diffusés, connus et pris en considération par toutes les instances de la Francophonie ;
- présenter, à l'ouverture de chacune des sessions futures du PFJ, un rapport du suivi des activités et des recommandations exprimées précédemment par le PFJ et ce, dès la 4^e session ;
- permettre et apporter un soutien conséquent aux deux jeunes parlementaires représentant leur pays afin qu'ils se rendent dans les lieux propices à la rencontre de la jeunesse ;
- proposer que l'APF se penche sur la question du laxisme face au respect des valeurs éthiques dans la vie politique ;
- multiplier, d'une part, les interventions de la Francophonie sur la scène internationale et, d'autre part, développer le partenariat avec les organisations régionales en vue d'accroître son poids politique ;
- s'assurer de la présence d'un nombre suffisant de moyens, notamment humains, chargés de faire appliquer le contenu de la Déclaration de Bamako ;
- condamner très rapidement et avec fermeté, comme ce fut le cas dans la situation politique togolaise, les atteintes aux principes démocratiques contenus dans les textes adoptés par l'ensemble des membres de l'espace francophone ;
- envoyer, en complément des sanctions telles que prévues dans le suivi de la Déclaration de Bamako, une pétition diffusée et médiatisée en vue d'une dénonciation plus large, signée par les parlementaires de l'APF et du PFJ, condamnant les comportements anti-démocratiques.

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

Les enjeux pour les jeunes de la lutte contre le VIH/Sida

Rappelant que le VIH/Sida touche plus de quarante millions de personnes qui sont aujourd'hui infectées et que le nombre de malades progresse sans cesse sur tous les continents ;

Rappelant que le VIH/Sida affecte particulièrement les jeunes, qui contractent la majorité des nouvelles infections ;

Rappelant que le VIH/Sida met en situation d'extrême vulnérabilité un nombre croissant d'orphelins ;

Rappelant que le VIH/Sida a été considéré comme une menace à la paix et à la sécurité internationale par le Conseil de sécurité de l'ONU le 10 janvier 2000 ;

Considérant que la lutte contre le VIH/Sida est indissociable de l'accès de tous les jeunes, et particulièrement des jeunes filles, à l'éducation, de l'application des droits de l'enfant, de l'éradication de la pauvreté, source de comportements à risques et obstacle structurel à l'efficacité des campagnes de prévention et des traitements, de la stabilité politique et de la bonne gouvernance ainsi que de l'amélioration et du développement des structures sanitaires ;

Soulignant que le VIH/Sida a un impact destructeur sur le niveau de développement dans de nombreux pays francophones, déstabilise le tissu social et économique, et menace les sociétés dans leur ensemble ;

Soucieux de la mise en place par les institutions de la Francophonie d'une stratégie de lutte globale ;

Alarmés par le désintérêt croissant de nombreux médias et gouvernements pour la pandémie et le relâchement de la prévention ;

Le Parlement francophone des jeunes a adopté les recommandations suivantes et demande à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

En matière de prévention, de :

- demander aux gouvernements de la Francophonie la mise en place généralisée de stratégies d'éducation par les pairs et un effort soutenu de formation de jeunes éducateurs ;
- exhorter l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à inciter les législateurs des pays francophones à rendre obligatoire la mise en place généralisée de cours d'éducation sexuelle et affective à un âge adapté à chaque contexte socioculturel ;
- solliciter la mise en place et le renforcement de partenariats institutionnels entre les associations de jeunes et les différents ministères concernés, notamment dans le domaine de la santé, de la jeunesse et des sports et de l'éducation, et un soutien financier plus important en faveur des initiatives prises par les jeunes en matière de prévention ;
- exiger que la volonté politique de lutte contre le VIH/Sida se concrétise partout par la mise en place rapide de campagnes médiatiques « chocs », à l'image de celles qui ont été lancées pour d'autres enjeux de société ;
- demander aux représentants nationaux de mettre à disposition des jeunes des lieux de dialogue pour aborder le thème du VIH/Sida et de la solidarité, et d'encourager la création de parlements de jeunes pour débattre de ces enjeux ;
- demander que la féminisation de la pandémie, qui requiert des mesures adéquates telles que la diffusion généralisée des préservatifs féminins, guide les efforts de lutte contre le VIH/Sida.

En matière de traitement des malades, de :

- encourager les partenariats entre les organisations internationales, les ONG et les gouvernements pour la généralisation de l'accès aux anti-rétroviraux génériques, principalement dans les pays dits en voie de développement, et demander que la lutte pour un accès à moindre coût à ces traitements devienne une priorité ;
- demander aux gouvernements la mise sur pied de centres de prévention, d'accueil et de dépistage anonymes, soulignant que le dépistage est indissociable de l'accès aux traitements ;

- considérer que la santé doit primer sur la logique commerciale et que ce principe doit guider les négociations internationales sur l'accès aux traitements ;
- soutenir la déclaration de mars 2005 de l'Association internationale des maires francophones, qui appelle à agir auprès des gouvernements pour qu'ils refusent ou remettent en cause tout accord commercial qui impose des clauses de propriété intellectuelle plus restrictives que celles adoptées à la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Doha ;
- lutter contre la stigmatisation des personnes infectées ;
- renforcer les législations pour lutter contre les discriminations envers les groupes marginalisés, que celles-ci découlent de l'origine raciale, du statut social ou de l'orientation sexuelle, afin d'éviter que leur exclusion mène à des comportements à risque ou freine leur accès aux traitements ;
- recommander au secrétaire général de la Francophonie de favoriser le respect des engagements nationaux et internationaux pris par les chefs d'État et de gouvernement en matière de lutte contre le Sida ;
- demander aux parlements membres de l'APF d'encourager les gouvernements à faire de la santé, et de la lutte contre le Sida en particulier, une priorité financière devant primer sur les dépenses militaires et de prestige ;
- demander aux gouvernements de consacrer une part plus importante de leur budget à la recherche médicale, en particulier contre le VIH/Sida et les IST, et à augmenter leurs contributions financières aux organisations internationales œuvrant dans le domaine de la santé ;
- encourager la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF et le Réseau des femmes parlementaires à poursuivre leurs efforts pour l'élaboration d'un cadre juridique concernant les droits des orphelins et enfants vulnérables du VIH/Sida, et à demander aux gouvernements de prendre les mesures adéquates à leur protection et prise en charge ;
- demander aux différents opérateurs de la Francophonie d'unir leurs efforts et de veiller à un maximum de synergie dans la lutte contre le VIH/Sida, notamment à travers le Réseau parlementaire APF de lutte contre le VIH/Sida ;
- demander au Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida de l'APF de tenir informé le Parlement francophone des jeunes des actions menées en faveur des jeunes et de l'associer à ces actions d'information ;
- proposer au Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida de l'APF d'associer les jeunes à la création d'une brochure d'information tenant compte de la diversité culturelle de l'espace francophone et qui ferait l'objet d'une diffusion à grande échelle ;
- encourager la coopération entre jeunes et adultes ;
- rappeler aux jeunes qu'ils doivent être des acteurs essentiels de la lutte contre le Sida et adopter un comportement responsable devant ce danger permanent ;
- encourager vivement les jeunes de l'espace francophone à agir pour devenir des forces de changement et faire évoluer les interprétations religieuses et les pesanteurs socioculturelles qui freinent la lutte contre le VIH/Sida.

Commission des affaires parlementaires

La participation des jeunes à la vie politique

Constatant	que l'espace politique est relativement réservé à une certaine catégorie de personnes ;
Constatant	amèrement que la participation des jeunes à la vie politique est en crise dans la majorité de nos pays ;
Nous fondant	sur la Charte du jeune citoyen francophone du 21 ^e siècle adoptée le 10 juillet 2001 à Québec, précisément dans ses articles 21, 22 et 26 ;
Considérant	que, nous, les jeunes avons le droit et le devoir de prendre part à la vie politique de nos pays ;
Réalisant	néanmoins que cette participation ne peut se faire sans l'aval et l'aide de la classe politique actuelle ;

Le Parlement francophone des jeunes a adopté les recommandations suivantes et demande à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de :

- permettre aux jeunes par l'éducation, l'information et la communication de s'impliquer dans la vie politique de leurs pays respectifs ;
- créer et encourager les différentes structures soit au niveau associatif, soit au niveau politique, diffusant des informations politiques objectives ;
- mettre en place un réseau pour les jeunes francophones impliqués dans la vie politique, aux niveaux national et international, ayant pour but le partage d'expériences et d'idées ;
- rendre effective la participation directe des jeunes à la vie politique par la création et l'appui de comités consultatifs de la jeunesse dont le rôle serait de diffuser l'opinion des jeunes et de les encourager à exercer leur droit de vote ;
- permettre la libre expression des idées et opinions des jeunes, faire respecter leurs points de vue conformément aux principes démocratiques ;
- éliminer toute forme de censure ou de moyens de pression, qui sont autant d'entraves à l'expression libre et indépendante des jeunes, cause déterminante de leur désaffection de la chose publique ;
- favoriser l'existence d'espaces d'expression et de réflexion qui ne souffrent d'aucune dénaturation lors de leur restitution ou diffusion ;
- créer un poste de délégué politique issu du PFJ exprimant les aspirations et volontés politiques des jeunes francophones, veillant au suivi des engagements et faisant rapport de façon périodique au PFJ ainsi qu'aux instances décisionnelles de la Francophonie.

Le Parlement francophone des jeunes s'engage à :

- sensibiliser et responsabiliser les jeunes afin qu'ils s'impliquent dans la vie politique et la promotion des valeurs démocratiques ;

- prendre position dès maintenant et mener des actions visant à une réelle participation politique et citoyenne ;
- apprendre à écouter l'autre et à être les porte-paroles fidèles de ceux que nous représentons, dans un esprit de compréhension, de tolérance et de respect des valeurs de l'autre.

Commission de la coopération et du développement

Jeunesse, pauvreté et développement durable

Se félicitant	avec enthousiasme de la Déclaration du Parlement francophone des jeunes sur le développement du 9 juillet 2003 à Niamey, au Niger, et de la Charte du jeune citoyen francophone du 21 ^e siècle, adoptée à Québec ;
Constatant	que la pauvreté est un phénomène complexe auquel sont confrontés les pays de la Francophonie ;
Considérant	que la stratégie de développement durable assure une exploitation rationnelle des trois volets, environnemental, humain et social, économique et politique, sans hypothéquer la capacité de choix des générations futures ;
Rappelant	aux États et aux organismes internationaux le respect de leurs engagements au nom de la solidarité et de l'avenir de la Francophonie ;

Le Parlement francophone des jeunes recommande que :

- un suivi et un compte-rendu des actions entreprises suite à la Charte du jeune citoyen francophone et à la Déclaration de Niamey soient élaborés ;
- un parlementaire de la précédente session du Parlement francophone des jeunes assure la continuité des travaux dans chaque commission.

Il adopte les recommandations suivantes et demande à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

En matière d'éducation, de :

- assurer la prospérité des jeunes et combattre activement la pauvreté de manière durable par l'éducation formelle, familiale et toutes autres formes ;
- garantir la protection du droit à l'éducation dans tous les pays de la Francophonie ;
- adopter des mesures appropriées garantissant l'accès à l'éducation sans discrimination directe et indirecte, tout en insistant sur l'importance de l'insertion scolaire des jeunes filles et des personnes atteintes du Sida ou d'un handicap physique et/ou mental ;
- améliorer la qualité de l'enseignement en intégrant la problématique du développement durable dans le cursus scolaire dès le plus jeune âge ;

- garantir par les États membres, au-delà du bénévolat, un financement adéquat à la réalisation de ces recommandations ;
- insister sur l'importance de la sensibilisation de la population, notamment à travers les médias, tout en veillant au respect des mœurs et de la diversité culturelle.

En matière d'aide humanitaire, de :

- proposer la création de centres de conseil indépendants dans les pays francophones afin de définir des priorités en matière d'aide humanitaire et en cas de désastres humanitaires ;
- associer les représentants du parlement des jeunes du pays concerné aux actions coordonnées par les instances nationales, internationales et non gouvernementales ;
- insister sur le caractère désintéressé de l'aide, qui doit rester en outre indépendante de la politique ;
- engager les États membres à réagir avec une grande rapidité aux situations de crises ;
- créer des conditions favorables pour la réalisation de l'autosuffisance, de l'autofinancement et de l'autogestion ;
- instaurer des mécanismes de suivi de l'aide, afin de s'assurer que les populations concernées en bénéficient réellement.

En matière des droits de l'Homme, de :

- renforcer au sein de l'OIF le rôle de la Délégation à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie ;
- recommander que les parlements nationaux exercent leur rôle de contrôle sur l'action des gouvernements ;
- insister sur l'importance du dialogue interethnique afin d'éradiquer les conflits, sources de violation des droits de l'Homme et d'appauvrissement dans les pays de la Francophonie ;
- insister sur l'importance de la lutte contre la corruption des États ;
- engager les pays membres de l'OIF à mettre en place des programmes réguliers de sensibilisation de la population au respect des droits de l'Homme, informant les citoyens sur leurs droits et recours individuels ;
- assurer la prise en compte de toutes les sensibilités politico-ethniques dans le processus décisionnel et institutionnaliser la création de parlements pour les jeunes dans les pays de la Francophonie.

En matière de conflits et sécurité, de :

- exiger l'adoption d'une législation commune sanctionnant sévèrement l'enrôlement d'enfants soldats ;
- réduire les budgets militaires en faveur d'autres secteurs plus prioritaires ;

- insister sur la prévention en matière de conflits, en luttant notamment contre la fabrication et le trafic d'armes ;
- respecter le droit international humanitaire en cas de conflits.

En matière d'emploi, de :

- réaffirmer l'importance de la lutte contre toute forme de discrimination dans les secteurs de l'emploi ;
- renforcer la protection sociale dans les pays afin d'assurer une meilleure redistribution des richesses ;
- développer des politiques incitant le retour des compétences et la création de conditions favorables à de nouveaux investissements ;
- proposer la création de fonds d'insertion des jeunes afin de faciliter leur accès à l'emploi ainsi que leur accès à la création d'entreprises tout en fournissant un accompagnement.

En matière de santé, de :

- encourager les actions entreprises dans le cadre de la lutte contre les pandémies, et principalement le Sida et le paludisme ;
- s'engager à améliorer l'accès aux soins, en impliquant les jeunes dans la collecte de fonds nécessaires.

En matière d'économie, de :

- proposer que les États membres de la Francophonie s'engagent à renforcer les sanctions contre le travail des enfants ;
- amplifier le processus d'annulation de la dette des pays pauvres ;
- promouvoir le commerce équitable afin de garantir des revenus suffisants aux producteurs ;
- favoriser un programme de responsabilisation des entreprises qui impliquerait la protection des travailleurs, le contrôle de l'application des législations, notamment en matière d'environnement et des droits de l'Homme, et la réglementation du secteur informel ;
- décentraliser les infrastructures et les investissements afin de freiner l'exode rural.

En matière d'environnement, de :

- promouvoir l'utilisation des ressources renouvelables, la recherche sur les effets des organismes génétiquement modifiés (OGM) et la réglementation de la production et l'utilisation des pesticides et des OGM ;
- garantir l'accès à l'eau potable tout en assurant la bonne gestion de cette ressource ;
- mettre en place dans les pays de la Francophonie un système efficace de collecte de déchets en vue de les trier et de les recycler.

TROISIÈME PARTIE

**DISCOURS
À LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE
D'OUVERTURE**

Discours inaugural
prononcé par Son Excellence Monsieur Călin Popescu-Tăriceanu
Premier ministre de la Roumanie

Mesdames et messieurs les Présidents,
Mesdames et messieurs les Premiers ministres,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

Permettez-moi, à mon tour, de vous souhaiter la bienvenue en Roumanie!

Que je vous dise un petit secret : vous vous trouvez dans un pays qui aime le français...

En fait, la Roumanie est le plus important vecteur de promotion de la langue française en Europe centrale et orientale. Les chiffres sont éloquentes : il y a en Roumanie 24 universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, 40 000 étudiants roumains francophones et 14 000 professeurs de français ; 88% des élèves apprennent le français à l'école.

L'enseignement du français en Roumanie est, par ailleurs, une tradition vieille de presque 200 ans. La langue et la culture françaises ont été l'élément formateur des élites roumaines à partir du XVIII^e et tout au long du XIX^e siècle, accompagnant tout le processus d'adaptation de notre pays à la modernité occidentale.

La France a joué aussi un rôle décisif dans la formation de l'État unitaire roumain, d'abord en 1859, puis lors de la première Guerre mondiale. Plus tard, pendant les années du totalitarisme, le français a été pour beaucoup de Roumains un moyen à travers lequel s'exprime la liberté.

Il y a des voix, aujourd'hui, qui soutiennent que le français est minoritaire par rapport à l'anglais. Une langue, c'est un fait de culture et de civilisation. C'est pourquoi c'est notre devoir d'assurer l'équilibre des deux langues. Nous avons autant la volonté politique que les moyens d'agir.

Je veux remercier tout particulièrement Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, pour ses efforts ininterrompus en faveur du rayonnement de la langue française et pour la façon dont il a su mobiliser notre communauté en vue de la ratification rapide de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La Roumanie a été parmi les premiers pays à ratifier cette convention et l'un des plus actifs défenseurs de la sauvegarde de la richesse culturelle, pour édifier ce que le Président Senghor appelait autrefois « *le monde de demain uni, mais pas uniforme* ».

Mesdames et messieurs,

Il est dans notre intérêt de valoriser aussi la dimension européenne de la Francophonie ! Nous sommes résolus à approfondir les relations de coopération et de solidarité, non seulement entre le Nord et le Sud mais aussi entre l'Est et le Sud. Une simple statistique nous montre que, parmi les 63 membres de l'OIF, des pays européens représentent un tiers.

L'Union européenne de l'année 2007 comptera 27 États membres dont quatorze font partie de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les trois villes capitales de l'Union européenne sont des villes francophones. L'Europe unie doit assumer son identité multiple, déterminée non seulement par sa géographie et les valeurs communes mais aussi par sa dimension francophone. La Roumanie souhaite être une voix de la Francophonie au sein de l'Union européenne et, en même temps, une voix de l'Europe au sein de la Francophonie.

L'avenir politique de notre organisation repose entièrement sur la manière dont chacun de nos États et gouvernements saura répondre à deux impératifs :

- le respect des valeurs démocratiques et de l'État de droit ;
- le respect et la protection des droits de l'Homme.

Nous savons tous que certains pays membres de l'OIF se confrontent à des problèmes économiques très graves qui pourraient rendre ce débat dérisoire. Tout de même, nous savons que le développement durable ne peut être imaginé sans stabilité politique dans le respect de la liberté et de l'égalité de tous les citoyens.

La Roumanie soutient fermement la manière dont la Francophonie entend accorder son appui au processus de transition démocratique dans les États membres qui en ont besoin. Notre pays a une expérience dans ce domaine et il est prêt à la partager, au nom de la coopération et de la solidarité qui animent nos actions. Notre organisation s'est dotée d'institutions efficaces et cohérentes, capables de nous faire avancer vers les objectifs que nous nous sommes fixés. À notre tour, nous voulons y contribuer.

Parler du développement durable de nos sociétés sans mentionner l'éducation serait sans doute une erreur. Aujourd'hui, il y a presque 800 millions d'analphabètes dans le monde et le Sommet de l'ONU « Millénaire +5 » a constaté les résultats faibles qui ont été obtenus dans ce domaine. C'est précisément cette position extrêmement importante mais aussi la situation très précaire de l'éducation dans certains pays qui nous ont déterminés à dédier à ce sujet le XI^e Sommet de la Francophonie.

De nos jours, l'utilisation dans l'éducation des technologies de l'information et de la communication est une nécessité quotidienne inéluctable. Cependant, il faut garder l'esprit ouvert et être conscients non seulement des avantages que ces technologies procurent à notre vie mais également des problèmes qu'elles peuvent parfois engendrer.

Nous sommes conscients des écarts qui existent entre nos pays lorsqu'il s'agit du niveau d'accessibilité et d'utilisation de ces technologies. La fracture qui, du point de vue de la technologie numérique, sépare le Nord et le Sud est une

réalité. Dans ces conditions, quelqu'un pourrait se demander pourquoi, au moment où l'accès à une éducation de base n'est point garanti pour tous, nous sommes préoccupés par l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

La réponse est très simple : les technologies de l'information sont présentes dans tous les domaines de la vie sociale. Elles sont un fait incontournable et elles le seront davantage à l'avenir. Elles doivent être prises en compte pour permettre l'évolution et l'expression libre de tous les citoyens.

L'alphabétisation numérique est tout aussi nécessaire que l'alphabétisation proprement dite. Les individus doivent être capables d'utiliser ces technologies et, en même temps, comprendre les dangers qui peuvent surgir.

La démarche de l'Unesco, qui soutient la mise en place d'une société du savoir pour tous permettant à ses membres l'accès aux connaissances, devrait être soutenue. En agissant de concert, nous devrions être capables d'établir les lignes directrices de nos actions futures dans ce domaine. La Francophonie, par son savoir-faire, par les moyens et les programmes dont elle s'est dotée à travers le temps, est en mesure d'assurer une valeur ajoutée essentielle aux solutions que nous apportons à ces problèmes.

Mesdames et messieurs les Présidents,
Mesdames et messieurs les Premiers ministres,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

La Roumanie, en tant que pays hôte du Sommet, souhaite que les décisions prises au cours de ces deux jours soient durables. Nous voulons également faire valoir l'importance que nous accordons à l'éducation et aux technologies de l'information, domaines auxquels nous sommes particulièrement attachés.

C'est pour ces raisons que nous soutenons, en partenariat avec l'OIF et son opérateur spécialisé, l'Agence universitaire de la Francophonie, la création, à Bucarest, de l'Université francophone de l'Europe centrale et orientale. Cette université devrait être un centre d'excellence pour la préparation des formateurs, un espace dédié à la performance mise au service des autres. Nous sommes, aujourd'hui, en mesure de respecter cet engagement.

Le gouvernement de la Roumanie va investir une importante somme d'argent pour la mise en œuvre de ce projet d'envergure internationale. Les programmes conçus dans le cadre de cette université seront accessibles à tous les étudiants et chercheurs du monde francophone, soit directement, soit par le biais de sa composante virtuelle. Une mobilisation exemplaire des États et des gouvernements de la région prouvera notre intérêt et notre implication dans ce domaine.

Bon Sommet !

**Discours de Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Honorables épouses des chefs d'État,
Mesdames et messieurs,

La belle cité de Bucarest, au cœur de l'Europe, connue par sa grandeur et son héroïsme, confirme ses valeurs d'ouverture et de partage en accueillant le XI^e Sommet de la Francophonie.

J'exprime mes remerciements au peuple roumain et à son président, Monsieur Trajan Băsescu, pour l'attention spéciale accordée aux différentes délégations dont la présence traduit l'attachement de notre communauté francophone à la paix, à la démocratie et à la solidarité, dans un monde marqué par diverses convulsions.

Le Sommet de Ouagadougou, tenu en novembre 2004, a doté notre organisation d'un cadre stratégique décennal, renforcé par l'adoption de la programmation quadriennale à Antananarivo en novembre 2005.

À travers la Déclaration de Ouagadougou, la Francophonie a exprimé sa détermination à apporter sa contribution à la résolution des problèmes mondiaux.

Conformément à l'esprit de cette déclaration, notre organisation a opéré en son sein les réformes nécessaires, afin de consacrer son unité institutionnelle et assurer une meilleure visibilité de ses actions.

Les nouvelles orientations, sous l'impulsion de Monsieur le Secrétaire général, convergent vers l'édification d'une communauté plus solidaire et une synergie d'action avec les organisations régionales et internationales pour un monde de paix et de justice.

La diplomatie préventive et l'ouverture démocratique pour une bonne gouvernance dans nos États ont occupé une place de choix dans les actions de notre organisation.

Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Au cours du dernier sommet, nous avons partagé la conviction sur la nécessité de construire une solidarité active et plus concrète en rapport avec les grandes questions mondiales et la vie au quotidien des populations.

Cet élan de fraternité se traduit déjà par une aide d'urgence sur les plans humanitaire et financier aux pays de notre espace touchés par les conflits. L'élargissement

souhaité de cette solidarité aux questions commerciales multilatérales, notamment au cycle de négociation à l'Organisation mondiale du commerce, renforcerait davantage les capacités de développement des pays du Sud. L'aboutissement heureux de ce dossier crucial sera fondamental pour des millions d'agriculteurs africains.

C'est pourquoi, je salue le travail de sensibilisation réalisé par l'Organisation internationale de la Francophonie à travers les concertations entreprises au profit des négociateurs des pays en développement.

Mesdames, messieurs,

Le thème de ce XI^e Sommet, « les technologies de l'information dans l'éducation », nous interpelle sur l'urgence des réformes des systèmes éducatifs en vue de valoriser l'investissement humain. L'adéquation entre la formation et l'emploi passe par des innovations pédagogiques et didactiques.

L'éducation étant la clé de voûte du développement, l'intégration du multimédia dans les programmes d'enseignement favorise une diversification des sources de connaissances et de formation adaptées aux nouveaux emplois.

Dans les pays du Sud où le déficit en personnel enseignant, en infrastructures scolaires et universitaires constitue une préoccupation majeure, l'enseignement à distance devient une solution intéressante.

L'accroissement des moyens de financement de l'éducation apparaît également comme un impératif. L'édification de la société de l'information et du savoir impose donc la réduction de la fracture numérique, qui crée des rapports de force structurellement préjudiciables aux pays du Sud.

Messieurs les chefs d'État,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

De l'apport des TIC à l'éducation, il faut déplorer parfois leur inadaptation d'avec le contexte social et culturel dans nombre de nos États. Leur mauvaise utilisation peut conduire à la dépravation des mœurs, à la xénophobie et à la criminalité transfrontalière. C'est pourquoi, la mise en place d'un observatoire sur l'utilisation d'Internet dans l'enseignement, mettant l'accent sur l'éthique, l'esprit de discernement et le respect de la déontologie, est essentielle selon de nombreux acteurs de l'éducation.

Par ailleurs, le plaidoyer en faveur des TIC dans l'éducation ne doit pas occulter les besoins de première nécessité que sont le livre et la documentation non virtuelle. Pour ce faire, la chaîne du livre doit être soutenue et l'édition scolaire encouragée sous toutes ses formes.

La réalisation des Maisons de la Francophonie, qui seront des centres d'excellence, des pôles fédérateurs des activités d'information, d'éducation et de formation en matière de francophonie, contribuera à l'épanouissement des populations en

général et de la jeunesse en particulier. Le Burkina Faso est disposé à conduire une expérience pilote avec le soutien de l'OIF.

Mesdames, messieurs,

Dans un monde tenté par l'homogénéité et les standards, la diversité culturelle constitue à la fois une affirmation et un facteur d'épanouissement.

C'est pourquoi, je salue l'engagement des États membres de la Francophonie auprès de l'Unesco qui a permis l'adoption, en octobre 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. J'invite les États qui ne l'ont pas encore fait à accélérer la ratification de cette convention.

Dans plusieurs pays francophones, des instruments juridiques et organisationnels en vue de la promotion de la diversité culturelle ont été mis en place.

Au Burkina Faso, la Coalition nationale pour la promotion de la diversité culturelle connaît une forte implication de la société civile et des populations à la base.

Dans l'espace francophone, les efforts doivent être poursuivis dans le sens de la promotion du français, des langues partenaires et du dialogue des cultures et des civilisations.

Fidèles aux engagements pris à Libreville lors des États généraux sur le français en Afrique subsaharienne, conscients de l'enjeu que représente le français pour les pays arabes francophones, solidaires du Plan pluriannuel d'action pour le français dans les pays d'Europe centrale et orientale, nous devons travailler à consolider et promouvoir cette langue.

L'exception et l'isolement linguistiques sont synonymes d'appauvrissement et d'effritement d'une langue. Tel que stipulé dans la Déclaration de Ouagadougou, la Francophonie doit approfondir le dialogue et la coopération avec les autres espaces linguistiques, notamment lusophone et hispanophone. Dans ce sens, elle doit faire siennes les initiatives de l'Unesco et veiller à l'actualisation et à la mise en œuvre des conclusions du Symposium de Genève, tenu en 1998, sur le plurilinguisme dans les organisations internationales.

À cette occasion, le secrétaire général disait, en substance, que si tous les États devaient parler la même langue, penser de la même façon, agir de la même manière, le risque serait trop grand de voir s'instaurer un système totalitaire.

Dans le même ordre d'idées, il est impérieux de favoriser l'ancrage du français dans l'univers sociolinguistique et culturel de notre espace, tout en promouvant les langues nationales en vue d'un développement harmonieux et inclusif des communautés de base dans les pays du Sud.

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Je rends un hommage appuyé à Monsieur Abdou Diouf, pour sa grande bienveillance, sa compétence et sa disponibilité. Ses qualités et vertus ont permis d'insuffler une nouvelle dynamique à l'Organisation internationale de la Francophonie.

Monsieur le Secrétaire général,

Vous êtes le bâtisseur du nouveau modèle de solidarité que nous avons appelé de toutes nos forces. Sous votre impulsion, la coopération multilatérale francophone, fondée sur les quatre missions essentielles du cadre stratégique, se déploie depuis cette année, avec plus de cohérence et d'efficacité. Aussi, ma voix s'accorde-t-elle avec celles de nombreux homologues pour réitérer notre souhait de vous voir à la tête de l'organisation pour un second mandat, afin de continuer de lui assurer son dynamisme et son rayonnement.

À l'endroit du peuple, du gouvernement de la Roumanie et au Président Traian Băsescu, je renouvelle nos sincères remerciements pour l'accueil, combien chaleureux, empreint de fraternité francophone réservé à toutes les délégations présentes à Bucarest dans le cadre de cette grande biennale de la Francophonie.

Multimesc ! Merci !

**Discours de Son Excellence Monsieur Jacques Chirac
Président de la République française
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, cher Président Abdou Diouf,
Monsieur le Doyen,
Monsieur le Président de l'Union africaine,
Monsieur le Président de la Commission européenne,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Mesdames et messieurs,

Mes chers amis,

Merci, Monsieur le Président de la République, merci pour votre accueil et pour les mots chaleureux que vous avez prononcés à notre endroit. Merci aussi, Monsieur le Premier ministre, de votre réception. La France se réjouit que ce XI^e Sommet se tienne en Roumanie, grande et vieille nation qui a entretenu au fil des siècles des liens intenses avec la langue française. Au moment où votre pays rejoint l'Union européenne, il s'agit d'un symbole important. Pour la première fois, un sommet de la Francophonie se tient dans cette partie du continent européen enfin réconcilié.

Cette réunion de Bucarest témoigne de la vitalité et de la diversité du mouvement francophone. Cette diversité constitue le cœur même de son projet, sa raison d'être et son avenir.

Nos sociétés modernes sont traversées par des forces contradictoires : au risque d'uniformité, à la peur de la dilution des identités répond la menace du repli sur soi et de la crispation, avec tout ce qu'elle peut engendrer.

Du dialogue des cultures dépendront, pour une large part, la paix et l'avenir du monde. Dans ce dessein, la Francophonie montre la voie. En moins d'un demi-siècle, elle a su tirer de sa propre diversité une dynamique originale de dialogue. En participant au grand mouvement du monde, elle s'affirme comme une démarche pleinement moderne.

On l'a vu avec le foisonnement et le succès du Festival francophone accueilli par la France au long de cette année. On l'a vu avec le rôle déterminant joué par notre organisation pour l'adoption à l'Unesco, en octobre dernier, de la convention sur la diversité culturelle.

J'appelle tous les États francophones signataires à donner sa pleine portée à cette convention en la ratifiant le plus vite possible et sans délai : elle est notre outil commun pour développer nos politiques et nos entreprises culturelles, pour créer de nouveaux métiers, pour offrir à notre jeunesse l'espoir d'un monde d'ouverture et de liberté.

Monsieur le Président,

En décidant de consacrer le thème de nos travaux à l'éducation et à la jeunesse, vous avez voulu parler de l'avenir.

La jeunesse de tous nos pays attend que nous répondions à ses aspirations. Je salue le programme de « Volontariat francophone » que met en place notre secrétaire général, notre cher ami le Président Abdou Diouf. Il contribuera, ce programme, à forger de nouveaux réseaux de solidarité.

L'éducation, besoin primordial des populations et mission essentielle des gouvernements, conditionne la capacité à promouvoir une société plus juste. La Francophonie doit accompagner toujours plus efficacement les projets de ses États membres en faveur de l'éducation primaire, de l'éducation secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation supérieure.

C'est pourquoi, je suis heureux de vous annoncer qu'est signée en ce moment même, à la Sorbonne, à Paris, une charte de qualité totalement novatrice pour l'accueil des étudiants étrangers boursiers en France. Cette charte, qui pourrait constituer un modèle à l'échelon de notre organisation, engage désormais l'ensemble des universités et des grandes écoles françaises. Elle est le socle sur lequel pourra s'élaborer un véritable parcours de réussite pour les étudiants.

Elle complète les dispositions en matière de circulation des étudiants que j'avais souhaité qui soient en œuvre au Sommet de Bamako. Désormais, les étudiants engagés dans un projet sérieux et validé par les « centres pour les études en France », pourront disposer d'un visa de long séjour renouvelable automatiquement.

Les jeunes de nos pays aspirent au vent du large. Les technologies de l'information leur donnent un moyen supplémentaire de faire vivre cette aspiration à l'universel, de l'ancrer dans leur vie quotidienne. Grâce à elles, nos collégiens, nos lycéens, nos étudiants deviennent, en réalité, des citoyens du monde.

La France, avec l'Agence universitaire de la Francophonie, propose aux membres de notre organisation de s'associer à une nouvelle initiative de formation de personnels médicaux par les nouvelles technologies, en Afrique et pour l'Afrique. Des expériences pilotes, à l'image de l'Université numérique francophone, ont montré la voie et ce que l'on peut faire.

Toutes ces initiatives servent une Francophonie solidaire, sereine et offensive. Nous devons en faire un instrument au service de nos jeunes, au service de la diversité et au service, surtout, de la paix.

Mes chers amis,

Il n'est pas d'horizon possible pour notre monde et pour la Francophonie sans la paix. La tragédie qui vient, hélas, une nouvelle fois, d'ensanglanter le Liban, vous le rappelle, nous le rappelle, fortement. Nous ne pouvons pas tolérer qu'au sein de notre famille, la discorde propage des incendies. Partout, nous devons privilégier le dialogue et la négociation.

Des exemples nous montrent que c'est possible. À Haïti, en Mauritanie, au Togo, de nombreuses initiatives sont prises pour retrouver les bases d'une vie politique apaisée. Le Congo démocratique s'est engagé dans la voie de la paix et de la stabilité. Ce processus doit aller à son terme. Le respect du choix des électeurs ouvrira, j'en suis sûr, une ère de réconciliation et donc de prospérité.

C'est une réconciliation comparable que j'appelle de mes vœux pour la Côte d'Ivoire, ce superbe pays que le Président Félix Houphouët-Boigny avait porté au sommet du développement et de la démocratie et qui, aujourd'hui, connaît les affres que nous savons. Seules des élections ouvertes et fiables, c'est-à-dire fondées sur des listes électorales renouvelées et rigoureuses, peuvent permettre une sortie de crise. Pour ma part, je fais toute confiance à l'Union africaine, au président de l'Union africaine, en charge de la paix et de la stabilité sur l'ensemble du continent, pour reprendre l'ensemble des initiatives, dans la concertation et dans le respect des traditions qui s'imposent.

Dans toutes ces situations difficiles, l'Organisation internationale de la Francophonie est active aux côtés des Nations unies et des organisations régionales.

Je voudrais en rendre très chaleureusement hommage à notre secrétaire général, le Président Abdou Diouf qui, jour après jour, s'emploie à dissiper les malentendus et à désamorcer les crises. C'est un homme de grande sagesse et de grande expérience. Il a su donner toute sa portée au mandat en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme que nous lui avons confié. Grâce à lui, la vocation politique de notre organisation est entrée dans les faits et se perpétuera.

Grâce à lui également, notre organisation a pu parachever sa réforme vers plus de cohérence et plus d'efficacité. Désormais, la mise en commun des ressources et l'échange d'expériences sont devenus la règle.

L'installation en 2008 de toutes nos institutions dans la Maison de la Francophonie à Paris, face à l'Unesco, facilitera encore cette collaboration. J'aurai le plaisir d'assister à la signature de la convention d'occupation entre notre secrétaire général et le ministre français des Affaires étrangères.

Mes chers amis,

Alors que le monde est en proie à des bouleversements intenses, le projet francophone est plus que jamais d'actualité. Léopold Sédar Senghor aurait eu cent ans le 9 octobre prochain : son rêve, la Francophonie, est une réalité. Il reste une aventure, un pari et un défi ; l'aventure d'une langue, le pari du développement, le défi de la paix.

Je vous remercie.

**Discours de Son Excellence Monsieur Soubanh Srithirath
Ministre chargé de la Francophonie
près la Présidence de la République démocratique populaire lao
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Au nom du président de la République démocratique populaire lao, Son Excellence Monsieur Choummaly Sayasone, je voudrais tout d'abord vous adresser, et à travers vous au gouvernement et au peuple roumains, nos vifs remerciements pour votre chaleureux accueil et votre hospitalité.

Nous voudrions également vous dire combien notre pays est heureux de participer au XI^e Sommet de la Francophonie, qui se tient pour la première fois en Europe centrale et orientale, à Bucarest, et dont le thème porte sur « les technologies de l'information dans l'éducation ».

En effet, il nous est très agréable de relever que, depuis le Sommet de Ouagadougou, l'OIF a pu poursuivre les grandes missions telles que la promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ; l'appui à l'éducation ; le développement de la coopération et de la solidarité.

Notre pays note avec grande satisfaction que la Charte de la Francophonie révisée par la Conférence ministérielle d'Antananarivo, en 2005, marque une étape décisive dans le processus de la réforme décidée par Ouagadougou et a permis la mise en place d'un dispositif institutionnel qui rationalise les structures et les fonctionnements de la Francophonie à vocation multilatérale. La nomination d'un nouvel administrateur, intervenue en janvier 2006, vient confirmer la mise en œuvre de la disposition de cette charte de l'OIF réorganisée.

L'ouverture de l'OIF et sa coopération avec les partenaires, tant du système des Nations unies et des OIG qu'avec les ONG et les organisations de la société civile, retiennent notre attention et nous encourageons le développement de ces synergies.

Le rapport présenté par Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF, atteste cette avancée et le dynamisme de notre organisation. Nous tenons à féliciter sincèrement le secrétaire général pour la richesse de son rapport et la portée du message d'espoir et d'engagement personnel à mener à bien la mission que nous lui avons confiée. Je puis vous assurer, Monsieur le Secrétaire général, du soutien de notre pays à votre action à la tête de l'OIF.

Le Sommet de Bucarest, comme les dix autres, réunissant des chefs d'État et de gouvernement, est un lieu privilégié d'une intense vie diplomatique et de grandes tribunes internationales, et l'instance suprême de la Francophonie. Celui-ci tient à placer l'éducation au cœur de nos priorités et préoccupations. Nous nous réjouissons

de cette initiative. En effet, nous considérons que, pour atteindre les objectifs du plan de développement de notre pays en 2020, des ressources humaines bien formées et de qualité constituent un des facteurs importants. Aussi souhaiterions-nous, sans perdre de vue le cadre stratégique décennal, notamment « une vision de la Francophonie à l'horizon 2014 », voir inclure la coopération en matière d'éducation dans la nouvelle programmation de l'OIF, assortie des moyens humains et financiers pour sa réalisation.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, les événements de ces derniers mois sont préoccupants, sinon inquiétants pour l'humanité. Nous tenons à exprimer notre solidarité avec le gouvernement et le peuple libanais, victime de cette guerre aveugle et injuste. Dans ce contexte, nous voulons réitérer les principes de la déclaration adoptée par le Sommet de Ouagadougou qui « réaffirme notre adhésion aux idéaux de l'ONU, aux buts et principes de sa charte et à la coopération multilatérale comme moyen légitime de régler pacifiquement les différences ». À cet égard, nous voulons saluer les efforts et la détermination de certains de nos membres, la France en tête, afin de faire adopter par le Conseil de sécurité la résolution 1701 pour arrêter temporairement le conflit et pour permettre à la communauté internationale de venir en aide au Liban meurtri et ruiné.

En terminant, nous voulons réitérer notre appréciation pour l'efficacité avec laquelle la Roumanie a organisé la 61^e session du CPF et 22^e session de la CMF, sans parler du présent sommet, et a su y mettre son empreinte culturelle et artistique.

Comme vous le savez, la CMF, à Antananarivo, a décidé de tenir la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Vientiane en 2007. Je voudrais saisir cette occasion pour vous informer que notre gouvernement est très heureux d'accueillir la CMF au Laos et que les préparatifs vont bon train. D'ailleurs, l'OIF a envoyé une mission préparatoire en juillet dernier à Vientiane pour vérifier, avec le comité national, la logistique et d'autres détails liés à la préparation de la conférence. Au nom de mon gouvernement, je peux vous assurer que nous ne ménagerons aucun effort pour que la 23^e session de la CMF se déroule dans de bonnes conditions et avec le succès escompté.

Comme notre pays se trouve en pleine ouverture économique, ce qui se traduit notamment par la préparation à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce, par la construction d'axes routiers reliant les pays de l'Asean entre eux et par l'encouragement aux investissements étrangers, notamment dans le domaine de l'énergie hydroélectrique, il est tout à fait opportun de noter ici que la France a une participation potentielle dans la construction du barrage de Nam Theun 2, d'une capacité de plus de mille mégawatts. Dans ce contexte, il nous paraît utile d'organiser en marge de la CMF de 2007, à Vientiane, le Forum francophone des affaires, qui permettra à la communauté francophone de se connaître et d'œuvrer ensemble pour une coopération future revigorée.

Enfin, nous voulons souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres et leur adressons nos sincères félicitations ainsi qu'aux membres observateurs.

Merci de votre attention.

**Discours de Son Excellence Monsieur James Alix Michel
Président de la République des Seychelles
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président,
Votre Altesse sérénissime,
Mesdames, messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames, messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, messieurs les Délégués,

J'adresse tout d'abord des remerciements au gouvernement et au peuple de la Roumanie pour leur hospitalité. La délégation des Seychelles y est très sensible et voit dans les attentions dont elle est l'objet un sens remarquable de l'accueil.

Des circonstances heureuses font que je présente aussi à la Roumanie et à la Bulgarie toutes nos félicitations pour leur accession à l'Union européenne, le 1^{er} janvier 2007.

Monsieur le Président,

Je suis porteur d'un message d'amitié du gouvernement et du peuple des Seychelles à l'ensemble des communautés représentées ici. Ce message redit notre attachement à la Francophonie et réaffirme la mobilisation des Seychelles au sein de l'organisation.

Nous parlons d'espace de solidarité quand nous faisons référence à la Francophonie. Pour les Seychelles, il s'agit en premier lieu d'une solidarité de proximité. Elle est le résultat de l'histoire d'un peuplement, qui a commencé avec la France il y a 250 ans, et de l'héritage des valeurs qui en a résulté et qui est aujourd'hui au cœur de notre patrimoine, un patrimoine que la langue française rend particulièrement vivant. Et puis, nos voisins sont francophones et nous avons tissé avec eux des liens économiques, sociaux et culturels qui donnent toute leur mesure au sein de la Commission de l'océan Indien, créée il y a plus de vingt ans.

Pour nous, la Francophonie redéfinit le concept même de proximité.

La mondialisation substitue à la géographie traditionnelle une nouvelle carte d'échanges, d'apports et d'influences. Sur cette carte, notre interdépendance nous fixe un destin commun, quels que soient les écarts de développement souvent injustes et inacceptables qui existent entre nos pays.

Cette solidarité de proximité est donc aussi une solidarité élargie, une solidarité par nécessité, par nécessité absolue dans un monde dangereux où les ambitions unilatérales ne peuvent conduire qu'à des désastres.

Parce que les principes qui guident son action sont imprégnés d'humanisme et reflètent la diversité de nos cultures, la Francophonie doit continuer à se battre

contre de telles ambitions et contre les prétentions exagérées qu'elles entretiennent en divers points du globe. L'aspiration légitime à plus de justice et à plus de solidarité a pris de telles proportions à travers le monde que l'obligation morale pour la Francophonie de poursuivre son œuvre d'écoute, de dialogue et d'accompagnement des processus électoraux ou de sortie de crise est plus forte que jamais.

Monsieur le Président,

L'un des meilleurs moyens de se prémunir contre les risques auxquels nous sommes collectivement exposés est de faire front, en renforçant nos capacités dans les domaines qui sont au centre de nos stratégies de développement. C'est dire que le thème de ce XI^e Sommet, « les technologies de l'information dans l'éducation », aborde une question vitale.

L'éducation, qu'elle soit primaire, secondaire ou supérieure, doit être citoyenne : cela, pour des raisons qui renvoient à la dignité et à la liberté de la personne humaine mais également parce que l'éducation augmente la résistance individuelle et collective aux pressions extérieures. Elle permet à tous ceux qui en bénéficient de s'approprier une part de responsabilité dans le devenir de la société à laquelle ils appartiennent. C'est un enjeu essentiel, surtout pour les pays en voie de développement, comme les Seychelles, où la jeunesse représente 65% de la population.

Ses perspectives d'insertion et de réussite sont conditionnées par tous les paramètres dont découle notre vulnérabilité, comme petit pays insulaire en voie de développement et comme pays à revenu intermédiaire. Nos ressources naturelles sont limitées. Nous sommes éloignés de la plupart de nos débouchés économiques. Nous ne disposons pas de cette « masse critique » de compétences et d'appuis qui nous permettrait de prendre part directement et de façon avantageuse aux négociations commerciales multilatérales.

Dans une conjoncture qui ne nous est pas favorable, il nous faut pourtant sauvegarder les acquis de notre développement humain et gérer le problème de notre dette tout en veillant à redresser notre économie. Le seul fait d'être un pays à revenu intermédiaire est considéré en soi, par certains pays à haut revenu, comme l'aboutissement du processus de développement pour les pays du Sud. Ce jugement subjectif nous prive de tout accès à l'aide au développement et ne nous laisse pas d'autre choix, pour ne pas régresser, que d'emprunter aux taux souvent prohibitifs du marché. Cela interroge sur le bien-fondé d'une philosophie du développement qui, à mi-chemin, choisit d'ignorer la réalité de vos efforts et vous abandonne à votre sort.

Dans ce contexte, l'éducation revêt une importance capitale et cette éducation qui prend appui sur l'informatique et sur les nouvelles technologies de l'information apparaît comme la porte ouverte sur des lendemains meilleurs.

C'est l'enseignement à distance en temps réel, c'est la formation continue en phase avec les dernières innovations pédagogiques, c'est l'actualité mondiale des sciences et des techniques accessible dans notre environnement immédiat, et c'est aussi pour les petits pays comme les Seychelles, où il n'y a pas d'université, la

possibilité d'être en prise directe avec cette réalité planétaire de savoirs et de connaissances dans laquelle chaque défi peut inclure une opportunité.

Pour augmenter notre productivité et notre compétitivité, pour ne pas faire marche arrière quand il s'agit de santé publique, d'emploi, de protection environnementale, d'identité culturelle et linguistique, ou encore de vigilance à l'égard de toutes les dérives nées de l'intolérance, nous devons miser sur la valeur ajoutée des technologies de l'information appliquées à notre système éducatif.

Notre capital humain reste notre principale ressource et il est l'un des garants de notre harmonie sociale. Là, également, les technologies de l'information s'imposent comme le véhicule privilégié d'une démocratie agissante qui ne peut donner toute sa mesure et porter tous ses fruits, en matière de liberté d'expression, de droits de l'Homme, de bonne gouvernance et de règle de droit, que dans un cadre multilatéral, comme celui qu'offre la Francophonie, en pendant du système des Nations unies.

Monsieur le Président,

Je conclurai mon intervention en m'associant à tous ceux qui, dans le cadre de nos instances et de ce sommet en particulier, ont émis le souhait que la Francophonie poursuive son activité de restructuration pour s'exprimer davantage encore de cette voix forte et respectée qui fait la différence dans toutes ces crises, dans tous ces conflits, mais aussi dans tous les domaines de l'activité humaine où nos valeurs sont de puissants ressorts de développement, de justice et de paix.

Je tiens, enfin, à remercier le secrétaire général et l'ensemble de ses collaborateurs pour la qualité de leur travail et le niveau élevé de leur motivation.

Je puis vous assurer de l'engagement politique des Seychelles à renouveler un soutien sans faille à notre organisation et à contribuer au mieux de ses possibilités à sa bonne santé.

Je vous remercie de votre attention.

**Message de Sa Majesté Mohammed VI
Roi du Maroc**

**Iu par S.E. M. Mohamed Benaissa
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

La mondialisation est désormais l'objet d'un débat permanent. Elle engendre une grande effervescence intellectuelle et attise, parfois, peurs et rejets. Elle induit un véritable défi : celui de faire en sorte qu'elle ne débouche ni sur l'exclusion, ni sur la résignation devant les inégalités criardes. Aussi, devons-nous veiller à ce que la globalisation de l'économie ne soit pas une source de marginalisation pour les plus démunis. La mondialisation devrait être à visage humain et, partant, contribuer à réduire les disparités sociales et économiques et à prévenir l'aggravation de la fracture numérique.

Le rôle essentiel d'une Francophonie dynamique et volontariste consiste à défendre la diversité et à mettre en place les coopérations nécessaires pour permettre à ses membres les moins développés de rattraper leur retard en matière d'éducation, de formation et d'accès aux nouvelles technologies. Thème central de notre sommet, les technologies de l'information et de la communication (TIC) dont le développement traduit une vision stratégique judicieuse face au processus irréversible de la mondialisation, constituent un important potentiel d'innovation pédagogique et un réservoir quasi infini de nouvelles données capables d'assurer le meilleur essor à nos systèmes éducatifs et de permettre de relever les nouveaux défis qui se posent en ce début du troisième millénaire.

Toutefois, si la société de l'information repose sur les TIC, la société du savoir reste, quant à elle, le fruit de la connaissance que sous-tend l'éducation. Car sans éducation, l'information demeure une donnée certes utile mais sans grande portée.

Conscient de cette réalité, le Royaume du Maroc s'est engagé dans une réforme profonde de son système éducatif. Celle-ci prévoit notamment la promotion des technologies de l'information et de la communication (multimédia et l'Internet entre autres) et leur extension à l'ensemble des établissements scolaires. Cette stratégie globale, appelée « e-Maroc », vise deux objectifs névralgiques, en l'occurrence : la réduction de la fracture numérique et le positionnement du Maroc à l'échelle internationale en matière de TIC.

Cet effort continu, qui vise à faire de l'école un vecteur incontournable du développement durable, s'est également traduit par l'élaboration du programme national « Génie », destiné à assurer l'accès des technologies de l'information à plus de six millions d'élèves et à combattre ainsi la fracture numérique, et, partant, la fracture alphabétique, qui constitue un véritable fléau social.

Parallèlement, le Maroc a proclamé la période 2000-2010 Décennie de l'éducation-formation, mettant en chantier un véritable projet sociétal axé sur des priorités telles :

l'alphabétisation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la bonne gouvernance du système éducatif et de la formation professionnelle.

Cet engagement résolu du Maroc à poursuivre la réforme de l'éducation et à proposer des solutions efficaces aux difficultés actuelles et potentielles a trouvé sa principale illustration dans la mise en place du Conseil supérieur de l'enseignement, créé le 14 septembre 2006, ainsi que dans le lancement, en septembre 2005, du Programme national de la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

Le Prix d'alphabétisation Confucius de l'Unesco et le Grand Prix humanitaire de France 2006, décernés au ministère de l'Éducation nationale du Maroc ont, dans ce contexte, récompensé la qualité des programmes mis en œuvre et les avancées enregistrées par notre pays dans ce secteur stratégique.

Il sied de préciser que les réformes précitées s'inscrivent désormais dans un catalogue de réformes plus vaste encore lancé par le Maroc en mai 2005, sous le nom d'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Il s'agit là d'une véritable entreprise de restructuration, qui met l'Homme au cœur du développement, en mettant l'accent sur le combat contre l'analphabétisme, la pauvreté et l'exclusion.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Notre pays attache un intérêt particulier aux décisions qui seront prises par notre sommet et qui, conjuguées aux engagements pris à Ouagadougou en novembre 2004, constitueront un véritable plan d'action axé, d'une part, sur le renforcement et la consolidation des échanges entre les pays membres de notre organisation et, d'autre part, sur la promotion d'une nouvelle culture s'articulant autour de la promotion de la paix, de la stabilité et du dialogue des civilisations.

À cet égard, le Maroc se félicite des engagements pris par la Conférence de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine. Ses recommandations devraient, en effet, offrir une plus grande visibilité à l'action de la Francophonie en la matière et assurer sa pleine contribution aux grands débats qui nous mobilisent tous.

Nous voudrions souligner que notre communauté d'esprit, la confiance réciproque et les devoirs de solidarité ont, depuis toujours, conduit le Maroc à dépêcher des contingents dans des pays francophones, notamment en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, à Haïti ou encore en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. De tels engagements font du Maroc le deuxième contributeur francophone et le douzième sur la liste des pays pourvoyeurs de troupes de l'ONU.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc salue également le dynamisme et l'engagement de la famille francophone pour faire aboutir la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Nous accordons une importance toute particulière à ce processus qui fera de la convention adoptée en octobre 2005 par l'Unesco un catalyseur favorisant l'ouverture, le dialogue et la compréhension entre les peuples.

Aussi, notre rencontre d'aujourd'hui est-elle l'occasion idoine pour approfondir notre réflexion et exprimer notre volonté commune de faire de notre espace francophone une zone de coopération et de prospérité partagée.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Face à la multiplicité des enjeux, il nous appartient de tout mettre en œuvre pour tirer le meilleur avantage des considérables avancées réalisées afin de donner une nouvelle impulsion à la Francophonie et de capitaliser les potentialités que recèlent nos pays et les atouts dont ils disposent, en faveur d'une politique francophone cohérente, agissante et résolument tournée vers l'avenir. La déclaration et le programme de travail que nous allons adopter ici contribueront assurément à atteindre ces objectifs.

Nous avons la conviction que les recommandations qui les accompagnent constitueront une feuille de route qui nous permettra d'engager ensemble des actions concrètes à même de renforcer notre espace francophone et le positionnement de l'OIF dans le concert des organisations internationales.

Je vous remercie de votre attention.

**Discours de Son Excellence Monsieur Jacques-Édouard Alexis
Premier ministre de la République d'Haïti
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord, au nom du peuple haïtien, de son président, Son Excellence Monsieur René Préal, et de son gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger, de vous présenter nos félicitations à la suite de votre accession à la présidence du XI^e Sommet de la Francophonie. Puissiez-vous rencontrer tout le succès possible dans cette importante mission.

Nous en profitons pour adresser également nos félicitations et nos encouragements à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, notre distingué secrétaire général, dont nous tenons à souligner la compétence et le dévouement au service de la Francophonie.

Nous voudrions aussi souligner notre satisfaction pour la qualité de l'accueil réservé à la délégation haïtienne. Nous en savons gré au gouvernement et au peuple roumains.

La délégation qui m'accompagne et moi-même sommes heureux de prendre part à cette rencontre de premier ordre dans ce pays, aussi magnifique que prestigieux, et ainsi de participer aux échanges de haut niveau consacrés à ce thème porteur : « les technologies de l'information dans l'éducation ».

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Directeur général de l'Unesco,
Monsieur le Président de l'Union africaine,
Monsieur le Président de la Commission de l'Union européenne,
Mesdames, messieurs,

Qu'il me soit permis, avant d'entrer dans le vif du sujet qui nous rassemble ici, que j'en fasse une brève mise en contexte au regard de la situation qui prévaut à Haïti, mon pays.

La participation haïtienne à ce sommet a lieu quatre mois après l'installation d'un gouvernement démocratique constitué. Le retour à la démocratie et aux principes cardinaux de l'État de droit à la suite d'élections régulières a été, certes, précédé de perturbations souvent marquées par la violence, de périodes d'instabilité et de divisions dans la famille haïtienne. Il ne constitue pas moins la preuve de notre capacité à nous ressaisir, après un temps d'errements, pour prendre en main notre destinée politique et construire notre avenir, tout en acceptant les mouvements de solidarité et de coopération de la communauté internationale.

De façon particulière, je remercie l'Organisation internationale de la Francophonie pour son engagement déjà manifesté en faveur de la paix et du développement à Haïti. L'envoi d'une mission d'observation de haut niveau lors des dernières élections,

le séjour récent dans notre pays d'une délégation de parlementaires francophones, dans le cadre d'un projet de renforcement de nos institutions démocratiques, et la création toute récente des activités de l'Institut de gestion de la Caraïbe, à l'initiative de l'AUF, illustrent bien cet engagement.

Monsieur le Président,

Cette sortie de crise ne représente que la première étape dans le processus de restauration de la démocratie à Haïti et de son redressement socioéconomique. Depuis le retour à l'ordre constitutionnel, avec l'investiture à la première magistrature de Son Excellence Monsieur René Préval, le fonctionnement du parlement et l'installation d'un gouvernement pluriel de réconciliation nationale, nous nous sommes attelés à relever ce défi avec toute la volonté et la détermination qui s'imposent. Au milieu de difficultés énormes, certes, nous travaillons fermement au retour définitif de la paix. Nous avons en effet entrepris de pacifier les secteurs de la capitale particulièrement affectés par l'insécurité, de façon à pouvoir consacrer exclusivement notre temps, notre force et nos ressources à des actions de développement. Dans ce pays aux multiples priorités, il nous faut en urgence assurer des conditions de vie acceptables à cette très large majorité d'une population qui, depuis des décennies, se débat contre le chômage, les carences en matière d'éducation, des maladies endémiques et autres insuffisances.

Notre engagement dans la lutte contre les maux qui ne sont pas des fatalités a été fermement exprimé dans notre déclaration de politique générale. En juillet dernier, nous avons organisé la Conférence internationale pour le développement économique et social d'Haïti, à l'issue de laquelle nos principaux partenaires ont pris des engagements d'appui à nos programmes d'action, et nous avons mis en marche un programme d'apaisement social pour satisfaire les besoins pressants de nos zones défavorisées. Une commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion vient d'être créée et est déjà à pied d'œuvre.

Autant de dispositions et d'actions inscrites dans l'optique de ramener la paix dans le pays, d'amorcer le redressement socioéconomique et de dynamiser la coopération internationale pour le court et le moyen terme. La Déclaration de politique générale du gouvernement, adoptée par le parlement au mois de juin, le document de la Conférence internationale pour le développement économique et social du 25 juillet dernier et le budget d'investissement que le parlement aura à adopter avant le 30 septembre forment les orientations, élaborent les stratégies et identifient un ensemble de programmes et de projets, principalement dans les secteurs clé de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la Justice, de la sécurité et des infrastructures, qui contribueront à faire entrer notre pays dans un processus de démocratisation et de développement durable.

La route, nous le savons, sera longue et ardue. Mais nous y sommes résolument engagés et convaincus qu'il nous revient avant tout à nous, Haïtiennes et Haïtiens, de reconstruire notre pays et de travailler au bonheur et à l'épanouissement de notre peuple. Nous acceptons néanmoins l'idée de partage, de solidarité et d'esprit de coopération de nos partenaires de la communauté internationale, notamment des peuples de l'espace francophone. Nous attendons de ces derniers, à cause des affinités qui nous lient, un engagement ferme et soutenu, un engagement à la hauteur

des grands défis que nous avons à relever et à la hauteur de notre contribution historique dans le vaste mouvement de libération des peuples. Nous attendons de vous, frères de l'espace francophone, l'exercice d'un rôle plus dynamique, qui devra se traduire par une aide plus substantielle certes, mais aussi par un plaidoyer vigoureux auprès des autres partenaires de la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Le choix du thème de ce sommet qu'accueille Bucarest, « les technologies de l'information dans l'éducation », est pertinent et traduit la priorité que ce sommet accorde à l'éducation, à une éducation moderne, tournée vers un développement équilibré, équitable et fraternel.

Nous voulons préciser encore :

- une éducation, cheval de bataille privilégié pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ;
- une éducation, outil incontournable de la lutte contre la pauvreté ;
- une éducation, enfin, clé véritable pour l'amélioration du niveau de vie des populations.

Nous allons donc parler d'éducation. Nous le ferons, tout en étant conscients du fossé existant entre le Nord et le Sud. C'est donc de bonne grâce et avec de meilleures dispositions que la République d'Haïti, à travers ma personne, se joint aux échanges riches et pertinents qui ne manqueront pas d'avoir lieu dans le cadre du sommet. Au cours de ce dialogue de nos solidarités rassemblées, permettez que je vous dise notre vérité douloureuse.

La douleur dont je parle ici naît de la difficulté de plus de la moitié des femmes et des hommes, des jeunes et des moins jeunes de notre pays à accéder aux technologies de l'information et de la communication, et à les utiliser. La douleur dont nous parlons ici naît de la difficulté de notre pays, confronté à l'insuffisance de ses ressources humaines, financières, matérielles, d'un pays conscient de sa difficulté d'assurer à une large part de sa population l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle, à un enseignement supérieur de qualité, d'un pays où les maîtres d'école mal rémunérés souffrent d'un dangereux déficit d'encadrement pour transmettre valablement le savoir à leurs élèves, d'un pays, enfin, confronté à la dégradation de son système éducatif, qui pourtant, il n'y a pas longtemps, était reconnu au Nord comme au Sud.

La nation haïtienne subit depuis trop longtemps déjà une fuite effrénée des cerveaux, véritable saignée au cœur de la population qui s'inscrit dans l'irrésistible départ du Sud vers le Nord. Il s'agit d'intellectuels, de scientifiques, de chercheurs mais aussi de travailleurs spécialisés, de techniciens et de professionnels, qui n'ont su trouver chez eux de quoi se développer et s'épanouir. C'est notre intention de créer les conditions pour mettre fin à cette hémorragie.

Nous voulons croire aujourd'hui, à Bucarest, que la fracture numérique, pour reprendre le mot du Président Abdoulaye Wade, marquée dans notre espace francophone donne sens à la solidarité qui doit lier notre Nord et notre Sud. Nous voulons croire que des ponts sur ce fossé se bâtiront.

Dans un pays comme le nôtre, le défi est de taille. Car c'est en parallèle qu'il nous faudra construire routes virtuelles et voies terrestres. Il nous faut aujourd'hui avancer sur la route de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de l'éducation et de la formation. Il devient urgent de nous engager ensemble dans la recherche de possibilités qui permettent à nos populations, particulièrement à nos jeunes, d'en être les premiers bénéficiaires.

Conscient de la nécessité de conjuguer éducation et technologies de l'information et de la communication, mon gouvernement a noté les recommandations de la Conférence ministérielle de l'Éducation des pays ayant le français en partage et les trois axes d'action prioritaires qui contribueront à réaliser cette prise en compte des TIC dans les processus pédagogiques, dans la formation à distance, dans le renforcement des capacités institutionnelles. Ainsi pourraient être mis en place des mécanismes pour une meilleure gestion des systèmes éducatifs, le développement des compétences des enseignants et des chercheurs et, bien sûr, l'assurance de la diversité linguistique et culturelle dans le monde francophone.

Par ce thème consacré aux technologies de l'information dans l'éducation, le sommet souscrit pleinement aux objectifs du Forum mondial sur l'éducation de Dakar et aux objectifs du millénaire pour le développement. Non seulement il réaffirme l'engagement solidaire de ses membres mais il entame également et de manière déterminée sa marche vers un développement durable.

Dans un pays comme le mien, il est facile de mesurer l'enjeu de tout ce qui rattache au thème de l'éducation. En ce début d'un nouveau quinquennat présidentiel, l'objectif de mon gouvernement est de rétablir l'autorité de l'État, de le moderniser et de créer de la richesse pour les hommes et les femmes de mon pays. Ériger l'État moderne d'Haïti passe aussi par l'établissement des conditions favorisant l'accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication, et par leur utilisation dans l'éducation pour tous, sur toute l'étendue du territoire national.

Je vous remercie.

**Discours du Très Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada**

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

Monsieur le Secrétaire général,
Chers collègues,

Comme chef du nouveau gouvernement du Canada, je suis très fier d'apporter aujourd'hui l'hommage de mes concitoyennes et concitoyens à la grande famille de la Francophonie. Je veux remercier nos hôtes roumains, et en particulier le Président Băsescu, pour leur hospitalité. Je salue aussi notre secrétaire général, qui anime l'Organisation internationale de la Francophonie avec tant de talent qu'il en vient à la personnifier. Et j'aimerais aussi reconnaître la présence du Premier ministre du Québec, Jean Charest, et du Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord.

Au président, au secrétaire général et à tous les participants à ce sommet, je veux, d'emblée, réaffirmer le ferme engagement de tout le Canada envers la Francophonie internationale.

Certains parmi vous savez sans doute que le parti que je dirige a ses origines dans les formations politiques qui ont créé la Confédération canadienne en 1867. Je le mentionne pour souligner que le respect du caractère francophone du Canada fait partie des principes fondateurs de mon parti et de mon pays. Et aujourd'hui, comme Premier ministre canadien, j'ai l'intention de veiller à ce que la personnalité bilingue et multiculturelle du Canada soit reflétée fidèlement sur la scène internationale.

Il n'est pas étonnant que nous ayons été les premiers à ratifier la jeune convention sur la diversité culturelle. À ce titre, la Francophonie a joué un rôle majeur dans l'adoption d'une convention, à l'Unesco, faisant de la diversité culturelle un cadre de référence incontournable. *And, let me be clear, we will be vigorously pursuing ratification of the Convention on cultural diversity in both our official languages.* Et vous pouvez aussi compter sur mon appui indéfectible aux objectifs de la Francophonie internationale.

Cet engagement nous est inspiré, à nous Canadiens, par la nature même de notre pays et par notre histoire. Le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, que nous célébrerons en 2008 en même temps que j'accueillerai le prochain sommet en partenariat avec le Premier ministre Charest, rappelle que la langue française est la langue fondatrice du Canada.

Mais la survivance du français en terre d'Amérique du Nord depuis quatre siècles n'est pas un accident de l'histoire. L'on parle encore français au Canada aujourd'hui à cause du courage, de la ténacité et de la créativité de générations de francophones qui ont enraciné et nourri dans le Nouveau Monde des valeurs et des espoirs venus de l'Ancien Continent.

Dès 1609, un an après la fondation de Québec, l'écrivain français Marc Lescarbot constatait que : « *Ne devront aller en Canada que des gens avides de grandes entreprises, désireux d'obtenir un renom honorable par des actions extraordinairement belles et de difficile exécution.* ». À travers les âges, sur tous les continents, des communautés d'hommes et de femmes ont réalisé, en français, « *des actions extraordinairement belles et de difficile exécution* ». C'est notre héritage commun et une source de fierté. Cela doit aussi devenir une richesse partagée et un motif d'espoir.

La Francophonie doit aussi contribuer à réduire les tensions et les conflits qui nous affectent. L'OIF doit devenir un partenaire important dans les efforts de paix et de réconciliation. C'est le principal message qu'a exprimé à Saint-Boniface, la ministre canadienne responsable de la Francophonie, Josée Verner, qui a présidé la Conférence sur la prévention des conflits et la sécurité humaine. Cela a été une étape importante pour notre organisation.

Aujourd'hui, je vous invite à entériner la Déclaration de Saint-Boniface et à demander au secrétaire général de définir un programme d'action pour sa mise en œuvre.

La semaine dernière, devant l'Assemblée générale des Nations unies, j'ai eu l'occasion d'évoquer les engagements du Canada sur la scène internationale. Ces engagements s'exercent naturellement au sein de la Francophonie.

À Haïti, par exemple, nous avons pris acte il y a dix ans. La communauté internationale a stabilisé la situation militaire dans le pays mais ne l'a pas aidé à reconstruire ses institutions, ce qui a contribué à sa rechute. Nous croyons que l'appui aux pays en crise doit s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi nous travaillons présentement à rétablir la sécurité et la stabilité à Haïti. Cent policiers civils canadiens travaillent aujourd'hui au sein de la Mission de Nations unies à Haïti. Haïti est maintenant le plus important bénéficiaire de l'aide canadienne dans les Amériques, à hauteur de plus de 500 millions de dollars sur cinq ans. Mais la tâche est énorme et englobe la réforme judiciaire, la reconstruction sociale et économique et, surtout, la réconciliation nationale et le renforcement des institutions démocratiques. L'OIF fait aussi sa part à Haïti. Ensemble, je sais que nous réussissons. Nous devons réussir. Ce pays a trop souffert pendant trop longtemps.

À la frontière de l'espace francophone, nous sommes témoins de la terrible crise du Darfour, où le désir de paix et le besoin de stabilité du continent africain sont mis à l'épreuve malgré les efforts remarquables déployés par l'Union africaine. Nous sommes d'ailleurs le troisième plus important contributeur à la Mission de l'Union africaine au Soudan et nous sommes sur le terrain depuis longtemps. Le Canada contribue à la lutte contre la violence sexuelle et la violence contre les femmes. Nous voulons promouvoir la réforme de la Justice, recréer un cadre de sécurité, réduire le trafic des armes et renforcer les institutions de gouvernance et de vie communautaire. Le gouvernement du Soudan devra passer le bâton de la Mission de l'Union africaine au Soudan aux Nations unies dès la nouvelle année et avec un commandement africain.

La Francophonie est aussi interpellée par le drame soudanais parce que la crise traverse les frontières. Le Tchad et la République démocratique du Congo (RDC)

ont besoin d'un voisin en paix et la RDC doit pouvoir effectuer sa transition démocratique sans distraction extérieure. Nous devons tous agir pour sauver une population désespérée. C'est cela, la responsabilité de protéger.

Les événements dramatiques qui se sont déroulés au Moyen-Orient ont par ailleurs donné lieu à un mouvement de solidarité en Francophonie que je salue. Le Canada a pour sa part créé un fonds d'aide humanitaire de plus de trente millions de dollars afin de répondre efficacement aux besoins d'aide, de reconstruction et de stabilisation au Liban. Je profite de l'occasion pour remercier Chypre, qui va bientôt se joindre formellement à nous, pour son aide inestimable dans le rapatriement des Canadiens du Liban. Les engagements pris par la communauté internationale pour la reconstruction de ce pays doivent être respectés et l'aide promise doit être acheminée dans les meilleurs délais. Mais n'oublions pas qu'à long terme, l'objectif reste l'instauration d'une paix juste et durable pour tous les pays du Moyen-Orient. La Francophonie doit faire sa part en faveur de l'apaisement des tensions dans la région.

Je note aussi avec satisfaction qu'une douzaine de membres, membres associés ou pays observateurs de l'OIF, sont présents en Afghanistan. La semaine dernière, j'ai reçu le Président Karzai au Canada. Il nous a parlé de la lutte qu'il mène contre la terreur, l'intimidation, la violence et l'oppression. Sa visite a permis de démontrer à la population canadienne l'importance de notre mission en Afghanistan pour la paix et la sécurité du monde. Mais les mesures militaires ne suffisent pas. L'avenir dépend tout autant de la contribution d'éducateurs, d'ingénieurs, de conseillers en élections. Voilà pourquoi nous avons porté notre aide au développement en Afghanistan à près d'un milliard de dollars sur dix ans. Les soldats qui donnent leur vie au champ d'honneur en Afghanistan donnent leur vie pour nous tous. Et nous demeurons résolus à construire un avenir meilleur pour le peuple afghan.

C'est pourquoi je suis heureux que l'éducation soit au cœur de ce sommet.

C'est une priorité pour la Francophonie et c'est pour le Canada un des piliers de notre politique de coopération internationale.

Nous savons tous que les technologies de l'information et de la communication révolutionnent nos vies et démocratisent la connaissance par sa transmission au plus grand nombre.

Alors que nous fêtons l'Année Senghor, cet homme d'État, cet écrivain et ce pédagogue percevait la Francophonie comme un « *idéal qui anime des peuples en marche vers une solidarité de l'esprit* ».

À cette solidarité de l'esprit s'ajoute dorénavant celle de l'action. Nous vivons à l'heure de la réforme des institutions multilatérales. L'OIF a entrepris sa propre réforme en vue d'une gestion plus efficace. Nous encourageons le secrétaire général dans ses efforts. Il peut compter sur l'appui du Canada.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Dans deux ans, la Mairesse Boucher, le Premier ministre Charest et moi-même aurons la joie de vous accueillir dans la ville de Québec, à l'occasion du 400^e anniversaire de sa fondation.

Rares sont les villes nord-américaines qui peuvent célébrer un tel passé. C'est une date historique pour le Canada tout entier et pour l'Amérique du Nord. C'est à partir de cette date que nous avons véritablement commencé à devenir ce que nous sommes aujourd'hui. Car la fondation de Québec marque aussi la fondation de l'État canadien. De Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique, les Canadiennes et les Canadiens célébreront cette grande fête et nous espérons que vous vous joindrez à nous.

On dit chez nous que chaque être doit avoir deux villes dans son cœur : la sienne et Québec. Vous me pardonnerez de répéter cet adage ici, dans la belle ville de Bucarest.

Je vous remercie.

**Discours de Monsieur Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'Unesco
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'être invité parmi vous pour la deuxième fois et de pouvoir vous dire l'importance qu'attache l'Unesco à la thématique du présent sommet. Je souhaite exprimer tous mes remerciements au Président Bănescu pour cette invitation qui m'honore.

Avec les bouleversements issus de la troisième révolution industrielle, celle des nouvelles technologies, la formation des individus et des groupes, les avancées scientifiques et techniques et les modes d'expression culturelle ne cessent d'évoluer dans le sens d'une interdépendance croissante. La notion de savoir est au cœur de ces mutations, devenant l'objet d'immenses enjeux économiques, politiques et culturels. L'avenir se dessine sous des traits prometteurs et préoccupants à la fois.

Prometteurs car le potentiel offert par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvre de véritables perspectives pour le développement humain et durable et l'édification de sociétés plus démocratiques.

Préoccupants car les obstacles et les pièges sur la voie de cette construction sont réels. La fracture numérique mais aussi la fracture cognitive risquent de s'aggraver si rien n'est fait pour accompagner cette nouvelle révolution technologique.

Le récent rapport mondial de l'Unesco intitulé *Vers les sociétés du savoir*, comme les conclusions du Sommet mondial de la société de l'information lors de ses deux phases, à Genève et Tunis, le soulignent : la mise en commun des informations et bonnes pratiques est essentielle si l'on veut faciliter la production du savoir et l'accès à ce savoir. Les nouvelles technologies sont dans ce contexte un outil exceptionnel puisqu'elles ont le potentiel de rendre accessibles tout autour du globe une infinité d'informations et de connaissances. Leur impact possible dans le processus d'enseignement et d'apprentissage et la prestation de services éducatifs est par conséquent immense.

Reste à savoir comment elles peuvent être correctement mises à profit afin d'offrir des services éducatifs durables et de qualité pour tous tout au long de la vie. Premier constat : l'éducation ne peut plus, aujourd'hui, se concevoir comme étant le seul apanage du système scolaire formel ; il importe de prendre acte du formidable impact, en particulier auprès des jeunes, des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; nul ne doit ignorer aujourd'hui le rôle majeur de la télévision, de l'Internet et du multimédia dans l'acquisition des connaissances et la formation des esprits.

Deuxième constat : si nous souhaitons que l'éducation soit effectivement culturellement adaptée, accessible à tous sans exclusion ni discrimination, capable de répondre aux besoins du monde de demain et à la portée économique de chacun, il nous faut sans tarder exploiter toutes les modalités et outils d'apprentissage disponibles, et réaliser les investissements appropriés. Les technologies de l'information et de la communication peuvent élargir l'accès à l'éducation à des franges de population qui n'y avaient pas accès et faciliter l'apprentissage par des méthodes plus vivantes.

Troisième constat : il faut aussi veiller à ce que les contenus, compétences et valeurs transmis par ceux-ci forment des citoyens responsables qui œuvreront pour la paix, la tolérance, la démocratie, la sécurité et la compréhension internationales ainsi que pour le développement social, économique et culturel de leurs pays.

Face à la masse d'informations désormais disponibles, les systèmes éducatifs devront sans doute relever de nouveaux défis : trouver et évaluer de manière critique les informations sera sans aucun doute l'une des compétences majeures de l'élève du XXI^e siècle, qui devra savoir les réutiliser pour élaborer ses propres idées et trouver des solutions créatives adaptées à ses réalités locales.

Mesdames, messieurs,

Nombre de pays se sont lancés dans l'aventure et récoltent déjà les fruits de l'innovation pédagogique ; certaines universités forment dix fois plus de diplômés qu'il y a seulement dix ans et dispensent un enseignement à distance à travers le monde entier. Sans parler de la révolution que ces nouvelles technologies constituent en matière de planification et d'administration des systèmes éducatifs eux-mêmes.

La question linguistique est au cœur de ces enjeux. Car les langues sont le point de départ de la création, du traitement et de la transmission des connaissances. Il faut donc que les pays ayant le français en partage dont nous percevons, dans cette enceinte, la formidable diversité saisissent cette occasion qui leur est offerte de mutualiser les investissements, de renforcer les solidarités, afin d'offrir à l'ensemble de la communauté francophone un choix toujours plus large d'expressions, de formations et d'outils communs. Une occasion aussi de soutenir une véritable pédagogie de la diversité culturelle, ferment d'un « être ensemble » dynamique et ouvert au dialogue, si cher à la Francophonie et à l'Unesco.

Je me réjouis dans ce contexte de constater le soutien apporté dans cette enceinte à la récente Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; adoptée il y a seulement un an à l'Unesco, cette convention, soucieuse de préserver la diversité des expressions culturelles contemporaines, compte déjà 12 États parties, et je ne doute pas que les 18 États parties qui lui manquent pour entrer en vigueur seront atteints bientôt. Avec la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, qui vise quant à elle à préserver la diversité des expressions culturelles traditionnelles et qui compte déjà 62 États parties, l'Unesco se réjouit de compter deux conventions majeures au regard de la préservation de la diversité culturelle.

Mesdames, messieurs,

L'Unesco est résolument engagée dans le défi des technologies de l'information et de la communication au service d'une éducation de qualité, tout particulièrement aux côtés des pays en développement et émergents. Notre Institut pour le renforcement des capacités en Afrique, basé à Addis-Abeba, mobilise par exemple le potentiel des technologies de la communication afin de mettre en réseau connaissances, expériences et matériels pédagogiques au service des individus et institutions. L'Unesco promeut également activement des méthodes de formation à distance aptes à répondre au manque drastique d'enseignants, en particulier sur le continent africain. Nous apportons également un appui important à l'Université arabe ouverte dont l'objectif est de rendre l'enseignement supérieur et la formation permanente accessibles à tout citoyen arabe, en particulier les femmes. Autre exemple : en collaboration avec Microsoft, l'Unesco a lancé la version arabe d'un nouveau support de collaboration en ligne destiné aux enseignants des écoles et universités dans les États arabes qui devrait leur permettre de mettre en commun leurs connaissances et leurs meilleures pratiques. Enfin, nous venons tout juste de conclure un accord avec la BBC pour la promotion de la vulgarisation scientifique et technologique et la formation dans ce domaine. Quarante-huit programmes scientifiques de la BBC ont déjà été distribués en Afrique et en Asie.

Autant d'exemples qui illustrent à la fois le potentiel mais aussi le chemin qui reste à parcourir afin d'exploiter pleinement les technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation, de l'inter-culturalité et de la multiplication des échanges.

Je ne doute pas que ce sommet marquera une étape décisive à cet égard pour la communauté francophone.

**Discours de Monsieur José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Monsieur le Premier ministre de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Je suis très honoré de me trouver parmi vous aujourd'hui à l'occasion de ce Sommet de la Francophonie. Pour la première fois de son histoire, l'Organisation internationale de la Francophonie se réunit dans cette partie de notre continent, cette grande Europe réunifiée.

Et je suis particulièrement heureux de me trouver aujourd'hui ici, à Bucarest, le lendemain de ma visite en Roumanie pour communiquer directement aux autorités et au peuple roumains la décision que la Commission européenne avait prise la veille à Strasbourg, confirmant la date du 1^{er} janvier 2007 comme la date de l'entrée de la Roumanie en tant que membre à part entière de notre Union.

Monsieur le Président,

Je tiens à saluer l'immense chemin parcouru par la Roumanie. Je souhaite de tout cœur la bienvenue à la Roumanie et à la Bulgarie dans la famille européenne. Notre Europe, une Europe politique, s'élargit, s'enrichit et poursuit son aventure dans la paix, la liberté et la démocratie.

La paix, la liberté et la démocratie, c'est aussi ce qui nous réunit aujourd'hui car, outre un patrimoine linguistique commun, la Francophonie se conçoit d'abord comme une communauté de valeurs qui marie diversité et humanisme. Un de ses illustres pères fondateurs dont nous fêtons, cette année, le centenaire de sa naissance, Léopold Sédar Senghor, y voyait le moteur de la civilisation universelle. Et je souligne le mot « universel », car pour nous, la coopération des États unis autour d'une même langue, d'une même culture ne saurait se concevoir comme un repli sur une conception fermée d'identité, mais au contraire, comme un chemin vers l'universel.

C'est dans cet esprit, que je présente ici la Commission européenne. L'Union européenne et la Francophonie sont unies dans beaucoup de batailles, notamment la bataille pour le développement car beaucoup de nos partenaires de l'Europe sont des partenaires africains, qui sont au premier rang de notre priorité en matière de lutte pour le développement.

L'Organisation internationale de la Francophonie et la Commission européenne viennent par exemple de renforcer la coordination de leurs actions complémentaires dans des domaines auxquelles nous sommes attachés : la lutte contre la pauvreté, la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme, de la diversité culturelle et l'éducation, la formation et la jeunesse. Les défis auxquelles nous

sommes tous confrontés à l'ère de la mondialisation ne manquent pas en effet. Mais, ils posent surtout, avec acuité, la question des valeurs fondatrices d'une société. Vue de l'Europe, c'est la réflexion que nous avons engagée. Comment gagner la bataille d'une ouverture économique sans précédent pour préserver et renforcer nos valeurs : la liberté, la justice et la solidarité.

Je suis convaincu que la meilleure façon d'armer nos pays pour affronter la mondialisation, tout en préservant et en renforçant nos valeurs et notre projet de vie, c'est l'éducation. L'éducation est la clé de tous les futurs. C'est la clé de l'intégration et de la construction de l'identité, la clé du développement économique et social, la clé du dialogue entre les cultures et la clé de la diversité culturelle. Pour nous, la vitalité de l'Union européenne et du projet européen passe par la société de la connaissance. C'est donc dans le capital humain que nous voulons davantage investir, c'est-à-dire dans les compétences des citoyens. Et nous agissons maintenant sur deux fronts : d'une part, faire de l'Union européenne une référence mondialement reconnue pour la qualité de son enseignement et de sa formation, et, d'autre part, lutter contre l'échec scolaire pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Nous sommes également attachés au renforcement de l'apprentissage des langues en Europe. C'est un facteur, à la fois, de dynamisme économique, à l'heure de la mondialisation, et de connaissance des autres cultures, d'ouverture et de tolérance. Une langue, c'est un patrimoine, mais c'est aussi une vision du monde, et donc, une façon de véhiculer le savoir. Et pourquoi ne pas le dire, une façon de véhiculer les sensibilités. Le linguiste français, Claude Hagège, a très bien su nous avertir du danger, je cite : « *de minorisation des langues par submersion auquel la mondialisation doit nous rendre encore plus attentifs* ». C'est pourquoi l'Union européenne est très engagée dans la défense du multilinguisme, un principe intangible au cœur du projet européen. L'Union européenne investit chaque année plus de trente millions d'euros dans le soutien direct de projets aux niveaux local, régional et national. Elle s'est donné un plan d'action pour que chaque Européen apprenne deux langues en plus de sa langue maternelle et pour que l'enseignement des langues débute depuis la petite enfance et se poursuive tout au long de la vie.

L'éducation est aussi le vecteur fondamental de notre citoyenneté européenne. Elle nourrit le sentiment d'appartenance, à travers une meilleure compréhension des autres cultures et d'un héritage commun, dans le respect de la diversité culturelle.

« *Il n'y a qu'une science à enseigner aux enfants, c'est celle des devoirs de l'Homme* », écrivait Jean-Jacques Rousseau. Oui ! L'éducation est le meilleur moyen pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens et de s'approprier la chose publique, locale, nationale et ici, sur notre continent, la chose publique européenne.

C'est en transmettant les outils indispensables pour comprendre le monde, esprit critique et ouverture aux différentes langues, que l'école contribue à la vitalité du débat démocratique et de la participation politique.

Nous travaillons aussi activement à la protection et au renforcement de la diversité culturelle, principe fondateur de l'Union européenne et de son intégration. La Commission européenne et moi-même nous attachons une grande priorité à la

question de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle. En ce qui concerne cette *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, la Communauté européenne et les États membres qui seront prêts à le faire ont marqué leur volonté de ratifier ce texte à la fin du mois de décembre 2006 et je m'en félicite.

La Communauté européenne entend prendre activement part à la gouvernance de cette convention très importante pour le respect du pluralisme culturel. Il en va du message universaliste de l'Europe en faveur de l'acceptation de la différence comme vecteur de paix. Or, l'Union européenne est elle-même un tissu toujours plus divers de culture, de langue et de croyance. Cette diversité est notre richesse. Mais elle apparaît parfois aujourd'hui, sur le plan global, comme source de nouvelles tensions. Je crois pouvoir le dire, tous les dirigeants ont l'obligation politique et morale de favoriser le dialogue entre les cultures.

C'est pourquoi, d'ailleurs, la Commission européenne a proposé que 2008 soit l'Année européenne du dialogue interculturel. Nous croyons qu'il faut encourager ce dialogue partout où il doit se nouer. Tolérance et respect sont des principes clés dans le dialogue des cultures, mais aussi dans le dialogue des religions. Il faut dire aussi, avec conviction, que ce dialogue va servir à renforcer la liberté, notamment la liberté d'expression et la liberté de création artistique.

Nous travaillons avec les sociétés civiles en Europe et nous sommes également prêts pour le dialogue culturel, à nous engager avec nos partenaires en dehors de l'Union européenne. Le maître mot pour nous est celui de l'ouverture.

Mesdames, messieurs,

L'Europe a toujours su puiser dans la richesse de sa diversité linguistique, de ses coutumes et de ses cultures l'énergie, la créativité nécessaires pour s'adapter, pour inventer, pour aller plus loin. La mondialisation est aujourd'hui pour nous, et partout dans le monde, notre nouveau défi. L'Europe le relèvera, j'en suis convaincu, en mobilisant tous ses citoyens, et surtout les plus jeunes, en faveur de son projet de paix et de liberté.

Nous croyons au caractère universel de ces valeurs et je suis convaincu que la Francophonie, élément essentiel dans la genèse et l'évolution de la culture et de la civilisation européennes, est aujourd'hui une des voies principales pour affirmer le caractère de l'universalisme et de l'importance de ces valeurs de paix, de justice, de liberté et de solidarité.

Je vous remercie.

**Discours de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Secrétaire général de la Francophonie
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Nous venons d'entendre des paroles fortes. Des paroles stimulantes qui expriment avec conviction votre engagement, notre engagement collectif au service de l'ambition francophone. Des paroles qui donnent aussi la mesure de nos responsabilités et de l'immense travail qui reste à accomplir.

Ces paroles ont nourri ma fierté d'être ici parmi vous, à Bucarest, pour ce XI^e Sommet de la Francophonie.

Merci à la Roumanie, merci au peuple roumain. Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Premier ministre, pour votre accueil, votre hospitalité. Pour la chaleur et l'enthousiasme avec lesquels vous avez si bien œuvré pour que ce sommet soit une réussite, un éclatant rassemblement de notre famille francophone.

En préparant ce sommet, nous avons gardé à l'esprit ce que vous nous aviez dit en avril dernier et qui nous a touchés : « *La Francophonie est une histoire qui a commencé en Roumanie, il y deux cents ans (...) La langue française a été porteuse des valeurs qui ont permis le développement européen de la Roumanie. Elle est restée cet idiome de la liberté et du développement de l'esprit pendant les années de totalitarisme. (...) Après la chute du communisme, les premiers pas de notre politique étrangère se sont orientés vers cette communauté dont nous nous sentions partie prenante.* »

Avec cette histoire et ces convictions, vous allez demain entrer dans l'Union européenne et occuper une place de choix au sein du groupe des États membres de l'OIF qui, avec la Bulgarie, s'élèvera au nombre de quatorze. Dans cette Europe qui se bat pour son unité, qui se bat pour jouer son rôle dans le monde au service des meilleures causes, soyez fiers d'être francophones. Vous avez tant de choses à nous offrir. Tant de choses à apporter à cette Europe forte et riche de sa diversité dont nous avons besoin.

Hier, nous étions au cœur de l'Afrique sahélienne et je salue le Président Compaoré, qui nous a brillamment accompagnés depuis, avec autorité, compréhension et intelligence. Demain, nous serons avec tout notre enthousiasme au cœur de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, nous nous réunissons ici, à Bucarest, dans cette région où la Francophonie se rénove et se reconstruit, où ce sommet marque pour nous le point de départ d'un nouvel élan.

C'est l'éducation et les technologies de l'information que nous avons choisies comme thème de ce XI^e Sommet. C'est là un sujet grave et d'une importance exceptionnelle. Nous savons qu'il est inimaginable d'installer dans notre monde une paix durable, une démocratie crédible, une croissance et un développement solides sans renforcer et moderniser nos systèmes éducatifs, en particulier ceux qui dans nos pays connaissent le plus de difficultés, de retards, voire d'échecs.

Cent vingt millions d'enfants dans le monde — plus de la moitié sont des filles —

ne sont pas scolarisés, dont pas moins d'un tiers en Afrique, au sud du Sahara. Deux enfants francophones sur cinq ne connaissent pas l'école et deux autres ne peuvent arriver au bout de leur cycle primaire.

Cette situation est un drame pour l'humanité. Elle est inacceptable et dangereuse. Elle favorise l'inégalité, l'exclusion, l'incompréhension. Elle menace la paix. Elle est un terrible handicap pour réussir le dialogue des civilisations et enraciner la démocratie.

Depuis Jomtien, en 1990, puis Dakar, en 2000, la communauté internationale a pris au sérieux le défi de l'éducation. Du Sommet du Millénaire à New York à la dernière réunion du G8 à Saint-Pétersbourg, l'éducation devient enfin une grande priorité de l'agenda international. La Francophonie a toujours placé ce sujet au cœur de son action. Elle se rassemble aujourd'hui à Bucarest pour clarifier et renforcer ses interventions dans ce domaine et prendre toute sa place dans l'ensemble des efforts déployés par la communauté internationale.

Allons de l'avant, tous ensemble. Nous le devons aux enfants du monde. Il s'agit de leur avenir. De notre avenir. Pour leur donner le sourire et l'espoir, pour leur donner toutes les chances de réussir et de vivre libres, nous ne devons plus nous demander si les objectifs de développement du millénaire sont un rêve ou une utopie. Si « l'Éducation pour tous » est à notre portée. Nous devons agir concrètement. Sur le terrain. Nous devons amplifier nos efforts, produire des résultats, atteindre les objectifs fixés.

Il a été démontré à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève et à Tunis, que les technologies de l'information sont un outil majeur au service de l'éducation. Elles ouvrent de larges horizons. Elles sont porteuses de solutions novatrices. Exploitions encore davantage ce potentiel si riche et si fascinant.

Mais n'oublions pas qu'actuellement, nos pays francophones en développement sont les plus durement touchés par la fracture numérique, ce qui les met en position de faiblesse pour bénéficier des avantages de la société de l'information. C'est à cette priorité-là que je m'attache d'abord, que notre organisation travaille, que nos États et gouvernements doivent porter leur attention. L'OIF et les opérateurs de la Francophonie sont regroupés et engagés dans ce chantier, avec tous leurs outils, leurs réseaux, leurs compétences.

Nous voulons que l'éducation serve la paix, l'égalité, la liberté. Si la Francophonie, ces dernières années, s'est développée, renforcée, rénovée, réorganisée avec votre appui clairvoyant, n'est-ce pas avant tout pour répondre à ce besoin criant de paix, d'égalité, de liberté ? N'est-ce pas dans cette direction que notre action politique et notre coopération multilatérale concentrent toute leur énergie ?

À Ouagadougou il y deux ans, puis à New York, l'an dernier, vous nous avez donné de précieux repères pour notre action politique. Nous avons travaillé dans ce sens à Madagascar, à Bamako, à Saint-Boniface. Nous avons, sur le terrain, agi, avec nos moyens, dans le même esprit.

C'est vrai, nous devons nous féliciter des progrès encourageants accomplis, par exemple : aux Comores, à Haïti, en Centrafrique, en République démocratique du

Congo, au Togo, en Mauritanie... Mais tous nos pays en crise et en transition n'avancent malheureusement pas au même rythme sur le chemin de la paix, de la réconciliation et de la démocratie. Qu'ils soient assurés de notre solidarité et de notre totale disponibilité pour les aider. Cependant, nos efforts risquent d'être vains s'ils ne retrouvent pas devant eux une exigence absolue de respect de l'intérêt supérieur de la nation, une grande abnégation, un profond respect des espérances des populations.

Cette certitude, je le sais, est partagée par nos partenaires de la communauté internationale, qui poursuivent avec nous, inlassablement, leur course contre la guerre et la violence, la discorde et la haine, la pauvreté. Continuons malgré tout et écoutons Koffi Annan quand il nous dit : « *Qu'il s'agisse de rétablissement de la paix, d'édification des nations, de démocratisation ou d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou autre, nous avons tous pu constater que même les plus forts d'entre nous ne peuvent réussir seuls.* »

Et je tiens à saisir cette occasion pour adresser un vibrant hommage au secrétaire général des Nations unies au moment où il va arriver au terme de sa mission. Il a su défendre, souvent dans des conditions d'extrême difficulté, la plus haute idée de la communauté internationale et de ses valeurs. Il a rappelé en permanence que le multilatéralisme est la seule réponse démocratique aux désordres du monde. Il a fait honneur à l'ONU. Il a fait aussi honneur à l'Afrique.

C'est ce multilatéralisme, dans toute la noblesse des valeurs qui l'inspirent, qui nous a permis de franchir en novembre 2005, à l'Unesco, une étape historique avec l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Je veux vous dire, Monsieur le Directeur général de l'Unesco, que ce sommet est aussi le rendez-vous de la diversité culturelle. Un rendez-vous qui marque un engagement. Pas seulement des mots, mais aussi des actes : celui de la ratification de la convention qui est avancée et qui va s'accélérer, notamment grâce au dynamisme de nos États membres ; celui aussi de la préparation de sa mise en œuvre. Nous nous sommes engagés à renforcer les politiques et les industries culturelles de nos États. Nous allons le faire !

Nous nous sommes engagés à renforcer la coopération culturelle internationale parce que cela est nécessaire au dialogue des cultures dont nous avons tant besoin. Nous allons le faire !

Monsieur le Président de la République française,

Le 13 septembre dernier, à Paris, vous nous avez montré votre sagesse et votre clairvoyance. Permettez-moi de vous citer : « *Aujourd'hui, l'urgence nous sollicite. Il faut dissiper les stéréotypes, les peurs et les mauvais souvenirs afin de croiser enfin nos regards, de surmonter ce qui nous oppose et de construire notre avenir partagé. (...) Il faut agir vite et fort. Agir sur le front politique et diplomatique, pour la paix. Agir par le dialogue des sociétés et des cultures. Ces deux modes d'action, le mode politique et le mode culturel, le traitement des crises et le dialogue des cultures, doivent être conduits en parallèle* ».

Cet engagement, à l'aube de ce nouveau millénaire, est loin d'être anodin. Un monde qui sait faire vivre harmonieusement ses identités par le dialogue, le respect, le partage, la diversité des cultures et des langues est un monde qui refuse la discrimination, l'intolérance et l'oppression. C'est un monde qui veut imposer la dignité, la paix et la liberté.

Une première étape a été franchie, sans triomphalisme, ni autosatisfaction. Nous allons avancer encore. « *La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert* », nous a dit André Malraux. Cette vérité vaut pour la Francophonie, ses valeurs et ses combats. Elle vaut pour notre langue, pour la démocratie, pour le développement.

Pour ce qui nous unit, gardons cet esprit de conquérants dignes, courageux et respectueux de l'autre.

**COMMUNICATIONS DES NOUVEAUX ÉTATS
MEMBRES DE PLEIN DROIT,
ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS**

**Communication de Son Excellence Monsieur Prokopios Pavlopoulos
Ministre de l'Intérieur de la République hellénique**

**à l'occasion de l'admission de la Grèce
en qualité de membre de plein droit de la Conférence**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Apparue en 1880 sous la plume du géographe Onésime Reclus pour décrire la communauté linguistique et culturelle que la France constituait dans le monde, la Francophonie a traversé, jusqu'à nos jours, un itinéraire spectaculaire et positif.

Elle constitue aujourd'hui une organisation internationale à part entière dont les dimensions et l'avenir promettent un interlocuteur prestigieux et privilégié envers toutes les organisations internationales et surtout envers l'Organisation des Nations unies et l'Union européenne.

D'autre part, l'intervention de l'Organisation internationale de la Francophonie aux affaires internationales dépasse aujourd'hui, par sa dimension et par son dynamisme, le seuil initial de la promotion du français et des valeurs qui y sont attachées.

En effet, il ne faut pas sous-estimer que dans le monde bouleversé que nous vivons, l'Organisation internationale de la Francophonie, inspirée aussi par le principe de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et, par conséquent, par les valeurs du principe démocratique, peut — et permettez-moi de le croire — doit intervenir au niveau des relations internationales pour contribuer à l'établissement de la démocratie, de la paix internationale et au respect des droits de l'Homme dans le monde entier.

Cette mission est d'autant plus conforme aux origines et à l'avenir de l'Organisation internationale de la Francophonie que les défis asymétriques qui menacent les institutions démocratiques, la paix internationale et les droits de l'Homme sont aujourd'hui beaucoup plus subtils et beaucoup plus difficiles à affronter que les dangers traditionnels qui paraissent appartenir au passé.

La Grèce travaille pour l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations. Grâce à notre position géographique et à notre expérience historique, nous sommes attentifs aux sensibilités de part et d'autre, ce qui nous permet d'œuvrer pour une meilleure compréhension des cultures différentes. À cet égard, le plein respect et la promotion de la diversité culturelle et linguistique constituent des priorités évidentes.

Au terme de cette brève intervention quant à la mission de l'Organisation internationale de la Francophonie, permettez-moi, à titre de conclusion, de rappeler la constatation de Paul Bourget : « *Il faut vivre comme on pense. Sinon, tôt ou tard, on finit par penser comme on a vécu* ».

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,

De la part du peuple et du gouvernement grecs, j'exprime les sincères remerciements d'avoir fait de la Grèce un membre de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Notre langue, le grec, ayant assuré une continuité ininterrompue depuis Homère, offre son alliance à l'itinéraire du français, dans un effort commun qui démarche les racines civilisatrices pour atteindre un sommet composé d'institutions et des valeurs consacrées à la défense de la démocratie et des droits de l'Homme.

Conscients des défis que l'Organisation internationale de la Francophonie doit affronter aujourd'hui et demain, je vous assure que notre seule ambition est de contribuer à un commun effort, conforme aux valeurs qui sont à la base de nos civilisations.

Monsieur le Président,

Je ne pourrais terminer mon intervention si je ne saisisais pas l'opportunité pour vous féliciter, et en vous le peuple roumain, pour la récente décision prise au sein de l'Union européenne confirmant l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie le 1^{er} janvier 2007, et d'exprimer la satisfaction de mon gouvernement pour notre nouveau partenariat dans la famille européenne.

Enfin, permettez-moi de vous remercier et de vous féliciter pour l'organisation et la tenue exemplaires des travaux du sommet, et bien sûr pour votre hospitalité remarquable.

**Communication de Son Excellence Monsieur Yiorgos Lilikas
Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre**

**à l'occasion de l'admission de Chypre
en qualité de membre associé de la Conférence**

Monsieur le Président de la Roumanie, Président de la Conférence,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

C'est pour moi un honneur tout particulier de m'adresser, pour la première fois, au sommet des pays francophones, à la suite de notre adhésion, en tant que membre associé, à l'Organisation internationale de la Francophonie.

J'aimerais vous remercier tous pour votre chaleureux et cordial accueil, qui m'a profondément touché. Monsieur le Président, merci pour votre hospitalité et pour la qualité de l'organisation du sommet.

Mesdames, messieurs,

Dans le monde aux multiples déchirures au sein duquel nous vivons, la Francophonie est porteuse aujourd'hui d'un message de tolérance et de solidarité, de coopération et d'émancipation, de dialogue et d'entente.

Elle apporte un souci de pluralisme et d'ouverture, contribuant ainsi à la création d'un espace politique international dont notre époque a tant besoin, au sein duquel on peut débattre, ébaucher des solutions loin de toute volonté d'hégémonie.

Ainsi que l'écrivait Alain Peyrefitte, la Francophonie apprend « *à se marier avec toutes les formes, les références, les valeurs, d'une humanité très ancienne* ». Le partage de la langue française et des valeurs de sensibilité qu'elle véhicule, valeurs universelles de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme, constituent pour nous une ouverture précieuse au monde actuel, une ouverture qui permet l'engagement d'un dialogue d'égal à égal avec d'autres cultures et civilisations dans un effort pour se confronter aux grands défis de notre siècle qu'ils soient politiques, économiques ou culturels.

Je voudrais en ces instants solennels adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement de l'OIF, qui ont témoigné leur solidarité au peuple chypriote en l'accueillant dans leur famille.

La République de Chypre soutient et encourage tout effort qui vise la promotion de « l'alliance des civilisations ». Les valeurs démocratiques et l'humanisme, legs de la Grèce classique réinventé par la Renaissance, ont par excellence contribué à la formation des principes universels dont s'est inspirée la Révolution française. Ces mêmes valeurs et principes constituent toujours une source d'inspiration pour nous tous.

L'histoire a façonné de longue date des liens entre notre pays et la culture et la

langue française, qui est la deuxième langue obligatoire dans l'enseignement secondaire chypriote. Ce sont ces liens, mais aussi et surtout les valeurs qui animent le projet de la Francophonie et sa contribution sur la scène mondiale qui ont été à l'origine de notre souhait d'adhérer en tant que membre associé aux rangs de l'Organisation internationale de la Francophonie, resserrant ainsi davantage les relations avec tous les États membres.

Chypre s'engage à œuvrer avec ses nouveaux partenaires dans les instances internationales pour la promotion du pluralisme culturel et le développement des pays moins favorisés, ainsi que pour mener ensemble une politique de paix et de promotion de la démocratie dans le monde.

Face aux discordes et aux conflits qui déchirent la planète, nous avons le devoir de mettre en avant un nouvel humanisme mondial. Léopold Sédar Senghor nous réunit aujourd'hui autour d'une de ses célèbres citations : « *s'enrichir de nos différences pour converger vers l'universel* ». Le message de Léopold Sédar Senghor doit nous accompagner et doit constituer notre phare pour l'avenir. Les principes fondamentaux de la Francophonie peuvent rendre le rêve du grand penseur sénégalais une réalité. Notre pays entend apporter son soutien aux actions de l'organisation si bien dans les domaines linguistique et culturel, que politique.

Mesdames, messieurs,

Permettez-moi conclure en exprimant ma profonde conviction que si les valeurs qui nous unissent se transforment en volonté et en action politique commune, elles pourront contribuer à la paix, à la stabilité et au développement, non seulement dans l'espace francophone mais aussi et surtout dans le monde contemporain, si déchiré aujourd'hui.

Je vous remercie.

**Communication de Son Excellence Monsieur Sali Berisha
Premier ministre de la République d'Albanie**

**à l'occasion de l'admission de l'Albanie
en qualité de membre de plein droit de la Conférence**

Monsieur le Président,

Je souhaite commencer par vous adresser, à vous tous, mes plus vifs remerciements pour avoir soutenu notre candidature afin que l'Albanie trouve enfin au sein de la famille francophone la place qu'elle souhaite et qui lui revient.

Cette décision est très importante. Elle témoigne d'abord du fait que la réalité francophone en Albanie est connue et reconnue. Elle traduit également le fait que notre message sur l'importance de l'avancement vers la pleine intégration et l'effet positif que tout cela suscite en Albanie en général, et dans la communauté internationale en particulier, a été entendu et qu'il est aujourd'hui partagé par tous les pays membres. Je me fais en ce moment le porte-parole de tous ces acteurs politiques et sociaux des associations, des milieux culturels, académiques, et autres individus attachés à la langue française et à la culture francophone, qui considèrent la pleine adhésion de l'Albanie à la Francophonie comme le juste retour de leur travail et de leurs efforts incessants pour maintenir et développer l'esprit francophone dans le pays. S'il est vrai que la réalité francophone en Albanie est bien antérieure à la Francophonie institutionnelle il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui elle s'y intègre parfaitement et votre décision scelle définitivement cette union.

La Francophonie plaide aujourd'hui pour avoir la place qu'elle mérite sur l'échiquier international. Elle se fait le chantre de la diversité culturelle et linguistique, deux thèmes majeurs qui font partie de nos principes fondamentaux. À l'heure des grandes transformations qui secouent le monde, à l'heure de la mondialisation qui s'installe durablement et qui change en profondeur notre mode de vie, à l'heure où le monde poursuit sa marche vers plus de richesse alors que l'écart entre le Nord et le Sud se creuse davantage, à l'heure où la solidarité ne saurait être un vain mot mais un principe de base dans les relations internationales, je souhaite vous assurer que l'Albanie ne ménagera aucun effort pour apporter sa contribution pour promouvoir et développer davantage l'esprit essentiel de la Francophonie, qui est fondé sur les valeurs et les principes qui sont en même temps ceux de la démocratie.

J'aimerais féliciter le président et le Premier ministre de la Roumanie, ce pays ami de l'Albanie, pour l'heureuse nouvelle qu'ils ont reçue récemment, à savoir l'entrée prochaine à l'Union européenne. Cela constitue une bonne nouvelle non seulement pour la Roumanie mais également pour tous les Balkans et son rapprochement ininterrompu avec l'Union européenne. Je souhaite, pour terminer, adresser mes remerciements chaleureux au secrétaire général, le Président Diouf, pour le soutien sans faille qu'il a manifesté à notre candidature et la détermination avec laquelle il dirige l'organisation.

Je vous remercie.

**Communication de Son Excellence Monsieur Albert Pintat
Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre
à l'occasion de l'admission d'Andorre
en qualité de membre de plein droit de la Conférence**

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Le ministre des Affaires étrangères de la France, Monsieur Douste-Blazy, dans son allocution, toujours très attendue, à New York, devant la communauté francophone, disait : « *Le français et la francophonie ont besoin de tous leurs accents* ».

Nous voilà ici, avec notre accent pyrénéen et catalan, un accent latin de montagne, pour rejoindre cette magnifique organisation internationale, cette chorale aux multiples accents, tonalités et textures, afin de travailler à vos côtés.

Nous venons en débutants, en apprentis. Nous sommes les derniers et parmi les plus petits, les benjamins. Mais toute famille doit avoir ses benjamins.

Il y a deux ans, à Ouagadougou, mon prédécesseur s'adressait à cette Conférence pour exprimer la fierté que ressentait la principauté d'Andorre à entrer dans la grande famille francophone, en devenant membre associé de l'Organisation internationale de la Francophonie. C'est aujourd'hui un honneur pour moi de représenter l'Andorre en ce moment historique qui nous accorde désormais les pleins droits dans cette organisation.

Certains parmi vous ne savent peut-être pas d'où viennent nos liens avec la Francophonie. L'Andorre, façonnée par l'histoire, a connu au XIII^e siècle une guerre qui a bien fini. Avec l'accord de paréage de 1278, qui n'était rien d'autre qu'un traité de paix idéal, aucun des deux belligérants n'a gagné : les deux seigneurs féodaux sont devenus, à titre personnel et exclusif, de manière conjointe et indivise, les souverains de nos vallées. Aujourd'hui, nos chefs d'État sont Son Excellence Monsieur Jacques Chirac et l'Évêque d'Urgell. C'est de là que viennent nos liens et notre stabilité institutionnelle.

En scellant notre entrée définitive dans la Francophonie, vous avez reconnu, excellences, que l'Andorre a une place naturelle et légitime parmi vous. D'abord parce que la langue française y est largement parlée, notamment grâce à la présence historique de l'enseignement du français dans la principauté.

Notre entrée définitive dans la Francophonie coïncide avec une série de mesures que mon gouvernement a prises pour consolider la présence du français dans le système éducatif andorran, du primaire au supérieur. Notre État, dont le catalan est la langue officielle, tient à perpétuer la tradition plurilingue et multiculturelle qui lui vient de sa situation privilégiée au carrefour des cultures française et hispanique. C'est dans ce mouvement d'ouverture que nous avons adhéré parallèlement à

l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'Organisation des États ibéro-américains. C'est dans le même mouvement que le gouvernement a approuvé la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et l'a transmise au parlement, qui devrait la ratifier avant la fin de l'année.

Dans la lutte pour la diversité, la Francophonie peut compter sur l'Andorre, comme vous pouvez compter sur nous, excellences, pour la promotion des valeurs sur lesquelles se construit la Francophonie, valeurs qui ont toujours été les nôtres : démocratie, État de droit, respect des droits de l'Homme, solidarité internationale. Fiers de nos sept siècles d'histoire et de notre tradition démocratique, nous apporterons notre pierre à l'édification d'un espace francophone de tolérance, de paix, de solidarité et de prospérité partagée.

Notre entrée dans la Francophonie nous ouvre les portes du continent africain, avec lequel nous n'avons eu jusqu'à présent que peu d'échanges, et consolide nos relations avec les autres membres.

Mes dernières paroles sont pour féliciter les autorités et le peuple de la Roumanie, qui va rejoindre, avec la Bulgarie, l'Union européenne. C'est une très bonne nouvelle pour toute l'Europe.

L'Andorre sera digne de la confiance que vous lui avez accordée aujourd'hui.

Je vous réitère mes remerciements.

**Communication de Monsieur Saska Stefkov
Coordonnateur national pour la Francophonie**

**à l'occasion de l'admission de l'Ex-République yougoslave de Macédoine
en qualité de membre de plein droit de la Conférence**

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs les Délégués,
Excellences, chers collègues,

Aujourd'hui est un grand jour pour l'Europe centrale et orientale et un grand jour pour la Macédoine. La grandeur est liée au fait que cet événement si prestigieux se fait dans un grand pays de l'histoire et de la tradition, et au nom de la paix, de l'éducation et de la technologie, de la diversité et de l'identité culturelle, et au nom de ce qui nous réunit tous, notamment la langue française.

Je vous entendais parler, excellences, des crises au monde qui blessent nos cœurs et je voulais souligner que vous pouvez compter sur la Macédoine. C'est notamment notre pays qui a joué un rôle remarquable dans le domaine des droits de l'Homme et de la paix pendant les crises de guerre dans la région, un rôle qui a été maintes fois reconnu par des chefs d'État et de gouvernement ainsi que par les leaders de l'Union européenne.

Permettez-moi, mesdames et messieurs, excellences, de vous remercier de tout mon cœur et de la part du gouvernement et du peuple macédonien, d'avoir soutenu la candidature de la République de Macédoine pour le statut de membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie. Je voudrais, en particulier, exprimer mes remerciements à nos pays voisins et amis, qui nous ont toujours soutenus et pour lesquels toute la Macédoine se réjouit ces jours, notamment la Roumanie et la Bulgarie, qui viennent d'obtenir la date d'entrée à l'Union européenne : merci et félicitations !

Désormais la Macédoine est membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie. Bien entendu, le changement du statut de la Macédoine représente non seulement un honneur bien mérité mais aussi une grande responsabilité, que nous sommes déterminés à poursuivre.

Je voudrais saisir cette opportunité pour vous informer que l'élan du nouveau gouvernement macédonien, élu en juillet, a résulté en l'accentuation de la francophonie, faisant le premier pas en choisissant la semaine dernière un nouveau poste de coordonnateur national de la Francophonie près du Premier ministre chargé de la coordination de tous les ministères au profit de la francophonie. La langue française en Macédoine est la langue étrangère la plus favorisée et qui jouit d'un appui spécial du gouvernement macédonien.

Mesdames et messieurs,

La Macédoine est le seul pays de la région ayant actuellement le statut de candidat à l'entrée à l'Union européenne et ayant en même temps le statut de membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous vous assurons que, comme la Roumanie et la Bulgarie aujourd'hui, le jour où la Macédoine fera partie de l'Union européenne, nous serons encore un pays qui promeut la francophonie en Europe.

Merci encore une fois pour votre soutien et merci pour votre attention.

**Communication de Son Excellence Monsieur Nana Addo Akufo-Addo
Ministre des Affaires étrangères de la République du Ghana**

**à l'occasion de l'admission du Ghana
en qualité de membre associé de la Conférence**

C'est pour moi un grand honneur d'être présent ici au nom de Son Excellence Monsieur John Agyekum Kufour, président de la République du Ghana, qui, malheureusement, n'a pas pu assister à ce sommet historique, siégeant pour la première fois en Europe en dehors de la France. La délégation ghanéenne est contente de se trouver dans cette ancienne ville de Bucarest, capitale de la Roumanie, pays libre et démocratique, qui nous a réservé un accueil si chaleureux. Le président m'a également chargé de saluer cette auguste assemblée et d'exprimer, au nom du gouvernement et du peuple ghanéens, sa profonde reconnaissance à l'Organisation internationale de la Francophonie pour avoir donné au Ghana une suite positive à sa demande d'adhésion.

Pour le Ghana, l'Organisation internationale de la Francophonie est une institution renommée qui joue un rôle capital dans la réalisation de la paix et de la sécurité internationale, tout en promouvant le développement socioéconomique et culturel de ses États membres. Les liens sanguins, géographiques et historiques font du Ghana, si j'ose le dire, un membre évident de la Francophonie, aussi bien que notre décision stratégique de devenir la porte d'entrée dans notre région pour les investissements, le tourisme et l'exposition de la culture africaine exige de notre part une collaboration étroite avec le monde francophone.

Monsieur le Président, pour ces raisons, l'acquisition de la langue française et le fait d'être exposé à la culture française occupent de plus en plus une place importante dans notre vie nationale et notre système d'éducation. Néanmoins, nous avons beaucoup à faire pour réaliser des résultats concrets et, à cet égard, nous aurons besoin de tout conseil, encouragement et assistance que l'Organisation internationale de la Francophonie pourra nous accorder.

Le Président Kufor a toujours souligné la nécessité de développer nos ressources humaines comme condition essentielle pour notre développement socioéconomique et culturel, et, à cet effet, a ajouté l'apprentissage de la langue française dans l'initiative spéciale présidentielle sur l'enseignement à distance qui est régulièrement transmise à la télévision pour donner un appui substantiel aux programmes scolaires existants, et qui permet la diffusion d'une meilleure compréhension de la langue à un public élargi.

Le Ghana, qui est maintenant fermement engagé dans le processus démocratique avec le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit au cœur de son système politique, est fier et se sent privilégié de faire partie de l'Organisation internationale de la Francophonie, et s'attend à participer pleinement à ses activités pour contribuer à son évolution pour le bénéfice de nous tous.

Vive l'Organisation internationale de la Francophonie !

Je vous remercie.

**Message de Son Excellence Monsieur Boris Tadic
Président de la République de Serbie**

**Iu par son émissaire spécial, Monsieur Dusan Batakovic
à l'occasion de l'admission la Serbie
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Présidents,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'être présent parmi vous. Et c'est un grand honneur pour mon pays d'être invité à devenir membre observateur de la prestigieuse Organisation internationale de la Francophonie.

La Serbie est un des piliers du projet de la consolidation démocratique des Balkans, où mon pays a su jouer un rôle régional important, crucial même.

En même temps, nous ne devons jamais oublier notre passé récent. C'est pourquoi la réconciliation régionale est dans l'intérêt national de la Serbie. J'insiste donc sur une coopération totale et immédiate avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Je travaille sans relâche pour consolider les réformes démocratiques en Serbie car nous avons la responsabilité devant nos enfants, non seulement d'affronter notre passé mais aussi de bâtir notre futur. Car nous avons le devoir de penser notre existence au lieu de la subir tout simplement. Et en pensant, d'agir avec prudence et honnêteté. C'est la meilleure façon d'attirer nos voisins vers nous et de tirer la région entière vers notre futur comme États membres de l'Union européenne.

Mesdames et messieurs,

Depuis longtemps, la Serbie a assimilé les idées et les valeurs de l'héritage commun de la Francophonie. L'influence que les encyclopédistes français ont exercée sur la culture serbe est énorme — pour ne citer qu'un exemple : quelques années après l'adoption du Code civil Napoléon, une traduction en a été faite et celui-ci devint en 1834 le premier Code civil serbe.

La Serbie et les pays de langue française partagent les mêmes valeurs de liberté, d'égalité, de démocratie et de progrès. Dans les deux guerres mondiales, nos armées fraternelles ont combattu avec des grands sacrifices pour ces idées.

Jamais le peuple serbe n'oubliera la générosité et l'aide précieuse de la France, qui a pris en charge, après ces guerres, l'éducation de plusieurs générations de nos élèves et de nos étudiants.

Bien d'autres pays membres de la Francophonie ont aussi joué un rôle important dans l'éclosion des valeurs universelles en Serbie, comme notre voisine la Roumanie,

par exemple. La Serbie aussi partage une longue tradition de soutien mutuel, en particulier avec les pays francophones d'Afrique, d'Asie et des Amériques.

Retenez seulement un exemple, parmi bien d'autres : le fait que des dizaines de milliers d'étudiants de pays africains, arabes et asiatiques ont fait leurs études en Serbie et ont contribué au rapprochement et au mélange des cultures et des valeurs qui sont l'essence même de la Francophonie.

Enfin, nous n'oublions pas le rôle positif que le Canada a joué dans notre histoire récente et sa contribution à l'application des réformes sociales serbes.

Bref, le français véhicule dans mon pays la diversité des idées et des cultures. C'est aussi la clé de la prospérité, de notre identité ainsi que la voie par laquelle s'exerce l'enrichissement culturel mutuel.

Mesdames et messieurs,

La Serbie traverse un moment difficile. Certains dans la communauté internationale avancent l'idée dangereuse de soustraire la province serbe du Kosovo et de la Métochie à la souveraineté de mon pays et de porter atteinte ainsi à son intégrité territoriale.

Nous ne pouvons accepter qu'un État reconnu, possédant une subjectivité internationale, puisse être fragmenté contre sa volonté explicite. Ceci représenterait un dangereux précédent, menant à l'instabilité du système international. Et ce n'est pas ainsi que devrait fonctionner le monde contemporain.

Au contraire, nous devons travailler tous ensemble pour appliquer l'esprit de compromis et le respect des principes de l'équilibre international.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Dans les années à venir, je m'engage personnellement à poursuivre, avec fermeté, les réformes démocratiques, économiques, culturelles et sociales en Serbie pour approfondir les valeurs qui sont celles de la Francophonie.

Je formule l'espoir qu'à la prochaine conférence, la Serbie sera en mesure de fournir la preuve du progrès réalisé dans nos réformes et qu'elle va mériter son statut de membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Merci de votre attention.

**Communication de Son Excellence Monsieur Andriy Veselovski
Vice-ministre des Affaires étrangères d'Ukraine**

**à l'occasion de l'admission de l'Ukraine
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Président,
Vos Excellences, les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Nous nous réjouissons d'être parmi vous à cette occasion très importante, le XI^e Sommet de la Francophonie, qui est pour l'Ukraine un moment historique. Au nom du président de notre pays, Son Excellence Victor Yuchtchenko, je vous remercie tous vivement pour la confiance et le soutien que vous avez accordés à notre demande d'adhésion à cette noble organisation à titre d'observateur.

Ces dernières années, l'espace francophone s'oriente vers les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale, en ouvrant les nouvelles voies de la coopération internationale. Nous apprécions beaucoup cet esprit d'ouverture.

Pour nous, la Francophonie représente une réalité linguistique, géographique, politique et sociale, mais également le sentiment d'appartenir à une communauté fondée sur les valeurs qui sont chères à la nouvelle Ukraine.

Cette Ukraine se prononce fermement pour la paix et la sécurité au monde, tout en s'inspirant des valeurs universelles qui sont mises en évidence par les activités de l'OIF.

L'Ukraine voudrait développer la coopération multilatérale et bilatérale avec les pays francophones dans les domaines économique, politique, culturel, voire informatique, et encourager la solidarité humanitaire. L'Ukraine a la volonté de mettre tout son engagement au service d'une telle coopération, de faire valoriser son potentiel dans tous ces domaines face aux défis modernes.

Nous tenons à affirmer notre présence et notre utilité dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique. La langue française, à juste titre, est considérée en Ukraine comme un des facteurs civilisateurs et médiateurs puissants favorisant la coopération entre les nations et les cultures. L'Organisation internationale de la Francophonie crée un espace de dialogue, de coopération et de partenariat dans le plus profond respect de sa diversité, où l'Ukraine souhaite s'engager activement.

Merci.

COMMUNICATIONS DES INVITÉS DE MARQUE

**Message de Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika
Président de la République algérienne**

**lu par Son Excellence Monsieur Mohammed Bedjaoui
Ministre d'État des Affaires étrangères d'Algérie**

Au Nom de Dieu, Le Clément, Le Miséricordieux,

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Excellences, mesdames, messieurs,

J'ai le privilège de m'adresser, pour la troisième fois, à un sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette invitation distingue mon pays, l'Algérie, présent parmi vous en qualité d'invité de marque et qui apporte à ces assises sa relation particulière avec la langue française et sa position de second pays dans le monde en termes de diffusion et d'utilisation de cette langue.

La présence de l'Algérie parmi vous est un témoignage d'amitié envers la Roumanie, un pays proche de longue date, qui a ouvert ses institutions de formation aux étudiants de ma génération venus faire connaître la cause algérienne et se préparer pour relever les défis de l'avenir. Je remercie le Président Traian Băsescu pour son aimable invitation et je tiens à l'assurer de la considération et de l'estime que le peuple algérien porte à la Roumanie ainsi qu'à sa personne.

Je me réjouis de ce que la présence de l'Algérie ici corresponde aussi à un intérêt soutenu de mon ami, le Président Jacques Chirac, qui situe fort bien la langue française en Algérie comme un élément d'une mémoire partagée entre nos deux peuples qui intègre tant de données distinctives auxquelles l'histoire donne une densité et une portée toutes particulières.

Je me réjouis également de ce que l'Algérie ait pu parvenir à une appréciation positive des mutations qu'a connues l'Organisation internationale de la Francophonie, qui désormais s'impose graduellement comme un forum de rassemblement et de solidarité, et va au-delà de l'espace culturel qui en est le creuset originel, forum dans lequel les thèmes de l'actualité internationale et les questions pressantes de la paix, de la sécurité, du développement humain et durable sont débattues.

Ce sommet est fort opportunément consacré au thème des technologies de l'information et de la communication mises au service de l'éducation. Ainsi, l'organisation investit un espace dans lequel se forment et se transforment les cadres de vie de toutes les générations futures ainsi que l'un des chantiers les plus dynamiques de la globalisation.

En effet, l'actuelle révolution des technologies de l'information et de la communication a donné lieu à de nouveaux moyens de mise en relation des personnes, des communautés et des organisations et les changements induits par cette révolution

technologique ont ouvert de vastes horizons en termes de contribution au développement durable.

Il est aujourd'hui admis que l'éducation, qui est le fondement de tout développement humain durable, ne peut rester en marge de la numérisation galopante, les technologies de l'information et de la communication permettant l'élargissement de la base du savoir humain ainsi que partage des connaissances et leur application à l'éducation.

Ces technologies représentent un immense potentiel pour l'alphabétisation et l'éducation primaire, ainsi que pour la promotion de l'accès à un enseignement de qualité. Elles ont vocation à faciliter le processus même d'acquisition ouvrant la voie à la mise en place d'une société de l'information et d'une économie du savoir solidaires, susceptibles de privilégier le développement, la culture de la paix et les idéaux des droits de l'Homme, dans le respect des fondements philosophiques et civilisationnels des uns et de la diversité des autres.

Cette profession de foi quant au rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement humain en général et dans l'éducation en particulier a été maintes fois renouvelée. C'est le cas du Cadre d'action de Dakar, de la Déclaration mondiale pour l'éducation pour tous (EPT), de la Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation (2003-2012), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) qui a élevé les technologies de l'information et de la communication au rang de priorité immédiate, ainsi que du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) tenu à Tunis.

Lors de cette dernière rencontre, la communauté internationale s'est engagée, de la manière la plus solennelle, à édifier une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement afin que chacun puisse, partout, créer, obtenir, utiliser et partager l'information et le savoir pour réaliser pleinement son potentiel, et atteindre les buts et les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les objectifs de développement du millénaire dont l'éducation est une composante essentielle.

La mise en œuvre de cet agenda et la concrétisation des engagements pris collectivement en faveur de la société de l'information en général et de l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation en particulier ne peut se faire sans une réelle solidarité numérique et sans une prise en charge effective de la problématique du développement.

La fracture numérique, qui approfondit d'autres fractures plus anciennes séparant les pays développés et les pays en développement ainsi que les couches nanties et les couches démunies au sein de nos sociétés, traduit une nouvelle forme de polarisation Nord-Sud dont l'aggravation met en péril les équilibres déjà précaires de notre monde. La réduction de ces déséquilibres est, dès lors, inséparable d'une action internationale d'envergure pour atteindre les objectifs du millénaire, et ce n'est qu'à cette condition que la greffe numérique pourra réellement prendre et contribuer à éradiquer la pauvreté, à assurer l'éducation pour tous et à améliorer les conditions de vie des trois quarts de l'humanité.

L'Afrique, qui compte le plus grand nombre de pays moins avancés dans le monde et dont beaucoup sont membres de cette organisation, subit les effets négatifs de la mondialisation et fait face à des défis récurrents qui réduisent les effets de ses efforts de développement. Le continent continue de souffrir de la faiblesse de ses systèmes éducatifs, les taux de scolarisation demeurent bas et la déperdition scolaire est en augmentation. Il est dès lors hautement paradoxal qu'au moment où l'on débat de la société numérique dans l'éducation, l'Afrique peine à généraliser pour tous ses enfants les modes classiques d'enseignement.

L'Afrique attend la contribution de la communauté internationale pour la poursuite et l'approfondissement des processus de modernisation de ses systèmes éducatifs nationaux et l'Algérie nourrit l'espoir que les partenaires internationaux seront, cette fois-ci, activement engagés pour soutenir la Décennie africaine de l'éducation. L'ampleur et la nature du défi appellent assurément des synergies entre les actions des États, et en particulier des plus avancés parmi eux, du secteur privé et de la société civile ainsi qu'un renforcement du cadre multilatéral pour le lancement et la promotion d'initiatives courageuses ayant des impacts directs.

Fermement convaincue que l'impératif de réduction de la fracture numérique doit figurer au centre de nos préoccupations, l'Algérie a répondu à l'appel de la communauté internationale en annonçant son adhésion en tant que membre fondateur et en apportant une contribution financière de 500 000 dollars au Fonds de solidarité numérique.

Monsieur le Président,
Excellences, mesdames, messieurs,

L'Algérie, qui a pleinement conscience de l'importance des technologies de l'information et de la communication pour son développement et son arrimage à la société numérique mondiale, a inscrit cette question au nombre des priorités du programme de la relance de la croissance économique, puis du programme de soutien à la croissance économique. Le grand chantier de la numérisation progressive du secteur de l'éducation et de la formation est pris en charge dans ces deux cadres.

Dans cet esprit, les profondes réformes économiques entreprises depuis 1999 se sont notamment traduites par la libéralisation du secteur des technologies de l'information et de la communication, et nombre de départements ont initié, dans l'objectif de la généralisation des technologies de l'information et de la communication, des programmes sectoriels.

Dans le secteur de l'éducation nationale, plusieurs projets couvrant aussi bien les aspects administratifs que pédagogiques ont été lancés, l'objectif étant de permettre aux élèves, aux enseignants et à l'encadrement de bénéficier de l'apport des technologies de l'information et de la communication. Dans cette dynamique, l'Algérie est guidée par le souci d'offrir à ses écoliers, lycéens et universitaires les conditions d'un enseignement d'éveil, de qualité, et tourné vers les réalités du monde compétitif et innovateur d'aujourd'hui et de demain.

Parallèlement à ces actions planifiées et centralisées, des initiatives sont menées par des associations, des entreprises et des collectivités locales en direction des établissements scolaires. Il en est de même pour l'enseignement supérieur où les technologies de l'information et de la communication sont appréhendées par les différents acteurs du secteur de la recherche, tant comme outil de travail que comme domaine de recherche pour lequel des programmes ambitieux ont été élaborés et mis en œuvre.

Monsieur le Président,
Excellences, mesdames, messieurs,

D'évidence, les technologies de l'information et de la communication sont plus qu'un support, en matière d'éducation. Elles ne sont pas une mode passagère. Elles constituent un atout formidable pour le développement et un facteur de raffermissement de la cohésion sociale et de resserrement de la solidarité au double plan national et mondial.

Outil d'éducation et de vulgarisation du savoir, les technologies de l'information et de la communication doivent servir la connaissance et favoriser la propagation de la culture de la paix, le respect mutuel entre civilisations, la connaissance de la culture des peuples, la promotion du dialogue interreligieux ainsi que la disqualification des discours xénophobes, qui sont source d'incompréhension et de déchirements.

Les technologies de l'information et de la communication ont le formidable pouvoir d'aider à édifier un socle de valeurs partagées et de construire un levier puissant pour l'égalité des chances et l'épanouissement du génie propre de toutes les personnes humaines. Il importe que ces technologies stimulent, partout et pour tous, une éducation de base à la fois moderne et humaniste, qui cultive le respect de la différence et le culte de la communauté de destin de tous les peuples.

Je vous remercie.

**INTERVENTIONS
SUR LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ET SUR LE THÈME DU SOMMET**

Message de salutation de Son Excellence Monsieur Gueorgui Parvanov Président de la République de Bulgarie

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Excellences, mesdames et messieurs,

C'est un honneur et un plaisir de pouvoir saluer le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation internationale de la Francophonie qui a lieu, pour la première fois, dans un pays de l'Europe centrale et orientale — notre voisine du Nord, la Roumanie. C'est une haute reconnaissance de l'importance que l'Europe centrale et orientale a acquise pour la Francophonie. Il y a quinze ans, la Bulgarie et la Roumanie étaient les premiers pays de cette région européenne à exprimer leur volonté de se rallier à une communauté qui, par le biais de la langue française, partage des valeurs et des principes universels.

Je voudrais féliciter nos hôtes roumains pour l'excellente organisation de la conférence et les remercier pour les formidables conditions qu'ils ont assurées en vue des travaux fructueux de notre sommet.

Je me réjouis sincèrement du fait que l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie, deux pays membres à part entière de l'OIF, se retrouve mentionnée et saluée dans la déclaration finale du Sommet de la Francophonie à Bucarest. Sans aucun doute, cette adhésion renforcera le pôle francophone en Europe, plus particulièrement en Europe du Sud-Est, et augmentera aussi la capacité de l'OIF à appuyer l'usage du français au sein de l'Union européenne. Dans ce contexte, il ne faudrait pas oublier la perspective d'adhésion à l'Union pour d'autres pays francophones de notre région. Ceci dit, je voudrais souligner que la politique de la Bulgarie en Europe du Sud-Est est orientée vers le renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région.

La Bulgarie est solidaire avec l'OIF sur le plan d'une coopération plus poussée et plus constructive avec l'ONU et d'autres organisations internationales en matière de démocratie, des droits de l'Homme, de prévention des conflits et de sécurité humaine, et de règlement des crises. Avec le processus de Bamako, la Francophonie a élaboré un mécanisme original d'interaction dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratie.

Nous nous félicitons aussi de la coopération entre nos États francophones ayant contribué à l'adoption par l'Unesco, en octobre 2005, de la convention sur la diversité culturelle, convention qui est en phase de ratification dans mon pays aussi.

Consacré à l'éducation, notre forum met l'accent, à juste titre, sur l'application des technologies de l'information car, sans elles, il nous serait impossible de réagir de façon adéquate aux défis de la mondialisation que nous sommes en train de vivre. Je sais bien que pour plusieurs pays francophones amis, le plus grand enjeu aujourd'hui est de maîtriser les problèmes liés à l'analphabétisme, surtout parmi les jeunes. C'est pourquoi nous devons réunir nos efforts pour tenter de combler l'écart qui sépare le Sud et le Nord. Je voudrais, à ce propos, relever le rôle de la

Francophonie, qui conçoit l'éducation comme une politique, car tout en transmettant le savoir, l'éducation apprend les valeurs démocratiques.

L'introduction des technologies d'information et de la communication (TIC) dans l'éducation est une question clé pour la République de Bulgarie. C'est pourquoi, en 2005, le gouvernement bulgare a adopté une stratégie et un plan d'action destinés à ranger notre pays parmi ceux dotés des meilleures pratiques d'enseignement électronique. L'objectif est de permettre aux écoliers bulgares, dès le plus jeune âge, de se familiariser avec les technologies nouvelles, d'en profiter largement dans leur formation pour réussir l'enjeu d'être compétitifs dans leur réalisation sociale et sur le marché du travail.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, toutes les universités et hautes écoles bulgares sont, de nos jours, connectées à Internet et 80% des étudiants ont accès à la Toile au sein de leurs établissements.

La Bulgarie a une longue expérience de coopération mutuelle avec plusieurs pays francophones d'Asie et d'Afrique en matière d'éducation et de formation de haut niveau. Au cours de la période 1960-1990, des milliers d'étudiants venus de ces pays ont fait leurs études supérieures en Bulgarie. Dans le même temps, un grand nombre de professeurs bulgares enseignaient en français dans les écoles secondaires et supérieures des pays d'Afrique francophone. Aujourd'hui aussi, la Bulgarie est disposée, dans la mesure de ses moyens, à appuyer les efforts de ces pays dans le domaine des nouvelles technologies et de l'éducation.

Par le biais de l'OIF et de ses opérateurs, nous sommes prêts à contribuer à l'élaboration par les États intéressés de stratégies à long terme et de plans nationaux dans le domaine de l'éducation. Nous sommes aussi disposés à participer à la recherche de sources de financement extérieures, en vue de la réalisation en temps utile des objectifs du millénaire. Dans ce contexte, la Bulgarie poursuivra sa coopération active dans le cadre de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Et pour finir, je voudrais exprimer notre haute appréciation de l'activité infatigable du secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, pour réformer notre organisation et promouvoir son rôle et sa dimension politique sur la scène internationale.

**Message de Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République tunisienne**

**Iu par Son Excellence Monsieur Mohamed Ghannouchi
Premier ministre de la Tunisie**

Au Nom de Dieu, Le Clément, Le Miséricordieux,

Monsieur le Président,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi d'exprimer à Son Excellence Monsieur Traian Băsescu, président de la Roumanie, au gouvernement et au peuple roumains mes félicitations pour l'excellente organisation de ce XI^e Sommet de la Francophonie et mes vifs remerciements pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé ainsi qu'à la délégation qui m'accompagne et pour l'hospitalité qui nous est offerte.

Monsieur le Président de la République tunisienne, Zine El Abidine Ben Ali, m'a chargé de le représenter à cette importante rencontre et de délivrer en son nom le message suivant :

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Monsieur le Président,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes remerciements à Son Excellence Monsieur Traian Băsescu, président de la Roumanie, pour l'aimable hospitalité qu'il nous a manifestée en accueillant la XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage dans ce beau pays, la Roumanie, avec lequel la Tunisie entretient des relations traditionnelles d'amitié et de coopération.

Il me plaît, également, d'exprimer à Son Excellence Monsieur le Président Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés tout au long de son mandat en tant que président du X^e Sommet pour la promotion des objectifs de notre organisation et de son rayonnement international.

Je voudrais, aussi, féliciter Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, pour son rôle actif et efficace à la tête de notre organisation, notamment dans la mise en œuvre de réformes judicieuses et ambitieuses tendant à renforcer son action.

Monsieur le Président,

Je tiens à me féliciter du choix du thème de notre sommet, consacré aux « technologies de l'information dans l'éducation ». Ce thème d'actualité met, en effet, en relation deux piliers importants pour le développement de nos sociétés, à savoir les nouvelles technologies de l'information et l'éducation.

Il importe de rappeler, dans ce cadre, les dispositions pertinentes de l'Engagement et de l'Agenda de Tunis adoptés à l'issue du Sommet mondial sur la société de l'information que notre pays a accueilli en novembre 2005.

Dans ces deux documents, les chefs d'État et de gouvernement rappellent que *« les TIC présentent un énorme potentiel pour élargir l'accès à un enseignement de qualité, pour favoriser l'alphabétisation et l'éducation primaire universelle et pour faciliter le processus même d'acquisition, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'une société de l'information et d'une économie du savoir vraiment solidaires et privilégiant le développement, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique »*.

Les chefs d'État et de gouvernement encouragent, également, toutes les parties prenantes *« à promouvoir l'éducation et la formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays en développement, en élaborant des stratégies nationales des TIC dans l'éducation et dans la formation du personnel et en mobilisant les ressources appropriées à cette fin »*. Aussi, voudrais-je saisir l'occasion de notre sommet pour souligner l'importance pour nos États de s'engager résolument dans la mise en œuvre des décisions et recommandations du SMSI, tant nous sommes convaincus de la nécessité impérieuse pour nos peuples d'entrer de plain-pied dans la société du savoir.

L'éducation constitue, pour les pays en développement, un pilier essentiel dans le processus de développement mais également un levier sûr pour la promotion et la modernisation sociales. Aussi, nos États accordent-ils la priorité à ce secteur, aussi bien dans le cadre des politiques nationales que dans les campagnes internationales : « L'éducation pour tous d'ici à 2015 », la « Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation » ou la « Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique » sont quelques exemples qui illustrent la place de choix consacrée à l'éducation dans les programmes de développement.

Mais, force est de constater que, tout comme plusieurs concepts, la définition de l'alphabétisation a évolué durant ces dernières années.

En effet, avec le développement vertigineux des nouvelles technologies et l'expansion rapide de la culture numérique, l'alphabétisation ne se limite plus à la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Elle les dépasse pour atteindre la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il devient alors, plus que jamais, urgent de développer l'infrastructure numérique dans les systèmes éducatifs de nos pays et la modernisation des programmes et manuels scolaires par l'utilisation des TIC à tous les niveaux de l'enseignement.

Monsieur le Président,

Depuis son indépendance, la Tunisie a axé sa stratégie de développement sur la promotion des ressources humaines, stratégie qui s'est renforcée après le changement du 7 novembre 1987.

Mon pays a mis en place un plan ambitieux pour la modernisation du secteur de l'éducation, qui ne cesse d'évoluer, au rythme des besoins nationaux et des changements internationaux, dans le cadre des choix stratégiques relatifs à l'instauration de la société du savoir, la mise en place de l'école de demain et l'apprentissage tout au long de la vie.

Ainsi, l'institution éducative constitue en Tunisie un élément de première importance dans les choix que nous avons adoptés. L'effort national dans ce domaine se manifeste par l'attribution du tiers du budget de l'État et de près de 7,5% du PIB au secteur de l'éducation et de l'enseignement.

Nous avons œuvré, dans le cadre de notre vision sociale de l'éducation numérique, à promouvoir l'égalité des chances par le partage des connaissances dans tout le pays et à diffuser la culture numérique, notamment auprès des jeunes issus des zones rurales. Nous avons, ainsi, lancé des programmes « internet mobile » et « informatique mobile » qui permettent, par le biais de bus itinérants sillonnant les zones rurales, d'instaurer et de diffuser cette culture numérique. Nous avons, en outre, développé un réseau national de centres informatiques pour l'enfance. Nous œuvrons à généraliser ces centres pour vulgariser les TIC chez l'enfant. Nous avons également lancé le projet « Un ordinateur pour chaque famille », qui permettra l'acquisition à terme, à des prix abordables, d'ordinateurs par toute famille tunisienne.

C'est dans ce cadre, également, que nous avons fait de la généralisation de l'utilisation des TIC et de l'internet dans les établissements d'éducation une priorité nationale. Ainsi, tous les établissements supérieurs et secondaires et la majorité des écoles primaires sont aujourd'hui connectés à l'internet. Notre intérêt a aussi porté sur la formation des formateurs, qui constitue à nos yeux une nécessité pour qu'ils soient en phase avec les mutations pédagogiques et scientifiques.

Parallèlement, nous avons mis en place un programme national permettant de profiter des opportunités offertes par les nouvelles technologies, notamment la technologie radio Wimax, en vue de généraliser le haut débit à l'ensemble des institutions d'enseignement et de recherche.

Le lancement du projet de l'Université virtuelle de Tunis ainsi que la création de bibliothèques virtuelles illustrent également notre volonté de favoriser l'accès au savoir à distance et d'introduire les nouvelles technologies dans notre système éducatif. Dans ce cadre, nous envisageons, d'ici 2009, de généraliser la publication en version numérique de la totalité des cours programmés dans l'enseignement secondaire et de permettre l'enseignement à distance de 20% des cours universitaires.

Par ailleurs, nous avons développé et mis en place des services à distance concernant l'orientation universitaire, les inscriptions ainsi que la consultation des résultats des concours nationaux. Un projet concernant la carte numérique pour les étudiants est également en cours de réalisation.

Nous aspirons à développer une certaine synergie entre l'enseignement, la recherche et l'entreprise par le biais de la création, d'ici 2009, de douze parcs technologiques qui permettront de valoriser les résultats des recherches, d'accompagner les détenteurs d'idées et de transformer leurs résultats académiques en projets réalisables.

Monsieur le Président,

En dépit des engagements politiques pris par nos pays et des instruments internationaux mis en place, plusieurs enfants dans le monde demeurent privés de leur droit à l'éducation et à l'égalité des chances pour l'accès aux nouvelles technologies. Réaliser une certaine équité entre la jeunesse francophone reste l'un de nos objectifs dans notre espace francophone.

Nous sommes persuadés que la Francophonie continuera à œuvrer à promouvoir la coopération dans ces domaines et à réduire la fracture numérique au sein de notre espace. Elle peut assumer, dans ce cadre, un rôle mobilisateur, en aidant à la formation de spécialistes francophones dans le domaine des technologies de l'information dans l'éducation et à la concrétisation de projets communs, en s'inspirant d'expériences nationales réussies, notamment dans le cadre de la coopération triangulaire.

Merci de votre attention.

Intervention de Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba Président de la République gabonaise

Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences, mesdames, messieurs,

Le Gabon est honoré de participer à notre XI^e Sommet. Et je voudrais avant tout remercier, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, les autorités et le peuples roumains pour leur accueil chaleureux.

Notre sommet se tient dans un contexte de tensions internationales et de menaces à la paix toujours croissantes. C'est pourquoi notre organisation doit poursuivre avec détermination son action en faveur du dialogue des nations, de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Nous devons plus que jamais renforcer les moyens de notre secrétaire général dont je tiens ici à saluer l'action remarquable.

Le thème de nos travaux porte sur les technologies de l'information dans l'éducation. Il s'inscrit dans la continuité du thème de notre dixième sommet et il exprime une préoccupation importante pour nos pays. En effet, les nouvelles technologies et leur impact sur l'éducation sont l'un des faits majeurs de la mondialisation. Cette mondialisation mal maîtrisée ne cesse de creuser l'écart entre les pays développés et les pays en développement. C'est un fossé qui touche gravement le domaine des technologies et de l'éducation. Notre responsabilité, chefs d'État et de gouvernement, est de le réduire au sein de notre espace.

L'introduction de ces technologies dans le système éducatif a des incidences budgétaires considérables. Cependant, nous nous devons d'offrir aux jeunes de tous nos pays un accès équitable à ces technologies par l'éducation. La République gabonaise, pour sa part, a choisi la voie de l'accès équitable : l'école obligatoire, l'éducation de base gratuite et les allocations d'études aux élèves et étudiants sont les fondements de notre système éducatif. Le développement de structures novatrices fait également partie de notre politique. C'est pourquoi le Gabon note avec intérêt les structures de formation proposées dans le cadre de notre sommet.

Je voudrais, à ce point, rappeler que grâce à notre volonté commune, l'École doctorale de Franceville a été créée. Cette école est un bon exemple de partenariat Nord-Sud au sein de notre espace. C'est pourquoi je souhaite que nous apportions un soutien actif à ce projet.

Je voudrais évoquer à présent la question des migrations et du développement, qui n'est pas sans lien avec le thème de notre réunion. De par sa diversité et son histoire, notre espace est pleinement concerné par ce problème. Notre organisation doit s'impliquer activement dans cette question. Car, même dans notre espace de solidarité, tout n'est pas pour le mieux dans le monde des migrations.

En ce qui concerne l'éducation et les technologies, l'un des effets négatifs est la fuite des compétences dont nos pays ont fortement besoin pour leur développement. Il nous faut gérer ce phénomène.

Bien sûr, l'action de la Francophonie doit s'appuyer sur nos valeurs chères : la solidarité, le dialogue des cultures, les droits de l'Homme et la démocratie. Tout en saluant les programmes actuels de notre organisation, je propose le renforcement de notre action dans les axes suivants :

- développer l'action de la Francophonie dans la mobilisation des compétences en faveur des pays du Sud ;
- organiser la mobilité des jeunes à travers l'éducation, ceci pour renforcer les effets positifs des migrations sur le développement ;
- mener des concertations pour mieux assurer le respect et la protection des droits des migrants ;
- encourager nos opérateurs à prendre des initiatives de co-développement en associant les migrants.

Toutes ces actions devraient viser à mieux maîtriser la fuite des cerveaux. S'agissant en particulier des pays du Sud, je souhaite que toutes nos élites dispersées apportent leur contribution au progrès de leurs nations.

Excellences, mesdames, messieurs,

Je viens là d'exprimer des préoccupations partagées. Je suis persuadé que nos travaux les prendront en compte.

Je vous remercie.

Intervention de Son Excellence Monsieur Jean Charest Premier ministre du Québec

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

C'est avec un vif plaisir que je me retrouve à Bucarest aujourd'hui. Le premier Sommet de la Francophonie à se tenir en Europe centrale et orientale illustre avec éclat la présence toujours plus consciente et déterminée de la Francophonie au sein de l'Europe.

Qu'il me soit permis d'exprimer aux autorités roumaines et au peuple roumain la profonde gratitude de la délégation québécoise pour l'accueil chaleureux dont elle a été l'objet. Nous garderons un souvenir reconnaissant de l'hospitalité qui a été réservée à chacun des membres de notre délégation.

Monsieur le Président,

L'éducation est au cœur des débats du présent sommet. Ancrée parmi ses quatre missions essentielles, l'éducation appelle depuis longtemps que la Francophonie convie sa plus haute instance à se pencher sur son avenir. Le développement de nos diverses communautés dépend plus que jamais du sort réservé aux systèmes éducatifs nationaux et de l'ensemble des moyens mis à leur disposition.

Constatant les lacunes qui perdurent, mesurant l'insuffisance des avancées en ce domaine, malgré tous les efforts consentis, il faudra chercher à mieux soutenir les politiques nationales, notamment pour que les technologies de l'information et de la communication jouent pleinement leur rôle et contribuent à l'élaboration des réformes en faveur du développement, dans l'esprit d'une véritable solidarité numérique.

Le rapport que vient de nous livrer le secrétaire général atteste de l'engagement de la Francophonie en faveur de la paix et de la démocratie. Il illustre, une fois encore, que le recours à la médiation et au dialogue est un instrument nécessaire et efficace pour résoudre les conflits.

La réforme adoptée à Madagascar a contribué à renforcer notre dispositif d'intervention politique. Dans l'accomplissement de cette dimension de l'action francophone, le secrétaire général peut compter sur notre appui et notre engagement.

De même, tout notre soutien lui est acquis, ainsi qu'à l'administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, dans leur effort sans compromis, en vue d'une plus grande cohérence des actions de l'OIF et d'une rigueur accrue des procédures de gestion, dans un souci permanent de transparence et de résultats. Ce sont là des principes essentiels, admis, partagés et mis en application dans l'ensemble de notre organisation.

Le français dans la vie internationale

Vous savez, Monsieur le Secrétaire général, combien le Québec et les Québécois partagent avec vous l'attachement à la langue française.

Cette langue nous voulons qu'elle soit, au sein des enceintes multilatérales et régionales, langue de travail et langue officielle partout où son principe est reconnu. Plus encore, nous exhortons les membres de la Francophonie à s'engager pour que cette reconnaissance s'accompagne d'une mise en application quotidienne. Le Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, adopté ici par notre 22^e Conférence ministérielle, constitue à cet égard un premier pas vers la mise en œuvre de nos engagements.

En effet, l'action de l'OIF ne saurait se limiter à la vie des organisations internationales. La promotion du français et du plurilinguisme est au cœur de la dimension politique de l'action de la Francophonie, tout comme la défense des droits humains et de la démocratie.

Les systèmes éducatifs sont les canaux privilégiés de la diffusion du français. Là encore, on ne peut que se réjouir de la mise en œuvre prochaine du programme de valorisation du français en Asie du Sud-Est, grâce à l'engagement de six membres de la Francophonie et avec la collaboration de l'AUF et de l'OIF.

Il faut aller plus loin encore dans nos efforts de restauration et ancrer le français là où il est susceptible de prendre racine dans les cœurs et les esprits. Je souscris aussi pleinement, Monsieur le Secrétaire général, à votre proposition de convenir des voies et moyens permettant de renforcer le statut et l'usage du français dans l'espace francophone et sa diffusion à travers le monde.

Les concertations francophones

Au sortir de la Conférence ministérielle de Saint-Boniface, qui approfondissait tout en élargissant la portée du dispositif de Bamako, l'Organisation internationale de la Francophonie décidait d'accentuer son action dans les domaines de la prévention des conflits et de la sécurité humaine.

Pour agir dans ce champ d'intervention dorénavant élargi, il convient de coordonner l'action de tous les membres de notre organisation. Cette coordination est d'autant plus nécessaire que son action pourrait être conditionnée par des décisions émanant de Genève ou de New York.

S'agissant des concertations francophones, le Québec a toujours plaidé en faveur d'une participation active de tous les membres de la Francophonie aux concertations organisées sous l'égide de l'OIF et à celles qui sont initiées par des groupes d'ambassadeurs francophones. Nous nous réjouissons, par conséquent, que le texte de la Déclaration de Bucarest, qui réaffirme la justesse de la Déclaration de Bamako, propose de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence de Saint-Boniface, notamment par l'entremise des concertations francophones entre les ambassadeurs et les représentants des membres de l'OIF sur les questions liées à la sécurité humaine et à la prévention des conflits.

La diversité culturelle

Monsieur le Président,

J'aimerais maintenant aborder la question de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée au cours de la 33^e session de la Conférence générale de l'Unesco, le 20 octobre 2005.

L'Organisation internationale de la Francophonie et ses États et gouvernements membres se sont beaucoup investis sur ce sujet depuis de nombreuses années. Nous pouvons nous réjouir que ces efforts aient été couronnés de succès en octobre 2005.

Nous savons tous que la tâche n'est cependant pas terminée, qu'il faut aller au-delà de cette victoire politique et juridique. La Francophonie doit poursuivre son engagement et son implication dans la réalisation des objectifs de la convention, notamment ses dispositions de coopération et de soutien en faveur des pays du Sud.

Il faut, d'abord et avant tout, assurer l'entrée en vigueur de la convention dans les meilleurs délais. C'est la responsabilité et le rôle de chacun : déployer les efforts requis pour assurer la ratification par le plus grand nombre possible de pays.

La convention entrera en vigueur trois mois après le dépôt, auprès du directeur général de l'Unesco, du 30^e instrument de ratification. Nous sommes pour l'instant loin du seuil fixé. À l'heure actuelle, et malgré notre engagement collectif ferme, pas assez de pays de la Francophonie ont complété leur processus interne. Je tiens cependant à féliciter le gouvernement roumain, qui a récemment déposé son instrument de ratification auprès de l'Unesco. Cet exemple doit être aujourd'hui imité par le plus grand nombre de nos membres. À cette fin, d'ailleurs, le Québec a accepté de détacher auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie un chargé de mission qui œuvrera dans la poursuite de cet objectif.

J'exhorte donc les membres de notre assemblée à presser le pas pour que nous puissions être fiers des résultats de la communauté francophone au cours des prochains mois. Si nous obtenons les trente ratifications requises pour juin 2007, il sera possible de réunir, dès l'automne 2007, la conférence des parties créée par la convention en même temps que la 34^e session de la Conférence générale.

Il faut par ailleurs, dans cette perspective, préparer dès à présent l'étape cruciale de la mise en œuvre de la convention et, en particulier, faire porter notre réflexion sur le fonctionnement des organes directeurs institués par la convention, sur la participation des membres de l'Organisation internationale de la Francophonie à ces organes et sur la coopération au développement en vue de l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays du Sud.

Les équipes d'experts au Québec ont démarré cette réflexion préliminaire et je vous offre notre concours et notre disponibilité immédiate pour faire avancer ensemble ces travaux.

L'Organisation internationale de la Francophonie dispose déjà, depuis mars 2006, d'un excellent socle de départ : le projet de plan d'action pour la diversité culturelle,

élaboré par le groupe de travail du Conseil permanent de la Francophonie sur la diversité culturelle. Celui-ci comporte, outre un rappel concernant les ratifications, plusieurs propositions et réflexions sur la mise en œuvre et sur les actions structurelles qui doivent être réalisées, sujets qui représentent un défi majeur pour l'organisation.

Le Québec appuie ce projet de plan d'action et souhaite que le groupe accélère désormais ses travaux au cours des prochains mois, de manière à être prêt dans à peine un an au moment de la tenue, espérons-le, de la première réunion de la conférence des parties.

Je vous remercie.

Intervention de Son Excellence Madame Truong My Hoa Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord transmettre les meilleurs vœux de succès de Son Excellence Monsieur Nguyen Minh Triet, président de la République socialiste du Vietnam, aux XI^e Sommet de la Francophonie et saluer chaleureusement, au nom de la délégation du Vietnam, les chefs d'État et de gouvernement, les chefs de délégation des pays membres et des pays observateurs présents à ce sommet, le premier tenu en Europe centrale. Je tiens à remercier sincèrement le gouvernement et le peuple roumains pour la qualité et la chaleur de l'accueil qu'ils ont réservé à la délégation du Vietnam.

Monsieur le Président,

Depuis le Sommet de Ouagadougou, la communauté internationale a consenti d'énormes efforts pour promouvoir la paix, la sécurité et la coopération. Il faut constater cependant que le terrorisme, les conflits, la pauvreté et les pandémies ne cessent de se produire, rendant le contexte international plus complexe et imprévisible.

Le Vietnam exprime sa profonde préoccupation vis-à-vis de la situation dans certains pays membres en Afrique et aux Caraïbes, ainsi que de l'escalade de la violence au Proche-Orient, notamment au Liban tout récemment. Nous souhaitons que les parties concernées, par voie de dialogue dans le respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations unies et du droit international, parviennent à trouver une solution durable préservant les intérêts légitimes réciproques.

De nos jours, l'éducation est une composante essentielle du développement durable pour toutes les nations. Sa croissance, tant en ampleur qu'en profondeur, est stimulée grandement par les technologies de l'information. Celles-ci permettent, en effet, aux apprenants d'avoir accès aux supports pédagogiques continuellement renouvelés et mis à jour par les progrès scientifiques et technologiques. Elles permettent en outre aux régions reculées d'accéder à l'éducation et, partant, à toutes et à tous, au savoir.

Cependant, pour pouvoir saisir ces opportunités offertes à l'éducation, il faudrait surmonter des défis dont l'un des plus ardues réside dans la fracture numérique. Celle-ci rend très inégales les chances d'accès à l'éducation et aux connaissances des différents pays, et entre « internautes » et « non-internautes », au sein de chaque pays. Plus de deux tiers de l'humanité risque ainsi d'être irrémédiablement reléguée à l'arrière et le fossé entre riches et pauvres de devenir encore plus large et profond.

Dans ce contexte, le Vietnam apprécie hautement l'opportunité et la pertinence du thème de ce XI^e Sommet, « les technologies de l'information dans l'éducation », et

adhère à toutes les initiatives et propositions visant à promouvoir la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation, et à réduire la fracture numérique au sein de notre communauté.

L'espace francophone compte encore des dizaines de millions d'enfants vivant dans la misère et l'analphabétisme. Il appartient donc à la Francophonie de prêter une assistance particulière aux pays membres les moins avancés afin de garantir à leurs populations l'accès à l'éducation universelle, de renforcer les projets de coopération visant à moderniser les systèmes éducatifs, à en améliorer la qualité et à renforcer la capacité de généraliser l'enseignement par le biais des technologies de l'information. En plus, la modernisation de l'éducation doit aller de pair avec la préservation des valeurs spécifiques et traditionnelles comme l'a souligné à juste titre Léopold Sédar Senghor, grand homme de culture, pour, je cite : « *accéder à la modernité sans piétiner notre authenticité* ».

Monsieur le Président,

Le Vietnam attache depuis toujours une grande importance à l'éducation et à la formation des jeunes générations, garantes de son avenir. Assurer l'éducation initiale et permanente constitue une politique d'État et un socle du développement durable, conformément à ce que, de son vivant, Hô Chi Minh a rappelé avec insistance, je cite : « *Pour les intérêts dans dix ans, plantons les arbres, pour les intérêts à portée séculaire, formons les hommes* ».

Le Vietnam a déjà éradiqué l'analphabétisme et accompli la généralisation de l'enseignement primaire ; reste celle de l'enseignement secondaire du premier degré dans certaines régions isolées et montagneuses. Ainsi, le Vietnam a de fortes chances d'atteindre les objectifs du millénaire sur l'enseignement de base avant terme.

L'État vietnamien accorde une attention toute particulière à l'application des technologies de l'information, notamment dans l'éducation. Un comité national de pilotage pour les technologies de l'information a été créé en 1998. Une loi sur les technologies de l'information a été promulguée en 2005. Le Programme de développement des ressources humaines dans le domaine des technologies de l'information à l'horizon de l'an 2010 est en cours de réalisation, comportant un plan d'enseignement de l'informatique dans les lycées et collèges. Enfin, un programme prioritaire national d'application et de développement des technologies de l'information et de la communication a été soumis au gouvernement pour approbation.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à la communauté internationale et à la Francophonie, en particulier, pour leur soutien précieux accordé au Vietnam dans les domaines de l'éducation et de l'application des technologies de l'information.

Face à la pauvreté et au sous-développement, il est plus que jamais impératif d'intensifier la solidarité francophone. La Francophonie devrait allouer davantage de ressources aux programmes et projets de coopération Nord-Sud et Sud-Sud afin de soutenir ses membres en voie de développement dans la formation des ressources humaines ainsi que dans le renforcement de leurs capacités d'application des

technologies de l'information au développement de l'éducation. Le modèle de coopération tripartite pour l'autosuffisance alimentaire, qui constitue un bel exemple de solidarité réussie, pourrait, à notre avis, s'appliquer au domaine de l'éducation sous-tendue par les technologies de l'information.

Monsieur le Président,

Une année s'est écoulée depuis la réforme institutionnelle que la Francophonie a engagée à Antananarivo, après celle de Hanoi en 1997, afin de renforcer le rôle et la position de la Francophonie sur la scène internationale. C'est aussi une prémisse solide permettant à la Francophonie de valoriser les résultats qu'elle a obtenus au cours de ses trente-six années d'existence, d'assurer une harmonie entre les trois volets « politique », « culture » et « coopération pour le développement », et de mieux aider tous ses membres à réaliser les objectifs du millénaire pour le développement des Nations unies.

Je voudrais à cette occasion exprimer à Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, toute notre estime pour les efforts qu'il a déployés dans la promotion des actions de l'OIF ainsi que dans la réforme institutionnelle de la Francophonie en général.

Nous sommes persuadés que ce sommet, avec l'esprit de responsabilité et d'initiative qui nous anime tous, saura identifier les mesures concrètes et adéquates nécessaires au renforcement de la solidarité et de la coopération dans l'espace francophone, dans l'intérêt de tous ses pays membres et de notre communauté dans son ensemble.

Mes meilleurs vœux de succès au XI^e Sommet de la Francophonie !

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Ahmad Allam-Mi
Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine
et de la Coopération internationale de la République du Tchad**

Monsieur le Président,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Son Excellence Monsieur Idriss Deby Itno aurait bien voulu être des vôtres mais, pour des raisons de calendrier, il m'a chargé de le représenter et m'a demandé de vous adresser ses salutations et ses sentiments d'amitié et de solidarité. En son nom, je voudrais, à l'instar de tous les distingués orateurs qui m'ont précédé, remercier le gouvernement et le peuple de la Roumanie pour la qualité de l'accueil qui nous est réservé depuis notre arrivée dans cette belle ville de Bucarest, et aussi pour toutes les dispositions prises pour rendre notre séjour agréable et permettre à nos travaux de se dérouler dans de bonnes conditions.

Nous félicitons le secrétaire général pour l'excellent rapport qu'il nous a présenté et dans lequel il évoque l'intérêt que notre organisation accorde à mon pays.

Aussi, permettez moi de saisir l'occasion pour évoquer l'évolution de la situation de mon pays où, en dépit des tentatives de déstabilisation et de conquête anti-constitutionnelle du pouvoir qu'il a connues et continue à subir, nous avons organisé des élections présidentielles libres et transparentes le 3 mai 2006, élections à l'issue desquelles le peuple tchadien a accordé une fois de plus sa confiance à Son Excellence le Président Idriss Deby Itno.

À cet égard, le gouvernement tchadien se réjouit de la condamnation par notre organisation de « *toute tentative d'accession au pouvoir par la force* » et de l'envoi à N'Djamena d'une mission d'information peu avant l'élection présidentielle tchadienne. Puis, après les élections présidentielles et dans la perspective de la préparation des futures échéances, un dialogue politique pour le renforcement du processus démocratique dans notre pays s'est tenu du 28 juillet au 2 août 2006. Sur 78 partis politiques légalisés, 54 ont pris part à cet important forum dont les conclusions constituent sans nul doute des bases essentielles pour la consolidation de l'État de droit et le renforcement du processus démocratique dans notre pays.

En effet, ce forum s'est déroulé dans un esprit constructif. Les participants ont débattu, entre autres, du recensement électoral, des amendements au code électoral et aux statuts des partis politiques, et du code de bonne conduite. Des résolutions et des recommandations pertinentes ont été adoptées et le gouvernement a pris l'engagement de les traduire en actes. Ce processus de dialogue entamé reste ouvert aux leaders politiques tchadiens qui, pour une raison ou une autre, se sont abstenus d'y prendre part. Un mécanisme de suivi dénommé « Cadre de concertation des partis politiques » est mis en place.

C'est vous dire que chaque fois que cela sera nécessaire, le gouvernement engagera des discussions avec toutes les forces vives de notre pays pour trouver des solutions aux problèmes d'intérêt national. Aussi, souhaitons-nous que l'Organisation internationale de la Francophonie puisse accompagner nos efforts pour nous permettre de consolider notre jeune démocratie, surtout en incitant les partis dits radicaux dans notre pays à cesser leur boycott systématique de tout dialogue avec le gouvernement ou de toutes les consultations électorales. Car le boycott est une attitude non productive et non citoyenne.

Il est illusoire de penser que mon pays connaîtra la stabilité nécessaire à la consolidation de son processus démocratique s'il est menacé par les effets pervers de la crise du Darfour. Nous venons de normaliser nos relations avec le Soudan après les avoir rompues en raison des menées subversives que nous subissons dans la province du Darfour, menées subversives que, d'ailleurs, nous subissons toujours. Nous espérons ainsi renouer avec ce pays frère les liens d'amitié et de bon voisinage que nous avons entretenus par le passé. Toutefois, nous demeurons préoccupés par la crise du Darfour, qui menace non seulement notre sécurité mais aussi celle de toute la sous-région de l'Afrique centrale.

Le conflit du Darfour cause d'énormes préjudices au Tchad et au peuple tchadien depuis son déclenchement en 2003 : l'insécurité, les pertes économiques, la destruction de l'environnement, les incursions des Djandjaveed en territoire tchadien, avec pour conséquence l'exportation à l'est du Tchad de la guerre du Darfour, les populations tchadiennes déplacées (plus de 50 000), des centaines de morts (plus de 600), des milliers de têtes de bétail pillées, etc. Le Tchad a été le premier pays à accueillir et à aider les réfugiés soudanais avant que la communauté internationale n'intervienne : plus de trois cent mille auxquels s'ajoutent les réfugiés centrafricains de plus en plus nombreux, la RCA étant, après le Tchad, la deuxième victime de la crise du Darfour.

À cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter de la prolongation jusqu'à fin décembre 2006 de la Mission de l'Union africaine au Darfour. Néanmoins, face aux difficultés du gouvernement du Soudan et à celles de l'Union africaine à contenir la crise, nous réaffirmons notre position, qui est bien connue : les Nations unies doivent prendre le relais de l'Union africaine, conformément à la résolution 1706 du Conseil de sécurité. Nous disons cela en toute amitié à nos frères soudanais, tout en respectant leur souveraineté. Notre attitude ne doit en aucune manière être considérée comme hostile au gouvernement frère du Soudan. Elle ne s'inscrit dans le cadre d'aucun complot international contre le Soudan. Elle est simplement dictée par le bon sens, afin de porter secours aux populations, victimes innocentes de la guerre. Et, aussi parce que, plus que quiconque, nous avons tout intérêt à la restauration de la paix au Darfour, ne serait-ce que pour permettre aux centaines de milliers des réfugiés soudanais se trouvant sur notre territoire de regagner leur pays et mettre ainsi un terme aux sacrifices des populations hôtes tchadiennes. En attendant, nous avons des difficultés pour assurer la sécurité des camps des réfugiés qui sont ouverts et situés non loin de la frontière, constituant ainsi des lieux de repos, de ravitaillement ou de recrutement pour certains rebelles soudanais. C'est pourquoi nous avons espéré l'envoi à l'est de notre pays de forces internationales pour sécuriser les camps des réfugiés et garantir leur neutralité.

Mon pays a eu des démêlés avec la Banque mondiale, suite à la révision de la loi n° 001 portant gestion des revenus pétroliers. Aussi, sommes-nous heureux du dialogue fructueux que nous avons eu avec la banque et qui a abouti à un compromis mutuellement acceptable et une reprise de notre coopération avec cette institution. Dans le même ordre d'idée, concernant la défense de nos intérêts afin que nos populations bénéficient des ressources naturelles de notre pays, il convient de signaler aussi la récente tension dans nos relations avec les membres du consortium pétrolier opérant chez nous. Cette tension est due à la révolte du peuple tchadien, qui ne tire que 12,5% des redevances de l'exploitation de sa manne pétrolière et dénonce le fait que durant les trois années de commercialisation de notre pétrole, nous n'avons perçu que 588 millions de dollars, alors que les compagnies pétrolières ont amassé cinq milliards de dollars. Heureusement, le dialogue est ouvert avec nos partenaires pétroliers, auprès desquels nous revendiquons notre droit légitime à participer directement dans la production et la commercialisation de nos ressources.

Monsieur le Président,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de délégation,

Avant de terminer mon propos, je voudrais exprimer ma grande satisfaction de participer à notre présente réunion dont l'importance n'échappe à personne. S'agissant de notre thème principal sur l'éducation et les nouvelles technologies, permettez-moi de vous épargner de longs développements, dans la mesure où les éminents orateurs qui m'ont précédé ont élaboré des réflexions pertinentes que nous partageons. Nous souhaitons simplement que nos engagements, qui découleront de l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, redonneront plus de vigueur à notre organisation.

En outre, mon pays adhère à toutes les actions entreprises par nos instances pour donner plus de visibilité et de crédibilité à notre organisation et se félicite de sa coopération multiforme avec l'OIF.

Enfin, c'est le lieu de saluer notre secrétaire général, Son Excellence le Président Abdou Diouf, pour son action immense et ses initiatives hardies visant à faire de la Francophonie un espace exemplaire de liberté, de solidarité, de coopération multilatérale, de paix et de sécurité.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Hor Namhong
Vice-Premier ministre du Gouvernement royal du Cambodge**

Excellences,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Je voudrais tout d'abord présenter les regrets de mon Premier ministre Samdech Hun Sen, qui n'a pu venir participer personnellement à cet important sommet, étant pris par ses engagements à l'intérieur du pays. Et c'est un grand honneur pour moi de le représenter à ce très important Sommet de Bucarest.

Permettez-moi de remercier le gouvernement de la Roumanie pour la chaleur de l'accueil et de l'hospitalité accordés à notre délégation. Je lui présente aussi mes sincères félicitations pour l'excellente organisation des travaux de ce sommet. Je souhaite aussi profiter de cette occasion pour exprimer au gouvernement du Burkina Faso les très sincères compliments du Royaume du Cambodge pour les succès obtenus par notre organisation sous sa présidence depuis 2004 jusqu'à aujourd'hui.

Mes félicitations chaleureuses vont également à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, pour ses inlassables efforts pour faire de la Francophonie, non seulement un instrument de promotion et de valorisation de la langue française, mais aussi une organisation consacrée à la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme, du respect de la diversité culturelle, du développement, etc.

Je suis heureux que notre XI^e Sommet ait choisi pour thème « les technologies de l'information dans l'éducation ». Car nous savons tous que les technologies de l'information ont aujourd'hui transformé profondément le mode de vie et de travail de toute la planète. Et l'informatisation de l'enseignement est une évidence même du progrès et du développement économique et social. Cependant, si l'éducation dans les pays développés a grandement bénéficié de ces techniques révolutionnaires, qui ont beaucoup changé le système éducatif traditionnel, il est regrettable cependant de constater qu'il y a un écart considérable dans l'accès et l'utilisation de ces technologies de l'information entre les différents pays dans le monde. Pour les uns, les pays industrialisés en particulier, l'intégration de ces technologies avancées dans l'éducation est quasi systématique du fait de leur situation privilégiée de développement. Par contre, pour l'immense majorité de pays, je veux parler des pays en développement dont la plupart sont membres de notre famille, l'introduction de l'informatique dans l'enseignement n'est qu'au stade préliminaire et reste très limitée, ou tout simplement n'existe pas encore. J'estime que ce fait est connu de tous et a pour cause la pauvreté, le manque de moyens financiers et techniques et de ressources humaines, lesquels risquent d'être accentués davantage avec le temps du fait de la mondialisation non maîtrisée qui, déjà, tend à marginaliser de plus en plus les pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés.

Au Cambodge, nous avons introduit jusqu'ici le programme d'informatique dans les centres de formation pédagogique ainsi que dans les écoles secondaires à raison de quelques heures par semaine. Cependant, un plan d'action est en cours de préparation pour généraliser cet enseignement dans tout le pays.

Comme je l'ai déjà dit, il est indéniable que l'inégalité en matière d'accès aux technologies de l'information dans l'éducation est due à l'écart inacceptable de l'état de développement entre les nations qui composent notre planète. Les pays qui en souffrent le plus sont généralement des pays pauvres. Le problème fondamental ici est donc de savoir comment faire bénéficier tous les pays, et pas seulement ceux qui en ont les moyens, de cette technologie de pointe dans l'éducation.

Il me semble que nous sommes en présence d'un cercle vicieux. D'une part, l'introduction des technologies de l'information dans l'enseignement requiert des ressources technologiques, humaines et financières adéquates, lesquelles n'existent que dans les pays développés. En revanche, la pauvreté ne permet pas aux pays en développement d'avoir des moyens nécessaires et suffisants pour généraliser l'informatisation de l'éducation, ce qui implique un manque de progrès qui, à son tour, engendre le non développement et ainsi de suite.

Ceci dit, je suis aussi heureux de rappeler qu'au X^e Sommet de la Francophonie, tenu à Ouagadougou en 2004, dont le thème fut « la Francophonie, espace solidaire pour un développement durable », une déclaration relative au développement durable a été adoptée. Et je pense que notre présent sommet a très bien fait d'avoir pour thème les technologies de l'information dans l'éducation, ce qui constitue la suite de la Déclaration de Ouagadougou, laquelle parle de « *développement social équitable qui prend appui sur l'éducation et la formation* ».

Comme le développement et l'introduction des technologies de l'information dans l'enseignement sont intimement interdépendants, j'ose espérer que ce XI^e Sommet de la Francophonie puisse trouver, ensemble avec la Déclaration de Ouagadougou sur le développement durable, une solution à ce double défi de l'introduction des technologies de l'information dans l'enseignement et du développement au profit de la majorité des membres de notre famille francophone. Il me reste à souhaiter fermement que nous fassions en sorte que ces déclarations puissent être traduites en actions concrètes.

D'autre part, peut-être que certains membres de notre famille francophone qui ont plus de moyens — technologiques, financiers et humains — peuvent contribuer à mettre en application la Déclaration de Ouagadougou et la Déclaration du Bucarest que nous allons adopter demain, afin que le double problème de l'informatisation de l'enseignement dans les pays en développement membres de notre famille et le développement durable puissent aller dans le même sens. Avoir de bonnes déclarations est important mais mieux vaut leur mise en application effective.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Madame Octavie Modert
Secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche
Ministre responsable de la Francophonie
du Grand-Duché du Luxembourg**

Monsieur le Président de la Conférence,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédée pour remercier cordialement les autorités roumaines et la ville de Bucarest de leur aimable accueil et de leur hospitalité si généreuse. Je tiens également à rendre hommage au travail exemplaire de notre secrétaire général, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, ainsi que de Monsieur l'Administrateur Clément Duhaime.

C'est pour moi une joie toute particulière de pouvoir participer pour la première fois à un Sommet de la Francophonie. D'autant plus que ce grand rendez-vous a lieu cette fois-ci dans un pays avec lequel le Luxembourg entretient depuis longtemps des liens d'amitié étroits, j'allais dire des liens fraternels.

Car notre amitié remonte jusqu'à la fin du XII^e siècle, où des émigrés de l'ancien Duché de Luxembourg ont cherché et trouvé une nouvelle patrie en Transylvanie. Agriculteurs et artisans, connus plus tard sous le nom de « *Siebenbürger Sachsen* » ou « Saxons de Transylvanie », ils ont beaucoup contribué au développement de cette région et au rayonnement de sa capitale : Sibiu-Hermannstadt.

Après avoir longtemps survécu comme un souvenir presque mythique, ces liens de parenté ont été renoués dès le début du XX^e siècle. D'abord par des travaux communs de linguistes luxembourgeois et roumains qui ont mis en évidence l'étonnante similitude, après huit siècles d'évolution isolée, du luxembourgeois et de la langue des « Saxons de Transylvanie ». Des échanges culturels plus suivis se sont développés progressivement à partir des années 70. Ils ont vite abouti à une véritable coopération culturelle entre Sibiu et Luxembourg, et ont trouvé une première forme concrète dans la restauration, avec l'aide de notre service des sites et des monuments, de la Maison Schraser, située sur l'admirable *Piata Mica*, au centre de Sibiu, près du Pont des mensonges.

Inaugurée le 30 mars 2004, en présence de leurs Altesses royales, le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa, la *Casa Luxemburg*, comme on l'appelle aujourd'hui, est devenue un lieu de rencontres amicales et culturelles entre Luxembourgeois et Roumains. Surtout le *Kultur-Café*, dénommé « Siggys » en souvenir de l'Empereur Sigismond de Luxembourg. Celui-ci avait conduit, au XIV^e siècle, en sa qualité de roi de Hongrie, la résistance contre l'invasion turque. De ce fait, il avait résidé plusieurs fois à Sibiu-Hermannstadt.

Depuis, les échanges culturels roumano-luxembourgeois n'ont cessé de s'intensifier. En 2002, lors d'une visite de la ministre de la Culture luxembourgeoise à Bucarest, la Roumanie était, dans le jargon de Bruxelles, « un pays tiers » : la ministre de

la Culture a proposé à ce moment-là que la Roumanie présente une candidature pour être, ensemble avec Luxembourg et sa grande région, la capitale européenne de la culture en 2007, au moment où la Roumanie (avec la Bulgarie) deviendra membre à part entière de l'Union européenne. Tout au long du cheminement vers cette nomination, le Luxembourg a accompagné les amis de Sibiu et nous sommes fiers qu'en 2007, Sibiu et Luxembourg seront toutes les deux capitales européennes de la culture.

Faut-il s'étonner que le thème dominant de 2007 soit celui des migrations ? Autrefois pays d'émigration, le Luxembourg est aujourd'hui une terre d'immigration multiculturelle et plurilingue par excellence. Il constitue donc, en quelque sorte, un micro-paradigme de notre vision du monde francophone, unifié par le partage d'une même langue.

Une langue qui allie l'élégance à la précision, la subtilité à la profondeur, qui a inspiré les plus grands poètes et écrivains, qui exprime les plus fines nuances du langage diplomatique. Une langue à laquelle certains voudraient prédire un avenir crépusculaire et qui reste, au contraire, étonnamment vivante. Surtout dans certains pays où elle survit miraculeusement, par une longue tradition francophile, comme chez nous, comme ici en Roumanie et surtout à Bucarest, le « petit Paris de l'Est ».

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Après cette petite excursion dans nos relations bilatérales, assez exceptionnelles, il faut bien l'avouer, avec notre pays hôte, j'aimerais faire quelques réflexions succinctes sur notre organisation et la thématique générale de ce sommet :

Je voudrais d'emblée souligner notre pleine adhésion à la Déclaration de Bucarest, qui s'inscrit heureusement dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en faisant le lien avec les préoccupations majeures de l'OIF.

Une OIF consolidée par l'achèvement de sa réforme institutionnelle lors de la Conférence ministérielle d'Antananarivo. L'ancienne structure bicéphale a été abandonnée au profit d'un organigramme plus transparent, qui resserre la cohésion entre le volet politique et le volet administratif au profit d'une efficacité accrue de nos programmes et d'une exploitation plus rationnelle des ressources.

Une OIF renforcée dans sa crédibilité par les conclusions et les recommandations de la Conférence de Saint Boniface, qui corroborent la mise en œuvre concrète de la Déclaration de Bamako.

Une OIF qui a affirmé sa vocation multiculturelle et plurilingue en promouvant l'adoption par la Conférence générale de l'Unesco, en octobre 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Depuis le Sommet de Hanoi et sous l'impulsion de Boutros Boutros-Ghali, la Francophonie poursuit en effet une politique d'ouverture aux aires linguistiques et culturelles hispanophone, lusophone, russophone, arabophone...

Cette politique de la diversité culturelle et linguistique a été habilement continuée par notre actuel secrétaire général, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, lequel y voit, à juste titre, « *un combat majeur de ce siècle, qui pèsera fortement sur l'évolution de la mondialisation* » : combat qui n'est pas mené au détriment de la langue française, comme certains l'ont redouté, mais en vue de nouer des alliances stratégiques contre la menace d'une mondialisation monolithique, qui risque de sacrifier les identités culturelles, c'est-à-dire l'âme des peuples.

Dans cette optique, nous saluons les efforts de l'OIF en vue de promouvoir l'enseignement du français à tous les niveaux, de sauvegarder et de renforcer son emploi dans les organisations internationales et surtout européennes. Nous renouvelons en particulier notre appui au programme « Le français dans l'Union européenne ». Nous y avons contribué par une série de formations en faveur de jeunes ou futurs fonctionnaires internationaux de l'Union européenne et nous entendons renforcer nos apports et les intégrer plus étroitement au programme dans les années à venir.

En ce qui concerne le thème général du sommet, « les technologies de l'information dans l'éducation », je voudrais approuver tout particulièrement son intégration dans une vision d'ensemble qui place l'éducation au centre des grands défis de notre époque : le renforcement de la démocratie, le développement durable, le partage du savoir au service de l'équité et de la solidarité dans la future société du savoir.

Il est incontestable que les TIC sont en passe de révolutionner l'éducation. Elles offrent des possibilités extraordinaires, tant pour les pays développés que pour les pays moins avancés. Mais elles ne constituent pas une solution miracle, ni pour réaliser des objectifs internationaux de l'Éducation pour tous, ni pour endiguer la fracture numérique. Au contraire, l'euphorie générale suscitée par les TIC ne risque-t-elle pas d'obnubiler, et partant de reléguer au plan second, les problèmes non résolus de l'analphabétisme dans le monde ? Or c'est justement à ce niveau-là que commence la véritable fracture dont la fracture numérique n'est qu'une amplification.

Et même dans les pays qui se considèrent comme « les plus avancés », les TIC ne seront pas la panacée de tous les maux de l'école. Les TIC ne rendent pas obsolète le rôle du maître. Bien au contraire, ce rôle devient encore plus important, quoique différent de ce qu'il était.

D'où la nécessité de repenser la formation des enseignants et la formation des formateurs. Il faut leur apprendre à intégrer l'outil informatique dans une nouvelle pédagogie, inspirée par le principe, plus actuel que jamais, de la maïeutique socratique. Car les nouvelles technologies offrent à l'élève, sous l'égide d'un vrai pédagogue, la possibilité d'explorer ses ressources intellectuelles et de construire de manière plus autonome son propre savoir.

Car il s'agit bien de savoir, dans l'enseignement, et non seulement d'information. Trop d'information tue l'information et finit par tuer le savoir. Car le savoir est l'information maîtrisée par un esprit critique qui sait contrôler, analyser, choisir, connecter et synthétiser les informations.

Or voilà des compétences qui ne sont pas toujours favorisées par les disciplines scolaires souvent trop délimitées. Ce serait peut-être un objectif privilégié de la philosophie que de jouer le rôle d'un phare dans l'océan des informations et désinformations qui déferlent chaque jour sur nous. Le développement de l'esprit critique, dès le plus jeune âge, serait la défense la plus efficace contre les informations tronquées.

La société du savoir ne résultera pas d'une simple maîtrise technique mais d'une maîtrise intellectuelle de l'information et de l'informatique. Elle procédera d'une réflexion sur le savoir, qui n'ira pas sans un recours, voire un retour à une certaine sagesse. Par exemple, celle de Confucius, qui écrit dans le *Livre des rites chinois* : « *Ce que l'on sait, savoir qu'on le sait. Ce que l'on ne sait pas, savoir qu'on ne le sait pas : voilà le véritable savoir* ».

**Intervention du Très Honorable Bernard Lord
Premier ministre du Nouveau-Brunswick**

Monsieur le Président,

Il y a sept ans, à la même période de l'année, j'avais l'honneur et le privilège d'accueillir chez nous, au Nouveau-Brunswick, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à l'occasion de notre VIII^e Sommet. Je comprends donc tout à fait la fierté du peuple roumain, qui nous accueille à son tour aujourd'hui, et pour la première fois, en Europe orientale. Permettez-moi, au nom de mon gouvernement et de l'ensemble des Néobrunswickoises et Néobrunswickois, de vous remercier sincèrement, vous et l'ensemble du peuple roumain, pour l'accueil chaleureux qui nous est réservé à l'occasion de ce XI^e Sommet de la Francophonie.

L'attachement des Roumains pour la Francophonie ne date pas d'hier. Ils en ont fait la preuve de multiples façons au fil des ans. Aujourd'hui, la tenue de ce Sommet à Bucarest, leur offre l'occasion de témoigner, à la planète entière, leur volonté ferme de participer activement à l'édification de ce noble idéal de diversité, de solidarité et de dialogue qu'est la Francophonie. À cet égard, nous pouvons déjà affirmer : mission accomplie.

Je voudrais aussi souligner au passage les témoignages heureux et satisfaits des Néobrunswickoises et Néobrunswickois qui ont été appelés à appuyer le Commissariat général à la Francophonie dans l'organisation matérielle du sommet. Ce fut, de leur avis, un réel plaisir de travailler avec nos amis roumains pour contribuer au succès de cet événement et c'est tout à votre honneur de les y avoir invités.

Monsieur le Président,

Ce premier sommet organisé à la suite de l'adoption du premier cadre stratégique décennal de la Francophonie et de sa première programmation quadriennale nous interpelle à plusieurs titres.

Il nous interpelle, d'abord, parce qu'un sommet constitue un moment privilégié pour mesurer l'efficacité de notre action de coopération et de développement.

Lors du dernier sommet, j'affirmais qu'il fallait que la Francophonie soit reconnue pour ses réalisations concrètes, sur le terrain, et non seulement pour ses discours et ses déclarations : des réalisations qui touchent les gens au quotidien et qui leur permettent d'aspirer à un monde meilleur, plus stable et plus juste pour eux et leurs enfants. Or sur ce plan, on constate ici et là des avancées certaines. Il me semble que nos actions sont de plus en plus visibles et reconnues, notamment par le reste de la communauté internationale. Notre crédibilité est renforcée par des interventions politiques et de coopération qui attirent vers nous de plus en plus de partenaires. Mais il nous faut aller plus loin.

Notre planification stratégique doit notamment se doter d'instruments de suivi, afin d'évaluer nos progrès et d'en rendre compte à chacun des sommets, de pouvoir ajuster le tir au besoin et d'être surtout capable de mesurer efficacement le niveau

d'atteinte de nos objectifs à la fin de la période de dix ans qui, vous en conviendrez, viendra plus vite qu'on ne le pense.

Un dicton maritime nous rappelle qu'il ne suffit pas d'avoir la bonne direction pour se rendre à destination, il faut savoir où l'on veut aboutir et savoir garder le cap. Cette sagesse populaire devrait guider notre appréciation du cadre stratégique décennal et des programmations qui en découleront.

Cela dit, ce Sommet, qui se tient sur le thème des « technologies de l'information dans l'éducation », nous interpelle aussi car il met au premier plan ce qui est, sans doute, le plus important défi de l'heure, celui qui est à la base de toute forme de progrès social et économique : il s'agit de l'éducation pour tous et toutes. En effet, comment imaginer le progrès autrement que par la mise à profit de notre capital humain, filles et garçons, qui dès leur plus jeune âge entrent en contact avec la connaissance et le savoir et développent ainsi leur potentiel tout au long de leur vie. L'éducation est le socle de la civilisation, le moteur du changement et la matrice de la compréhension du monde et du respect entre les humains. Nous ne pouvons faire autrement que de contribuer à ce qu'elle soit sans cesse plus accessible, pertinente et de qualité. C'est ce que nos populations réclament. Or, pour y contribuer, le thème du sommet nous propose une piste riche et prometteuse : l'utilisation des technologies éducatives comme moyen de dynamiser l'apprentissage et de renforcer les systèmes éducatifs.

Je me réjouis du fait que la Roumanie ait proposé ce thème pour le sommet car nous avons, au Nouveau-Brunswick aussi, placé l'éducation au centre de nos politiques et misé sur l'utilisation des technologies de l'information pour en élargir l'accessibilité et en améliorer la qualité. Et laissez-moi vous dire à quel point cela a été bénéfique :

- en partenariat avec le secteur privé nous avons pu connecter toutes les écoles publiques néo-brunswickoises, sans exception, à Internet à haute vitesse pour leur donner accès à l'information et les aider à collaborer ;
- nous avons implanté un réseau de plus de deux cents centres d'accès communautaires à Internet pour élargir l'accès aux technologies aux populations plus isolées et défavorisées ;
- nous avons mobilisé des ressources financières, techniques et humaines importantes pour que nos écoles, nos centres de formation professionnelle et technique et nos universités puissent développer et livrer de multiples programmes de formation à distance ;
- nous avons appuyé la mise sur pied d'un centre de recherche de renommée mondiale dans l'apprentissage en ligne, pour améliorer les pratiques dans ce domaine.

Je pourrais vous faire état de plusieurs autres exemples de changements positifs que nous avons pu apporter à notre système éducatif par le biais des technologies de l'information mais j'abuserais de votre patience. Je me contenterai de vous entretenir brièvement de celui qui me tient le plus à cœur.

Pour améliorer la qualité de l'apprentissage, le Nouveau-Brunswick, à travers une politique provinciale, est devenu le premier et le seul gouvernement de la Francophonie à doter des cohortes complètes d'enseignants et d'élèves d'ordinateurs portables afin de soutenir des actions et des projets visant l'amélioration de l'utilisation intelligente des technologies de l'information dans l'éducation. Les recherches conduites dans le cadre de cette initiative nous montrent à quel point cela a eu un effet bénéfique sur l'apprentissage des élèves, sur leur motivation à demeurer à l'école et aussi sur la motivation des enseignants, qui trouvent là un appui immense dans l'exécution de leurs tâches. C'est un succès sur toute la ligne.

Je vous en parle parce que j'en suis fier, mais ce n'est pas la principale raison. Je vous en parle parce que je veux témoigner du fait que les technologies de l'information peuvent jouer un rôle efficace en éducation et que le Nouveau-Brunswick est ouvert à partager son expérience et ses expertises avec vous en cette matière.

Sur ce thème, reprenez au moins une chose. Tout cela n'aurait été possible sans qu'un changement fondamental s'opère au sein de la population du Nouveau-Brunswick, et notamment chez ceux et celles qui œuvrent à cette noble mission de l'éducation, c'est à dire les éducateurs eux-mêmes. Ce changement est simple. Il consiste à ne plus voir l'acte d'éducation comme unidirectionnel, du maître vers l'élève, mais comme un exercice de développement du potentiel humain qui met en relation nourricière des personnes qui ont des besoins d'apprentissage et d'autres qui peuvent les accompagner dans cette démarche.

Monsieur le Président,

Nous insistons autant sur l'éducation : pourquoi ? Parce que l'éducation vise principalement à outiller notre jeunesse, cette jeunesse dans laquelle la Francophonie doit investir ses ressources si elle veut demeurer pertinente dans les années qui viennent. Nous voulons que la jeunesse soit outillée parce que nous voulons qu'elle participe pleinement à l'édification de ce monde meilleur que nous appelons de nos vœux.

C'est pourquoi le Nouveau-Brunswick a toujours défendu cette idée selon laquelle les jeunes doivent être partie prenante des décisions qui les concernent. Si nous voulons un monde plus sécuritaire, plus stable, plus respectueux et démocratique, il faut toucher les jeunes, il faut écouter les jeunes, il faut parler aux jeunes.

Or ils nous en donnent l'occasion. Il y a peu de temps, des jeunes francophones du monde entier, issus d'organisations de jeunesse officiellement constituées et légitimes, ont donné naissance au Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie : le Cijef. C'est la première tribune officielle et représentative de la jeunesse francophone de l'histoire. C'est un événement déterminant et je suis heureux que mon gouvernement y ait contribué en appuyant l'unité « jeunesse » de l'OIF dans la démarche visant à le constituer.

À cet égard, permettez-moi d'exprimer le souhait que la Francophonie reconnaisse le Cijef comme organe consultatif, représentatif des jeunes et porte-parole de la

jeunesse francophone auprès de notre organisation, pour qu'il puisse prendre sa place et contribuer efficacement à appuyer notre jeunesse dans son développement.

Monsieur le Président,

En terminant, je souhaite vous réitérer l'engagement du Nouveau-Brunswick envers la Francophonie, envers la promotion des principes de paix, de démocratie et de droits humains qui l'inspirent et, en particulier, notre engagement à contribuer à faire de l'éducation pour tous et toutes une réalité, non seulement une aspiration.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Ely Ould Mohamed Vall
Président du Conseil militaire pour la justice et la démocratie
de Mauritanie**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames, messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Honorables délégués,
Mesdames, messieurs,

Permettez-moi d'abord d'exprimer nos vifs remerciements à Son Excellence le Président Traian Băsescu, président de la Roumanie, au gouvernement et au peuple roumains pour l'accueil et l'hospitalité que nous a chaleureusement réservés la belle ville de Bucarest et pour la parfaite organisation de la XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

La Roumanie, avec laquelle la Mauritanie entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération, peut être légitimement fière d'être le deuxième pays européen, après la France, à abriter le Sommet de la Francophonie, qui se tient pour la première fois en Europe centrale et orientale.

Permettez-moi également de féliciter notre frère et ami, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, pour le travail remarquable accompli par l'OIF sous sa présidence.

Qu'il me soit aussi permis de rendre un hommage mérité au secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, pour son dévouement au service de notre organisation et pour son action dynamique en faveur du rayonnement de la Francophonie dans le monde.

Nos félicitations et nos vœux de plein succès vont également au nouvel administrateur de l'OIF, Monsieur Clément Duhaime, premier collaborateur du secrétaire général dans la mise en œuvre de la coopération multilatérale francophone.

Monsieur le Président,

En décidant de consacrer ce sommet aux technologies de l'information dans l'éducation, notre organisation montre combien elle est consciente des défis de l'époque et attentive aux préoccupations des États membres, singulièrement les pays en développement.

Ce thème est aujourd'hui d'actualité. Déjà à Tunis, en novembre dernier, le Sommet mondial sur la société de l'information a souligné les conséquences négatives de ce qu'il est convenu d'appeler la fracture numérique et mis l'accent sur l'importance de la solidarité internationale pour assurer l'accès universel à la société de l'information.

L'essor prodigieux des technologies de l'information et de la communication offre de nombreuses opportunités au service de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche, qui conditionnent tout développement

économique et social viable et constituent un axe essentiel de la mission que la Francophonie s'est assignée.

Les possibilités dans ce cadre sont variées, qu'il s'agisse de la formation à distance, de l'introduction des supports numériques dans les pratiques pédagogiques, de la formation pour la maîtrise des outils logiciels ou de la coopération entre institutions francophones.

Le rôle déjà important de la Francophonie, notamment l'Agence universitaire de la Francophonie et TV5 Monde, dans la diffusion des nouvelles technologies et dans la circulation de l'information scientifique et technique devra être poursuivi et intensifié.

En Mauritanie, les avantages et les possibilités des technologies de l'information et de la communication sont expérimentés, à travers le pays, dans quatorze centres d'accès à l'Internet en milieu scolaire, dans le cadre d'un projet E-éducation mis en place par le secrétariat d'État chargé des nouvelles technologies, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement fondamental et secondaire. L'introduction des nouvelles technologies comme discipline dans le système éducatif est envisagée dès l'année prochaine.

Il est réconfortant que les attentes de la famille francophone dans ce domaine aient été judicieusement prises en compte par le projet de déclaration de Bucarest.

Monsieur le Président,

La Francophonie, dans sa diversité enrichissante, est un espace de compréhension et de solidarité au service d'un monde de paix, de stabilité et de développement durable.

L'engagement résolu en faveur de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'État de droit, de la prévention des conflits et de la sécurité humaine, inscrit dans la Déclaration de Bamako et dans son programme d'action, a été réaffirmé avec force en mai dernier à la Conférence de Saint-Boniface, au Canada.

Les principes directeurs et les objectifs de la Francophonie en matière de diversité culturelle, de paix et de démocratie, d'éducation et de développement durable, tels que définis par le cadre stratégique décennal adopté au Sommet de Ouagadougou, ont été traduits avec bonheur en décisions opérationnelles à travers la programmation quadriennale, qui a rendu la coopération multilatérale francophone plus performante.

La solidarité est une valeur cardinale de la Francophonie. Elle demeure un impératif face aux fléaux de la pauvreté, de la maladie, de l'ignorance et des conflits armés, qui sont malheureusement encore très répandus au sein de la communauté francophone. Une aide publique au développement accrue, le transfert de technologies et des échanges plus équitables sont des manifestations concrètes de cette coopération solidaire.

Monsieur le Président,

Dan son rapport d'activités, le secrétaire général a bien voulu faire une évaluation positive du processus démocratique en Mauritanie.

Cette évaluation positive repose sur un constat : depuis que le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD), issu du changement du 3 août 2005, s'est solennellement engagé à créer les conditions d'un jeu démocratique ouvert et transparent, les autorités mauritaniennes ont œuvré sans relâche, à travers le dialogue et la concertation, pour une transition démocratique sereine, aboutissant à la mise en place d'institutions réellement représentatives.

La volonté de ces autorités de conduire le processus avec la neutralité et l'impartialité requises s'est traduite, faut-il le rappeler, par l'adoption d'une ordonnance constitutionnelle consacrant l'inéligibilité du président et des membres du CMJD, du Premier ministre et des membres du gouvernement aux différentes élections organisées dans le cadre de la transition.

Le 25 juin 2006, une étape décisive du processus démocratique a été franchie avec le référendum constitutionnel, qui a vu le peuple mauritanien approuver massivement la réforme garantissant l'alternance au pouvoir. Le scrutin s'est déroulé sous la supervision et le contrôle de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et en présence d'observateurs internationaux dont les représentants de l'OIF. Il a été salué par l'ensemble de la classe politique, de la société civile et par la communauté internationale.

Le pays est aujourd'hui engagé dans la préparation des prochaines échéances électorales, à savoir les élections municipales et législatives du 19 novembre 2006, les élections sénatoriales du 21 janvier 2007 et l'élection présidentielle du 11 mars 2007. Les dispositions sont prises pour garantir que ces élections soient libres, fiables et transparentes, et qu'au lendemain du dernier scrutin la Mauritanie puisse jouir, pour la première fois, d'une démocratie pluraliste effective. Dans cette perspective porteuse d'immenses espoirs, le CMJD et le gouvernement de transition ont pris, devant le peuple mauritanien et la communauté internationale, des engagements fermes de neutralité et de transparence qu'ils n'ont cessé de respecter et qu'ils respecteront jusqu'au bout.

Je saisis cette occasion pour renouveler à l'OIF, à son secrétaire général, Abdou Diouf, et aux États et gouvernements membres, l'expression de notre sincère gratitude pour le soutien précieux dans l'accompagnement du processus en cours dans notre pays.

Vingt ans après le premier Sommet à Versailles, en France, la Francophonie peut regarder son avenir avec optimisme. Le bilan de l'action politique et diplomatique de l'OIF montre, en effet, une présence de plus en plus affirmée sur la scène internationale. La nouvelle charte adoptée à Antananarivo, à Madagascar, en novembre 2005, a introduit une plus grande cohérence des structures et du fonctionnement de l'organisation et renforcé sa dimension politique à travers les attributions du secrétaire général, désormais clé de voûte du système institutionnel.

La famille francophone, présente sur les cinq continents, s'élargit au fil des ans : les demandes d'adhésion et l'accueil de nouveaux membres témoignent de l'intérêt croissant pour la Francophonie et de son poids grandissant. C'est le lieu de présenter nos félicitations et nos souhaits de bienvenue aux pays qui viennent de rejoindre notre organisation en tant qu'observateurs, membres associés ou membres de plein droit.

Nous sommes confiants que le Sommet de Bucarest marquera un jalon important sur la voie d'une Francophonie toujours plus agissante et plus solidaire.

Je vous remercie.

Intervention de Son Excellence Monsieur Moritz Leuenberger Président de la Confédération suisse

Nous voilà réunis pour la onzième fois, nous, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Nous nous sommes donné pour mission de renforcer notre collaboration en vue de promouvoir la langue française, la diversité culturelle ainsi que la paix, la démocratie, les droits de l'Homme, l'éducation et le développement.

Celui qui nourrit l'espoir d'une coexistence pacifique sur cette planète doit accorder une priorité absolue au dialogue des cultures et des religions. L'essence du dialogue réside dans la volonté de comprendre et d'être compris. Des échanges approfondis ne sont toutefois possibles que si l'on parvient à sortir de sa propre identité culturelle et à se plonger dans d'autres cultures. En effet, si l'on est adepte d'une culture uniforme, on ne se rend pas compte qu'il existe aussi d'autres manières de penser. Si l'on ne pense qu'en catégories tranchées, si l'on voit le monde en noir et blanc, avec le Bien d'un côté et le Mal de l'autre, il est impossible de mener un dialogue. On passe alors son temps à monologuer en ignorant les autres.

La Francophonie vit la coexistence de différentes cultures. Prenez par exemple mon cas : comme la fonction de président de la Confédération est confiée chaque année à un autre membre du gouvernement, c'est aujourd'hui un président germanophone qui vous parle au nom de la Suisse. Dans la plupart des pays membres de la Francophonie, le français est tout au plus une langue officielle, mais il ne détient pas le monopole. Pour la plupart des gens vivant dans ces pays, le français est une deuxième langue, à côté d'autres langues nationales et de dialectes.

C'est la raison pour laquelle la Francophonie ne revendique pas de monopole culturel. Elle ne veut pas exclure, mais contribuer à l'intégration en encourageant et en célébrant la diversité des expressions culturelles de ce monde.

C'est la raison pour laquelle nous savons que ces expressions culturelles ne sont pas de simples marchandises dont la valeur est fixée par les lois du marché.

La diversité culturelle doit être protégée et activement encouragée afin d'éviter que des cultures ne se propagent au détriment des autres.

Le principal instrument de la promotion du dialogue interculturel est l'éducation. Elle constitue une condition élémentaire de toute évolution sociale. Les gens doivent acquérir des connaissances sur eux-mêmes et sur les autres afin de pouvoir se comprendre et communiquer entre eux.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme la téléphonie mobile et Internet peuvent énormément faciliter l'accès au savoir et à la culture. Toutefois, nous ne devons pas nous contenter de simplifier la communication grâce à ces technologies. Il nous faut aussi faire en sorte qu'elles contribuent à l'épanouissement économique, social et culturel des populations.

Afin que les injustices existant dans l'accès à l'éducation et aux ressources de ce monde ne s'accroissent encore davantage, il faut que tous — y compris les faibles et les démunis, les jeunes et les vieux — puissent accéder librement à ces technologies. Il est donc nécessaire que les logiciels et les sites Internet soient disponibles dans la langue de leurs utilisateurs, qu'ils soient d'une utilisation facile et d'un prix abordable pour tous. Enfin, aucun pouvoir, qu'il soit politique ou économique, ne doit contrôler ces technologies.

La Francophonie a mis en place des institutions dans ses pays membres pour encourager l'éducation à l'aide des nouvelles technologies. À ce titre, je mentionnerai TV5 Monde, qui associe une offre culturelle et d'information diffusée dans le monde entier par la télévision, par vidéo et par Internet à un programme didactique intéressant. La Suisse soutient TV5 avec conviction et elle est fière de présider sa conférence ministérielle en 2006 et 2007.

Dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, la Francophonie a également déployé d'importants efforts en vue d'améliorer l'accès aux nouvelles technologies à travers le monde. La Suisse et la Tunisie, en tant que pays hôtes, mais aussi d'autres pays francophones ont fourni un travail considérable au service des objectifs du sommet. Il n'est donc guère surprenant que trois pays membres de la Francophonie — le Mali, la Tunisie et la Suisse — aient manifesté le souhait de poursuivre leur travail en proposant leurs candidats au poste de secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications.

Je ne souhaiterais en aucun cas abuser de mon rôle d'orateur pour défendre la cause de notre candidat, Marc Furrer. Il n'en a nul besoin d'ailleurs, puisque vous avez tous déjà eu l'occasion de faire sa connaissance à Genève, puis à Tunis. Il me semble néanmoins important qu'un candidat de la Francophonie soit élu. Il nous faut donc concentrer nos efforts sur notre plus forte candidature afin que nous puissions miser sur elle au cas où la nomination de nos autres candidats paraîtrait définitivement compromise.

Malgré notre diversité, nous sommes unis dans nos efforts visant à améliorer la compréhension mutuelle des peuples par un véritable dialogue entre les cultures. La Francophonie a la volonté et le devoir de promouvoir cette compréhension dans le monde. Elle œuvre donc à la promotion de la paix et au règlement des crises, notamment dans les zones de conflit en son sein afin que nous puissions continuer de nourrir l'espoir d'une coexistence pacifique sur cette planète.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Marian Lupu
Président du Parlement de la République de Moldavie**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, avant tout, d'exprimer ma gratitude au pays hôte de notre conférence pour l'hospitalité chaleureuse et les excellentes conditions de travail qu'on nous a créées. Nous nous réjouissons que cette réunion, le premier sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie renouvelée, tienne ses travaux pour la première fois dans notre région, en Europe centrale et orientale. Je profite également de cette occasion pour féliciter la Roumanie, autant que la Bulgarie, de la récente décision de la Commission européenne de l'admettre au sein de la famille européenne en tant que membre de plein droit, à partir du 1^{er} janvier.

Les dernières années, la présence de la Francophonie dans le monde est devenue plus forte et plus cohérente. Dans un monde plus interdépendant, la collaboration des États de la communauté francophone afin de diminuer les effets négatifs de la mondialisation et la recherche d'une formule qui assure la synergie de cette communauté sont de plus en plus attendues. Dans les nouvelles conditions, la réforme annoncée de l'Organisation internationale de la Francophonie assure sa transformation dans un mécanisme vibrant et opérationnel de la promotion des valeurs que nous avons tous embrassées lorsque nous avons rejoint le mouvement francophone : l'humanisme, la solidarité humaine, le développement durable, la démocratie et les élections libres, la promotion de la paix, la défense des droits de l'Homme — valeurs universelles qui se retrouvent également dans les objectifs du millénaire pour le développement adoptés par l'ONU.

La République de Moldavie a soutenu, à côté d'autres États membres, la modernisation institutionnelle de l'OIF, consacrée dans la nouvelle Charte de la Francophonie, qui assure la transformation de l'OIF en un pivot du système multilatéral francophone, en amplifiant à la fois la dimension politique de l'organisation. Aujourd'hui, nous pouvons dire avec un grand degré de certitude que la Francophonie acquiert un poids croissant dans le système de relations internationales et nous sommes particulièrement satisfaits des résultats de l'activité de l'OIF présentés par le secrétaire général dans son rapport, autant au volet de la promotion des valeurs et des pratiques démocratiques et de défense des droits de l'Homme qu'en ce qui concerne la développement et l'intégration culturelle des États membres de la communauté francophone. Au cours des dernières années, mon pays a eu l'occasion de se convaincre de l'efficacité de l'organisation reformée. Entre autres exemples, la mission d'observation des élections parlementaires en Moldavie, qui se sont tenues en 2005, a joué, en parallèle avec d'autres missions internationales, un rôle tout à fait particulier pour assurer un scrutin libre et transparent, et des recommandations à ce sujet dont nous tiendrons absolument compte à l'avenir. En plus, même le parlement constitué suite aux élections de 2005 que j'ai l'honneur de représenter dans ce haut forum a adopté un nouveau paradigme d'activité, en prêtant une attention particulière à la transparence de son activité, au dialogue avec la société civile et à rendre plus efficace le processus législatif.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissants aux États membres de la communauté francophone qui, dans le contexte de la promotion des valeurs fondamentales de l'OIF, appuient la Moldavie dans ses efforts pour résoudre le différend séparatiste de Transnistrie, efforts ayant pour but de rétablir la légalité et un développement démocratique de la région. Je voudrais remarquer ici avec satisfaction les programmes de développement des politiques de jeunesse, lancés par l'OIF en Moldavie l'année dernière, dont l'importance est difficile à exagérer.

J'ai également rappelé les politiques « jeunesse » dans le contexte de la discussion d'aujourd'hui, chers collègues, discussion dédiée aux technologies de l'information et de la communication. Dans un monde en processus de mondialisation où les frontières ne constituent plus d'entrave pour les marchandises, les gens et les idées, les technologies informationnelles et la communication acquièrent une valeur particulière pour l'objectif fixé de développement durable qui, selon l'acception de la Francophonie, englobe l'environnement, le développement économique, la dimension sociale, la diversité culturelle et linguistique, la paix, la démocratie et le respect des droits de l'Homme. Les TIC sont d'une grande importance ici parce qu'elles donnent la possibilité de prendre une part active à l'édification de la société moderne et en même temps parce qu'elles aident l'Homme à faire face au rythme ascendant de la vie d'aujourd'hui, en réduisant ainsi les effets négatifs des processus globaux. Cela est encore plus important lorsque nous nous rapportons au processus d'enseignement. Consciente de l'importance critique de garantir une éducation qui corresponde aux exigences de la société contemporaine du savoir, la République de Moldavie a lancé en 2004 un programme national visant à moderniser le système de l'éducation, se proposant, à côté d'autres mesures, à assurer avec des ordinateurs et avec l'accès au réseau global toutes les écoles du pays. Nous avons la conviction que ce fait contribuera considérablement à la préparation de la jeune génération à faire face aux rigueurs d'aujourd'hui, à élever des citoyens responsables, bons spécialistes, et personnalités intègres.

J'ai la ferme conviction que les technologies informationnelles demeurent la clé de voûte du processus d'éducation des jeunes générations de notre espace francophone. C'est pourquoi il est impérieux que les États membres de la Francophonie unissent leurs efforts afin de réduire fracture numérique entre nos pays et de nous orienter, par des actions et mesures concrètes, vers la société du savoir. L'usage des technologies informationnelles dans l'éducation implique la formation appropriée des formateurs. Dans cet ordre d'idées, nous soutenons l'initiative du président de la Roumanie, Monsieur Traian Băsescu, sur la création d'une université francophone de l'Europe, qui sera un centre de concentration pour tous les programmes d'études doctorales en français organisés par les établissements d'études supérieures, ainsi que de protection et de promotion de la langue française au sein de l'Europe entière — un porte-drapeau de la Francophonie dans le monde.

Je voudrais encore une fois adresser de sincères remerciements au président et au gouvernement de la Roumanie pour une excellente organisation du Sommet de la Francophonie et exprimer l'espoir que les pays membres de l'OIF vont soutenir la candidature de la République de Moldavie en tant que pays hôte du XIV^e Sommet, en 2012.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Marc Ravalomanana
Président de la République de Madagascar**

Monsieur le Président de la Roumanie,

Tout en vous remerciant de me donner la parole, je voudrais tout d'abord féliciter le gouvernement et le peuple roumains pour l'excellente organisation de ce sommet.

À vous également, cher ami Abdou Diouf, je voudrais vous dire combien nous apprécions vos actions, tant sur le plan diplomatique, stratégique, que politique. Félicitations également pour votre rapport. Vos actions continuent de donner à notre organisation une dynamique nouvelle, porteuse des ambitions et des objectifs fixés à Antananarivo, le 23 novembre 2005, avec l'adoption de la nouvelle Charte de la Francophonie.

Mesdames et messieurs,

Madagascar se porte candidat pour accueillir le XIII^e Sommet de la Francophonie en 2010.

Cette décision n'est pas le fruit du hasard. Elle est fondée sur la détermination de Madagascar à renforcer son rôle dans la grande famille francophone et à apporter sa contribution au rayonnement de la Francophonie dans le monde. Depuis son adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie, Madagascar n'a cessé d'y renforcer son dynamisme et son engagement. Après avoir organisé la Conférence ministérielle de la Francophonie en novembre 2005, la tenue d'un sommet en 2010 sera pour Madagascar la pleine réaffirmation de son engagement.

Pour le peuple malgache, la Francophonie n'est pas seulement une institution mais bien plus. Elle est le vecteur de la solidarité entre les pays membres nécessaire pour assurer la paix et le développement dans le monde.

Madagascar est mondialement reconnu pour son environnement, la richesse et l'originalité de sa biodiversité. Son histoire en a fait un pays unique par sa diversité culturelle. C'est ainsi que naturellement, Madagascar propose comme thème du Sommet de 2010 : « la biodiversité et la diversité culturelle pour le développement du bien-être des communautés ».

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Fradique de Menezes
Président de la République démocratique de São Tomé et Príncipe**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Excellences, mesdames et messieurs,

Il m'est agréable d'adresser au Président Traian Băsescu et, par son entremise, au peuple de la Roumanie ma gratitude et celle de la délégation qui m'accompagne pour l'accueil chaleureux, plein d'amitié et de générosité qui nous a été réservé depuis notre arrivée en cette charmante ville de Bucarest. Et permettez-moi, Monsieur le Président, de mettre un accent tout particulier sur la générosité et la solidarité du peuple roumain pour avoir permis, dans un passé encore très récent, à plusieurs jeunes Sãotoméens de faire leurs études dans ses universités. Aujourd'hui ces jeunes sont d'importants cadres de notre pays. Par exemple, un d'entre eux est notre actuel Premier ministre et ici, derrière moi, se trouve un autre qui est notre actuel ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.

Je veux joindre ma voix à celles de ceux qui, avant moi, ont souhaité la bienvenue aux pays qui aujourd'hui sont devenus membres de plein droit, associés et observateurs de notre organisation. Je voudrais tout particulièrement féliciter le Mozambique, pays qui, comme São Tomé et Príncipe, partage une autre langue latine, le portugais.

Ensuite, je souhaiterais féliciter Monsieur le Secrétaire général pour la qualité du rapport qu'il nous a soumis, ainsi que lui rendre hommage pour le dévouement dont il a fait preuve tout au long de son mandat et grâce auquel notre organisation est aujourd'hui un acteur international respecté.

Il me plaît également de saluer le choix du thème « technologies de l'information dans l'éducation », autour duquel nous nous réunissons aujourd'hui pour analyser les défis et les opportunités que les technologies de l'information peuvent offrir à nos systèmes d'éducation et voir le rôle qui revient à l'Organisation internationale de la Francophonie dans ce processus.

Le monde a connu durant les dernières décennies d'extraordinaires avancées technologiques, avec des reflets positifs sur plusieurs secteurs de l'économie qui rendent plus confortable le quotidien de l'homme, notamment dans les pays les plus développés. Il s'agit d'une véritable révolution sur notre façon d'être et d'agir. Une révolution dans notre vie quotidienne, dans celle de notre famille, de notre voisin, de notre ville et de notre pays. L'accès à l'information n'a jamais été si proche du citoyen anonyme. Jamais le monde n'a connu une communication aussi rapide et efficace que celle offerte par les technologies d'aujourd'hui : grâce à ces technologies, les possibilités de participation et d'intervention sont de plus en plus grandes car toutes les restrictions telles que le temps, l'endroit et le handicap physique disparaissent lentement. Nous n'avons jamais été si proches les uns des autres, si présents dans la vie des nos proches !

Avec l'influence des technologies de l'information sur les moyens de production et les médias, l'école se voit dans l'obligation de les intégrer, faute de quoi elle restera isolée et dépassée.

L'éducation, un des piliers fondamentaux du développement auquel nos populations aspirent, est au cœur de nos programmes de gouvernement et destinataire d'une partie considérable, cependant toujours insuffisante, des budgets de nos États. Cependant, force est de constater que malgré quelques progrès enregistrés, dans plusieurs pays des enfants se trouvent privés du droit élémentaire à la connaissance et à la formation, à cause de plusieurs facteurs comme, par exemple, l'absence d'infrastructures scolaires, le manque de professeurs capables, la non adéquation des manuels et l'abandon scolaire.

São Tomé et Príncipe n'est pas hors de cette réalité. Il existe d'énormes carences en ce qui concerne les équipements scolaires, une énorme insuffisance d'infrastructures et l'accès aux moyens d'information et de communication est dramatique.

Les technologies de l'information sont utilisées dans l'éducation depuis plus de vingt ans, notamment avec le surgissement des ordinateurs individuels plus accessibles et le perfectionnement des réseaux de télécommunication. Le rôle des nouvelles technologies de l'information n'est donc plus contestable. Cependant, l'acquisition de ces compétences par les institutions et les individus du Sud constitue un important défi qu'il nous revient de relever pour sortir nos sociétés respectives de la périphérie de la société mondiale de l'information dans laquelle elles se trouvent actuellement. Il s'agit là d'une tâche importante et, dirais-je, vitale, exigeant des investissements colossaux du point de vue des infrastructures et des formations que cela suppose.

Il peut donc paraître normal de s'interroger.

Comment les pays comme le mien pourront-ils s'attaquer aux défis de l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement, si l'on tient compte, d'une part, des coûts de ceux-ci et, d'autre part, de l'immensité des efforts que ces pays sont appelés à produire pour subvenir aux besoins de base les plus urgents de leurs populations ?

Comment introduire les technologies de l'information dans le processus d'apprentissage quand l'enseignement classique universel est toujours un rêve ? En plus, comment garantir l'accès aux nouvelles technologies de l'information, si le manque d'infrastructures, d'électricité et de voies d'accès, entre autres, est préoccupant !

Nous sommes convaincus que l'introduction des technologies de l'information dans le système scolaire de nos pays est non seulement possible mais prioritaire car ces technologies viendront en complément des moyens traditionnels de transmission de connaissances, permettant que celles-ci arrivent à un public plus vaste et indépendamment de sa localisation à l'intérieur du pays.

Monsieur le Président,

São Tomé et Príncipe, à l'instar des autres pays du globe, envisage les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme une voie de sa participation dans la société globale d'information. Ainsi, le gouvernement est en train de travailler à la mise en place d'un programme global sur les nouvelles technologies de l'information et leur apport aux processus de modernisation et de développement du pays. Ce programme global définira, entre autres, les politiques de la modernisation de l'administration publique, les modalités de la mise en œuvre d'un gouvernement électronique et les politiques visant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information comme soutien du développement de l'éducation et de l'enseignement.

S'agissant de ce dernier volet, l'objectif est de mettre sur pied une stratégie qui prévoit l'utilisation de ces technologies, non pas seulement comme moyen de transmission des connaissances aux élèves et étudiants et, grâce à l'enseignement à distance, d'élargir les opportunités d'accès à l'éducation et à la formation, mais aussi pour la formation des enseignants et des cadres de direction des écoles et du ministère en charge de l'éducation. En attendant et, dans un premier temps, avec le concours de partenaires privés et de la société civile, le ministère de l'Éducation cherche à doter les écoles d'équipements informatiques, de façon à permettre l'acquisition des connaissances élémentaires par les élèves des niveaux primaire et secondaire. Mon pays serait reconnaissant à l'OIF et à ses membres les plus nantis du soutien qu'ils voudront bien nous apporter pour le succès de cette action.

Pays en développement, São Tomé et Príncipe doit également faire face aux défis qui sont propres aux petits États insulaires qui, par leur petitesse et par la taille de leur économie se trouvent dans la périphérie de la globalisation. Or, la maîtrise des technologies de l'information peut aider à minimiser cette sensation d'exclusion et permettre à nos populations, et surtout aux jeunes qui en constituent plus de la moitié, de se connecter au monde. Ainsi, outre les actions envisagées auprès des écoliers, il nous faut répondre aux attentes des jeunes en général, en facilitant l'accès aux technologies de l'information et l'appropriation des connaissances sur le sujet, par exemple par la promotion de la création de points d'accès à Internet aussi bien dans les villes qu'à l'intérieur du pays, de sorte à ne pas aggraver les inégalités sociales.

Nous n'ignorons pas que cela ne pourra se faire que s'il y a, à la base, un programme de formation de formateurs susceptible de créer une masse critique de jeunes qui pourront à leur tour transmettre dans les quatre coins du pays les connaissances acquises. Ceci est un autre aspect où nous aimerions beaucoup pouvoir compter avec la solidarité de la Francophonie.

Comme je l'ai dit tantôt, une des contraintes de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation a trait à son coût non négligeable. Même quand l'on parvient à se procurer des équipements par donation, les écoles ne disposent jamais de budget pour la mise en réseau, vu les coûts additionnels de l'accès à l'Internet.

En plus, Monsieur le Président, il faut aussi continuer de tenir compte de la dimension de la pauvreté dans le monde ! Il faut encore poursuivre la lutte pour la réduction de la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations dans le monde, améliorer la nutrition dans les écoles, tenir compte de la condition de santé des mères et des enfants, améliorer la santé en général, lutter contre le sida.

Pour conclure, les technologies de l'information détiennent un rôle important dans la société globale, comme un des moyens indispensables pour la survie de l'Homme moderne, et son application à l'éducation s'impose donc comme un impératif de survie. Ceci étant, il nous faut agir en conséquence et définir quelle pourra être la contribution de la Francophonie dans cette urgente et indispensable entreprise.

Je vous remercie.

**Intervention du Très Honorable Navinchandra Ramgoolam
Premier ministre de la République de Maurice**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais d'abord vous dire d'emblée l'intérêt que je porte au thème qui nous préoccupe aujourd'hui : les technologies de l'information dans l'éducation. Il nous apparaît clairement aujourd'hui qu'aucune stratégie de développement inclusif et durable contre la pauvreté et les inégalités sociales ne peut être élaborée sans avoir recours aux technologies de l'information.

Quand j'ai été rappelé à mes fonctions de Premier ministre, l'année dernière, ma priorité a été de mettre sur pied une stratégie de développement où l'Homme est au centre et où tout tourne autour du capital humain. Notre population c'est notre richesse, notre fierté et c'est aussi ce sur quoi nous bâtissons notre avenir et notre avantage concurrentiel. Une des questions premières à laquelle mon gouvernement a eu à répondre a été : comment valoriser ce capital humain, comment lui donner toute sa chance dans un contexte de mondialisation de l'économie où, non seulement les capitaux, la technologie, les produits et les services traversent allègrement les frontières mais aussi les compétences et les expertises, le savoir et l'expérience.

Le marché dans lequel chaque citoyen est appelé à s'exprimer, l'espace dans lequel il est appelé à évoluer est de dimension mondiale. Quelle éducation donc proposer à notre population désireuse de s'intégrer au réseau international des échanges ?

Nous mettons tout en œuvre pour faciliter l'accès à l'éducation, dans les milieux ruraux et moins favorisés. Elle est gratuite depuis 1976, aux niveaux pré-primaire, primaire et secondaire. Il s'agissait donc de la réformer, de l'adapter aux nouvelles données du contexte international.

Le programme d'introduction de l'informatique dans les écoles, privées et publiques, primaires et secondaires, se poursuit et cela sur plusieurs axes. Nous fournissons les équipements nécessaires mais cela ne suffit pas. Il faut aussi veiller à la formation des enseignants et mettre sur pied toutes les infrastructures nécessaires afin de faciliter une culture de l'informatique.

Notre but n'est pas de rajouter une matière au programme scolaire, déjà très chargé, mais d'intégrer l'informatique dans tout le processus d'enseignement et d'apprentissage. C'est l'école, dans toute sa complexité, que nous sommes en train de réformer et d'enrichir avec toutes les possibilités qu'offrent les technologies de l'information.

Nous mettons en place les connections indispensables pour que nos jeunes puissent s'ouvrir véritablement au monde et participer à l'échange de données et d'informations. La salle de classe va connaître une configuration nouvelle, avec une pédagogie nouvelle et un mode d'apprentissage nouveau. Il est important que les citoyens des pays en développement puissent se donner les moyens nécessaires de devenir des citoyens du monde à part entière et qu'ils ne se contentent pas d'un rôle passif de consommateurs d'informations et de savoir venus d'ailleurs.

Le secteur privé et les organisations non gouvernementales sont invités à se joindre à ce projet d'envergure nationale, surtout concernant la fourniture des équipements. Nous favorisons un réel esprit de partenariat car nous pensons que l'éducation doit devenir l'affaire de tous et pas seulement du gouvernement.

Pour être cohérent avec notre volonté de mettre la dimension humaine au centre de nos systèmes éducatifs, encourager la formation continue et une gestion efficace de nos ressources, nous envisageons de faire bénéficier la communauté entière de ces facilités. Les technologies de l'information sont de plus en plus présentes dans tous les aspects de la vie quotidienne et nous mettons tout en œuvre pour éviter de créer cette fracture numérique entre les différents segments de la population. Aussi notre Banque de développement propose des conditions de financement avantageuses pour l'achat des ordinateurs afin de faciliter l'accès aux technologies de l'information.

Je souhaiterais que cette politique volontariste, cet engagement en faveur de la modernisation soient étendus à un partenariat international entre les pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il est bien entendu que les niveaux de développement sont très variés mais nous pouvons, à notre niveau, donner tout leur sens aux concepts de coopération et de complémentarité, et impulser une dynamique nouvelle à l'organisation. Établissons des passerelles et des réseaux de communication entre nos écoles, nos entreprises, nos institutions et facilitons les échanges d'informations, de connaissances et d'expériences. L'élément moteur de la croissance et du développement et l'assise de la transformation des rapports politiques et économiques entre les États, c'est désormais les réseaux de communication, les applications multimédias interactives et les nouveaux canaux d'échange, de dialogue et de communication. La mise en place d'une infrastructure de communication et d'information moderne entre nos différents États mérite d'être considérée comme un objectif central de notre organisation.

Rappelons que le développement des technologies de l'information s'inscrit également dans la réalisation des objectifs de développement du millénaire et qu'il peut constituer, à certains égards, un raccourci vers le développement pour ceux d'entre nous qui ont raté la révolution industrielle. Les initiatives nationales demandent à être appuyées au niveau international, dans un élan de responsabilité collective et de solidarité.

L'ouverture vers l'autre, l'échange et la communication peuvent jouer un rôle majeur dans la prévention des conflits.

À Maurice, où plusieurs ethnies, plusieurs religions et plusieurs langues évoluent, où l'interculturel façonne notre quotidien, nous savons à quel point il est essentiel de bien gérer nos différences et d'estomper nos différends. Nous sommes donc aptes à saisir l'importance de vos efforts, Monsieur le Secrétaire général, dans la recherche de la paix et de la stabilité dans nos pays membres.

Je saisis l'occasion pour vous féliciter pour votre contribution dans le processus électoral aux Comores, à Madagascar, aux Seychelles et à Maurice. L'océan Indien peut se flatter d'être une zone de démocratie et du respect du droit. Nous souscrivons pleinement aux efforts de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le cadre du renforcement du système juridique et de l'État de droit à Haïti. Quant à la République démocratique du Congo, où le cheminement vers la démocratie semble plus tâtonnant, nous voulons croire que les premières élections libres, après quarante ans, vont amener la mise en place d'un gouvernement démocratique. Par ailleurs, le renvoi des élections présidentielles en Côte d'Ivoire suscite quelques inquiétudes. Avec l'ONU, l'Union africaine et d'autres amis du peuple ivoirien, nous devons maintenir notre engagement pour atteindre notre objectif d'une Côte d'Ivoire unie et démocratique.

Au-delà de l'organisation des élections, la démocratie est une culture qu'il faut entretenir et consolider en permanence. Aucun développement n'est envisageable sans cette notion vitale.

Je voudrais ici souligner les efforts consentis par les pays en développement, en particulier par les pays ACP dont beaucoup sont membres de notre organisation, dans le cadre du cycle de Doha. Il est important que le cycle du développement favorise un commerce international équitable qui tient compte des spécificités des pays en développement.

Je tiens à vous informer qu'au Sommet du SADC, qui s'est tenu le mois dernier au Lesotho, j'ai proposé l'organisation d'une conférence sur le développement et la pauvreté. C'est un problème multidimensionnel auquel la communauté internationale doit s'attaquer résolument si elle est déterminée à endiguer tous les autres problèmes qui en découlent, tels que la malnutrition, les épidémies, l'immigration clandestine et les conflits interethniques. Ma proposition a été débattue et acceptée. Je souhaite que ce même thème puisse faire l'objet de discussions à un prochain Sommet de la Francophonie.

Avant de terminer, permettez-moi de remercier vivement tous ceux qui ont contribué au succès de ce XI^e Sommet et, plus particulièrement, le gouvernement et le peuple de la Roumanie. Je souhaite que ce sommet soit suivi de mesures concrètes et que nous nous inscrivions dans une vraie logique internationale. Je suis confiant que la communauté francophone peut jouer de sa force et de ses réseaux, et influencer sur le cours des événements. La langue française que nous avons en partage et le langage de paix et de solidarité que nous privilégions demandent à se faire entendre haut et fort dans les instances internationales. Je vous transmets, à tous, à la grande famille francophone, au nom de mon gouvernement, de tous les Mauriciens et en mon nom personnel, nos fraternelles salutations.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Son Excellence Monsieur Ahmed Abdallah Sambi Président de l'Union des Comores

Excellence Monsieur le Président,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Honorable assistance,
Excellences mesdames et messieurs,

Assalam AnlaiKoum Warahamaoullah Wabarakatouh !

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma grande émotion et mon réel plaisir d'avoir l'honneur et le privilège d'être parmi vous et de prendre ainsi pour la première fois la parole au sein de cette grande famille qu'est la Francophonie, cette Francophonie que nous voulons aujourd'hui authentique, ultramoderne, ouverte et animée de la volonté de créer dans le monde une union de cohésion culturelle, un rassemblement de pays qui se battent pour des valeurs essentielles telles que la tolérance, le respect mutuel, la solidarité et le dialogue.

Au-delà du partage de cette belle langue qu'est le français, ce sont ces valeurs dont mon peuple s'imprègne et qu'il pratique au quotidien qui font que nous sommes aujourd'hui francophones, sans complexes et fiers de l'être.

Mais avant d'aborder mon propos sur le thème de notre sommet, je voudrais adresser, en mon nom propre et au nom de mon peuple, nos vifs et sincères remerciements à l'endroit de Son Excellence Monsieur Traian Băsescu, président de la Roumanie, à son gouvernement et à son peuple, pour l'accueil fraternel et chaleureux qui a été réservé à toute ma délégation ainsi que pour la qualité des dispositions prises en vue de faire de notre sommet dans cette belle capitale un véritable succès.

Excellences, mesdames et messieurs,

Nous avons décidé de consacrer notre XI^e Sommet à l'éducation, avec le thème plus précis «les technologies de l'information dans l'éducation» : un domaine, il est vrai, essentiel en tant qu'instrument levier du développement et particulièrement dans le transfert des connaissances du Nord vers le Sud. Il ne faudrait pas laisser davantage se creuser la fracture numérique entre les pays riches et ceux en développement.

Il y a plus d'un demi-siècle, les nations du monde reconnaissent, par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, que « *toute personne a droit à l'éducation* ». Aujourd'hui, cependant, malgré les efforts considérables que les pays déploient pour garantir ce droit en développant les services éducatifs, plus de cent millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation primaire dans les années mêmes qui sont le fondement de l'intelligence et de l'expérience humaine.

Plus de neuf cent millions d'hommes et de femmes sont analphabètes, incapables de comprendre et d'apprécier la richesse de la parole écrite, et incapables donc d'y apporter leur contribution.

Plus d'un tiers des adultes du monde entier sont privés de tout accès aux connaissances, compétences et techniques qui pourraient améliorer la qualité de leurs vies et les aider à s'adapter aux changements sociaux et culturels.

Intolérable et cruel contraste d'un siècle avec toutes ses promesses et ses possibilités, ses prodigieuses innovations scientifiques et culturelles, qu'enrichissent les fruits de la technologie et de l'inventivité humaine.

En même temps, notre monde affronte des problèmes redoutables, notamment l'accentuation de la disparité entre les nations et au sein des nations, entre le Nord et le Sud, l'insécurité, le terrorisme, les ravages de la guerre, le choc des cultures, les conflits régionaux, la pauvreté et toutes sortes de pandémies, telles que le paludisme et le sida, et la dégradation généralisée de l'environnement. Autant donc de problèmes et de défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés et que nous devons pourtant relever sous peine d'être condamnés par l'histoire et les générations futures.

L'éducation est le meilleur moyen de répondre à ces défis, parce qu'elle est la clé d'un monde plus sûr, plus sain et plus prospère. Apprendre et encore apprendre est le chaînon qui relie le développement de l'individu à la société. Apprendre doit donc être la priorité de l'éducation de base, faire en sorte que tous les enfants, tous les jeunes et tous les adultes puissent bénéficier de la possibilité d'atteindre un niveau d'instruction acceptable. Dispenser équitablement, l'éducation de base pourrait contribuer à réduire les disparités sociales, culturelles, économiques et prévenir les conflits. Aussi, parce que l'éducation de base est un investissement dans les Hommes et dans l'avenir d'un pays, il faudra redoubler nos efforts en vue effectivement de garantir l'éducation de base gratuite et obligatoire, en éliminant les disparités entre les sexes et les groupes sociaux.

Excellences, mesdames et messieurs,

Au niveau de mon pays, de gros efforts ont été déployés pour assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015, conformément aux objectifs du millénaire. La réalisation de cet objectif semble probable pour les Comores au regard de sa capacité à scolariser les enfants. Nous souhaitons en effet obtenir un taux réel de 85% et un taux d'achèvement primaire de 78% en 2009, dans le cadre de notre plan directeur de l'éducation et de la formation professionnelle. En dépit des efforts importants réalisés en termes de couverture scolaire, avec un taux net de scolarisation primaire de 73% en 2003 dont 66,4% pour les filles, les Comores doivent, il est vrai, faire plus, pour être au rendez-vous de 2015.

En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication (TIC), mon gouvernement entend moderniser l'État et créer les bases d'un véritable développement économique au cours de la période 2006-2009, par la maîtrise et l'appropriation de ces nouvelles technologies. Un certain nombre d'initiatives ont été déjà prises dans le pays, notamment la réduction des taxes et temps de connexion dégressif.

Dans le cadre du plan d'action présenté lors de la conférence des bailleurs de fonds, en décembre 2006 à Maurice, il est prévu :

- le développement de l'infrastructure nationale des TIC et l'installation d'un câble sous-marin pour un montant à rechercher de 8 milliards 60 millions FC ;
- la généralisation de la gouvernance électronique, pour un montant à rechercher de 1 milliard 226 millions FC ;
- le développement des applications et des activités génératrices de revenus, pour un montant à rechercher de 1 milliard 265 millions FC.

Compte tenu de l'insularité de notre pays, les TIC pourraient servir de levier pour une meilleure cohésion sociale entre les diverses couches de la société et une meilleure communication entre les différents services de l'administration.

Excellences, mesdames et messieurs,

Je voudrais maintenant aborder, brièvement, la dimension politique de notre action.

Comme chacun sait, le monde est aujourd'hui en pleine ébullition ; la guerre et les menaces de guerre sont partout présentes, l'insécurité et les conflits persistent et le droit recule, face à la puissance et la loi de la force. C'est le cas notamment au Liban, pays membre très actif de notre communauté francophone, aujourd'hui injustement violé dans son intégrité territoriale et victime des bombes meurtrières des forces israéliennes, et objet jusqu'aujourd'hui d'un blocus maritime qui l'isole du reste du monde. Intolérable situation qui interpelle notre organisation à agir et à faire entendre sa voix solidaire avec le peuple frère du Liban.

Certes, la mise en place de la Cour pénale internationale est une avancée importante dans la lutte contre l'impunité et pour la protection des victimes. Mais force est de constater, et les faits sont là et comme on dit, « les faits sont têtus », la décision unilatérale de recours à la force dans les relations internationales reste et constitue encore la règle qu'il faudra absolument combattre. Aussi, il y a lieu de réaffirmer, et fermement, le rôle central du Conseil de sécurité des Nations unies dans l'utilisation du recours à la force, lequel doit rester une solution ultime.

Dans le cas du terrorisme, que nous condamnons sous toutes ses formes, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, en particulier la résolution 1373 du Conseil de sécurité, il y a également lieu de rappeler et de réaffirmer notre profond attachement au respect de la souveraineté nationale et des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre ce fléau mondial.

Sans nul doute, notre organisation a fait preuve ces dernières années de maturité politique et a gagné en crédibilité au niveau international. Les réformes intervenues respectivement à Ouagadougou, relatives à la stratégie décennale, et à Antananarivo, sur le renforcement du rôle et des prérogatives du secrétaire général dans la conduite de notre organisation, permettront en effet de rendre plus visibles nos actions, tant sur le plan international qu'au sein de nos États respectifs.

Les actions de notre organisation en matière d'accompagnement des processus de transition, de consolidation de la démocratie et de la paix dans notre espace, notamment en République démocratique du Congo, en Mauritanie, à Haïti et aux Comores, ont porté leurs fruits et conforté la place et le rôle de la Francophonie.

Aux Comores, grâce à la volonté du peuple comorien et aux efforts persévérants de la communauté internationale, le processus de réconciliation nationale, initié avec l'Accord de Fomboni en 2001, a pu être conduit à son terme. La présidence tournante est désormais une réalité et ma présence aujourd'hui parmi vous est le résultat éclatant de ce processus. Mon élection à la tête de l'Union des Comores a consacré la réussite de la réconciliation du peuple comorien.

Je voudrais ici souligner le rôle actif et inestimable que notre organisation a joué au cours de ce long processus de réconciliation et de mise en place des institutions qui régissent aujourd'hui mon pays, l'Union des Comores. J'adresse particulièrement à Son Excellence, mon frère Abdou Diouf, secrétaire général de notre organisation, la gratitude et les sincères remerciements du peuple comorien.

Excellences mesdames et messieurs,

Le problème de partage de compétences qui a miné pendant longtemps les relations entre l'Union et les îles est aujourd'hui réglé. Les Comoriens renouent avec l'espoir, j'entends ne pas les décevoir. Je voudrais réaffirmer la volonté de mon gouvernement d'honorer les engagements internationaux pris pour rétablir la bonne gouvernance et instaurer un État de droit, soucieux de respecter les libertés et les droits de l'Homme.

La priorité de mon gouvernement s'inscrit dans une lutte ardue contre la pauvreté, l'habitat insalubre et le chômage, ce qui nécessite d'engager un combat impitoyable contre la corruption. Pour cela, il faudrait instaurer une justice performante, capable de mettre fin à ce fléau.

L'Union des Comores se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Dans ce contexte, les Comores ont plus que jamais besoin de la présence et du soutien de chacun de ses amis et de ses partenaires.

Je reste convaincu qu'avec votre précieuse et généreuse contribution et votre accompagnement multiforme, notamment dans la mobilisation des ressources annoncées par nos différents partenaires à la Conférence de Maurice, l'Union des Comores inaugurerait le début d'une ère nouvelle, porteuse de stabilité, de progrès et de prospérité.

Vive la Francophonie,
Vive le partenariat et la solidarité internationale,
Pleins succès à nos travaux !

Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur François Bozizé
Président de la République centrafricaine**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,
Distingués invités,

C'est toujours avec un réel plaisir que je participe à ce grand rendez-vous des pays ayant le français en partage.

Monsieur le Président de la Roumanie,

Au nom du peuple et du gouvernement centrafricains, et en mon nom propre, je suis heureux de vous exprimer ma joie et ma reconnaissance pour l'accueil chaleureux et l'organisation parfaite de ce sommet.

Il vous souvient, Monsieur le Président, cher ami, que la Roumanie et la République centrafricaine ont entretenu, il y a de cela quelques années, d'excellentes relations diplomatiques et de coopération mutuellement fructueuses pour nos deux peuples qui, pour le nôtre, en garde encore de très bons souvenirs.

Le choix de la Roumanie pour abriter ces importantes assises honore infiniment notre organisation. Nous y voyons un signe d'amitié, d'estime et de considération à l'endroit d'un peuple qui a payé le prix fort de sa lutte pour recouvrer sa liberté et sa dignité dans un État de droit ; il est aussi le symbole de cette vision universelle des pères fondateurs de la Francophonie, ouverte à toutes les cultures et à toutes les civilisations.

Mesdames et messieurs,

C'est ici le lieu de vous exprimer toute ma gratitude pour la solidarité et le soutien de l'ensemble de notre communauté qui, à travers son secrétaire général, n'a cessé d'accompagner mon pays, la République centrafricaine, depuis le sursaut patriotique de 2003 jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel après les élections de 2005.

Monsieur le Président Jacques Chirac, cher ami, qu'il me soit permis de vous remercier du haut de cette tribune, et à travers vous la France, pour l'appui multiforme que votre grand pays ne cesse d'apporter à la République centrafricaine.

Je voudrais également rendre un hommage appuyé au secrétaire général de la Francophonie, j'ai nommé le Président Abdou Diouf, ce digne fils de l'Afrique qui, par son dynamisme, sa grande sagesse et la manière avisée avec laquelle il dirige notre organisation depuis Beyrouth, a su donner à la Francophonie ses lettres de noblesse et un prestige international indéniable.

Monsieur le Secrétaire général,

Acceptez ici, à travers moi, l'expression de la reconnaissance du peuple centrafricain pour l'engagement constant de la Francophonie en faveur de mon pays.

Mesdames et messieurs,
Distingués invités,

Le thème de ce XI^e Sommet s'inscrit dans la droite ligne de la Déclaration sur l'Éducation pour tous de Jomtien, en 1999, du Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar en 2000, ainsi que des engagements pris à Ouagadougou en novembre 2004 et aux colloques de Genève et de Tunis consacrés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces fora nous invitent à définir de nouvelles politiques de l'éducation en utilisant des outils appropriés.

Cependant, l'état des lieux indique qu'il y a un grand fossé entre le Nord et le Sud et même entre les pays du Sud.

Comment ne pas s'interroger sur l'épineuse question de la mobilisation des ressources indispensables à la reconstruction des infrastructures inexistantes ? Comment ne pas se poser la question de la pauvreté, qui se présente avec acuité dans de nombreux pays du Sud ? Comment ne pas relever le fossé entre la ville et l'arrière-pays ? L'urgence, c'est de procéder à un état des lieux exhaustif au niveau de ces pays écrasés par une extrême pauvreté, par le poids de la dette et la détérioration des termes de l'échange accentuée par une mondialisation impitoyable, surtout dans les PMA.

S'agissant de la République centrafricaine, mon pays, le ratio entre le nombre d'utilisateurs potentiels d'ordinateurs et le nombre d'ordinateurs disponibles est encore très faible ; le débit d'accès sur la dorsale d'Internet est limité ; le transfert de connaissances pas toujours suffisant comme espéré ; les serveurs où sont hébergés les sites et les plateformes d'enseignement sont pour la plupart situés en Europe ou en Amérique du Nord ; seules quelques villes centrafricaines sont desservies par les télécommunications.

À notre avis, il serait souhaitable de mettre en place un cadre de concertation dans l'espace francophone pour la formulation des stratégies, avec des plans d'action dans les domaines de l'éducation de base pour résoudre en priorité les défis de l'Éducation pour tous et de l'alphabétisation. De fait, pour utiliser un clavier d'ordinateur, il faut savoir lire et écrire ; de même, pour utiliser Internet il faut un ordinateur et l'électricité.

Mesdames et messieurs, cette liste est loin d'être exhaustive.

Pour ma part, je pense que l'OIF n'étant pas un bailleur de fonds, elle peut toutefois aider à identifier les besoins en matière d'éducation de base, de formation technique et professionnelle, d'enseignement supérieur, d'infrastructure de technologies de l'information, tout ceci permettant un passage harmonieux vers la société du savoir. C'est dire l'urgence d'un colloque à organiser dans l'espace francophone.

Mesdames et messieurs,

J'apprécie à sa juste valeur les efforts consentis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) quant à la mise en place d'un campus numérique au sein de l'Université de Bangui, véritable plateforme éducative que j'ai eu l'honneur d'inaugurer le 27 février 2006. Je remercie à cet égard le recteur de l'AUF, Madame Michèle Gendreau-Massaloux, ainsi que l'administrateur du Programme V pour le dynamisme dont ils font preuve. J'espère néanmoins que la finalisation de la mise en place du campus numérique francophone va s'opérer avec l'implantation des cyberespaces dans les grandes écoles et sur les autres sites universitaires, et que l'accent sera mis sur la multiplication des sessions de transfert de connaissances.

J'invite l'Organisation internationale de la Francophonie et les autres partenaires à généraliser l'expérience des campus numériques francophones aux niveaux secondaire et primaire en République centrafricaine, car la proximité de l'outil peut être un facteur d'entraînement et de développement.

Nous nous félicitons qu'au cours de la prochaine mission de l'OIF à Bangui promise par le secrétaire général, les problèmes d'éducation, de formation professionnelle et technique, des nouvelles technologies seront au centre des discussions, notamment dans l'identification des domaines prioritaires dans le cadre de la stratégie « pays » de la Francophonie.

La situation socioéconomique de la République centrafricaine a été marquée par des crises militaro-politiques récurrentes qui ont eu des conséquences négatives sur le niveau de vie de la population ainsi que sur le développement du pays et de ses institutions. Le retour à l'ordre constitutionnel en 2005, avec l'aide de la communauté internationale et plus particulièrement de l'OIF, a redonné aux Centrafricains leur dignité et l'exigence du travail ardu pour le développement national. Cependant, nos efforts se heurtent aux événements préoccupants du Darfour voisin. J'appelle solennellement l'attention des membres de notre organisation sur les drames et la catastrophe humanitaire qui se jouent dans cette partie du Soudan, susceptibles de déstabiliser la sous-région. Mon pays s'associe à la résolution 1706 du Conseil de sécurité des Nations unies pour le déploiement dans les meilleurs délais d'une force de paix des Nations unies, conformément aux demandes réitérées de l'Union africaine.

La question des migrants, aggravée de nos jours par le problème lancinant de l'immigration clandestine, dans un contexte global de mondialisation d'échanges de flux et de reflux, ne peut laisser notre organisation indifférente. Faisant de la solidarité son principe fondateur, la Francophonie est une voie pour la mise en œuvre des résolutions du Sommet de Rio, en 1992, s'étant engagée elle-même par sa propre stratégie, au Sommet de Ouagadougou, pour la promotion d'un développement durable et solidaire. De fait, la solidarité d'une chaîne ne se mesure-t-elle pas par la solidité de son maillon faible ?

Mesdames et messieurs,

Pour conclure, je voudrais annoncer à notre auguste assemblée la création d'un « village francophone » à Bangui. Cet espace permettra la réalisation de nombreuses activités linguistiques, culturelles et offrira l'occasion de rencontres francophones locales.

J'ai, par ailleurs, l'honneur de confirmer que le gouvernement centrafricain vient d'adopter la convention sur la diversité culturelle, qui sera soumise au processus de ratification lors de la session parlementaire d'octobre 2006.

Parallèlement, trois textes sont à l'examen pour la mise en place du Conseil national supérieur de la Francophonie en République centrafricaine.

Enfin, je voudrais rappeler et me féliciter des dernières actions menées par l'OIF en Centrafrique, notamment les projets de création du Centre culturel multimédia et le réseau des centres de lecture et d'animation culturelle (Clac).

Que ce sommet en terre roumaine fondé sur les technologies de l'information dans l'éducation puisse irriguer et conforter notre détermination ainsi que notre foi en l'OIF rénovée et résolument engagée dans les valeurs de « *cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre* ».

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Baya Ramazani
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
de la République démocratique du Congo**

Monsieur le Président de la Roumanie,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

La préparation du deuxième tour des élections présidentielles en République démocratique du Congo n'a pas permis au Président Kabila de faire le déplacement à Bucarest. Il m'a chargé de vous transmettre ses salutations les plus amicales et de vous dire ses regrets les plus sincères de ne pouvoir prendre part aux travaux du XI^e Sommet de la Francophonie.

Au nom de la délégation qui m'accompagne, je voudrais dire nos remerciements aux autorités roumaines pour la qualité exceptionnelle de l'accueil qui nous a été réservé. D'emblée, j'exprime aussi toute notre gratitude au secrétaire général pour l'appui sans réserve accordé par toute la Francophonie au processus de transition en cours en République démocratique du Congo.

Excellence Monsieur le Président, c'est ici le lieu et le moment de saluer la part prépondérante prise par l'OIF au renforcement de la transparence et de la crédibilité des élections législatives et présidentielles du 30 juillet dernier. Les affrontements violents du 20 au 22 août qui ont suivi la proclamation des résultats du premier tour des élections présidentielles ont attiré l'attention sur la fragilité du processus en cours. Je peux néanmoins vous assurer aujourd'hui de l'engagement de tous les acteurs politiques de mon pays à aller, dans un climat de sérénité et de tolérance, au deuxième tour des élections présidentielles.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir et adhérer au contenu du projet de déclaration de Bucarest qui encourage l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre l'appui apporté à la République démocratique du Congo, y compris dans le domaine des médias, ainsi que l'invitation adressée au secrétaire général à maintenir la mobilisation des ressources en vue de soutenir la liberté d'expression et l'aboutissement d'un processus électoral transparent et crédible.

La République démocratique du Congo voudrait croire qu'après avoir bénéficié du soutien des chefs d'État et de gouvernement pour l'organisation du Sommet de 1991 à Kinshasa, déplacé au dernier moment à Paris, que, cette fois, sa démarche puisse trouver un écho favorable pour qu'en 2010, lors du 50^e anniversaire de son indépendance, elle puisse accueillir le XIII^e Sommet de la Francophonie. Ceci serait un signal fort donné à un pays qui renoue avec la démocratie. Nous savons que d'autres pays frères sont candidats pour recevoir le même sommet. Nous nous engageons à établir avec eux un dialogue qui permette de nous départager fraternellement dans un esprit africain et francophone.

Je vous remercie.

Intervention de Son Excellence Monsieur Abdoulaye Wade Président de la République du Sénégal

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames, messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement le Président Traian Băsescu et le peuple roumain pour la qualité exceptionnelle de l'accueil qui nous a été réservé dans cette superbe capitale de la Roumanie, qui n'est plus la ville où je suis venu, la dernière fois il y a plus de cinquante ans, au Festival mondial de la jeunesse pour le compte de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) dont je dirigeais la troupe théâtrale. J'en avais gardé un excellent souvenir.

Me voilà donc aujourd'hui à ce nouveau rendez-vous du Sommet de la Francophonie, qui a ceci de particulier qu'il coïncide avec la célébration du 100^e anniversaire de la naissance d'un de ses pères fondateurs, mon illustre compatriote, feu le Président Léopold Sédar Senghor. Homme d'État de grande valeur, humaniste, le président-poète, en défenseur infatigable de la civilisation de l'universel, rassemblait en lui les vertus élevées d'enracinement, d'ouverture, de tolérance et de respect du prochain. Nous devons rendre à Sédar ce qui appartient à Sédar, car c'est sur le legs qu'il nous a laissé que nous érigeons aujourd'hui les fondements de la diversité culturelle contre les risques d'uniformisation de la pensée et de l'action.

Je voudrais, à présent, adresser à notre secrétaire général, mon compatriote Abdou Diouf, le témoignage de ma fierté et de ma satisfaction pour la manière, faite de haute compétence, d'efficacité et de délicatesse, avec laquelle il dirige notre organisation. Je suis très sensible à la richesse et à la qualité du rapport qu'il nous a présenté. Je l'encourage et le félicite, pour la réforme qu'il est en train de mener ainsi que pour toutes les actions politiques qu'il a entreprises, notamment dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme. Notre secrétaire général a amené, en si peu de temps, notre organisation à un virage ascendant vers plus de lisibilité et plus d'efficacité.

À Ouagadougou, et bien avant déjà, nous nous interrogeons sur ce qui fait notre spécificité, notre identité commune. La réponse paraît évidente : le français, bien sûr ! Certes. Mais au-delà de la réalité linguistique, nous avons aussi en partage des principes et des valeurs. Des principes fondamentaux, des valeurs universelles telles que celles de l'héritage de la Révolution française de 1789, mais aussi des valeurs de nos diverses cultures. Et c'est aussi pour cela, je crois, que nous devons nous attacher à la langue française, qui tire sa force de la diversité de nos cultures. Cela explique notre volonté commune de renforcer sa présence sur la scène internationale, non pour le prestige mais pour rappeler au monde l'humanisme qu'elle incarne et la pluralité qui nous fédère.

Il est donc heureux que la Conférence ministérielle ait adopté un vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Assumée sans complexe, notre francophonie n'est pas un signe de repli sur soi mais simplement l'affirmation de ce que nous sommes, de ce qui nous unit.

Cela étant, il reste que cette question requiert en amont qu'un enseignement et une formation de qualité soient dispensés aux ressortissants des pays membres de notre communauté afin de mieux les outiller, et ce par les moyens les plus efficaces. Le thème de nos assises n'en est que plus pertinent dans une société où le savoir trace de nouvelles frontières entre les nations qui avancent vers le progrès et celles qui restent à la périphérie.

Au 2^e Forum mondial sur l'Éducation pour tous, tenu à Dakar en 2000, la communauté internationale s'engageait à atteindre la scolarisation universelle à l'horizon 2015. À mi-parcours, où en sommes-nous réellement ? Le constat n'est pas très encourageant ; il y a tellement à faire ! Et tous, nous savons que promouvoir le secteur de l'éducation revient à développer tous les potentiels, y compris l'idéal démocratique et le progrès économique et social. C'est pour cela qu'au Sénégal, nous avons fait le pari des ressources humaines de qualité en consacrant 40% de notre budget à l'éducation. C'est beaucoup, mais ce n'est jamais assez car le financement de l'éducation n'est pas en soi une charge sociale mais bien un investissement sur le futur.

Je citerai ici seulement quelques-unes des initiatives novatrices que nous avons adoptées au Sénégal et qui, à mon sens, améliorent la qualité de l'éducation, couplée avec la formation : il s'agit de la Case des tout-petits, au commencement, et de l'Université du futur africain, au sommet. Dans la zone intermédiaire, des écoles communautaires de base et des collèges universitaires régionaux.

La Case des tout-petits est la porte d'entrée dans le système éducatif sénégalais. Le concept a été lancé lors de la Journée mondiale de l'éducation organisée à Dakar en 2000. Son modèle a été reconnu et adopté par l'Unesco comme projet universel. Il permet aux enfants de deux à six ans, notamment dans les zones rurales et défavorisées, de recevoir une initiation aux jeux modernes qui forgent l'esprit des enfants dès la plus tendre enfance en Occident. Parmi ces jouets figure l'ordinateur. Cette ouverture sur le monde d'aujourd'hui est alliée à un ancrage dans nos traditions, puisque chaque Case des tout-petits reçoit chaque jour le grand-père ou la grand-mère, qui vient narrer aux enfants des contes et légendes africains dont chacun, comme on le sait, se termine par une leçon de morale. Ces enfants ont ainsi l'avantage de rester rattachés à leur culture, contrairement aux enfants des villes.

Au sommet de la pyramide se trouve l'Université du futur africain, actuellement en construction. Cet établissement, bâti sur le site de la prestigieuse école William Ponty que nombre d'éminents francophones ont fréquentée, sera doté d'infrastructures et de services de télécommunications modernes permettant à ses futurs étudiants de suivre en temps réel, par satellite, les cours de programmes dûment sélectionnés d'universités partenaires d'Europe et des États-Unis que nous avons choisis.

Les étudiants peuvent provenir de n'importe quel pays africain. Ils y entrent avec la qualification de master, au moins, et doivent être parfaitement bilingues. À la fin de leur cursus, les étudiants recevront les mêmes diplômes que leurs collègues des universités partenaires et non pas un équivalent. Ainsi, un jeune Africain pourrait, sans avoir à quitter son pays, devenir diplômé d'une prestigieuse université américaine ou française. L'ambition de cette université, qui sera reproduite dans chacune des régions d'Afrique, est de former les cadres de l'Afrique de demain.

Entre ces deux extrêmes nous avons les initiatives intermédiaires :

Les collèges universitaires régionaux (CUR) sont une autre innovation ayant pour première vocation de désengorger nos deux universités publiques et de dispenser un enseignement professionnel, sur un cycle de quatre ans. La rentrée prochaine sera le point de départ de la mise en œuvre effective de ce projet. Les écoles communautaires de base, à côté de l'école primaire classique, expérimentent avec succès l'enseignement en langues nationales, avec une passerelle vers le français. L'enfant, plus confortable dans ses repères naturels, se tourne progressivement, sans angoisse, vers le monde et manie plus aisément une autre langue, une fois maîtrisés les mécanismes primordiaux de sa langue maternelle. L'éducation des filles n'est pas en reste et la réforme de notre cadre législatif renforce la protection des jeunes filles contre le mariage forcé ou précoce, les mutilations génitales, autant de facteurs pouvant influencer sur le taux d'achèvement à l'école.

Nous accordons également une priorité élevée à la formation continue comme moyen indispensable de réactualiser les connaissances et d'optimiser les potentiels. Tout cela, bien entendu, suppose une politique gouvernementale adaptée et proactive, qui met l'éducation au cœur du développement, dans un monde en constante mutation. En effet, le monde d'aujourd'hui est, on l'a dit, à l'image d'un village gigantesque. Ajoutons que, pour mesurer la distance, la bande passante est l'unité de mesure qui remplace le kilomètre. La révolution digitale est là. Le préfixe « e », comme électronique, est le nouvel objectif qui doit figurer sur tous les systèmes d'éducation et de formation. Pour ceux qui en ont l'accès, les TIC offrent une formidable opportunité de communiquer, d'échanger et d'acquérir des connaissances sans éprouver le moindre besoin de se déplacer. Ainsi on peut, individuellement ou en groupe, acquérir les connaissances les plus sophistiquées en entrant dans le net, devenu le grand réservoir universel de toutes les connaissances accumulées par l'humanité durant son histoire.

Bien entendu, et c'est l'envers du décor, le Net peut répandre la perversité et porter gravement atteinte à nos valeurs morales. Les TIC permettent autant l'accès aux connaissances que l'échange de connaissances et sont un intrant de dimension transversale, intéressant tous les secteurs de l'activité humaine dont ils maximisent l'efficacité.

Enseigner, c'était d'abord transmettre, diffuser un savoir en créant un lien privilégié. Au fil du temps, cette relation s'est désincarnée pour répondre aux contraintes et aspirations de notre temps, se traduisant par l'enseignement par correspondance d'abord, et maintenant par l'enseignement à distance, via Internet et les nouvelles technologies.

Cette mutation profonde introduit une nouvelle perception des changements des moyens, des hommes et de leurs capacités. Élèves et étudiants peuvent désormais accéder directement à toutes les sources du savoir grâce à la Toile mondiale. L'étudiant de l'université de Dakar peut obtenir un cours de physique d'un institut américain ou un cours de mathématiques de polytechnique, s'il est publié, sur le Web. Il faut souhaiter que cela se généralise, s'universalise. Car l'étudiant de Tokyo ou de Paris doit aussi pouvoir accéder à un cours de médecine tropicale de l'Université de Yaoundé, par exemple.

Au Nord comme au Sud, les TIC offrent une occasion historique, jamais égalée, de prendre des raccourcis dans la quête du savoir et du savoir-faire. Les TIC sont une chance pour l'Afrique. C'est le pari que nous voulons réussir avec le Fonds de solidarité numérique, que j'avais proposé en ma qualité de coordonnateur du Nepad pour les TIC, au Sommet mondial sur la société de l'information, en décembre 2003, à Genève. Après son lancement en mars 2005 et l'appui de la quasi-totalité des membres de l'ONU, le fonds a enregistré formellement le soutien de la République populaire de Chine, ce qui renforce sa vocation universelle.

Je souhaite que tous les États qui ne l'ont pas encore fait formalisent leur adhésion par lettre au secrétariat exécutif du fonds à la mairie de Genève. Je rappelle que les villes peuvent aussi en être membres. Je saisis l'occasion pour indiquer que le Fonds de solidarité numérique est alimenté exclusivement par des contributions volontaires, publiques ou privées. Le montant est laissé à l'appréciation des adhérents. Nous suggérons aux différents pays d'adhérer au « Principe de Genève », qui consiste à insérer dans les appels d'offres portant sur des objets du domaine numérique le versement au fonds de 1% du montant des marchés de biens ou services liés aux technologies de l'information et de la communication. Les ressources du fonds sont gérées dans une rigoureuse transparence par un conseil de fondation à composition tripartite : pouvoirs publics, entreprises privées et société civile. Je rappelle que le fonds a pour objet de mettre l'ordinateur à la portée des Africains des villes et des campagnes, des universités et des écoles. Il a déjà aidé des pays africains à installer la télémédecine.

Au Sénégal, nous sommes en train d'installer des programmes de perfectionnement pour les instituteurs et, plus généralement, pour les enseignants, ainsi que de formation pour les fonctionnaires.

Un de mes collègues, chef d'État, m'a dit un jour : « *En somme, l'ordinateur est pour toi une nouvelle religion ?* ». « *Non*, répondis-je, *mais c'est le sésame des temps modernes* ».

Équiper en matériel est, certes, louable mais il nous faut sans cesse veiller à ce que le monde garde sa dimension humaine, pour que l'on puisse y circuler librement et que les rapports entre les peuples ne se limitent pas à une communication virtuelle car rien ne peut remplacer la chaleur humaine, surtout lorsqu'on partage le même idéal, comme le nôtre. Une langue est par définition un lien vivant et non virtuel. Sous cet aspect, la mobilité universitaire reste importante, parce que la mise en réseau et l'échange d'expériences sont essentiels.

Mesdames, messieurs,

Les politiques conventionnelles de développement s'essouffent. Elles sont à la base de l'émigration massive des jeunes à laquelle nous sommes en train de trouver des solutions, qui sont d'abord chez nous, les lieux d'émission.

Le Plan Reva (Retour vers l'agriculture), que nous avons lancé avec le soutien de la coopération internationale, a pour objet la création, sur toute l'étendue du territoire et sur de grandes superficies, de pôles d'émergence confiés aux jeunes. Nous avons fait le pari qu'en quatre mois de cultures d'exportation, ils gagneront de l'argent et seront moins tentés de s'aventurer dans des embarcations de fortune, je devrais dire d'infortune.

Faisons confiance à de nouveaux mécanismes qui sollicitent la créativité et l'ingéniosité humaine pour inventer des modèles originaux, à la dimension des problèmes de notre temps. Nous pensons que nous devons ériger une nouvelle citoyenneté, qui ancre les populations dans leur terroir tout en les ouvrant au monde, par des échanges économiques équitables et un enrichissement culturel et mutuel.

Toutes les civilisations sont dignes de prendre part. à la réflexion qui alimente et sauvegarde la diversité culturelle pour un monde plus humaniste et plus accueillant pour tous. Notre besoin le plus pressant est une charte de solidarité afin de construire ensemble des ponts qui nous relient, pour des échanges mutuellement enrichissants. C'est ainsi seulement que nous resterons fidèles au projet francophone, qui est une certaine manière d'être ensemble et d'agir solidairement, en mettant en commun nos diversités, source de notre richesse tant au sein de notre organisation que dans ses rapports avec les autres ensembles civilisationnels.

Je vous remercie de votre aimable attention

**Intervention de Son Excellence Madame Marie Arena
Ministre-Présidente
du Gouvernement de la Communauté française de Belgique**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,

Je souhaite tout d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom propre, remercier les autorités de la Roumanie pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservé. Je suis heureuse de retrouver, à l'occasion de ce sommet, un pays avec lequel la Communauté française de Belgique et la Région wallonne entretiennent des relations privilégiées, et ce particulièrement à la veille de l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne.

Depuis plus de trente ans, la communauté internationale au travers de l'ensemble de ses organisations tente de faire le point sur les progrès ou les retards de la démarche de l'Éducation pour tous. Chaque jour, dans tous les coins du monde, des responsables politiques, des scientifiques, des militants d'organisations non gouvernementales se réunissent sur les mêmes sujets. L'éducation est sans doute la question qui, au 20^e siècle, aura le plus mobilisé les réflexions. Et pourtant, les informations dont nous disposons aujourd'hui restent insupportables ; je n'en citerai qu'une, extraite du rapport du Pnud sur le développement humain de 2004 : « *La scolarisation universelle dans l'enseignement primaire ne pourrait être atteinte qu'en 2129 !* »

Notre rencontre de Bucarest s'ajoutera-t-elle à cette longue liste de rencontres politiques qui, quoique intéressantes au plan des statistiques, ne font qu'ajouter le désespoir à la désespérance ? Nous sommes, je n'en doute pas, tous animés par la volonté de mobiliser la communauté francophone pour contribuer à réaliser les objectifs de la Déclaration du millénaire et notre détermination a été manifeste, déjà, au Sommet de Ouagadougou. Mais ici, à Bucarest, nous abordons le sujet, à mes yeux, essentiel pour le développement : l'éducation, la formation, la recherche.

N'est-il pas temps de reconnaître solennellement que la formation et l'éducation ne sont pas un « élément de la politique des États » mais qu'elles constituent le fondement, le socle de toutes les politiques et qu'il est vain de vouloir espérer le développement économique ou l'instauration de la démocratie si, au préalable, on n'a pas éduqué, formé, alphabétisé ? Que signifient des élections dites démocratiques dans un pays où 70% de la population est analphabète et comment instaurer « l'État de droit » si la majorité de la population ne s'est pas véritablement approprié les valeurs qui fondent cet « État de droit ? » Qui peut croire que l'on peut attirer des investisseurs s'ils ne peuvent disposer de la main-d'œuvre qualifiée ?

Tout ceci, j'en suis consciente, est connu de tous et constituerait des lieux communs si, effectivement, la communauté internationale en avait tiré les conséquences et consacré à ce secteur autant de moyens que de discours.

Avec le recul, nous pouvons établir aujourd'hui une relation directe entre les politiques d'éducation et le niveau de développement économique et social. Les exemples ne manquent pas, en Asie notamment, mais aussi au sein de notre communauté francophone, de pays qui sont aujourd'hui prospères alors qu'ils ne disposent d'autres matières premières que la force et la créativité de leur jeunesse.

Comment expliquer le niveau élevé d'échecs scolaires dès le primaire et pourquoi une telle disparité selon les zones géographiques, l'Afrique subsaharienne enregistrant malheureusement les résultats les plus faibles ? En Afrique francophone, deux enfants sur cinq n'accèdent pas à l'école et sept adultes sur dix ne sont pas alphabétisés ; dans certains pays, le taux de scolarisation dans le secondaire est de 5% (par comparaison, la Norvège est à 95% et Guyana à 75%). Le problème n'est pas seulement financier et il ne pourra être résolu uniquement à coups de milliards de dollars ou d'euros.

Depuis la Conférence de Jomtien, en 1990, la communauté internationale s'est mobilisée en vue de la scolarisation du plus grand nombre. La réunion de Dakar, en 2000, a fait le constat de l'échec de cette politique et les résultats, à ce jour, ne sont guère plus rassurants. Il faut s'attaquer à l'ensemble des causes et, particulièrement, au rôle que l'école doit jouer comme facteur d'intégration sociale et de construction de l'identité. Bref, repenser l'école à l'heure de la mondialisation et sous l'angle de la diversité culturelle et linguistique.

Sans doute le temps est-il venu de s'attaquer également à la question des méthodes et des contenus ; c'est dans cette approche qu'il faut situer la problématique des langues de l'école. Il faut replacer ce problème dans la réalité linguistique des pays d'Afrique subsaharienne. Selon le dernier rapport du Haut conseil de la francophonie : dans de nombreux pays d'Afrique dont le français est une langue nationale, le nombre de francophones est généralement inférieur à 10%. Comment, dès lors, alphabétiser en français dans un tel contexte ? L'école a un rôle fondamental à jouer dans l'insertion de l'enfant dans sa communauté ; elle constitue à la fois l'ouverture au monde mais aussi le « conservatoire » des valeurs et des traditions, elle est le lien entre les générations. Il est donc fondamental que l'école ne constitue pas une rupture linguistique avec l'environnement social et familial. C'est dans cet esprit que depuis de nombreuses années, à l'exemple du Mali, le pionnier, des expériences originales de pédagogie convergente sont menées, notamment au Burkina Faso, en Gambie, en Namibie, au Niger, au Nigeria, au Sénégal, avec des résultats parfois spectaculaires.

Le rapport mondial sur le développement humain 2004 publié par le Pnud nous donne quelques données intéressantes : Au Burkina Faso, 72% des enfants obtiennent le certificat d'études primaires dans l'école bilingue contre 14% dans l'école conventionnelle monolingue et le « taux de rendement » (tenant compte des redoublements et des abandons) est de 68% dans la première contre 16%, seulement, dans la seconde et cela, pour un moindre coût. Depuis plus de quarante ans, (comme le recommande l'Unesco) l'Inde développe une politique d'éducation intégrant trois langues : une langue internationale, une langue véhiculaire, une langue maternelle. En Afghanistan, à côté des deux langues nationales, la nouvelle constitution accorde une place à toutes les langues minoritaires pour l'éducation.

Cette question de la langue maternelle dans le processus d'alphabétisation se pose à l'ensemble des pays en développement mais c'est l'Afrique qui, dans ce domaine, semble faire preuve de la plus grande frilosité. En Amérique latine, 91% des enfants sont instruits dans un système bilingue contre 13% en Afrique subsaharienne.

L'argument des coûts n'est plus recevable car cette pédagogie n'est pas plus coûteuse, au contraire. Ainsi, au Guatemala, l'introduction des langues indiennes a permis d'économiser immédiatement cinq millions de dollars grâce à la baisse du nombre de redoublements. De plus, le cumul en quarante ans des dépenses publiques (nationales et internationales) en matière d'éducation représente un montant gigantesque et cela, avec une absence de résultats d'autant plus révoltante qu'il y a une concordance parfaite entre les chiffres de la pauvreté et ceux de l'analphabétisme.

L'utilisation des langues maternelles donne de bons résultats dans toutes les aires linguistiques ; en termes économiques ce système apparaît comme davantage productif et ce type d'enseignement permet une meilleure acquisition de la langue internationale. Qu'attend, dès lors, la communauté internationale pour adopter et financer un plan mondial de l'éducation intégrant de manière systématique une véritable diversité culturelle et linguistique ? Bien sûr, il faudra former des instituteurs, produire des manuels scolaires, inventer d'autres méthodes. Mais si l'école redevient un vrai « produit du village » alors, chaque citoyen, chaque « ancien », détenteur d'une partie de l'histoire deviendra, à sa façon, un auxiliaire de l'enseignant et l'éducation des enfants constituera une entreprise collective dont personne ne sera exclu. Il ne s'agit pas de bouleverser l'ensemble des systèmes scolaires mais, tout simplement, d'accorder aux langues nationales la première place dans l'alphabétisation et une place significative dans les autres cursus.

L'Unesco a consacré bien des travaux et des colloques pour sensibiliser les autorités à cette question et, lors du Sommet de Dakar en 1989, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie avaient réclamé des programmes ambitieux en la matière. En mars 2003, à l'occasion des États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, les 17 ministres de l'Éducation concernés ont adopté un mémorandum mettant la priorité sur la collaboration entre le français et les langues nationales. C'est ce que recommande l'Académie africaine des langues et c'est également la volonté de l'Union africaine exprimée à Khartoum.

En soutenant les langues nationales, la Francophonie ne renonce pas à son objectif de défense de la langue française. Au contraire, c'est en substituant le partenariat à la contrainte que la langue internationale s'inscrira durablement dans la diversité culturelle de la communauté francophone. Comme elle l'a fait pour la diversité culturelle, la Francophonie peut jouer un rôle majeur dans la mise en place d'une autre politique de l'éducation sur le continent africain. La Communauté française de Belgique est depuis longtemps impliquée concrètement dans cette démarche puisque dès le départ, c'est une institution de chez nous, le Ciaver, qui a été le partenaire des autorités du Mali pour développer les expériences de pédagogie convergente.

Mais surtout, ma réflexion est guidée par la conviction, qui est la nôtre depuis la fondation même de la Francophonie en 1970, que la diversité culturelle doit être la base de toutes nos démarches, de toutes nos politiques. C'est pour cela que nous sommes mobilisés depuis Cotonou, en 2001, c'est pour cela que nous avons fait insérer au Sommet de Johannesburg le développement durable comme un des quatre piliers de développement, c'est forts de cette conviction que nous avons mené et gagné cette bataille à l'Unesco en 2005 pour la convention sur la diversité culturelle.

Pourquoi l'éducation échapperait-elle à cette réflexion alors qu'il s'agit d'une activité tellement liée à la langue et à la culture ? Dans le même esprit et puisque ce sommet aborde également la question des nouvelles technologies, les disparités dans ce secteur doivent être également rappelées et soulignées : ainsi, pour une moyenne mondiale de 184 internautes pour 1000 habitants, il y en a 588 pour les pays de l'OCDE, et 9,6 pour l'Afrique subsaharienne.

La question de la langue de l'informatique doit également être abordée : les logiciels ne peuvent être réduits à une seule langue, ni même à deux, et nous devons encourager les efforts déjà entrepris pour traduire les logiciels au moins dans les grandes langues vernaculaires ; pour l'Afrique, les linguistes s'accordent sur le nombre de quinze. Claude Hagège, tout comme l'Unesco, nous alerte sur la mort des langues ; la Francophonie doit prendre sa part dans ce combat. J'ai la conviction que le recours aux langues locales dans les politiques d'alphabétisation comme la traduction des logiciels dans les grandes langues vernaculaires constitueraient une contribution utile à la sauvegarde de ce patrimoine précieux.

La coordination de l'aide au développement liée à l'éducation est également primordiale. Nous ne pouvons plus nous satisfaire d'une multitude d'intervenants voulant tous faire la même chose. Je vous propose de réfléchir au renforcement de l'Unesco dans ce rôle de coordination. Les petits ruisseaux se transformeraient vite en fleuves importants et nos actions tant sur le plan bilatéral que multilatéral, si elles se retrouvaient combinées à celles de tous les autres, deviendraient enfin significatives.

Je souhaite attirer également votre attention sur une autre question, peut être la plus importante, peut être la plus urgente : le 20 octobre 2005, la communauté internationale, grâce particulièrement à la Francophonie et au terme d'une mobilisation sans relâche, a adopté à l'Unesco la convention destinée à garantir le maintien et le renforcement de la diversité culturelle. La Communauté française de Belgique a participé activement à ce débat, aussi bien à l'Unesco que dans les enceintes européennes et francophones.

Apparemment donc, nous pouvons être rassurés : la diversité des valeurs et de leurs expressions devrait rendre plus équilibrée la mondialisation économique. Apparemment seulement car un danger, plus grand encore, menace : la mise sur le « marché » des services de l'éducation et ce, dans le cadre des négociations multilatérales (à l'OMC) relatives aux « services » et des négociations bilatérales (accords de libre échange), palliatifs fréquents de l'échec des premières.

L'éducation est un secteur d'importance : un milliard d'élèves et d'étudiants, cinquante millions d'enseignants, un « chiffre d'affaires » de l'ordre de deux mille milliards de dollars, soit le vingtième du PIB mondial, montant considérable et qui n'est assuré par le secteur privé que pour un cinquième. Des groupes financiers puissants s'intéressent de très près à ce marché potentiel et reprochent aux autorités publiques de ne pas tenir suffisamment compte des intérêts économiques immédiats dans la gestion du secteur de l'éducation. Libéraliser les services de l'éducation permettrait, tout à la fois, de développer un nouveau marché et de mettre l'actuel réseau scolaire au service des intérêts économiques. On ne s'étonnera pas, dès lors, qu'on évoque de plus en plus à l'OMC « le marché de l'éducation ». De plus, les déclarations récentes du secrétaire général de l'OCDE sont inquiétantes lorsqu'il définit « *l'enseignement comme un produit de commerce, une marchandise de valeur internationale* ».

Une fois de plus, ce sont les pays en développement qui risquent de subir le plus vite et le plus fort les effets d'une libéralisation des services de l'éducation ; c'est là que des besoins criants peuvent conduire les responsables publics à céder à l'urgence et donc à suivre les propositions de ceux qui promettent d'entrevoir, enfin, « l'éducation pour tous ».

Le Nord, lui aussi, est potentiellement faible, car également confronté au problème aigu du financement : avec l'allongement de la scolarité, les besoins financiers sont de plus en plus importants ; ainsi, si de 1985 à 1992 le nombre d'étudiants a progressé de 26%, les dépenses publiques en matière d'éducation n'ont augmenté que de 5% (moyenne mondiale).

S'opposer à la libéralisation ne signifie, en rien s'attaquer à l'existence de réseaux éducatifs privés ; ceux-ci doivent, bien sûr, être maintenus. De même, il ne s'agit pas de nier le lien entre l'éducation et le développement économique. L'enjeu est, tout simplement, de permettre à la puissance publique de continuer à exercer son rôle de régulateur légitime : contrôle des matières, niveau des diplômes, conditions d'installation des établissements, qualifications des maîtres...

Le danger est réel et le risque grave. Il ouvre tout à la fois la possibilité pour un État ou pour une multinationale de s'ériger en « professeurs du monde », et pour une secte d'utiliser ce nouveau et formidable moyen de prosélytisme. La récente interprétation de la Commission européenne au sujet de l'application et de la directive Bolkenstein pour l'enseignement libre ne fait qu'ajouter à la confusion. Plusieurs organisations non gouvernementales sont heureusement mobilisées autour de cette question cruciale. Il faut les entendre, il faut les soutenir et établir avec elles une alliance comparable à celle qu'avait nouée la Francophonie avec les « coalitions pour la diversité culturelle ».

De la même manière, comme l'ont fait leurs collègues en charge de la Culture pour la diversité culturelle, les ministres francophones de l'Éducation doivent d'urgence se mobiliser pour défendre le pluralisme de l'éducation et nous devons, ici, demander clairement à ce que l'on cesse de faire des offres de libéralisation des services de l'éducation tant à l'OMC que dans les accords de libre échange.

Pour la Communauté française de Belgique, cette question est importante et nous entendons, dans les semaines qui viennent, prendre des initiatives en la matière afin d'organiser la concertation de tous les acteurs concernés par cette importante question.

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,

Si nous nous accordons pour reconnaître à l'éducation le caractère prioritaire que tous les analystes démontrent aujourd'hui, notre organisation doit en tirer les conséquences et faire de ce secteur son chantier prioritaire au même titre que celui de la culture. Nous pouvons y jouer un rôle majeur car la langue traverse ces politiques et nous pouvons espérer, dès lors, apporter une plus-value, la plus-value francophone. Bien sûr, nous devons rester attentifs aux situations difficiles de certains de nos États membres et aux conflits qu'ils peuvent vivre, mais, compte tenu des moyens limités qui sont les nôtres, la Communauté française de Belgique est convaincue que ce chantier ne peut nous détourner de nos missions essentielles.

Chers amis, je ne pourrais pas conclure sans parler de notre amitié profonde pour le peuple congolais.

Les élections du 30 juillet nous ont montré la dignité démocratique du peuple congolais. Il est essentiel, au titre de cette même dignité, que la liberté d'expression par et avec les médias soit pleinement garantie. Je me réjouis très sincèrement du soutien que la Francophonie a décidé d'apporter à la Haute autorité des médias. La Communauté française de Belgique a été, est et sera toujours un partenaire tenace de la liberté d'expression garantie par cette institution congolaise.

Monsieur le Secrétaire général, c'est à vous personnellement que je souhaite m'adresser maintenant.

En vous élisant à Beyrouth, nous savions que la communauté francophone allait pouvoir bénéficier de la grande expérience d'un sage.

Vous avez donné à notre organisation un rayonnement exceptionnel et je forme le vœu que, pendant quatre ans encore, vous puissiez nous apporter votre précieuse contribution.

Monsieur le Secrétaire général, je souhaite, à ma manière, rendre hommage à votre action.

Acceptez qu'en cette année 2006, Année Senghor, je vous dise au nom de la Communauté française de Belgique, que vous êtes, pour nous, le remarquable et digne successeur du père fondateur de la Francophonie.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Son Excellence Dame Pearllette Louisy Gouverneur général de Sainte-Lucie

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me céder la parole.

Je souhaite tout d'abord exprimer mes sincères remerciements au gouvernement de la Roumanie pour son accueil chaleureux et pour l'excellente organisation de cette XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Nous sommes heureux d'être parmi vous pour débattre des questions qui concernent notre communauté francophone.

Je suis certaine, Monsieur le Président, que sous votre direction avisée et grâce à votre perspicacité, la Francophonie en sortira renforcée et sera capable d'affronter les multiples défis qui l'attendent.

L'excellent rapport que vient de nous présenter le secrétaire général sur l'état de la coopération multilatérale de la Francophonie depuis Ouagadougou jusqu'à Bucarest montre à quel point notre organisation s'est fortifiée et trouve de plus en plus sa place dans toutes les sphères de la vie internationale. La vision du secrétaire général d'une Francophonie plurielle qui évolue dans ses dimensions politique, culturelle et linguistique, fait que notre organisation peut mener à bien la mission qu'elle s'est fixée.

La réforme amorcée en 2004 et concrétisée par l'adoption de la Charte de la Francophonie en novembre 2005 est un grand pas en avant. Nous tenons d'ailleurs à féliciter le secrétaire général pour le travail assidu qu'il a mené au cours de ces deux dernières années et pour les nouvelles responsabilités qui maintenant lui incombent et dont il doit rendre compte dans l'exécution de son mandat. Sur ce point, nous souhaiterions d'ailleurs voir s'inscrire dans son rapport écrit un bilan détaillé des volets administratifs et financiers, ce qui nous permettrait d'avoir une vision globale des forces et des faiblesses de notre organisation. Dans ce sens, nous louons les efforts de l'administrateur de l'OIF, qui s'est engagé à introduire de nouvelles méthodes de gestion, rigoureuses et transparentes. De plus, des changements majeurs ont été opérés dans la structure de l'organisation. Le nouvel organigramme en fait foi. Il nous semble que des changements de cet ordre auraient mérité une consultation préalable auprès des instances décisionnelles. Le ministre responsable de la Francophonie de Sainte-Lucie en avait d'ailleurs fait la demande dans son courrier du 3 février 2006.

Toujours sur une question de principe et de procédure, il nous semble important d'insister sur le fait que toutes les déclarations et recommandations issues de réunions thématiques, même celles au niveau ministériel, doivent passer, pour examen et adoption, par les seules instances décisionnelles selon la Charte de la Francophonie, c'est-à-dire le Conseil permanent de la Francophonie, la Conférence ministérielle de la Francophonie et le Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Il devrait en être de même pour toutes les résolutions qui nous sont soumises, tel qu'il est précisé dans nos règlements intérieurs.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler la visite du secrétaire général à Sainte-Lucie en 2005 durant laquelle nous avons abordé la question de la coopération multilatérale, qui reste pour nous un élément prioritaire du mandat de la Francophonie. Nous avons déjà, à ce moment, exprimé des inquiétudes quant à la place qu'occupe la coopération dans l'organisation. Nous regrettons le peu de ressources et d'effectifs alloués à la mission « Éducation », qui a le budget le plus bas malgré les demandes répétées des États membres. Le système des fonds liés et affectés qui permet aux bailleurs de fonds de choisir les programmes qu'ils veulent financer fait que les priorités des États membres ne sont pas nécessairement reflétées dans la programmation.

Nous saluons le choix du thème du sommet sur les technologies de l'information dans l'éducation, qui est totalement en phase avec les besoins des pays du Sud. Nous constatons que la fracture numérique est considérable. Cependant, les engagements pris dans la Déclaration de Bucarest n'apportent pas de solutions concrètes permettant de la réduire. On ne tient malheureusement pas suffisamment compte des lacunes existantes dans les systèmes éducatifs des pays du Sud et du manque de ressources pour y remédier.

Nous nous réjouissons de la levée du moratoire sur la création de nouveaux centres de lecture et d'animation culturelle (Clac). Cet excellent programme a fait ses preuves et nous trouvons qu'il est temps de l'étendre à la Caraïbe.

Quant à la mission « Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique », nous souhaitons revisiter ses priorités afin que celles-ci soient orientées vers l'enseignement du français dans l'espace francophone plutôt que dans les organisations internationales, qui ont certainement les moyens de financer des formations en langues pour leurs fonctionnaires. C'est en enseignant le français dans les pays membres de la Francophonie qu'on pourra réellement renforcer le français dans la vie internationale. D'autant plus que la mise en œuvre du vademecum nécessite une contribution effective de l'OIF. D'ailleurs, nous attendons toujours une réponse aux demandes que nous lui avons soumises pour faciliter la création d'un centre numérique de formation en français et un appui à l'élaboration d'une politique linguistique qui tiendrait compte de la place qu'occupe le créole dans la société sainte-lucienne ainsi que le français comme première langue étrangère.

Concernant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, nous tenons à féliciter la Francophonie pour les efforts de mobilisation auprès des pays membres et de la communauté internationale qui a mené à l'adoption de la convention, en novembre 2005, à l'Unesco. Il me fait d'ailleurs grand plaisir d'annoncer que le Conseil des ministres de Sainte-Lucie vient d'approuver la ratification de la convention. Le soutien de l'OIF sera nécessaire pour aider les pays membres de la Francophonie dans l'élaboration et le développement de leurs politiques culturelles. Nous souhaitons vivement que les ressources de ce programme soient réparties de façon équitable sur toutes les régions de la Francophonie.

Enfin Monsieur le Président, nous appuyons les efforts de l'OIF dans la consolidation de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace

francophone, notamment dans les pays en crise. Nous tenons également à féliciter le Canada pour le succès de la réunion ministérielle de Saint Boniface. Cependant, il faut être conscient que la Déclaration de Saint-Boniface élargit considérablement le champ d'action politique actuel de l'OIF. Il ne faut pas oublier qu'au Sommet de Ouagadougou, nous nous étions engagés à accorder une importance et une attention égales aux quatre missions que nous avons choisi d'adopter.

Avons-nous les moyens de nos ambitions ?

Il est clair que les ressources ne suffiront pas pour financer, en surplus, les nouvelles activités qui découlent de la Déclaration de Saint-Boniface ou même de Bamako +5. Il va falloir faire des choix. Il sera nécessaire d'évaluer certaines de nos activités politiques actuelles, notamment l'observation des élections, afin de déterminer la plus-value apportée par l'OIF. Cela devra nous mener à modifier la programmation de la Délégation à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie, voire même à éliminer certaines activités. Dans le contexte budgétaire critique de l'organisation, sachant que 18% des programmes récemment adoptés ont été gelés, nous pensons qu'il n'est pas opportun pour l'OIF d'élaborer des programmes de formation pour les Forces de la paix des Nations unies.

Monsieur le Président,

Nous avons une organisation de coopération qui a un volet politique et nous ne voudrions pas qu'elle devienne une organisation politique qui a un petit volet « coopération ».

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Sali Berisha
Premier ministre de la République d'Albanie**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi en premier lieu d'adresser les plus chaleureux remerciements aux autorités roumaines pour l'excellente organisation de cet XI^e Sommet de la Francophonie, historique par le fait même qu'il a lieu pour la première fois en Roumanie, pays ami de l'Albanie, mais aussi emblématique pour ses dimensions francophones en Europe du Sud-Est. Je me dois également de leur transmettre notre gratitude pour l'hospitalité traditionnelle, un trait spécifique d'ailleurs propre à toute la région, ce qui témoigne de la richesse que cet espace de l'Europe pourrait porter ensemble et solidairement avec la famille francophone.

Monsieur le Président,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour débattre sur les technologies de l'information dans le système d'éducation. Le choix du sujet manifeste l'importance que les TIC revêtent dans le monde actuel et affirme notre engagement à saisir cette opportunité, ce formidable moyen pour nous adapter au rythme du temps et saisir l'opportunité de soutenir le développement de l'éducation dans l'espace francophone. L'Albanie est convaincue que les technologies de l'information contribueront à une croissance économique et à un bien-être social durables, jouant un rôle de premier plan dans l'évolution vers des sociétés fondées sur la connaissance. Nous considérons les technologies de l'information comme des outils indispensables pour l'élargissement et l'amélioration du savoir fondamental des élèves et des étudiants.

L'Albanie est sur le point d'effectuer d'importants changements qualitatifs en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information dans le système d'éducation. En étroite collaboration avec des partenaires, des amis et d'importants donateurs internationaux ainsi que les hommes d'affaires du pays, 2006 sera l'année des grandes transformations dans le domaine de l'éducation en ce qui concerne l'utilisation des TIC.

À travers une collaboration active avec des entreprises mondialement connues, nous entendons élaborer des programmes modernes d'enseignement, ce qui permettra l'obtention de diplômes reconnus partout dans le monde. Je souhaite mentionner à cet effet l'ouverture de l'Académie Cisco, un partenariat entre le système Cisco et l'Université polytechnique de Tirana.

Le gouvernement que je préside a accordé une attention capitale à la propagation des technologies de l'information dans l'éducation. Il y a quelques jours, à l'occasion de la rentrée scolaire en Albanie, nous avons lancé l'initiative « L'Albanie à l'âge de l'Internet », moyennant laquelle un réseau de plusieurs portails Internet spécialisés sur la thématique éducative et culturelle sera mis à la portée de tous les jeunes Albanais, à tous les niveaux de l'éducation.

Nous visons également à encourager la formation professionnelle, dans un esprit contemporain qui puisse assurer le partage équitable des connaissances, du savoir-faire et des opportunités sans cesse croissantes de l'innovation et de la science. Nous ferons en sorte que l'Internet soit une réalité tangible pour tous, particulièrement les enfants. Nous nous préparons à accroître avant la fin de cette année jusqu'à trente fois la capacité de connexion à l'Internet partout dans le pays, en assurant un prix abordable à tous. L'Albanie est un des premiers pays à profiter de l'initiative de l'Institut des technologies du Massachusetts (MIT) – « Un portable pour chaque enfant ».

Il est évident que dans le cadre d'une implantation solide des TIC en Albanie, nos politiques d'éducation veillent constamment à la diffusion du français et des valeurs universelles que cette langue commune véhicule, pour un appui à l'enseignement, à la recherche et à la formation.

Dans ce cadre, nous soutenons sans réserve la création de l'Université francophone de l'Europe centrale et orientale. Cette nouvelle institution devra devenir un centre de coordination des politiques académiques des PECO, mais également un lien de coopération entre notre région et les pays du Sud.

Nous soutenons la Déclaration de Bucarest, fruit d'une profonde réflexion commune sur la mise en place des technologies de l'information à tous les niveaux de l'enseignement, en faveur d'une éducation tout aussi bien formelle qu'informelle, une éducation de qualité pour tous.

Le programme du gouvernement albanais, sorti gagnant des élections générales parlementaires du 3 juillet, stipule de façon prioritaire l'appartenance à ces mêmes valeurs que la Francophonie a fait siennes au fur et à mesure de son évolution.

Notre conviction provient premièrement du fait que l'Albanie a poursuivi constamment une action concrète pour la mise en place des objectifs ambitieux du Cadre stratégique décennal et de la nouvelle Charte de la Francophonie, en tant que piliers fondamentaux d'une action concertée qui ne cesse de s'accroître, dans l'esprit de l'instauration de l'État de droit, de la démocratie, des droits et libertés fondamentales, et de la diversité culturelle et linguistique.

De fait et de droit, la démocratie en Albanie est désormais irréversible. C'est certainement un atout dont nous sommes très fiers, ce qui a été démontré par le déroulement correct, libre et transparent des dernières élections parlementaires, fait admis et souligné aussi par une mission francophone d'observation des élections.

Nous nous sommes engagés dans une réforme totale économique et sociale, qui assume et incarne l'esprit compétitif du développement d'une économie de marché, dans le seul but d'assurer un milieu le plus propice aux investissements, ainsi que pour améliorer le climat macroéconomique et commercial, la croissance économique et la prospérité des citoyens albanais. Notre adhésion à la Francophonie nous oblige à travailler assidûment afin d'intensifier les relations économiques et d'élaborer dans une vision d'ensemble des stratégies communes de moyen et de long terme avec les pays membres de la Francophonie, ayant en vue que notre organisation a déjà de loin dépassé ses frontières, initialement culturelles et politiques, devenant

une communauté d'échanges intenses économiques visant l'installation du développement durable.

Dans le contexte international, l'Albanie poursuit les principes du bon voisinage, œuvre pour la stabilité régionale et en faveur de l'apaisement des conflits et du renforcement de la sécurité globale. C'est une prérogative que nous voudrions partager même au sein de la Francophonie et, dans ce sens, nous nous unissons sans aucune réticence aux efforts de la communauté francophone pour une gestion sage et efficace de la problématique internationale, particulièrement en matière de prévention des conflits et de sécurité humaine, et du maintien de la paix. La Déclaration de Bucarest constitue à cet effet un repère important dans la série des décisions prises jusqu'à maintenant par la Francophonie pour augmenter son rôle actif et son poids spécifique sur l'échiquier international.

La diversité culturelle est un autre acquis précieux de mon pays. Issue d'une tradition longue et vive de tolérance religieuse cultivée tout au long des siècles, il n'y a pas de doute que l'harmonie interconfessionnelle albanaise représente une situation positivement unique, digne d'être apportée à titre d'exemple dans le grand débat en cours du dialogue des civilisations, comme ce fut le cas des interfaçages fructueux avec l'Unesco, au cours des deux dernières années. En conséquence, l'Albanie a répondu favorablement aux appels du directeur général de l'Unesco, Monsieur Koïtchiro Matsuura, et du secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf, afin de procéder rapidement à la ratification de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle. J'ai donc l'honneur et le plaisir d'annoncer, face à cette prestigieuse audience, que le parlement de la République d'Albanie a ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le 21 septembre 2006, persuadé que cet instrument normatif représente un contrepoids salutaire face à la perte de l'authenticité de chaque peuple et de la spécificité de sa propre culture et de son héritage, mises en danger par l'uniformisation galopante, surgissant de surcroît à cause d'une mondialisation incontrôlée et irrationnelle.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

Je souhaite, en terminant, saluer le travail du secrétaire général, le Président Diouf, à la tête de l'organisation. Il arrive à la fin de son premier mandat avec un bilan dont nous sommes fiers. Il a su donner à l'organisation une meilleure visibilité externe, une meilleure structuration interne et nous le félicitons. À l'heure où le monde est devant de nouveaux défis et lorsque les voix qui agitent le choix des civilisations s'élèvent de plus en plus, notre organisation doit devenir un endroit par excellence pour prouver le contraire. Nous pensons que nous pouvons faire confiance au secrétaire général pour ancrer davantage notre organisation dans cette direction. L'Albanie, dans sa nouvelle capacité de membre de la Francophonie, ne ménagera aucun effort dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Albert Pintat
Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre**

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je tiens en premier lieu, Monsieur le Secrétaire général, à joindre ma voix à toutes celles qui ont salué la pertinence et la qualité du rapport que vous avez présenté à cette illustre conférence. Ce rapport témoigne de la diversité et de l'ampleur des travaux de l'Organisation internationale de la Francophonie, que vous dirigez de main de maître.

L'Andorre est arrivée dans la Francophonie, en 2004, au moment où l'organisation était engagée dans une importante réforme de son mode de fonctionnement. Vous avez su, Monsieur le Secrétaire général, mener à bon port cette réforme et vos efforts, soutenus par les États membres, ont permis l'adoption lors de la Conférence ministérielle d'Antananarivo, en novembre dernier, de la nouvelle Charte de la Francophonie. Cette charte constitue un pas décisif vers plus de rigueur et de transparence, et la garantie d'une crédibilité internationale accrue de notre organisation.

Si ces deux dernières années ont été riches en réformes de fonctionnement, elles n'en ont pas moins signifié un net renforcement de la Francophonie politique.

Le rendez-vous de Bamako, où s'est tenu à la fin de l'année dernière le Symposium international sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, a permis de dresser les bilans de la contribution de la Francophonie à la diffusion des principes démocratiques qui, peu à peu, à des rythmes différents et adaptés à chaque situation particulière font leur chemin dans la majorité des États membres. Le processus de transition en cours dans des pays comme la Mauritanie, Haïti ou le Togo, pour ne citer qu'eux, doivent servir d'exemple à d'autres régions qui peinent encore à sortir de profondes crises. Notre organisation, notamment grâce à la Délégation à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie, peut les accompagner dans la recherche d'une vie politique apaisée. Les attentes en matière d'accompagnement de sortie de crise sont nombreuses et nous ne devons pas les décevoir. Comme nous ne devons pas décevoir le Liban, ce pays ami qui tant de fois a subi des violences immérités, et l'aider dans le colossal effort de reconstruction auquel il doit faire face après la tragédie de cet été. Mais l'action de la Francophonie doit aussi intervenir en amont.

La Conférence sur la prévention des conflits et la sécurité humaine tenue à Saint-Boniface au mois de mai, à laquelle a participé notre ministre des Affaires étrangères, de la Culture et de la Coopération, a souhaité un approfondissement de la Francophonie politique, notamment par les biais d'une coordination multilatérale francophone renforcée dans les organisations internationales. Chacun de nos

États a une voix dans ces organisations et l'Andorre, riche de son histoire pacifique et forte de sa tradition démocratique séculaire, compte bien la faire entendre. Car c'est avant tout dans le multilatéralisme que les petits États, nombreux dans la Francophonie, peuvent exercer une influence positive sur les affaires du monde. La Conférence de Saint-Boniface a également prôné un renforcement des programmes de formation et d'échange de bonnes pratiques : c'est, en d'autres termes, dire l'importance de l'éducation pour promouvoir une culture de la tolérance et de la paix. L'éducation doit permettre de former des nouvelles générations de citoyens qui défendront leurs idées ou leurs intérêts par d'autres moyens que les armes.

C'est à travers l'éducation que se construira la nouvelle société et je félicite la présidence roumaine d'avoir choisi comme thème de ce sommet : « les technologies de l'information dans l'éducation ». Notre débat d'aujourd'hui, qui guidera une partie de la coopération multilatérale francophone pour les prochaines années, s'inscrit dans le droit fil des engagements que nous avons pris à Dakar et des objectifs du millénaire. Les États qui sont encore loin de ces objectifs devraient pouvoir s'en rapprocher par le biais de certains programmes de la Francophonie. Nous faisons partie de ceux qui pensent que l'OIF doit renforcer ses programmes éducatifs.

Nous y contribuerons dans la mesure de nos moyens, comme nous l'avons déjà fait dans d'autres organisations internationales. En 2005, nous avons apporté une contribution volontaire à un programme de l'Unesco visant à l'autonomisation des filles et des femmes au Niger. Cette année 2006, ce même programme a intéressé un petit groupe d'États dont par ailleurs presque tous désormais sont membres de la Francophonie : le Luxembourg, Chypre, Monaco, Saint-Martin et Andorre ont uni leurs efforts pour cette même cause.

La Principauté d'Andorre, tout en étant membre associé, a tenu à participer à la coopération multilatérale francophone par le biais d'une contribution volontaire au Fonds multilatéral unique.

L'Andorre est en avance dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, avec un taux d'équipement en ordinateurs très élevé. L'Université d'Andorre, pour une large partie de son offre de formation, repose sur le virtuel. L'enseignement à distance est une solution pour des États aux ressources limitées, que ce soit en raison de leurs dimensions, comme Andorre, ou de leurs difficultés de développement. Notre université a voulu partager cette riche expérience dans le cadre d'une Chaire Unesco qui a été approuvée et va être prochainement signée. Réduire la fracture numérique, tel est le thème central de cette chaire, qui promeut l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans une perspective de développement durable.

Permettez-moi de me réjouir de l'élargissement de la famille francophone avec l'arrivée des nouveaux membres et observateurs dont beaucoup issus du continent européen, ce qui est de nature à diversifier et à enrichir encore les rapports et les échanges. Je félicite la présidence roumaine pour l'excellente organisation de ce sommet et souhaite un plein succès à la présidence canadienne et québécoise à venir.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Mamadi Traoré
Conseiller politique au Ministère des Affaires étrangères
de la République de Guinée**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Vous me permettrez tout d'abord d'exprimer les regrets et les salutations de votre collègue, le Général Lansana Conté, président de la République de Guinée que j'ai l'honneur de représenter et qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pu prendre part à vos côtés à cet important rendez-vous de la grande famille francophone.

Il m'a chargé en outre de vous adresser ses vœux ardents de plein succès à vos travaux et vous assurer de sa solidarité et de son entière adhésion à ses conclusions, qui contribueront, espère-t-il, au renforcement et à la dynamisation continue de notre organisation, dans l'intérêt de tous.

Dans le sillage des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais à mon tour remercier le peuple et le gouvernement roumains pour l'accueil combien chaleureux dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée dans votre beau pays, ainsi que pour la parfaite organisation de nos travaux.

Pour nous, Guinéens, qui avons toujours entretenu d'excellentes relations avec la Roumanie dont la générosité a permis la formation dans différents centres d'enseignement roumains de centaines de jeunes Guinéens, qui sont présents dans tous les secteurs de notre administration aujourd'hui, je dois dire que cela ne nous a guère surpris car nous savons que votre pays est par excellence un pays d'accueil et d'hospitalité. Ce n'est certainement pas ma compatriote ici présente, M^{me} Kadiatou Diallo, correspondante nationale de la Francophonie, qui dira le contraire car, il y a ce cela 21 ans, elle servait encore ici comme attachée culturelle à notre ambassade, donc chargée de la gestion de ces jeunes étudiants et témoin de cette générosité du peuple et du gouvernement roumains que nous ne sommes pas prêts d'oublier.

Monsieur le Président,

En rendant un vibrant hommage à votre prédécesseur, Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, pour sa disponibilité et son soutien à notre organisation durant sa présidence, je tiens à vous féliciter également pour votre brillante élection à la présidence de notre sommet et vous assurer de la pleine coopération des autorités de mon pays.

Au secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, dont la sagesse, la clairvoyance et la constante détermination ont imprimé une nouvelle dynamique à notre organisation, j'adresse les vives félicitations et le plein soutien du gouvernement guinéen pour le travail remarquable accompli.

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,

Ma délégation, qui a pris part de manière active aux travaux du CPF et de la CMF, approuve globalement les rapports qui nous sont soumis, notamment en ce qui concerne la Déclaration de Bucarest, qui prend en compte nos préoccupations en matière d'éducation, laquelle doit être adaptée à l'évolution technologique et aux impératifs de la société de l'information.

Ma délégation souhaite vivement que les décisions et recommandations issues du présent sommet soient suivies d'effets. Cela relève bien sûr de notre responsabilité collective.

Je ne saurais terminer sans adresser les chaleureuses félicitations de la délégation aux nouveaux venus au sein de notre famille, en qualité de membres à part entière, de membres associés ou d'observateurs.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Son Altesse Albert II Prince souverain de Monaco

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences, mesdames et messieurs,

Il est significatif qu'en cette année 2006 où elle célèbre son fondateur, Léopold Sédar Senghor, homme d'exception toujours proche de nous tous, la communauté francophone se rassemble au cœur de l'Europe centrale, qui est appelée à jouer un rôle accru dans la Francophonie de demain. C'est en effet la Roumanie, pays dont la principauté salue la détermination et qui s'ancre dans le continent européen, qui accueille avec tant de cordialité ce sommet.

Je me réjouis que de nouveaux membres y rejoignent la famille francophone. Leur diversité va enrichir encore nos valeurs communes.

Le rapport que le secrétaire général nous a présenté est à bien des égards un défi pour nos États. Mais nous avons pu prouver, depuis longtemps déjà, que nos différences sont une force et notre solidarité un ciment pour relever les défis qui s'imposent à nous. C'est dans cet état d'esprit qu'a été adoptée la convention sur la diversité culturelle d'octobre 2005 que, comme certains de vos pays, la principauté a récemment ratifiée.

Pour autant, l'actualité nous rappelle la permanence, hélas, de tensions que notre organisation s'attache à atténuer par la médiation et sous l'impulsion éclairée de son secrétaire général. S'appuyant sur les principes de la Déclaration de Bamako, renforcée récemment par celle de Saint-Boniface, il a œuvré sans relâche à apaiser la vie politique francophone. La Côte d'Ivoire, la Mauritanie, la République démocratique du Congo, Haïti sont autant d'exemples de notre accompagnement des pays en sortie de crise. Notre organisation doit devenir une référence en ce domaine.

En ce moment même, c'est à nos amis libanais que je veux apporter un message de soutien et de compassion. Je souhaite aussi rendre un hommage tout particulier aux femmes et aux hommes qui œuvrent avec tant de générosité et de courage dans l'accomplissement des tâches humanitaires au cœur du Liban.

Les pays francophones se doivent aussi de témoigner sur des thèmes aussi divers que l'aide au développement, la protection de l'environnement, les exigences du développement durable, l'éducation. Mais au-delà du témoignage, il est urgent d'agir. Nos opérateurs francophones s'y investissent avec passion et fidélité, peut-être plus encore depuis l'ambitieuse réforme amorcée lors de la Conférence ministérielle de Madagascar, pour laquelle le nouvel administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie s'investit pleinement.

Quant à mon pays, dans le prolongement du Sommet de Ouagadougou, il a poursuivi ses actions dans tous les domaines qui touchent aux valeurs fondamentales de la Francophonie.

Dans celui de l'éducation notamment, la principauté soutient fortement, depuis près de dix ans, les programmes menés pour et par la jeunesse, comme les centres de lecture et d'action culturelle (Clac), en particulier à Madagascar. Dans le même ordre d'idées, elle encouragera le programme des jeunes volontaires de la Francophonie qui, nous le souhaitons, verra le jour prochainement.

Par ailleurs, le soutien aux industries culturelles, l'appui aux filières universitaires, la formation d'acteurs économiques pour un système d'échanges plus équitable, le soutien au programme d'énergies renouvelables, la promotion de la jeunesse, l'accès aux nouvelles technologies, l'appui à l'éducation de base sont autant de domaines dans lesquels nous déployons nos efforts et restons à l'écoute des besoins exprimés par les pays concernés.

La jeunesse n'aura d'avenir que si nous apportons des solutions concrètes aux préoccupations quotidiennes auxquelles elle est confrontée, au premier rang desquelles, outre la santé et l'éducation, figure la préservation de l'environnement. Celle-ci constitue le fondement d'un véritable développement durable qui, j'en suis convaincu, est le meilleur levier du progrès économique et social.

Telle est la vocation de la Fondation Albert II que je viens de créer et dont la mission est de fédérer et de soutenir, à l'échelon international, les initiatives alliant environnement et innovation.

Mesdames et messieurs,

Je ne doute pas que ce sommet nous donnera un nouvel élan pour œuvrer en faveur d'une Francophonie tournée vers l'avenir et qui soit exemplaire dans ses solidarités, mon pays étant disposé, à cet égard, à s'engager avec toujours plus de détermination et d'enthousiasme.

Merci.

DISCOURS DE CLÔTURE

Allocution de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf Secrétaire général de la Francophonie

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Après ces deux jours bien remplis, nous arrivons donc au terme de nos travaux, qui se sont révélés riches, denses et qui resteront pour moi une source d'inspiration majeure pour les prochaines années.

C'est avec une sincère émotion et beaucoup de gratitude que j'accueille votre décision de renouveler mon mandat. Je veux vous dire, du fond du cœur, que même si la tâche est lourde, je viens de passer quatre années stimulantes et enrichissantes au service de la cause francophone, au service de votre organisation.

Je m'engage devant vous à assumer la responsabilité que vous venez de me confier pour les quatre prochaines années avec toute la force de mes convictions, que vous m'avez fait l'honneur de reconnaître.

L'horizon de l'OIF est clair. Son avenir est plein de promesses. Nous avons tous les outils, toute la volonté pour donner davantage encore d'ampleur et d'éclat à cette grande Francophonie que nous a léguée le Président Léopold Sédar Senghor dont nous célébrons le centième anniversaire de sa naissance, le 9 octobre, c'est-à-dire dans quelques jours.

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Vous venez d'adopter la Déclaration de Bucarest, texte capital qui va nous guider et nous aider à travailler, en particulier dans le domaine de l'éducation. Vous avez unanimement insisté sur l'importance du défi. L'OIF s'efforcera d'être au rendez-vous et de développer encore son action dans ce domaine.

Il en est de même pour ce qui concerne notre action en matière de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, pour la pleine mise en œuvre du dispositif de Bamako et pour le suivi des orientations définies à Saint-Boniface.

Je voudrais saluer chaleureusement les nouveaux membres qui rejoignent l'OIF et féliciter ceux qui sont devenus membres de plein droit de notre organisation. Leur engagement compte pour nous tous. Je sais qu'ils vont désormais encore mieux contribuer à faire rayonner dans le monde la Francophonie et la langue qu'elle a en partage.

Vous savez, je vous l'ai dit souvent, combien je suis attaché à votre implication, à l'implication directe, active, permanente de nos États et gouvernements dans notre action politique et dans notre coopération internationale. Vous en êtes les inspirateurs et les moteurs. Votre présence si nombreuse ici à Bucarest me rassure et me réconforte. Merci, d'ici notre prochain rendez-vous à Québec, de maintenir cet engagement qui m'est si cher.

Je voudrais, pour conclure ces quelques mots, m'adresser au président de la Roumanie, au Premier ministre et à son gouvernement, au peuple roumain, pour leur dire mon admiration et ma reconnaissance.

Mon admiration pour le travail qu'ils ont accompli et qui a permis la parfaite réussite de ce sommet, qui rentre aujourd'hui par la grande porte dans l'histoire de la Francophonie.

Ma reconnaissance pour l'accueil que vous m'avez réservé, pour votre générosité, pour le formidable acte politique que vous avez choisi de faire en accueillant ce sommet. Grâce à vous, grâce aux pays de la région, la Francophonie se renforce de manière spectaculaire dans la région, elle se renforce au sein de l'Union européenne où elle devient un groupe majoritaire.

En Amérique, en Asie, en Afrique, en Océanie, on doit mesurer l'importance de ce renouveau francophone européen qui bénéficiera à tous les francophones du monde.

Je vous remercie de votre attention.

QUATRIÈME PARTIE

Liste générale des participants

**Liste générale des participants
à la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

PRÉSIDENCE

ROUMANIE

S.E. M. Traian Băsescu
Président de la Roumanie

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

ALBANIE

S.E. M. Sali Berisha
Chef de délégation
Premier ministre

S.E. M. Besnik Mustafaj
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Ferit Hoxha
Représentant personnel du chef de l'État au
CPF
Ambassadeur de l'Albanie en France

M^{me} Elida Petoshati
Secrétaire générale
Commission pour la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M. Petrap Milo
Conseiller politique du Premier ministre

M. Dritan Mishto
Conseiller de presse du Premier ministre

M^{me} Desada Metaj
Conseillère
Ministère des Affaires étrangères

ANDORRE

S.E. M. Albert Pintat
Chef de délégation
Chef du gouvernement de la Principauté

S.E. M. Juli Minoves
Ministre des Affaires étrangères, de la Culture
et de la Coopération

S.E. M^{me} Imma Tor Faus
Représentante personnelle du chef du
gouvernement au CPF
Ambassadeur d'Andorre en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

M^{me} Anna ZAMORA
Chef de cabinet du chef du gouvernement

M. Antoni Zamora
Chef du protocole

M. Carme Navarro
Secrétaire d'ambassade
Ambassade d'Andorre en France

BELGIQUE

Chef de délégation
S.E. M. Guy Verhofstadt
Premier ministre

M^{me} Anne-Marie Lizin
Présidente du Sénat

S.E. M. Armand de Decker
Ministre de la Coopération au
développement

S.E. M. Pierre-Dominique Schmidt
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF
Ambassadeur de Belgique en France

S.E. M. Philippe Roland
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire

M. Johan Verkammen
Conseiller diplomatique

M. Michel Lastschenko
Collaborateur du ministre de la Coopération
au développement

M. Didier Seewus
Porte-parole du Premier ministre

M^{me} Martine Ryckaert
Attachée au cabinet du Premier ministre

M^{me} Christine Somerhausen
Attachée à la Direction des Nations unies
Service public fédéral des Affaires étrangères

M. Hadrien Diez
Attaché d'ambassade
Ambassade de Belgique en France

BÉNIN

Chef de délégation
S.E. M. Thomas Boni Yayi
Président de la République

S.E. M^{me} Evelyne Amélie Kaneho
Ministre de l'Enseignement primaire et
secondaire

S.E. M. Venance Gnigla
Ministre délégué chargé de la communication
et des nouvelles technologies

M. Adrien Ahanhanzo-Glélé
Représentant personnel du président de la
République au CPF
Secrétaire général de la Commission
nationale permanente de la Francophonie

S.E. M. Edgar-Yves Monnou
Ambassadeur du Bénin en France

S.E. M. Ayi Vissinto d'Almeida
Ambassadeur du Bénin en Russie

S.E. M. Claude Fassinou
Ambassadeur
Directeur du protocole d'État

M. Jonas Djebou
Directeur adjoint des organisations
internationales
Ministère des Affaires étrangères

M. Allassane Yasso
Chef du protocole

M. Jules Agani
Assistant du Secrétaire général
Commission nationale de la Francophonie

M^{me} Opportune Migan
Deuxième Conseillère
Ambassade du Bénin en France

M. Marc Hermanne Araba
Chargé du dossier Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

BULGARIE

Chef de délégation
S.E. Gueorgui Parvanov
Président de la République

S.E. M. Ivailo Kalfin
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M^{me} Irina Bokova
Représentante personnelle du président de
la République au CPF
Ambassadeur de Bulgarie en France

S.E. M. Konstantin Andreev
Ambassadeur de Bulgarie en Roumanie

M. Nikolas Karadimov
Secrétaire du président de la République
pour la politique étrangère

M. Assen Kretev
Correspondant national auprès de l'OIF
Ministère des Affaires étrangères

M. Ivan Petrov
Chef du Département Europe 2
Ministère des Affaires étrangères

M. Mitko Nikolov
Directeur du protocole
Présidence de la République

BURKINA FASO

Chef de délégation
S.E. M. Blaise Compaoré
Président de la République

S.E. M. Youssouf Ouédraogo
Ministre d'État
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération régionale

S.E. M. Yéré Boly
Ministre de la Défense

S.E. M^{me} Monique Ilboudo
Ministre de la Promotion des droits humains

S.E. M. Philippe Savadogo
Représentant personnel du chef de l'État
au CPF
Ambassadeur du Burkina Faso en France

M. Paul Ismaël Ouédraogo
Secrétaire général honoraire
Commission nationale pour la Francophonie

M. Dramane Konaté
Secrétaire général
Commission nationale pour la Francophonie

M. Abdel Kader Ouédraogo
Chef de division
Commission nationale pour la Francophonie

M^{me} Salamata Léontine Ouadba
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Chef de la division Culture et communication
Commission nationale pour la Francophonie

M. Mahama Savadogo
Deuxième Conseiller
Ambassade du Burkina Faso en France

M^{me} Gica Yaméogo
Chef du Service de la planification
Centre de recherche des innovations
pédagogiques et de la formation

BURUNDI

Chef de délégation
S.E. M. Martin Nduwimana
Vice-président de la République

S.E. M. Saidi Kibeya
Ministre de l'Éducation nationale et de la
Culture

S.E. M. Ildéphonse Nkeramihigo
Représentant personnel du président de la
République au CPF
Ambassadeur du Burundi en France

S.E. M^{me} Jeanne Ntakabanyura
Ambassadeur déléguée à la Francophonie
Ministère des Relations extérieures et de la
Coopération internationale

S.E. M. Procés Bigirimana
Ambassadeur
Conseiller politique et diplomatique chargé
des ONG et des organisations
internationales

M. Gilbert Bulanje
Chef du protocole de la vice-présidence

M. Vital Rurakengereza
Conseiller chargé des questions socioculturelles
Présidence de la République

M. Philippe Njoni
Conseiller chargé des questions socioculturelles
Première Vice-présidence de la République

M^{me} Spéciose Nzeyimana
Conseillère chargée de la communication
Première Vice-présidence de la République

CAMBODGE

Chef de délégation
S.E. M. Namhong Hor
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

S.E. M. Chant Rith Yao
Ministre plénipotentiaire chargé des affaires
francophones
Ambassade royale du Cambodge en
France

M. Thireak Chea
Directeur adjoint
Département de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Rithea Sarun
Assistant du Vice-Premier ministre
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

CAMEROUN

Chef de délégation
M. Djibril Cavayé Yéguié
Président de l'Assemblée nationale

M. René Sadi
Représentant personnel du président de la
République au CPF

M. Masso Ma Biomla
Directeur des relations avec l'OIF
Ministère des Relations extérieures

M^{me} Joséphine Fotso
Chargée de mission
Présidence de la République

M. Leonard Henri Bindzi
Ministre conseiller
Ambassade du Cameroun en France

M^{me} Esther Olga Kendeck Mandeng
Sous-directeur de la coopération
économique et de la solidarité
Ministère des Relations extérieures

M. Fouda
Correspondant national de la Confémen

CANADA

Chef de délégation
Le Très Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada

L'Honorable Josée Verner
Ministre de la Coopération internationale,
de la Francophonie et des Langues officielles

M. Ferry de Kerckhove
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF, Directeur général des
organisations internationales
Ministère des Affaires étrangères

S.E. M^{me} Marta Moszcenska
Ambassadeur du Canada en Roumanie

M. Philippe Beaulne
Directeur des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M^{lle} Diane Vincent
Première Vice-présidente
Agence canadienne de développement internationale

M^{me} Claude Lemieux
Directrice Banques régionales de développement et Francophonie
Agence canadienne de développement internationale

M. Mark Cameron
Directeur des politiques et recherches

M^{me} Sandra Buckler
Directrice des Communications

M^{me} Geneviève Michèle Desjardins
Directrice adjointe des Communications

M. Raymond Novak
Adjoint exécutif du Premier ministre

M. David Mulrone
Conseiller de la politique étrangère et de la défense auprès du Premier ministre

M. Jean-François Béland
Conseiller en politiques

M. François Carle
Correspondant national auprès de l'OIF,
Conseiller politique
Ambassade du Canada en France

M^{me} Sirine HIJAL
Deuxième Secrétaire
Ambassade du Canada en Roumanie

M^{me} Ina Parvanova
Analyste principale

M. Patrick Picard
Analyste

M^{me} Madeleine Duchesne
Gestionnaire-Francophonie internationale
Patrimoine Canadien

M^{me} Séline Grandchamp
Gestionnaire Francophonie
Agence canadienne de développement internationale

M. Jean-Maurice Duplessis
Gestionnaire des tournées

M. Frédéric Nolin
Gestionnaire
Industrie Canada

M^{me} Carolyn Jane Stewart-Olsen
Attachée de presse

M. Dimitri Soudas
Attaché de presse adjoint

M^{lle} Catherine Loubier
Médias préliminaire

M. Richard Thérien
Éclaireur du Premier ministre

CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK

Chef de délégation
Le Très Honorable Bernard Lord
Premier ministre

L'Honorable Percy Mockler
Ministre responsable de la Francophonie

M^{me} Mirelle Cyr
Représentante personnelle du Premier ministre au CPF
Sous-ministre adjointe des Affaires intergouvernementales

M. Léo-Paul Charest
Correspondant national auprès de l'OIF
Directeur de la Francophonie
Ministère des Affaires intergouvernementales

M. Jean Lanteigne
Président
Association Francophone des municipalités

M. Pierre-André Doucet
Président
Fédération des jeunes francophones

M. Yvon Fontaine
Recteur de l'Université de Moncton

M. Yvon Long
Directeur des Relations communautaires
Cabinet du Premier ministre

M^{me} Marie-Pierre Simard
Présidente
Société des Acadiens et Acadiennes

M. Eric Lévesque
Conseiller à la Direction de la Francophonie
Ministère des Affaires intergouvernementales

M^{me} Manuela Kamdom-Essombé
Conseillère
Ministère des Affaires intergouvernementales

M. Mathieu Picard
Agent de communication
Cabinet du Premier ministre

M. Jimmy Abud
Représentant du Conseil économique

CANADA-QUÉBEC

Chef de délégation
S.E. M. Jean Charest
Premier ministre

S.E. M^{me} Monique Gagnon-Tremblay
Vice-première ministre
Ministre des Relations internationales
Ministre responsable de la Francophonie

S.E. M. Wilfrid-Guy Licari
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF
Délégué général du Québec à Paris

M. Gaston Harvey
Sous-ministre adjoint
Ministère des Relations internationales

M. Mario Lavoie
Conseiller spécial du Premier ministre

M. René Leduc
Directeur général de la Francophonie et de
l'aide internationale
Ministère des Relations internationales

M. Paul-André Boisclair
Directeur général Planification et analyse

M^{me} Claire Deslongchamps
Directrice des communications
Ministère des Relations internationales

M. Alain Rompré
Directeur de la Francophonie
Ministère des Relations internationales

M. Yvan Caron
Adjoint au Directeur de la Francophonie
Ministère des Relations internationales

M^{me} Céline Olivier
Déléguée aux affaires francophones et
multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

M^{me} Andrée Boucher
Maire de la Ville de Québec

M. Raymond Lesage
Commissaire au 400^e anniversaire de Québec

M. Jacques Chagnon
Député

M^{me} Régine Lavoie
Première Conseillère aux affaires
francophones et multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

M. Michel Leclerc
Conseiller aux affaires politiques
Ministère des Relations internationales

M. Michel Lavoie
Commissaire général aux Relations internationales

M. Claude Levac
Directeur des Relations internationales
Sûreté du Québec

M^{me} Michèle Berthelot
Conseillère en coopération
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

CAP-VERT

Chef de délégation
S.E. M. José Armando Ferreira Duarte
Ambassadeur du Cap-Vert en France

M. Christophe Bastid
Consul honoraire du Cap-Vert à Marseille

CENTRAFRIQUE

Chef de délégation
S.E. M. François Bozizé
Président de la République

S.E. M. Côte Zoumara
Ministre des Affaires étrangères, de
l'Intégration régionale et de la
Francophonie

M. Joseph Kiticki Kouamba
Conseiller diplomatique
Représentant personnel du président de la
République au CPF

M^{me} Marcelle Gotchanga
Assistante
Correspondante nationale de l'OIF
Ministère des Affaires étrangères, de
l'Intégration régionale et de la Francophonie

M. Gilbert-Gil Nandiguinn
Conseiller culturel en charge de de l'OIF
Ambassade de la Centrafrique en France

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Chef de délégation
S.E. M^{me} Marie Arena
Ministre-Présidente du gouvernement de la
Communauté française de Belgique

S.E. M^{me} Marie-Dominique Simonet
Vice-présidente du Gouvernement de la
Communauté française de Belgique
Ministre des Relations internationales

S.E. M^{me} Françoise Dupuis
Ministre, Membre du Collège de la
Commission communautaire française
chargée des relations internationales

M. Philippe Suinen
Représentant personnel de la ministre-
présidente au CPF, Commissaire général
aux Relations internationales

M. Marc Clairbois
Correspondant national auprès de l'OIF
Directeur du Département Francophonie, CGRI

M^{me} Anne Deschamps
Première Attachée
Département Francophonie, CGRI

M. Michel Weber
Directeur de cabinet de la Ministre des
Relations internationales

M. Alain Demaegd
Directeur de cabinet adjoint de la Ministre
des Relations internationales

M. Pierre Verbeeren
Directeur de cabinet adjoint de la Ministre-
Présidente

M. Cengiz Bingol
Attaché
Cabinet de la Ministre-Présidente

M. William Ancion
Délégué Wallonie-Bruxelles à Paris

M. Éric Poppe
Conseiller
Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris

M. Daniel Sotiaux
Délégué Wallonie-Bruxelles à Bucarest

M. Franck Pezza
Conseiller
Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest

COMORES

Chef de délégation
S.E. M. Ahmed Abdallah Sambi
Président de l'Union

S.E. M. Jaffar Ahmed Ben Said
Ministre des Relations extérieures, de la
Coopération et de la Francophonie

M. Attoumane Daoud
Conseiller diplomatique du Président

M. Mohamed Ahmed Mansoib Djaffar
Chef du protocole du Président

M. Bourhane Hamidou
Directeur du protocole, chargé des relations
avec le public

M. Ousseï Said Mohamed
Correspondant national auprès de l'OIF
Ministère des Relations extérieures, de la
Coopération et de la Francophonie

CONGO

Chef de délégation

S.E. M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République

S.E. M. Rodolphe Adada
Ministre d'État
Ministère des Affaires étrangères, de la
Coopération et de la Francophonie

S.E. M. Henri Lopes
Représentant personnel du président de la
République au CPF
Ambassadeur du Congo en France

S.E. M. Jean Dominique Okemba
Ministre, Conseiller spécial du Président
Secrétaire général
Conseil national de sécurité

S.E. M. Firmin Ayessa
Ministre
Directeur de cabinet adjoint
Porte-parole du Président de la République

M^{me} Gisèle Bouanga-Kalou
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Directrice de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères, de la
Coopération et de la Francophonie

M^{me} Peggy Ndongo
Conseillère technique
Présidence de la République

M^{me} Claudia Lemboumba Sassou-Nguesso
Conseillère aux relations publiques
Présidence de la République

M^{me} Alphonsine Onanga
Attachée
Présidence de la République

M. Jean-Roger Narcisse Eyélé Massamba
Attaché
Présidence de la République

M. Apollinaire Dingha
Attaché technique
Cabinet du Ministre d'État

M. Vincent Ebonguébé
Attaché
Cabinet du Ministre d'État

M. Noël Gbetou
Premier Secrétaire

M. Judicaël Henri Ndongo
Fonctionnaire
Présidence de la République

M. Roger Méré-Kiba
Présidence de la République

CONGO (République démocratique)

Chef de délégation
S.E. M. Baya Ramazani
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M^{me} Isabel Machik Ruth Tshombe
Représentante personnelle du président de
la République au CPF

M. Seraphin Ngwej
Ambassadeur itinérant

M. Kumbu-Ki-Phoba
Chargé d'affaires
Ambassade de la République démocratique
du Congo en Roumanie

M. Albert Kalenda Shimat
Premier Secrétaire
Ambassade de la République démocratique
du Congo en Roumanie

M. Ntumba Kapumbwa Kamibanga
Fonctionnaire
Ambassade de la République démocratique
du Congo en Roumanie

M. Atibakwa Edéma
Conseiller chargé de la Francophonie et de
la Culture
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Bomoy Losila
Deuxième Conseiller
Ambassade de la République démocratique
du Congo en Roumanie

M. Khita-Ntadika
Deuxième Secrétaire
Ambassade de la République démocratique
du Congo en Roumanie

M. Simon Pierre Kabeya Mupila
Assistant de la Représentante personnelle
du président de la République au CPF

M^{lle} Aurélie Mupepe Kwanza
Assistante de la Représentante personnelle
du président de la République au CPF

CÔTE D'IVOIRE

Chef de délégation
S.E. M. Charles Konan Banny
Premier ministre

S.E. M. Théodore Mel Eg
Ministre de la Culture et de la Francophonie

M. Sahi Alphonse Voho
Conseiller spécial, Représentant personnel
du président de la République au CPF

M^{me} Jeanine Remack
Conseillère spéciale du président de la
République

M. Claude Isaac Dé
Conseiller spécial du Premier-ministre

M. Léon Konan Koffi
Conseiller spécial du Premier-ministre

M. Frédéric Tongo Mbia
Directeur de cabinet du ministre de la
Culture et de la Francophonie

M^{me} Agnès Monnet
Directrice générale
Agence ivoirienne de coopération
francophone

M^{me} Catherine Sonh Gui
Directrice de la coordination des opérations
Agence ivoirienne de coopération
francophone

M. René Gnalega Makagnon
Correspondant national auprès de l'OIF
Directeur de la Francophonie et de la
coopération culturelle
Ministère de la Culture et de la Francophonie

M^{me} Lucile Kouassi Blé
Sous-directrice de la Francophonie
Ministère de la Culture et de la Francophonie

M. Gabin Kponhassia
Sous-directeur de la coopération culturelle
Ministère de la Culture et de la Francophonie

M. Étienne Miezán Ezo
Conseiller technique
Ministère de la Culture et de la Francophonie

Lieutenant Colonel Nanouy Karamoko
Aide de camp du Premier ministre

M. Jean-Georges Banny
Chargé de mission
Cabinet du Premier ministre

M^{me} Esther Kodjo
Attachée de cabinet
Présidence de la République

DJIBOUTI

Chef de délégation
S.E. M. Dileita Mohamed Dileita
Premier ministre

S.E. M^{me} Hawa Ahmed Youssouf
Ministre déléguée à la coopération
internationale

M. Gora Meekeh Outto
Chef de cabinet du Premier ministre

M^{me} Mariam Ahmed Goumaneh
Directrice des relations multilatérales
Ministère des Affaires étrangères

ÉGYPTE

Chef de délégation
S.E. M^{me} Faiza Aboul Naga
Ministre de la Coopération internationale

S.E. M^{me} Naela Gabr
Ambassadeur
Représentante personnelle du chef de l'État
au CPF

S.E. M. Fawzi Gohar
Ambassadeur d'Égypte en Roumanie

M^{me} Heba Sidhom
Conseillère
Ambassade d'Égypte en France

M. Alaa Youssef
Correspondant national auprès de l'OIF
Premier Secrétaire au cabinet du ministre
des Affaires étrangères

M^{lle} Amira Kotb
Chercheuse au cabinet de la ministre de la
Coopération internationale

Ex-République yougoslave de MACÉDOINE

Chef de délégation
S.E. M. Zoran Petrov
Vice-ministre des Affaires étrangères

M^{me} Veska Sotirovska
Représentante personnelle du président de
la République au CPF

M. Sasko Stefkov
Coordonnateur national pour la Francophonie

M^{lle} Vera Lalcevska
Secrétaire chargée de la Francophonie

FRANCE

Chef de délégation
S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République

S.E. M. Philippe Douste-Blazy
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M^{me} Brigitte Girardin
Ministre délégué à la Coopération, au
Développement et à la Francophonie

M. Maurice Ulrich
Sénateur, Représentant personnel du chef
de l'État au CPF, Conseiller auprès du
président de la République

S.E. M. Hervé Bolot
Ambassadeur de France en Roumanie

M. Michel de Bonnacorse
Conseiller du président de la République

M. Jérôme Bonnafont
Porte-parole
Présidence de la République

M. Jean-Pierre Asuazadourian
Chef du protocole

M. Michel Vandepoorter
Correspondant national auprès de l'OIF
Chef du Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères

M. Xavier North
Délégué général à la langue française
Ministère de la Culture

M^{me} Valérie Terranova
Chargée de mission
Présidence de la République

M^{me} Claude Chirac
Conseillère Communication
Présidence de la République

M^{me} Delphine Borione
Conseillère technique
Présidence de la République

M. Emmanuel Lenain
Conseiller technique
Cabinet du Premier ministre

M. Éric Fournier
Conseiller
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Nathalie Delapalme
Conseillère au cabinet du ministre des
Affaires étrangères

GABON

Chef de délégation
S.E. M. El Hadj Omar Bongo Ondimba
Président de la République

S.E. M. Paul Toungui
Ministre de l'Économie et des Finances

S.E. M. Albert Ondo Ossa
Ministre de l'Éducation nationale et de
l'Enseignement supérieur

S.E. M^{me} Laure Olga Gondjout
Ministre déléguée des Affaires étrangères

M. Guillaume Pambou-Tchivounda
Représentant personnel du président de la
République au CPF
Ministère des Affaires étrangères

S.E. M. Jean-Marie Adzé
Ambassadeur du Gabon en France

S.E. M. Charles Essonghé
Ambassadeur
Directeur général des Affaires étrangères

S.E. M. Benoît-Joseph Mouity-Nzamba
Ambassadeur
Directeur de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M. Michel Essonghe
Haut représentant personnel du président de
la République

M^{me} Florence Yélé
Haut représentante personnelle du
président de la République

M^{me} Pascaline Bongo Ondimba Mferri
Directrice de cabinet
Présidence de la République

M. Vincent Mavoungou-Bouyou
Directeur de cabinet adjoint
Chargé de la presse
Présidence de la République

M^{me} Félicité Ongouori Ngoubili
Directrice de cabinet adjointe
Présidence de la République

M. Fidèle Etchenda
Conseiller personnel du président
Chef du département de la communication
Présidence de la République

M^{lle} Jeanne d'Arc Maghagha
Conseillère spéciale, Chargée de mission
Présidence de la République

M^{lle} Gisèle Nzamé Evouna
Conseillère, Chargée d'études
Direction de la Francophonie

M^{me} Florentine TAHIRO-APERANO
Conseillère chargée de la Francophonie
Ambassade du Gabon en France

M. Norbert Loumba
Conseiller
Ambassade du Gabon en France

GRÈCE

Chef de délégation
S.E. M. Prokopios Pavlopoulos
Ministre de l'Intérieur, de l'Administration
publique et de la Décentralisation

S.E. M. Dimitris Paraskevopoulos
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF
Ambassadeur de Grèce en France

S.E. M. Athanassios Dendoulis
Ambassadeur de Grèce en Roumanie

M. Alexandros Rallis
Ministre plénipotentiaire
Ministère des Affaires étrangères

M. Rodi Kratsa
Membre du Parlement européen

M. Andreas Karambinis
Conseiller
Ministère de l'Intérieur

M. Andreas Katsenos
Conseiller de presse
Ministère de l'Intérieur

M. Andreas Kotidis
Conseiller
Ambassade de Grèce en France

M. Vassiliki Yiannakaki
Attaché aux affaires culturelles
Ambassade de Grèce en Roumanie

GUINÉE

Chef de délégation

S.E. M. Mamadi Traoré
Ambassadeur, conseiller politique
Ministère des Affaires étrangères

S.E. M. Alpha Abdoulaye Diallo
Représentant personnel du chef de l'État
au CPF

S.E. M. Salifou Sylla
Ambassadeur de Guinée en France

S.E. M. El Hadj Mohamed Issiaga
Kourouma
Ambassadeur de Guinée en Serbie

M^{me} Kadiatou Diallo
Chef du service de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Fatoumata Bah
Premier Secrétaire
Ambassade de Guinée en France

GUINÉE-BISSAU

Chef de délégation

S.E. M. Joao Bernardo Vieira
Président de la République

S.E. M. Rui Dia de Sousa
Ministre président du Conseil des ministres

S.E. M. Joao Gomes Gandoso
Ministre directeur de cabinet du président
de la République

M. Adolfo Martins Da
Protocole du président

GUINÉE ÉQUATORIALE

Chef de délégation

S.E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo
Président de la République

S.E. M. Carmelo Modu Acuse Bindang
Ministre à la présidence de la République
chargé des Affaires politiques

S.E. M. Santiago Nzobeya
Ministre de l'Information, de la Culture et du
Tourisme

S.E. M. Miguel Oyono Ndong Mifumu
Conseiller spécial du président

S.E. M. José Esono Micha
Vice-ministre des Affaires étrangères, de la
Coopération internationale et de la
Francophonie

M. Luis Obiang Mangué
Directeur général de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères, de la
Coopération internationale et de la
Francophonie

HAÏTI

Chef de délégation

S.E. M. Jacques Édouard Alexis
Premier ministre

S.E. M. Jean Reynald Clérisme
Ministre des Affaires étrangères et des Cultes

S.E. M^{me} Geri Benoît
Ambassadeur, chargée de mission
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Marie-Denise Jean
Chargée d'affaires auprès de l'OIF
Déléguée permanente adjointe d'Haïti
auprès de l'Unesco

LAOS

Chef de délégation

S.E. M. Soubanh Srithirath
Ministre près de la présidence de la
République, chargé de la Francophonie

S.E. M. Soutsakhone Pathammavong
Représentant personnel du chef de l'État
au CPF
Ambassadeur du Laos en France

M^{me} Kannika Phommachanh
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Directrice générale du département des
organisations internationales
Ministère des Affaires étrangères

M. Somsanouk Mixay
Conseiller du ministre chargé de la
Francophonie

LIBAN

Chef de délégation

S.E. M. Tarek Mitri
Ministre de la Culture

LUXEMBOURG

Chef de délégation

S.E. M^{me} Octavie Modert
Ministre responsable de la Francophonie,
Secrétaire d'État à la Culture, à
l'Enseignement supérieur et à la Recherche

S.E. M. Conrad Bruch
Ambassadeur du Luxembourg en
Roumanie

M. Jean-Pierre Kraemer
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF
Ministère de la Culture, à l'Enseignement
supérieur et à la Recherche

M^{me} Barbara Zeches
Attachée d'administration
Ministère de la Culture, à l'Enseignement
supérieur et à la Recherche

M^{me} Nora Janah Iglesias
Déléguée Jeunesse
Secrétaire du Bureau exécutif du CIJF

MADAGASCAR

Chef de délégation
S.E. M. Marc Ravalomanana
Président de la République

S.E. M. Marcel Ranjeva Rabetafika
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Jean-Pierre Razafy Andriamihaino
Représentant personnel du chef de l'État
au CPF
Ambassadeur de Madagascar en France

S.E. M^{me} Yvette Ranjeva Rabetafika
Ambassadeur
Représentante permanente de Madagascar
auprès de l'Unesco

S.E. M. Auguste Paraina
Ambassadeur de Madagascar en
Roumanie

M^{me} Angéline Mohajy
Directrice de la coopération multilatérale
Ministère des Affaires étrangères

M. Olivier Andrianarisoa
Conseiller
Présidence de la République

M^{me} Mireille Rakotomalala
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Conseillère technique
Ministère des Affaires étrangères

M. Hélian Ralison
Conseiller chargé de la Francophonie
Ambassade de Madagascar en France

MALI

Chef de délégation
S.E. M. Toumani Amadou Touré
Président de la République

S.E. M. Moctar Ouane
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Sékou Doucouré
Représentant personnel du chef de l'État
au CPF

S.E. M. Mohamed Salia Sokona
Ambassadeur du Mali en France

S.E. M. Ibrahim Bocar Daga
Ambassadeur du Mali en Roumanie

S.E. M. Mamadou Traoré
Ambassadeur, Conseiller diplomatique
Présidence de la République

S.E. M. Oumar Daou
Ambassadeur
Directeur des affaires politiques
Ministère des Affaires étrangères

S.E. M. Modibo Diarra
Ambassadeur
Directeur du protocole

M. Seydou Sissouma
Conseiller à la communication
Présidence de la République

M. Birama Sangaré
Correspondant national auprès de l'OIF
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

MAROC

Chef de délégation
S.E. M. Mohamed Benaïssa
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

M^{me} Karima Benyaïch
Représentante personnelle du Premier
ministre au CPF
Directrice de la coopération culturelle et
scientifique
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Omar Hilale
Secrétaire général
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

S.E. M. Lahcen Azoulay
Ambassadeur du Maroc en Roumanie

M. Abdelkader El Ansari
Directeur général
Agence marocaine de coopération
internationale

M^{me} Souad El Idrissi El Hassani
Chef du Service des organisations
internationales
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Ahmed Sendague
Ministre conseiller
Ambassade du Maroc en Roumanie

M. Jamal Mahfoudi
Premier Conseiller
Ambassade du Maroc en Roumanie

M. Abdellalif Erroja
Conseiller
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Abdelali Ezzaoui Rahali
Conseiller
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

MAURICE

Chef de délégation
Le Très Honorable Navinchandra Ramgoolam
Premier ministre

L'Honorable Madan Murlidhar Dulloo
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Jacques Chasteau de Balyon
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF
Ambassadeur de Maurice en France

M. Suresh Chandre Seeballuck
Chef de la fonction publique
Secrétaire
Cabinet du Premier ministre

M. Henri Alain Gordon-Gentil
Conseiller
Cabinet du Premier ministre

M. Janmajaising Bissoondoyal
Premier Conseiller
Ambassade de Maurice en France

MAURITANIE

Chef de délégation
S.E. M. Ely Ould Mohamed Vall
Président du Conseil militaire pour la justice
et la démocratie

S.E. M. Ahmed Ould Sid'Ahmed
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Mohamed Lemine Ould Dahi
Directeur de cabinet du président

S.E. M. Moktar Ould Haye
Ambassadeur, Représentant personnel du
chef de l'État au CPF

S.E. M. N'Diaye Kane
Ambassadeur
Directeur des affaires européennes et
américaines
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Mohamed El Habib Bal
Conseiller
Présidence de la République

M. Sidi Ould Dowmane
Conseiller
Présidence de la République

M. Ahmed Deya Ould Mohamed Vall
Directeur du protocole d'État

M^{me} Aïchatou Diallo Ba
Première Conseillère
Chargée de la Francophonie
Ambassade de Mauritanie en France

MOLDAVIE

Chef de délégation
S.E. M. Marian Lupu
Président du Parlement

M. Ion Varta
Chef de délégation de la Moldavie à l'APF

M. Valeriu Ostalep
Vice-Ministre des Affaires étrangères et de
l'Intégration européenne

M^{me} Lucia Aprodu
Directrice des Relations parlementaires
étrangères

M. Emil Jacote
Directeur de l'Europe occidentale au
département des relations bilatérales
Ministère des Affaires étrangères

MONACO

Chef de délégation

S.A.S. Albert II de Monaco
Prince souverain

M. Henri Fissore
Conseiller de gouvernement
Département des relations extérieures,
Ministère d'État

M. Georges Lisimachio
Secrétaire Général
Conseiller au cabinet du prince souverain

M. Roger Passeron
Représentant personnel du prince souverain
et du gouvernement princier au CPF

M^{me} Bénédicte Mourou-Schutz
Troisième Secrétaire chargée de la Francophonie
Délégation permanente de Monaco auprès
de l'Unesco et de l'OIF

NIGER

Chef de délégation

S.E. M^{me} Aïchatou Mindaoudou
Ministre des Affaires étrangères, de la
Coopération et de l'Intégration africaine

M. André Salifou
Représentant personnel du président de la
République au CPF

M. Issoufou Guéro
Attaché de presse de la ministre des
Affaires étrangères, de la Coopération et de
l'Intégration africaine

ROUMANIE

Chef de délégation

S.E. M. Traian Băsescu
Président de la République

S.E. M. Mihai Razvan Ungureanu
Ministre des Affaires étrangères

M. Cristian Preda
Secrétaire d'État, Représentant personnel
du chef de l'État au CPF
Commissaire général pour la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Codrina Vierita
Directrice générale
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Maria Berteau
Directrice
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Miheia-Malina Blebea
Secrétaire d'ambassade
Ambassade de Roumanie en France

RWANDA

Chef de délégation

S.E. M. Bernard Makuza
Premier ministre

S.E. M. Charles Murigande
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

S.E. M. Emmanuel Ndagijimana
Représentant personnel du chef de l'État
au CPF
Ambassadeur du Rwanda en France

SAINTE-LUCIE

Chef de délégation

S.E. Dame Pearllette Louisy
Gouverneur général

M^{me} Paule Turmel-John
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Secrétaire générale de la Commission
nationale auprès de l'Unesco
Ministère de l'Éducation, du
Développement des ressources humaines,
de la Jeunesse et des Sports

M^{me} Vera Lacoeylle
Conseillère
Délégation permanente de Sainte-Lucie
auprès de l'Unesco

Major Bernadette Saltibus
Attachée
Cabinet du gouverneur général

SÃO TOMÉ ET PRINCIPE

Chef de délégation

S.E. M. Fradique Bandeira Melo de
Menezes
Président de la République

S.E. M. Carlos Gustavo Dos Anjos
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Luis Guilherme D'Oliveira Viegas
Correspondant national de l'OIF
Directeur des affaires politiques et
économiques internationales
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Victor Tavares Monteiro
Conseiller du président de la République

SÉNÉGAL

Chef de délégation

S.E. M. Abdoulaye Wade
Président de la République

S.E. M. Diégane Sène
Ministre de l'Alphabétisation, des Langues
nationales et de la Francophonie

S.E. M^{me} Mame Fatim Gueye
Ambassadeur
Représentante personnelle du président de
la République au CPF, Secrétaire générale
Commission nationale pour la Francophonie
Correspondante nationale auprès de l'OIF

M. Babacar Diagne
Conseiller spécial
Présidence de la République

M. Alexandru Antoniu Babin
Consul du Sénégal en Roumanie

M. Oumar Sy
Premier Conseiller chargé de la culture
Ambassade du Sénégal en France

M. Massamba Sarr
Adjoint du chef du protocole
Présidence de la République

M. Maguèye Touré
Conseiller technique
Commission nationale pour la
Francophonie

SEYCHELLES

Chef de délégation

S.E. M. James Alix Michel
Président de la République

S.E. M. Alain Butler Payette
Secrétaire d'État
Présidence de la République

S.E. M. Philippe Le Gall
Ambassadeur

M^{lle} Michelle Murray
Deuxième Secrétaire
Ministère des Affaires étrangères

SUISSE

Chef de délégation

S.E. M. Moritz Leuenberger
Président de la Confédération

S.E. M. Ulrich Lehner
Ambassadeur
Chef de la Division Nations unies et autres
organisations internationales
Département fédéral des Affaires étrangères

S.E. M. Jean-Jacques de Dardel
Ambassadeur
Chef de la Division politique I (Europe)
du Département fédéral des Affaires
étrangères

S.E. M. Jean-Claude Richard
Ambassadeur de Suisse en Roumanie

M. Didier Berberat
Conseiller national
Président de la sous-commission de
l'éducation de l'APF
Direction de l'instruction publique, de la
jeunesse et des affaires sociales

M. Claude Roch
Conseiller d'État
Chef du Département de l'Éducation, de la
Culture et du Sport du Canton du Valais

M. Marc Furrer
Président de la Commission fédérale de la
communication
Office fédéral de la communication
Département fédéral de l'Environnement,
des Transports, de l'Énergie et de la
Communication

M. Jean-François Paroz
Chef du Service de la Francophonie
Département fédéral des Affaires étrangères

M. Benedikt Wechsler
Conseiller diplomatique du président de la
Confédération

M^{me} Dominique Petter
Conseillère
Ambassade de Suisse en Roumanie

M^{me} Nadine Olivieri Lozano
Collaboratrice diplomatique
Service de la Francophonie
Département fédéral des Affaires étrangères

M^{me} Sophie Lachat
Collaboratrice
Service de la Francophonie
Département fédéral des affaires étrangères

M. Thomas Schneider
Coordonnateur
Office fédéral de la communication

TCHAD

Chef de délégation

S.E. M. Ahmad Allam-Mi
Ministre des Affaires étrangères, de
l'Intégration africaine et de la Coopération
internationale

M. Tadjimé Masrangar
Représentant personnel du président de la
République au CPF

M. Noudjiamlao Yoossem-Kontou
Secrétaire général
Ministère des Affaires étrangères, de
l'Intégration africaine et de la Coopération
internationale

M. Boukar Issa
Correspondant national auprès de l'OIF
Directeur de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères, de
l'Intégration africaine et de la Coopération
internationale

TOGO

Chef de délégation

S.E. M. Faure Essozimna Gnassingbé
Président de la République

S.E. M. Zarfou Ayeva
Ministre d'État
Ministère des Affaires étrangères

S.E. M. Komi Selom Klassou
Ministre de l'Enseignement primaire et
secondaire

S.E. M. Moussa Barque Barry
Ministre d'État
Conseiller spécial du président

P^r Amelavi Janvier Amela
Représentant personnel du président de la
République au CPF

S.E. M. Tchao Sotou Béré
Ambassadeur du Togo en France

M. Amakoé Jibidar
Président
Commission nationale de la Francophonie

M. Waké Yagninim
Chef de division à la Direction Europe-
Amérique-Océanie
Ministère des Affaires étrangères et de
l'Intégration africaine

M. Alin Ioan Roman
Consul honoraire de la Roumanie au Togo

TUNISIE

Chef de délégation

S.E. M. Mohamed Ghannouchi
Premier ministre

S.E. M. Slaheddine Jemmali
Secrétaire d'État chargé des affaires
européennes auprès du ministre des
Affaires étrangères

M. Youssef Mokaddem
Secrétaire d'État, Conseiller diplomatique
du Premier ministre

M. Hatem Essaiem
Directeur général Afrique
Ministère des Affaires étrangères

M. Mohamed Taieb Yousfi
Chargé de mission au Premier ministre

M. Mohamed Ben Mahmoud
Chargé de mission au Premier ministre

M. Tarek Letaief
Directeur des relations avec l'Union africaine
Ministère des Affaires étrangères

M. Anouar Missaoui
Chargé d'affaires
Ambassade de Tunisie en Roumanie

M. Ridha Regaya
Premier Secrétaire
Ambassade de Tunisie en Roumanie

VANUATU

Chef de délégation

S.E. M. Ham Lini Vanuaroroa
Premier ministre

M. Patrick Crowby
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF

M. Victor Rory
Correspondant national de l'OIF

VIETNAM

Chef de délégation

S.E. M^{me} My Hoa Truong
Vice-présidente de la République socialiste

S.E. M. Van Bang Le
Vice-ministre des Affaires étrangères

S.E. M^{me} Huynh Mai Dang
Vice-ministre de l'Éducation et de la
Formation

S.E. M. Duc Tam Vu
Ambassadeur, Représentant personnel du
chef de l'État au CPF, Délégué permanent
du Vietnam auprès de l'Unesco

S.E. M. Hung Le Manh
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du Vietnam en Roumanie

S.E. M. Ngoc Tran Nguyen
Vice-président de la Commission des
affaires extérieures de l'Assemblée
nationale

S.E. M. Huu Luc Nguyen
Vice-président de l'Office de la présidence

M^{me} Thi Thu Ha Nguyen
Directrice générale adjointe
Secrétaire de la vice-présidente

M^{me} Vu Ha Le Nguyen
Directrice générale adjointe
Département des affaires extérieures
Office de la présidence

M. Chi Dung Duong
Correspondant national auprès de l'OIF
Directeur adjoint
Département des organisations
internationales

Ministère des Affaires étrangères

M. Quoc Binh Nguyen
Expert
Département des affaires extérieures
Office de la présidence

M^{me} Thi Van Anh Nguyen
Experte
Département des organisations
internationales
Ministère des Affaires étrangères

M. Van Do Pham
Premier Secrétaire
Ambassade du Vietnam en Roumanie

ÉTATS ASSOCIÉS

CHYPRE

Chef de délégation

S.E. M. Yiorgos Lilikas
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Minas Hadjimichael
Ambassadeur de Chypre en France

GHANA

Chef de délégation

S.E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo
Ministre des Affaires étrangères

M. Simon A. Nyamikeh
Ministre plénipotentiaire
Ambassade du Ghana en France

M^{me} Novisi Abaidoo
Directrice
Ministère des Affaires étrangères

M. Akwasi Abayie Adomako
Directeur adjoint
Ministère des Affaires étrangères

M. Jefferson Kwamina Sackey
Responsable des relations avec la presse
Ministère des Affaires étrangères

M. Emmanuel Quartey
Premier Secrétaire
Ambassade du Ghana en Serbie

ÉTATS OBSERVATEURS

ARMÉNIE

Chef de délégation

S.E. M. Vartan Oskanian
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Eduard Nalbandian
Ambassadeur d'Arménie en France

S.E. M. Yeghishe Sargsyan
Ambassadeur d'Arménie en Roumanie

M. Eduard Panoyan
Chef de la Direction Europe
Ministère des Affaires étrangères

M. Arakel Semirjyan
Conseiller

AUTRICHE

Chef de délégation

S.E. M. Peter Jankowitsch
Ambassadeur, ancien Ministre fédéral

S.E. M. Christian Zeilessen
Ambassadeur d'Autriche en Roumanie

M. Georg Oberreiter
Ministre plénipotentiaire
Ambassade d'Autriche en Roumanie

CROATIE

Chef de délégation

S.E. M. Stipe Mesic
Président de la République

S.E. M^{me} Marija Pejcinovic-Buric
Secrétaire d'Etat
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Ivica Maštruko
Ambassadeur de Croatie en Roumanie

M. Danja Šilovic Karic
Directeur adjoint
Département de l'information

M. Mario Martinovic
Ministre conseiller

GÉORGIE

Chef de délégation

S.E. M^{me} Natia Djaparidze
Ambassadeur de Géorgie en France

M^{me} Liana Giorgadjze
Diplomate représentante d'ambassade

HONGRIE

Chef de délégation

S.E. M. János Terényi
Ambassadeur de Hongrie en Roumanie

LITUANIE

Chef de délégation

S.E. M. Giedrius Cekuolis
Ambassadeur de Lituanie en France

M. Vladimir Jarmolenko
Chargé d'affaires a.i.
Ambassade de Lituanie en Roumanie

M^{me} Ruta Repeckaite
Troisième Secrétaire
Ambassade de Lituanie en France

MOZAMBIQUE

Chef de délégation

S.E. M. Armando Guebuza
Président de la République

S.E. M. Aires Aly
Ministre de l'Éducation et de la Culture

S.E. M. Henrique Banze
Vice-ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

S.E. M^{me} Fernanda Lichale
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Mozambique en France

M^{me} Neusa Matos
Conseiller juridique
Présidence de la République

M. Renato Matusse
Conseiller
Présidence de la République

M. Carlos Pessane
Conseiller
Présidence de la République

POLOGNE

Chef de délégation

M^{me} Bozena Opiola
Directrice générale
Bureau d'initiative sociale
Chancellerie de la présidence

S.E. M. Jacek Paliszewski
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Roumanie

SERBIE

Chef de délégation

S.E. M. Boris Tadic
Président de la République

M. Dusan Batakovic
Conseiller présidentiel, émissaire spécial

S.E. M. Predag Simic
Ambassadeur de Serbie en France

S.E. M. Dusan Crnogorčević
Ambassadeur de Serbie en Roumanie

M^{me} Mira Nikolic
Ministre conseiller
Ambassade de Serbie en Roumanie

M^{me} Dragana Vapa
Premier Secrétaire
Ambassade de Serbie en Roumanie

SLOVAQUIE

Chef de délégation

M. Igor Grexa

Directeur général aux Affaires étrangères

S.E. M. Ján Šoth

Ambassadeur de Slovaquie

M^{me} Mária Hanusová

Consul à l'Ambassade de Slovaquie

M^{me} Božena Križiková

Chargée de la Francophonie

SLOVÉNIE

Chef de délégation

M^{me} Marija Adanja

Coordonnatrice nationale pour la

Francophonie

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Chef de délégation

S.E. M. Pavel Svoboda

Vice-ministre des Affaires étrangères

M. Zdenek Lycka

Directeur du département culturel

Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Ljuba Svobodová

Chargée de la Francophonie

Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Magdalena Kramperová

Chargée d'affaires

Ambassade de la République tchèque en France

UKRAINE

Chef de délégation

S.E. M. Andriy Veselovski

Ministre adjoint des Affaires étrangères

S.E. M. Oleksandr Slipchenko

Ambassadeur

Coordonnateur national pour la

Francophonie

S.E. M. Yuriy Malko

Ambassadeur d'Ukraine en Roumanie

INVITÉS DE MARQUE ET INVITÉ SPÉCIAL

ALGÉRIE

Chef de délégation

S.E. M. Mohammed Bedjaoui

Ministre d'État des Affaires étrangères

S.E. M. Abdelhamid Senouci Bereksi

Ambassadeur d'Algérie en Roumanie

M. Lazhar Soualem

Directeur Droits de l'Homme, développement durable, affaires sociales et culturelles

M. Ali Redjel

Chargé d'études au cabinet du ministre d'État

M. Abdelhamid Ben Saadi

Conseiller diplomatique

Ambassade d'Algérie en Roumanie

M^{me} Sabrina Kaci

Attachée diplomatique

Ambassade d'Algérie en Roumanie

LETTONIE

Chef de délégation

S.E. M^{me} Vaira Vike-Freiberga

Présidente de la République

S.E. M. Lappuke Rolands

Ambassadeur de Lettonie en France

S.E. M. Sarkanis Alberts

Ambassadeur de Lettonie en Pologne et en Roumanie

M^{me} Laila Sedleniece

Chef du protocole de la présidente

Premier Secrétaire

M. Andrejs Pildegovics

Chef de la chancellerie présidentielle

M. Janis Mažeiks

Conseiller de la présidente pour les relations internationales

LOUISIANE

Chef de délégation

S.E. M. Warren Perrin

Président du Conseil du développement du

français en Louisiane

M. David Cheramie

Directeur exécutif du Codofil

THAÏLANDE

Chef de délégation

S.E. M. Warawit Kanithasen

Ambassadeur de Thaïlande en Roumanie

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Chef de délégation

Secrétaire général de la Francophonie

S.E. M. Abdou Diouf

M. Clément Duhaime Administrateur de l'OIF	M. Hervé Cassan Représentant permanent auprès de l'ONU à New York
M. Pierre de Cocatrix Directeur de cabinet du secrétaire général	M. Libère Bararuneretse Représentant permanent auprès de l'ONU à Genève
M. Ousmane Paye Conseiller spécial du secrétaire général	M. Frédéric Bouilleux Directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique
M ^{me} Christine Desouches Déléguée à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie	M. Tharcisse Urayenza Directeur du développement durable et de la solidarité
M. Hervé Cronel Conseiller spécial chargé de l'économie	M ^{me} Kadiatou Ba-Dadié Directrice de l'administration et des finances
M. Christian Valantin Directeur du HCF	M. Pietro Sicuro Directeur de l'Intif
M. Hugo Sada Conseiller pour la communication	M. Samir Marzouki Conseiller
M. Nelson Noël Messone Conseiller politique	M. Éric Normand Thibeault Coordonnateur de l'OIF pour les PECO
M. Marc Cousineau Conseiller chargé de la coopération	M. Patrick Ulanowska Attaché chargé des invités
M. Christopher Malone Conseiller	M ^{me} Francine Bolduc Secrétaire particulière du secrétaire général
M ^{me} Chantal Moreno Conseillère	M ^{lle} Nathalie Demarty Assistante du secrétaire général chargée du protocole
M. Mohamed Ali Bouleymen Conseiller	Contrôle financier
M. Lansana Kouyaté Représentant spécial en Côte d'Ivoire	M ^{me} Luce Nadeau Contrôleur financier
M ^{me} Maria Niculescu Représentante permanente auprès de l'UE	

OPÉRATEURS DIRECTS DU SOMMET

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)

Chef de délégation

M. Bertrand Delanoë
Maire de Paris, Président de l'AIMF

M. Pierre Schapira
Adjoint du maire de Paris chargé des
relations internationales

M. Stéphane Visconti
Conseiller international du maire de
Paris

M. Gilles Gauthier
Secrétaire permanent

M. Pierre Baillet
Chef de cabinet

M. Laurent Jabœuf
Chargé de mission

M^{lle} Julie Guillaume
Chargée de mission

**AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA
FRANCOPHONIE (AUF)**

Chef de délégation

M^{me} Michèle Gendreau-Massaloux
Rectrice

M. Charles Gombé Mbalawa
Président

M. Jean-Pierre Asselin de Beauville
Vice-recteur aux programmes

M. Bonaventure Mvé-Ondo
Vice-recteur à la régionalisation

M. François Vignaux
Directeur de cabinet

TV5 MONDE

Chef de délégation

M. François Bonnemain
Président directeur général

M^{me} Suzanne Gouin
Présidente directrice générale
TV5 Québec-Canada

M^{me} Michèle Jacobs-Hermes
Directrice des relations internationales et
institutionnelles de TV5 Monde

M^{me} Denise Époté-Durand
Directrice de TV5 Afrique

**UNIVERSITÉ SENGHOR
D'ALEXANDRIE**

Chef de délégation

M. Fernand Jean-Marie Texier
Recteur

M. Christian Mesenge
Directeur du département Santé

M^{me} Caroline Gualtier-Kurhan
Directrice du département Patrimoine
culturel

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA
FRANCOPHONIE (APF)**

Chef de délégation

M. Bernard Patry
Député du Canada, Président de l'APF

M. Guy Nzouba-Ndama
Président de l'Assemblée nationale du Gabon
Premier vice-président de l'APF

M. Jacques Legendre
Sénateur français
Secrétaire général parlementaire de l'APF

M. Freddy Deghilage
Vice-président du Parlement de la
Communauté française
Chargé de mission Europe

M. Jean-Yves Pauti
Secrétaire général administratif
M^{me} Bénédicte Ferrière
Secrétaire générale administrative adjointe

M^{lle} Élodie Chemarin
Représentante
Parlement francophone des jeunes

M^{lle} Iama Fakh
Représentante
Parlement francophone des jeunes

M. Andrei Poama
Représentant
Parlement francophone des jeunes

M. Isaac Nzotungicimpaye
Représentant
Parlement francophone des jeunes

AUTRES PARTENAIRES

CONFÉJES

M. Youssouf Fall
Secrétaire général

CONFÉMEN

S.E. M. Ousmane Samba Mamadou
Président en exercice

M^{me} Adiza Hima
Secrétaire générale

**COMITÉ DE SUIVI DE LA CONFÉRENCE
DES OING FRANCOPHONES**

M. Moussa Daff
Président

FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES

M. Stève Gentili
Président

M. Jacques Colignon
Vice-président

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ALECSO

M. Mongi Bousnina
Directeur général

M^{me} Saïda Seddik
Représentante de l'Alecso auprès de l'Unesco

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

M. Donald Kaberuka
Président

M. Ablassé Ouédraogo
Conseiller du président

M. Jacques Kabale
Assistant personnel du président

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

M. Assane Diop
Directeur exécutif de la protection sociale

COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

M^{me} Joséphine Ouédraogo
Secrétaire exécutif adjoint a.i.

COMMISSION EUROPÉENNE

M. José Manuel Barroso
Président

CONSEIL DE L'EUROPE

M. Jean-Louis Laurens
Directeur général des affaires politiques

CTBTO

M. Tibor Tóth
Secrétaire exécutif

M. Lassina Zerbo
Directeur du Centre international des données

HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

M. Bacre Waly Ndiaye
Directeur

ISESCO

M. Abdulaziz Othman Altwaijri
Directeur général

LIGUE ARABE

M. Nassif Hitti
Ambassadeur à Paris

ONU-CESAO

M. Mervat Tallawy
Secrétaire général adjoint

ORGANISATION DES ÉTATS IBÉRO-AMÉRICAINS

M. Francisco Piñón
Secrétaire général

M. Daniel Font Giner
Directeur de cabinet

M. Pablo Halfon
Assistant du secrétaire général

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

M^{me} Cristina Tranca Gheorghe
Chef de mission à Bucarest

UNECA

M. Abdoulie Janneh
Secrétaire exécutif

UNESCO

M. Koïchiro Matsuura
Directeur général

M^{me} Cécile Duvelle
Attachée de cabinet

M. Stoyan Bantchev
Chargé de liaison
Secteur des relations extérieures

M. Jan Sadlak
Directeur du Cepes à Bucarest

UNICEF

M^{me} Rima Salah
Directrice générale adjointe

M. Pierre Poupard
Représentante de l'Unicef en Roumanie

UNION AFRICAINE

M. Patrick Mazimhaka
M. Tshimanga Mutoké

UNION LATINE

M. Marius Sala

UNITAR

M. Marcel Boisard
Sous-secrétaire général

